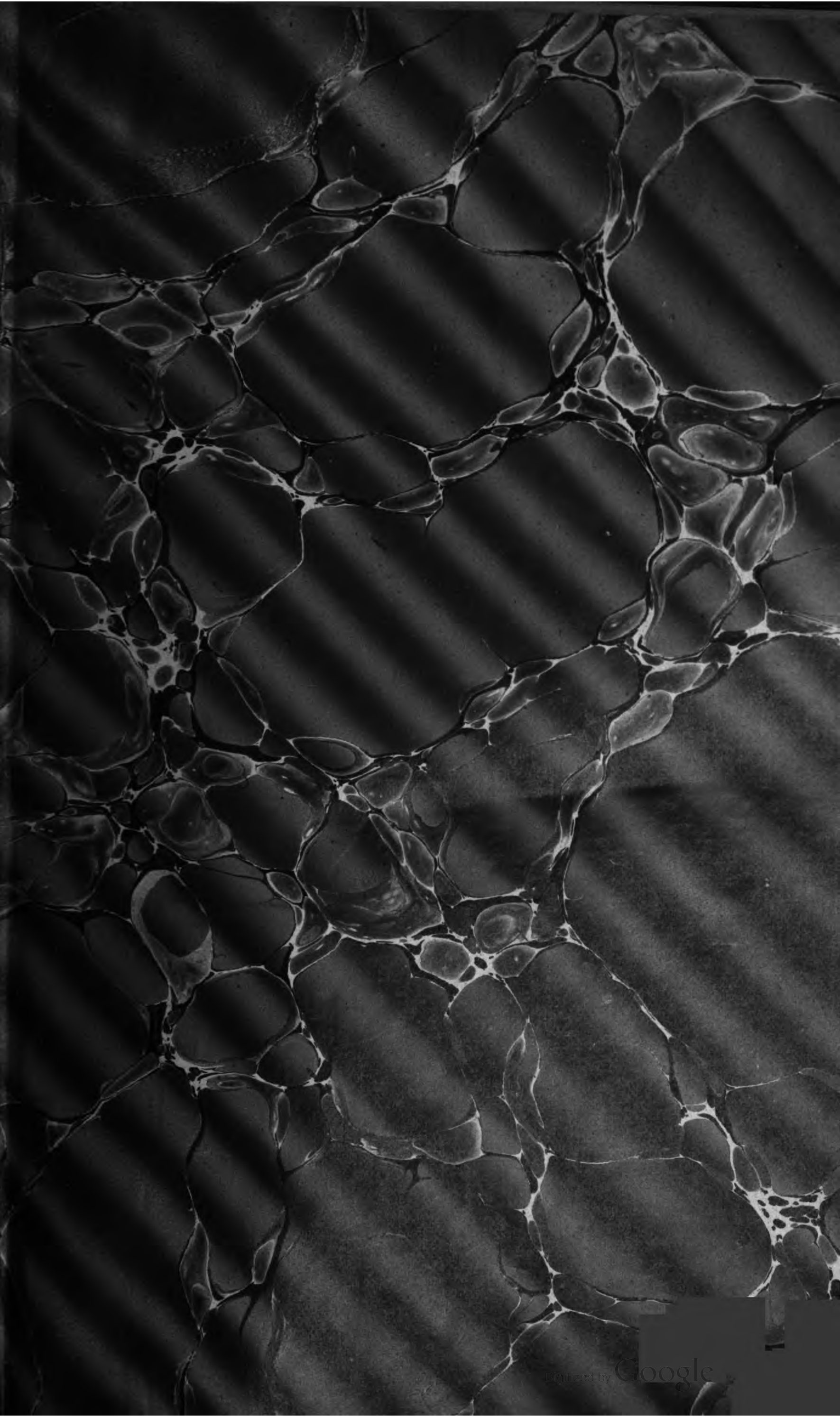



BLIOTHEEK GENT
014156
Digitized by Google



Journal

DE

LA LANGUE FRANÇAISE.

IMPRIMERIE DE CARPENTIER-MÉRICOURT,
RUE TRAINÉE, PRÈS ST-EUSTACHE, N° 15.

JOURNAL

DE

La Langue Française,

GRAMMATICAL,

DIDACTIQUE ET LITTÉRAIRE.

Rédigé par M. Marle,

Et par MM. Bébian, Bescher, Boniface, Darjou, Fellens, Letellier, Lévi, A. Quitard, Rouger-Beaumont, Vanier, etc.

Surtout qu'en vos écrits la langue révérée
Dans vos plus grands excès vous soit toujours sacrée.
BOILEAU, *Art Poétique.*

TOME IV.

Paris,

Au Bureau, chez M. Marle, rue Richelieu, N. 21;

CHEZ
Charles Béchet, quai des Augustins, N. 57;
Béchet aîné, quai des Augustins, N. 47;
Johanneau, rue du Coq-Saint-Honoré;
Garnier, rue de Valois, N. 1.

1829.

JOURNAL

DE

La Langue Française,

GRAMMATICAL,

DIDACTIQUE ET LITTÉRAIRE.

PREMIÈRE PARTIE.

DISCUSSION.

Controverse sur la question proposée dans le n° 22, page 104, et ainsi conçue : Doit-on écrire *des billets aux plus courtes échéances* POSSIBLES *où* POSSIBLE.

Cette question a été diversement résolue dans le 27ᵉ n°, page 335. Un correspondant du *Journal grammatical* approuve l'adjectif *possibles* au pluriel ; M. Marle se déclare partisan du singulier. Le premier appuie son opinion sur ce que *possibles* est nécessairement l'adjectif d'*échéances ;* le second justifie la sienne par une ellipse, considérant *possible* comme l'attribut du pronom *il* dans cette proposition incidente sous enten-

due : *qu'il vous est possible de les faire.* Toutefois M. Marle convient que dans cette hypothèse une autre question se présente : La construction pleine est-elle préférable à la construction elliptique? Et M. Marle donne la préférence à la construction pleine! Ce choix n'a rien qui nous étonne; il est une conséquence du bon goût qui distingue le rédacteur du journal grammatical : mais ce qui a lieu de nous surprendre, c'est que M. Marle se soit contenté, comme écrivain pur et correct, de préférer la phrase pleine, et qu'il n'ait pas, comme grammairien, frappé d'anathême la phrase elliptique. C'est ce que nous allons tenter de faire : Car aujourd'hui la question n'est pas de savoir s'il y a une faute d'orthographe dans l'adjectif *possibles* mis au pluriel, ou dans l'adjectif *possible* mis au singulier ; mais de savoir laquelle de ces deux locutions est conforme au génie de notre langue et par conséquent française.

M. Marle attaque l'opinion de son correspondant en fesant remarquer que, de la manière dont ce dernier explique le mot *possibles*, le sens de ce mot formerait une périssologie avec le sens du mot *échéances*. Il nous semble que la prétendue périssologie amenée par le raisonnement de M. Marle tient à une confusion d'idées qu'il est facile de faire disparaître. Il suffira pour cela de rendre à chacun de ces mots sa valeur véritable.

L'adjectif *possible* renferme en soi l'idée de *possibilité* et rien de plus; mais une *possibilité passive* et non

active ; c'est-à-dire que *possible* veut dire *qui peut être fait*, et non *qui peut faire*.

Échéance signifie le point de la durée du tems où une obligation doit être remplie, et particulièrement celle de payer.

Or, nous ne voyons aucun rapport de signification entre l'époque où écheoit une obligation et la possibilité considérée passivement : nous y trouverons donc encore moins cette identité de sens qui doit constituer la périssologie.

M. Marle fait ensuite à son correspondant le reproche de n'avoir pu établir le rapport de *possibles* à *échéances* au moyen du verbe *pouvoir*, et cela, parce que le correspondant, dans sa démonstration, s'est servi de cette phrase ; *L'échéance la plus courte qu'on aura pu fixer*. M. Marle alors de faire remarquer qu'ici le verbe *pouvoir* se rapporte à *on* et non pas à *échéance*. Mais qu'aurait dit M. Marle si son correspondant avait expliqué le rapport de *possibles* à *échéances*, par cette autre phrase, *la plus courte échéance qui aura pu être fixée ?* Alors il n'aurait pu nier que le verbe *pouvoir* se rapporte ici au mot *échéance*. C'était là, en effet, la tournure de phrase qui devait être employée pour rendre raison du rapport de l'adjectif *possibles* avec le nom *échéances ;* et l'analyse qui seule peut motiver l'emploi du pluriel dans la phrase citée n'est point:

« Faites-moi vos billets aux plus courtes échéances *qui sont possibles ;* »



Mais celle-ci :

« Faites-moi vos billets aux plus courtes échéances *possibles* » *à être fixées par vous.* »

Nous nous attendons bien que M. Marle trouvera barbare ce supplément d'ellipse. Tant mieux ; c'est une preuve que l'ellipse est ici impérieusement commandée : Et en effet, l'emploi de la voix passive est contraire au génie de la langue française dans ces sortes de complémens opposés aux adjectifs. On dit : *bon à prendre, bon à rendre, facile à faire, possible à obtenir*; et non pas, *bon à être pris, bon à être rendu, facile à être fait, possible à être obtenu.* Les verbes *prendre, rendre*, etc., quoique *à la voix active* n'en ont pas moins, dans ces locutions, le sens de la voix passive ; ces manières de parler sont de véritables gallicismes. Les phrases elliptiques sont aussi des idiotismes, et jamais on ne pourra rendre raison d'un idiotisme pour un autre idiotisme. Il y a donc toujours nécessité par expliquer l'ellipse de recourir à un développement fondé sur l'analyse grammaticale qui elle même n'est fondée que sur l'enchaînement le plus naturel des idées. Or, en rétablissant les mots ellipsés, ainsi que nous l'avons fait après le mot *possibles*, nous ne pensons pas qu'on puisse nous faire le reproche de ne pas rendre les idées qu'on a voulu exprimer. Il n'y a rien à dire non plus contre la liaison grammaticale des mots suppléés. D'où nous concluons, comme le correspondant, que la phrase, *aux plus courtes échéances possibles*, est tout-à-fait correcte, que le sens en est clair ;

enfin, que l'ellipse, telle que nous venons d'en rendre raison, est naturelle, et justifie l'accord de l'adjectif *possibles* avec le nom *échéances* (1).

Voyons maintenant si l'on peut en dire autant de la phrase elliptique,

« Faites-moi vos billets aux plus courtes échéances *possibles*. »

Dans laquelle l'adjectif *possible* est considéré comme l'attribut d'une autre proposition elliptique.

La véritable analyse est, dit M. Marle : « Faites-» moi vos billets aux plus courtes échéances *qu'il vous est* possible *de les faire*. »

Certes nous ne contestons pas à cette phrase le mérite de rendre avec autant de naturel que de précision la pensée qu'on a voulu exprimer. C'est même parce que cela nous paraît de toute évidence que nous condamnons comme vicieux l'emploi de l'ellipse consistant à retrancher ces mots, *qu'il vous est* et *de les faire*, mais particulièrement les premiers. En cela nous croyons être conséquent avec nous-même ; car, si dans notre analyse, l'ellipse est justifiée par le caractère d'étrangeté des mots suppléés, elle ne saurait l'être dans l'analyse de M. Marle, puisque ces mots

---

(1) Notre opinion est entièrement conforme à la décision prise sur pareille question par la société grammaticale, dans sa séance, car non-seulement elle a décidé que l'adjectif *possible* devrait prendre le signe du pluriel, mais elle a reconnu qu'il y avait ellipse dans ces sortes de locutions.

n'ont rien que de naturel et de conforme au génie de notre langue.

D'ailleurs M. Marle convient que l'esprit éprouve de la difficulté à embrasser l'étendue de cette ellipse. C'est déjà, sous le rapport logique, en avoir lui-même démontré le vice. Prouvons maintenant que, sous le rapport grammatical, une pareille ellipse n'est point tolérable.

A l'appui de ce que nous avançons, nous appèlerons d'abord en témoignage les écrivains cités par M. Marle :

Domairon qui a dit : *vos comparaisons doivent être les plus courtes qu'il est possible.* (sous entendu *de les faire.*)

Raynal : *Ils achetèrent les meilleures marchandises qu'il leur fut possible* (sous entendu *d'acheter*).

J. J. Rousseau : *La nature a tout fait le mieux qu'il est possible* (sous entendu *de faire*).

On voit que ces écrivains ne se sont permis l'ellipse qu'à l'égard du complément du mot *possible*; mais qu'ils se sont bien gardés de supprimer le sujet du verbe *être*, et surtout la conjonction *que*, qui est indispensable, à cause de la proposition incidente dont le mot *possible* doit, dans le système d'analyse de M. Marle, faire partie intégrante. Nous croyons même pouvoir avancer, sans crainte d'être contredit, qu'il n'y a point d'exemples, dans notre langue, d'ellipses tendant à introduire dans une proposition principale l'attribut d'une proposition incidente, isolé de son sujet et du verbe abstrait, sans que cet attribut soit lié par une conjonction. Cette espèce de mot est celle sans laquelle l'esprit ne peut être

averti de la présence d'une autre proposition ; c'est par conséquent le dernier à retrancher. L'inimitable La Fontaine nous en fournit plus d'un exemple ; il dit, dans la fable de *l'aigle et l'Escarbot* : .

« Je laisse à penser si ce gîte
« Était sûr ; *mais où mieux ?* »

Cette dernière phrase, composée de trois mots, renferme deux propositions elliptiques ; l'une indiquée par la conjonction mais, (*mais dites-moi*) ; l'autre annoncée par l'adverbe conjonctif *où* (où *il pouvait être mieux.)*

Il dit encore dans la fable intitulée, *le Lièvre et les Grenouilles.*

« Car que faire en un gîte ? »

Cette phrase renferme encore deux propositions elliptiques. *Car dites-moi ce que l'on peut faire en un gîte ?*

Nous ne craignons donc pas d'affirmer que dans cette phrase,

« Faites-moi vos billets aux plus courtes échéances *pos-* » *sible.* »

Où l'on considère *possible* comme étant l'attribut d'une proposition incidente sous-entendue, l'ellipse pèche précisément par l'absence de la conjonction *que :* car la phrase ne nous paraîtrait française et l'ellipse tolérable qu'autant qu'on dirait :

« Faites-moi vos billets aux plus courtes échéances *que* pos- « sible.

La conjonction *que*, nous le répétons, est ici indispensable, pour que l'esprit ne rapporte pas l'adjectif *pos-*

sible qui est au singulier, au nom *échéances* qui est au pluriel.

Mais il n'en sera pas de même, si, en disant :

« Faites-moi vos billets aux plus courtes échéances pos-
« sibles. »

On considère *possibles* comme l'adjectif du substantif *échéances*, et comme ayant pour complément ellipsé ces mots, *à être fixées par vous*. L'ellipse ici n'a rien de forcé, elle est même analogue à celle qui a lieu dans les phrases où l'on emploie la proposition incidente, puisque ce n'est jamais que le complément du mot *possible* qui est retranché, l'esprit le suppléant facilement au moyen de ce qui précède.

Nous ne terminerons pas cette discussion sans répondre à deux objections qui pourraient entrer dans l'esprit de plus d'un grammairien.

1° Nous dira-t-on : l'adjectif *possible* ne peut pas modifier le sens *d'échéance*; car que signifie *une échéance possible ?*

2° *Possible* écrit sans *s* ne peut-il pas être considéré comme indéclinable, étant employé dans le sens d'un adverbe, et modifiant l'adjectif *les plus courtes*.

Nous répondrons à la première objection par des phrases analogues : *faire tous les efforts possibles*, *toutes les démarches possibles*, (sous entendu *à faire*); *prendre toutes les précautions possibles*, (sous entendu *à prendre*). Ces locutions sont usitées et ont un sens complet; mais elles n'auraient pas de sens si l'on disait *faire des efforts possibles*, *prendre des précautions possibles*.

Cependant on dit : *demandez-moi une chose possible, vous me demandez la chose impossible.*

L'adjectif *possible* ne peut donc former un sens complet avec ces sortes de noms, que lorsqu'ils sont déjà modifiés par un autre adjectif qui en restreint l'étendue, comme dans ces phrases, *tous les efforts, toutes les démarches, les plus courtes échéances, les plus grandes précautions*, etc.

Quant à la seconde objection qui consiste à faire considérer *possible* comme étant adverbe modifiant l'adjectif *les plus courtes*, la logique et la grammaire se réunissent pour faire justice d'une pareille monstruosité. La logique, parce que l'idée de possibilité ne peut s'allier dans cette phrase qu'à l'idée de l'être *échéance* et non à la qualité *courte* qui lui est accidentelle ; la grammaire, parce que, si *possible* était un adverbe modifiant l'adjectif, il devrait être placé avant cet adjectif ; car c'est une règle qui, dans notre langue, ne souffre pas d'exception. Le génie de notre langue s'oppose encore à ce qu'un adjectif puisse être modifié à la fois par deux adverbes qui ne sont pas liés par la conjonction, etc. Or, *courtes* est déjà modifié par l'adverbe *plus* ; pour introduire dans la phrase *possible* comme modificatif de *courtes*, il faudrait que *plus* devint le modificatif de *possible* ; et dire : *les plus possible* (pour possiblement) *courtes*. Voyez quel galimatias. Nous savons qu'on peut nous opposer des locutions où le mot *possible* entre en quelque sorte avec le caractère de l'adverbe, telles que, *le plus tôt possible, le plus possible, le moins possible.*

Nous avouons que ces phrases ont dans leur emploi le sens adverbial; mais elles renferment dans leur forme un élément qui rend au mot *possible* son caractère d'adjectif, c'est l'article indicatif *le* qui fait de *plus* ou de *plus tôt* un nom dont *possible* est alors l'adjectif. Cette observation se trouve confirmée par un autre fait; c'est que la forme adverbiale change quand l'article *le* n'entre pas dans sa composition, par exemple, on ne dit pas *autant possible*; mais *autant que possible*. *Autant* est cependant aussi un adverbe de comparaison comme *le plus*, formé des mêmes élémens *à le* et *tant*; mais comme l'article y est moins apparent, le mot *possible* n'entre dans cette forme adverbiale qu'au moyen de l'ellipse de la proposition incidente, *qu'il est possible*.

On peut déduire de cette dissertation une règle invariable : c'est que toutes les fois que l'adjectif *possible* entre avec *le plus* ou *le moins* dans la composition d'une phrase, le genre et le nombre de cet adjectif sont toujours déterminés par l'article; ainsi on écrira avec un *S*, *les plus courtes possibles*, et sans *S*, *le plus de soins possible*, *le moins d'instans possible*.

ROUGET-BEAUMONT.

SOLUTIONS.

RÉPONSE.

Aux questions insérées dans le N° précédent.

Ire

Elle est grandie de moitié est-il français, et que signifie-t-il ?

L'expression adverbiale *de moitié* est aussi bonne dans cette phrase que dans, elle est plus grande *de moitié*; ici *de moitié* éveille une idée de *différence*; c'est ainsi qu'on dit : il est plus grand *de la tête*, il est plus petit *d'un pied*; je l'emporte sur lui *de beaucoup*, etc.

Je pense que, dans ces phrases et dans les phrases analogues, l'expression adverbiale est elliptique, et que l'on peut sous-entendre les mots *avec la différence* : il est plus grand *avec la différence* de la tête.

IIe.

Doit-on dire : cette jeune dame, ainsi que sa mère, *fait* les délices de la société, ou *font* les délices de la société.

Le Nourrisson du Pinde, *ainsi que le guerrier*,
A tout l'or du Pérou préfère un beau laurier.

(Piron.)

ARISTOPHANE, *aussi bien que Ménandre*,
CHARMAIT les Grecs assemblés pour l'entendre.

(J. B. ROUSSEAU.)

LA FORCE de l'ame, *comme celle du corps*, EST le fruit de la tempérance.

(MARMONTEL.)

Cette BATAILLE, *comme tant d'autres*, ne DÉCIDA de rien.

(VOLTAIRE.)

Son ESPRIT, *non plus que son corps*, ne se PARE jamais de vains ornements.

(FÉNÉLON.)

On voit par ces exemples, qui sont conformes à l'usage général, qu'il faut employer le singulier dans la phrase proposée; en effet, les substantifs qui suivent les expressions conjonctives, *ainsi que*, *de même que*, etc., forment avec elles des propositions incidentes elliptiques, dont ces substantifs sont les sujets, et n'exercent conséquemment aucune influence sur le verbe de la proposition principale.

Si l'on voulait exprimer simplement une idée d'addition, au lieu des expressions *ainsi que*, *de même que*, *aussi bien que*, etc., qui sont comparatives, on emploierait le conjonctif *et*, et l'on dirait au pluriel : Cette jeune dame *et* sa mère FONT les délices de la société, ce qui présente un sens bien différent (1).

IIIe.

Le printemps est la saison où les Tuileries sont *le* plus belles ou *les* plus belles.

---

(1) Voyez page 326, première année; cette question y est traitée sous un autre point de vue.

Il faut dire, sont LE *plus belles*, ou prendre un autre tour, si cette manière de parler choque l'oreille.

Je ne puis que reproduire ici la solution que j'ai donnée dans la Grammaire que je viens de publier :

De toutes les femmes elle est *la* plus heureuse.
C'est auprès de ses enfants qu'elle est *le* plus heureuse.

Dans ces deux exemples il y a comparaison d'une qualité : dans le premier, la personne à laquelle est attribuée cette qualité est comparée à d'autres personnes ; la comparaison est relative et en quelque sorte extérieure.

Alors le mot qui précède l'expression comparative est l'adjectif déterminatif *le*, *la*, *les*, modifiant un substantif non exprimé.

Dans le second exemple, la comparaison n'est plus *extérieurement relative*, on ne veut exprimer que l'extension de la qualité dans la personne même.

Alors le mot *le*, invariable, forme avec l'adverbe suivant une *expression adverbiale*, transposable, et qui modifie l'adjectif.

LE PLUS équivaut à *au plus haut degré ;* et LE MOINS, *au moindre degré*.

Voici quelques exemples des deux cas :

Alexis se maria comme son père, et choisit parmi les filles qu'on lui amena, celle qui lui parut *la* plus belle.

(VOLTAIRE.)

C'est dans son négligé qu'elle paraît *le plus* belle. *Idem*.

Les arts du premier besoin ne sont pas *les* plus considérés.

(MARMONTEL.)

Je ne vois dans toute la conduite de Rosalie que de ces inégalités auxquelles les femmes les mieux nées sont *le* plus sujettes.

(DIDEROT.)

On dit également bien.

Cette pièce est une de celles qui furent *les plus* ou *le plus* applaudies.

Dans la première manière de parler, l'esprit se porte principalement sur les pièces applaudies, la comparaison de la pièce avec les autres est plus directe, plus précise; dans la seconde, il se porte plutôt sur l'étendue, l'intensité des applaudissements, abstraction faite de la comparaison des pièces entre elles; et *le plus*, comme expression adverbiale, modifie le participe *applaudies*, et pourrait être remplacé par *davantage*; on pourrait aussi supprimer *le*, sans altérer le fond de la pensée.

C'est dans ce sens que Buffon a dit:

Les objets qui lui étaient *le plus* agréables étaient ceux dont la forme était unie et la figure régulière.

V^e^

On dit: Famille *bénie* de Dieu, du pain *bénit*, de l'eau *bénite*, des cierges *bénits*.

On dit et l'on écrit: Dieu a *béni* cette famille. Doit-on écrire: le prêtre a *béni* ou a *bénit* cette eau, ce pain, etc.

Je pense que la règle des grammairiens sur l'orthographe du mot *béni* ou *bénit* est mal posée, et peut induire en erreur.

Bénit, disent-ils, se dit des choses consacrées par une cérémonie religieuse.

D'après cette règle, il faudrait écrire *le prêtre* a BÉNIT l'eau, ce qui est évidemment contre l'usage.

Bénit, *bénite* sont des adjectifs qui se disent de certaines choses sur lesquelles il y a eu aspersion d'eau bénite, et une consécration telle que l'objet *bénit* a en quelque sorte changé de caractère :

Conservez avec foi les rameaux *bénits*.

Si, à la suite de la bénédiction donnée par le prêtre, il n'y a point de *consécration*, proprement dite, *béni* s'écrit généralement sans *t*.

Les mariages des soldats ne peuvent être *bénis* valablement par l'aumônier du régiment.

BERGIER.

La veille du jour où la première pierre d'une église doit être *bénie*, on plante en terre une croix de bois, etc.

(*Résumé des croyances religieuses.*)

Nos sueurs même avaient leurs charmes, lorsqu'elles étaient essuyées par une tendre épouse, ou *bénies* par la religion.

(CHATEAUBRIAND.)

Mais quand le mot *béni* est précédé du verbe *avoir* ou exprime quelque idée d'action, il s'écrit sans *t* :

L'archevêque a *béni* les drapeaux, *avait béni* cette chapelle, etc.

L'eau que le prêtre a *bénie* est *bénite*.

Voulant imiter ce zèle de l'ancien peuple de Dieu... L'Eglise

nous met entre les mains des rameaux verts qu'elle a *bénis*, et nous conduit en procession.

(*Instruction familière.*)

Si le participe s'écrivait par *it*, ce serait contre l'analogie des verbes en *ir.*

L'encens étant *béni*, le cérémoniaire retourne à sa première place.

(*Manuel des cérémonies religieuses.*)

On se contente de distribuer à tous les assistants un pain ordinaire, *béni* par un prêtre.

(BERGIER.)

On lit dans Bossuet :

Bénite famille, c'est la sagesse éternelle qui vous règle.

Du temps de Moïse, on y montrait encore les tombeaux où reposaient les cendres *bénites* d'Abraham, d'Isaac et de Jacob.

C'est ici l'adjectif *benedictus*, d'où sont successivement dérivés les mots *Benedict*, *Benoist*, *Benoite* et le *benoit* paradis, la *benoite* Marie, etc.

Il paraît que la suppression du *t* dans l'adjectif est moderne.

A. BONIFACE.

VIe.

Y a-t-il un choix à faire entre ces deux sortes d'expressions :

Un pont *de* fer, un pont *en* fer.
Une table *de* bois, une table *en* bois.
Une statue *de* bronze, une statue *en* bronze.

DE marque une multitude de rapports différens,

donc sa signification est vague. Les rapports marqués par EN sont beaucoup moins nombreux, donc EN détermine mieux que DE, a plus de précision que DE.

Suffit-il de *distinguer* l'objet dont on parle des autres objets du même genre, employez DE. Je dis *traversez ce pont* DE *fer*, comme je dirais : *traversez le Pont-Neuf*. Mais s'il devient nécessaire d'arrêter particulièrement l'attention sur la *nature* de l'objet, sur la *matière* dont il est composé, employez EN. Je dis : *Ce pont n'est pas* EN *bois ; allez le voir de près et vous reconnaîtrez qu'il est* EN *fer*.

Vous ne diriez pas : DE *quoi est cette table, ce bouton, cet étui, cette tabatière, cette statue*, etc. ? Mais, en quoi? et l'on vous répondrait : EN *bois*, EN *soie*, EN *carton*, EN *or*, EN *bronze ;* preuve nouvelle que DE cède et doit céder la place à EN toutes les fois qu'on veut fixer l'attention sur la nature de l'objet à déterminer.

MARLE.

VIIe.

Doit-on dire : vous eûtes *du* beau tems, *de* beau tems, ou, vous eûtes beau tems.

RÉPONSE.

« Vous eûtes *du* beau tems » signifie que tout le tems mis à votre disposition ne fut pas beau, mais seulement une partie. Si vous êtes resté huit jours à la campagne et qu'il ait fait alternativement de la pluie et du soleil, on doit dire : « Vous n'eûtes pas constam-

ment *de la* pluie, vous eûtes aussi *du* beau tems. » L'article prépositif *du*, pour *de le*, mis devant le substantif *tems*, tout aussi bien que *de la*, mis devant le substantif *pluie*, fait de chaque substantif le déterminatif d'une quantité quelconque sous-entendue: c'est ce que les grammairiens appèlent le *partitif*, parce qu'il y a là une idée de partie sous-entendue, et qu'une partie n'est jamais le tout.

« Vous eûtes beau tems » signifie que le tems fut beau dans son intégralité; c'est la totalité sans restriction.

« Vous eûtes *de* beau tems » n'est pas plus français que ne le serait: « Vous eûtes *de* tabac; » il faudrait exprimer la quantité, et dire, par exemple : « Vous eûtes *peu* de beau tems; *un* ou *deux jours* de beau tems, » comme on dirait: « Vous eûtes *peu* de tabac; *une* ou *deux onces* de tabac. »

IXe.

Comment doit-on orthographier *quel* et *soit* dans les phrases suivantes :

Quel que *soit* votre courage et votre vertu, etc.
Quel que *soit* votre vertu et votre courage.
Quel que *soit* votre courage ou votre vertu.
Quel que *soit* votre vertu ou votre courage.

Réponse.

Le mot *quel* est évidemment adjectif, et s'il n'exprime pas une modification déterminée, il est au

moins l'appellatif de l'adjectif, qu'il ne remplace que par anticipation. « *Quel* est cet homme? *quelle* est cette femme? » sont des questions faites pour savoir ce qu'est tel individu. Quand on dit : « *quel* qu'il soit, *quelle* qu'elle soit, laissez-*le*, ou laissez-*la* entrer, » on veut dire : « Laissez entrer cet individu, *tel quel*, *tel qu'il* est, n'importe. » Or, *quel* étant adjectif, il suit la règle commune; il doit être au masculin pluriel dans les deux premières phrases puisqu'il se rapporte aux deux substantifs *courage* et *vertu*, sujets de chacune; et le verbe doit se mettre au pluriel :

Quels que *soient* votre courage et votre vertu, etc.

Quels que *soient* votre vertu et votre courage, etc.

car cela veut dire : « que votre courage et votre vertu soient quels, » ou qu'ils soient l'un et l'autre tout ce que vous voudrez qu'ils soient.

Il n'en est pas de même avec le conjonctif *ou*, qui marque option entre l'un ou l'autre substantif; il faut répéter l'adjectif devant chacun d'eux. Il faut donc dire :

Quel que *soit* votre courage et *quelle* que *soit* votre vertu.

Quelle que *soit* votre vertu, et *quel* que *soit* votre courage.

On ne peut pas sous-entendre l'adjectif et le verbe dans la seconde proposition, comme quelques-uns le pensent. Je ne crois pas qu'on puisse dire : Quelque *grand* que soit votre jardin ou votre maison; » l'el-

lipse n'est pas bonne. On doit dire : « Quelque *grand* que soit votre jardin, quelque *grande* que soit votre maison.

VANIER.

X.

Faut-il écrire :

Je crus devoir **EN APPELER** à lui-même, **DE L'OPINION** qu'il avait émise,

OU

Je crus devoir **APPELER** à lui-même, **DE L'OPINION**, etc.

RÉPONSE.

Qu'est-ce que *en ?* un signe qui rappèle un mot précédemment énoncé et répété une seconde fois pour donner de la vigueur à l'expression, le substantif *opinion* : il y a donc pléonasme, surabondance, périssologie si la personne qui parle est calme ; car le langage devient faux dès qu'il peint des sentimens qu'on n'a pas. « Qu'un homme de sens froid, un homme qu'au-» cune passion n'agite, dise : j'ai *vu de mes yeux* mon » frère à la promenade, cet homme est une machine à » mots (1). »

Cela posé, je déclare vicieuse la première construc-

(1) Paroles de Domergue.

tion. Qui ne voit, en effet, que la formule épistolaire et pacifique *je crus devoir* décèle une tranquillité d'esprit que dément l'énergie imprimée au reste de la phrase par le concours des expressions *en* et *de l'opinion qu'il avait émise.*

Mais si je suis indigné, si des juges prévaricateurs m'ont frappé d'une injuste condamnation, je dis :

J'en *appèle* au roi, *de ce jugement inique.*

Ici l'expression répond au sentiment, le pléonasme est une beauté. Il est donc évident que la première phrase, qui n'est point destinée à peindre une telle émotion, doit en rejeter le signe, c'est-à-dire, EN ou OPINION.

MARLE.

XIIIe.

CHRÉTIENTÉ ou CHRÉTIENNETÉ.

Le mot *chrétienté* orthographié sans *e* muet, tire-t-il son origine de *chrétien* de la même manière qu'*ancienneté* d'*ancien ?*

Ancienneté vient de l'adjectif féminin *ancienne*, et signifie *chose ancienne. Chrétienté* a pour base le substantif *chrétien*, et veut dire *pays qu'habitent les chrétiens.* On voit qu'il n'y a point d'analogie entre les deux mots.

Chrétienneté n'est pas admis dans la langue, si l'on disait : *cette personne a de la chrétienneté*, cela signifierait qu'elle est attachée à la *religion chrétienne ;* mais

comme il n'y a point de religion dite précisément *chrétienne*, et que la différence des dogmes divise les croyances, on n'écrit ni l'on ne prononce *chrétienneté*.

XIVe.

EST-CE vos faveurs que je réclame.

OU

SONT-CE vos faveurs, etc.

L'euphonie s'oppose à ce qu'on dise *sont-ce*, *seront-ce*, malgré le principe qui demande que dans ces sortes de constructions, le verbe s'accorde en nombre avec le substantif qui le suit, il faut préférer le singulier et dire *est-ce vos faveurs que je réclame* (1).

XVe.

ÉVITER.

On dit bien *éviter un danger*, *éviter une personne*; mais on *n'évite pas un danger à quelqu'un*.

XVIe.

DE, DES.

On peut dire : *N'avez-vous pas* des *mouchoirs?* comme on dirait : *n'avez-vous pas* des *habits? n'avez-vous pas* des *chemises?* quand on suppose que la per-

---

(1) Voyez page 24, 2e année. Cette question est traitée avec d'autres développemens.

sonne en possède. On dira de même : *n'avez-vous pas* un *mouchoir* ou *n'avez-vous pas* de *mouchoir?* c'est-à-dire : *n'en avez-vous pas pour l'instant?* et l'on dira : *il n'a pas* de *chemises*, *il n'a pas* de *souliers*, *il n'a pas* de *pain*, pour donner à entendre qu'il en est absolument privé. Toutes ces locutions sont bonnes; pour préférer l'une à l'autre, il faut consulter les vues de l'esprit.

XVIIe.

DE ou DU.

Quand on dit : *j'ai un frère officier* de *génie*, ce mot *génie* se rapporte au frère, et s'entend de ses connaissance, de sa capacité, de ses talens. Il a du génie. Mais *un officier* du *génie*, est un officier qui appartient au corps *du génie*. L'acception n'est plus la même. Les deux expressions sont bonnes, mais dans un sens différent.

NOTA. Nous terminions ce dernier article, quand M. Amoudru, l'un de nos abonnés, nous a fait part de ses réflexions sur cette question. Comme il l'envisage sous des points de vue nouveaux, et qu'il la traite dans toute son étendue; nous pensons que l'insertion de sa lettre dans notre prochain numéro, fera plaisir à nos lecteurs.

TROISIÈME PARTIE.

DIDACTIQUE.

MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT.

COURS DE PHILOSOPHIE DE M. COUSIN,

Professeur à la Faculté des Lettres, et *Membre de la Légion d'Honneur*.

(3e article sur ce Cours, 7e article sur la Méthode.)

PETIT DIALOGUE PRÉLIMINAIRE SUR L'ÉCLECTISME.

Qu'est-ce qu'un philosophe d'après vous? M. Cousin. — C'est un homme qui prétend *tout expliquer*. —Mais tout est-il explicable?—Sans doute : pourquoi pas? — Et comment expliquerez-vous par exemple l'existence du mal? — D'une manière très-simple : je la nierai. — Cela n'empêchera pas les éruptions et les déluges, la peste, les massacres, etc. — Je n'en dirai pas moins que le mal n'a jamais la véritable existence; cette existence, c'est l'ordre, la constance, la durée, le bien;

le désordre, le mal sont des négations, ils n'existent pas de la vraie existence. — Négation ou affirmation, peu m'importe! Cependant quand je souffre, je sens le mal très-positivement, et votre *négation* me semble alors une grande chimère. — Il ne s'agit pas de vous ici. Il s'agit de l'univers, de la masse des êtres. Tout est soumis à des lois, tout a un sens, et tout est bien. — La chose est au moins contestable. Car si tout est bien pour les autres, pourquoi tout est-il mal pour moi? Et si la loi est générale, pourquoi me trouvé-je dans l'exception? — Encore une fois il ne s'agit pas de vous. — Mais mon voisin n'est pas plus heureux, et les autres hommes ne le paraissent pas davantage; car chacun se plaint. — Tant pis pour eux : s'ils sont malheureux c'est qu'ils méritent de l'être. — D'où le savez-vous? — Je le sais parce que la loi est de fer et d'airain, vertu et bonheur, malheur et crime. — Mais votre loi où l'avez-vous prise? — Dans mon principe que tout est bien. — Je comprends maintenant, et vous dites tout est bien précisément parce que vous voulez *tout expliquer*. — Sans doute : l'optimisme est indispensable pour la philosophie de l'histoire. — A merveille. Mais pour pouvoir tout expliquer, ne faudrait-il pas tout savoir? — Nullement. Il ne faut qu'avoir lu ceux qui avant nous se sont essayés à rendre raison de toutes choses. On choisit dans chacun ce qu'il a dit de mieux; on assemble le tout et l'on se proclame *éclectique*. — Ainsi de même qu'on arrive à l'optimisme quand on prétend tout expliquer, de même quand on prétend tout ex-

pliquer, il faut se faire éclectique ? — Vous y voilà. — Un éclectique est donc toujours certain de prendre à point précis ce qu'il y a de mieux dans un auteur ? — C'est probable. — Et ce qu'il prend ainsi, séparé de ce qui précède et de ce qui suit, conserve-t-il le même sens ? — Pas toujours, mais on le coordonne. — Et s'il y avait dans des auteurs opposés des choses toutes contraires, l'éclectique fouillant, pillant partout et réunissant ensuite, ne s'expose-t-il pas à fondre ensemble des disparates ? — Jamais. — L'éclectique n'a donc pas de système ? — Il a le meilleur : celui de prendre la vérité partout. — Il a trouvé sans doute alors un moyen infaillible de la reconnaître ? — La bonne foi et la conscience. — Ce sont de belles qualités ; mais les auteurs qui ont fait un système quelconque les possédaient aussi. On peut de *très-bonne foi* n'avoir pas le sens commun, et dire force sottises *en conscience*. — Oui, mais il faut s'éclairer assez pour pouvoir choisir. — L'éclectique est donc plus éclairé que tous ceux qui l'ont précédé et que ceux qui l'entourent. Car enfin ceux-ci ont lu aussi les anciens auteurs ; mais au lieu de s'amuser à des compilations informes, au lieu de ressasser ce qui a été dit, ils s'efforcent de profiter des travaux déjà faits pour trouver de nouvelles idées, et ajouter aux progrès de la science. — Tout a été dit : il n'y a qu'à choisir. — Mais voilà précisément l'embarras. — Non, rien n'est plus simple, et d'ailleurs c'est l'esprit du tems. — Quoi, prétendez-vous, comme quelques innocens qui vous écoutent, que vous nous donnez du

nouveau? L'optimisme mis au monde par Platon, plus ancien même que lui peut-être, adopté et modifié par les philosophes d'Alexandrie, ressaisi plus tard par Shaftesburg, amplifié par Bolingbroke, agrandi par Leibnitz, chanté par Pope, exploité en divers sens par le dix-huitième siècle, discuté, aprofondi, réfuté, bafoué par Voltaire, l'optimisme badigeonné par vous paraîtrait une chose nouvelle?— Je ne dis pas cela.— C'est ce qu'on nous dit pour vous.— Ce n'est pas ma faute, mais revenez à l'éclectisme.— Eh bien! l'éclectisme n'est pas plus nouveau que l'optimisme. Vous savez d'abord mieux que moi qu'il régna en Égypte et qu'il fut renouvelé dans le premier siècle de notre ère par les néo-platoniciens. Or, depuis 1827 ans que de science certaine, il est au monde demandons lui ce qu'il a fait et ce qu'il a produit.—Vous pourriez le mieux voir encore dans mon édition de Proclus.—Je la connais, et il m'a été facile de remarquer que l'éditeur s'est très-bien souvenu de l'ouvrage. Seulement il lui a donné dans ses leçons de nouvelles formes, le costume chrétien et l'habit français.— N'oubliez-pas que je suis éclectique.—Sans doute, et comme tel, vous altérez les sources où vous puisez, et en prétendant ne pas faire de système, vous en construisez un avec les idées des autres mises à votre niveau.

Ainsi Ammonius composa un mélange bâtard de Pythagore, de Platon et des autres. Mais où arriva-t-il avec cette philosophie modeste? à nous apprendre que la source du savoir c'est *la contemplation;* à nous ensei-

gner ce merveilleux commerce de l'*âme pure avec les purs esprits*, commerce qui donne la puissance d'opérer toute espèce de prodiges, à la création enfin de cette sorcellerie miraculeuse qu'on nomme la *théurgie*, sorcellerie au moyen de laquelle Ammonius, votre aïeul en électisme, expliquait toutes les actions de J.-C., qui n'était, suivant lui, qu'un grand théurge.—Que nous importe ? Nous ne venons pas parler au dix-neuvième siècle d'Ammonius et de sa théorie.—Non, mais moi j'ai plaisir à vous rappeler ce premier échantillon des travaux de votre secte. Aimez-vous mieux Plotin ?—Oui Plotin était un génie profond doué d'une imagination ardente; c'est le héros peut-être de la philosophie transcendante. — Buhle le pensait comme vous, et je ne conteste ni à vous, ni à Buhle l'imagination vive et féconde de Plotin. C'est de sa philosophie qu'il est question, et je veux aussi rappeler les résultats de son éclectisme. Ne vous apprend-il pas que la philosophie n'est autre chose que l'intuition véritable de Dieu par l'âme, leur contact réel, leur rapprochement le plus immédiat? Ne prétend-il pas que la première condition pour jouir de cette intuition ineffable, c'est l'extase, le ravissement, l'abnégation complette de toute sensation extérieure et corporelle, et ne va-t-il pas enfin jusqu'à vouloir donner le moyen de se procurer presque infailliblement un tel état? — Eh bien! quel mal trouvez-vous à cela? — Aucun, aucun, c'est une philosophie tout-à-fait en rapport avec notre âge; et vous-même vous avez aussi parlé avec admiration de

cette *émotion puissante qui arrache l'âme à son état ordinaire et* SUBALTERNE; vous nous avez parlé des *profondeurs de la conscience*, de *l'affirmation absolue de la vérité*, de la *substance éternelle avec ses momens fondamentaux ;* vous nous avez expliqué merveilleusement et la *création* et la *Trinité*, et tout cela pour nous conduire à ces magnifiques conclusions : *Tout est bien, la guerre est juste, la puissance a toujours raison.*—Oui, je l'ai dit, je le soutiendrai, et *j'affirmerai*, et *j'étendrai* même ces principes (1). Qu'en voulez-vous conclure? — Rien, sinon que vous êtes un fils très-légitime d'Ammonius et de Plotin, que vos principes sont tout aussi sûrs, et vos conséquences tout aussi belles; que vous conservez avec une véritable religion les traditions patrimoniales de la famille éclectique, l'extase, le ravissement; que ces traditions mises au grand jour par votre éloquence, peuvent séduire de jeunes esprits, leur donner une impulsion salutaire, et que le dogme de la contemplation, par exemple, si vous aviez le courage de le professer ouvertement, serait de la plus grande utilité pour l'esprit public du dix-neuvième siècle, qui est de sa nature peu contemplatif.

Nous voulions aussi, lecteur, vous exposer par ces rappprochemens comment M. Cousin replâtre une maison délabrée, recrépit des ruines, et cache sous un vernis éclatant leur défaut de consistance, et leur manque ab-

---

(1) C'est la douce assurance que nous avons recueillie à la séance d'ouverture de cette année.

solu de force et d'unité. Nous voulions montrer que toutes ces propositions choquantes que nous avons relevées dans notre dernier article découlent de l'optimisme comme de leur source ; que l'idée de l'optimisme a elle-même sa racine dans l'orgueil de tout expliquer, et que cette présomption donne naissance à l'éclectisme. Mais en quoi l'éclectisme de M. Cousin peut-il être utile ? Nous avons déjà vu que ce ne peut être par ses résultats : sera-ce au moins par sa méthode ? Il semble qu'une méthode soit jugée quand elle conduit à de semblables conclusions. Mais n'oublions pas que *Descartes* qui fit le fameux *Discours*, s'égara dans le tourbillon ; M. *Cousin* a pu se perdre dans l'histoire. Voyons au moins si la marche qu'il suit et qu'il recommande est approuvée par la raison.

« *Je serais heureux*, dit M. Cousin, dans sa troisième » leçon, *si je pouvais vous présenter des vérités impor-* » *tantes et peu répandues. Je le serais bien plus encore,* » *si je parvenais à établir dans votre esprit ce qui est au-* » *dessus de toute vérité particulière, savoir : la méthode ;* » *car la méthode, en vous garantissant l'exactitude des* » *vérités que je déveloperai devant vous, vous donnera* » *les moyens de rectifier les erreurs nombreuses qui m'é-* » *chapperont sans doute, et de trouver vous-mêmes de nou-* » *velles vérités. C'est ici surtout un cours de méthode.* »

Voilà des pensées vraies, des expressions claires et justes. Oui, c'est avant tout la méthode qu'un professeur de philosophie doit avoir en vue. La méthode, unique dans son principe, diverse dans ses applications,

double les forces de l'esprit, multiplie sa puissance, et semble ajouter au nombre des facultés en régularisant leur action. Par elle, Descartes découvre comme en se jouant l'application de l'algèbre à la géométrie, Bacon démembre et renverse le vieux temple des connaissances humaines, et suspend à la voûte du temple nouveau qu'il élève, le lustre qui doit en éclairer toutes les parties; par elle, Condillac devient historien, physicien, économiste, géomètre; par elle, il trouve son admirable *Langue des calculs*. La méthode touche à tout; dans la littérature elle rend le discernement plus prompt et le goût plus sûr; dans les sciences positives, l'observation plus exacte; dans les sciences de raisonnement, le langage plus clair, plus précis; dans les sciences d'application, l'appréciation des rapports plus certaine : seule, elle fournit des secours à notre faiblesse; seule, elle guide les hommes de génie dans leurs découvertes : elle agrandit l'intelligence, donne tout son ressort à notre activité, examine, compte, pèse chacune de nos idées, les coordonne, les enchaîne, les unit entr'elles, non pas par des procédés hardis, capricieux, hasardés; mais en avançant peu-à-peu, en ralentissant sa marche, en revenant même sur ses pas toutes les fois que la curiosité, par trop d'impatience, a éteint son flambeau ou fait seulement vaciller sa lumière.

Il faut féliciter M. Cousin d'avoir bien voulu comprendre que si la philosophie domine en effet toutes les autres sciences, c'est précisément parce qu'elle est vouée plus spécialement au culte de la méthode. Mais l'idée qu'il en

donne mérite-t-elle également notre approbation ? — Écoutons-le appliquant cette idée à l'histoire.

« Il y a deux méthodes historiques, il ne peut y en » avoir que deux », (Il nous semble même qu'il n'y en a pas deux : il est possible que l'on suive deux, trois, vingt routes même, toutes différentes ; mais certes il n'y a réellement qu'une seule méthode, il n'y a qu'une ligne droite.) « Celle qui se présente la première et tout na- » turellement à l'esprit est la méthode expérimentale. » Il semble que l'histoire étant une collection de faits, » et l'histoire de la philosophie n'étant elle-même qu'une » collection de faits d'un génie particulier qu'on nomme » des systêmes, il n'y a qu'à appliquer à ces faits la » même méthode qu'on a appliquée à tous les autres, » savoir l'analyse. Il s'agirait d'abord de les constater et » de les décrire, et quand ils seraient constatés et » décrits, de rechercher leurs rapports, de ces rapports » de tirer des lois, et avec ces lois de déterminer l'ordre » et le développement entier de l'histoire de la philoso- » phie. Il faudrait prendre par exemple un certain nom- » bre d'époques, d'écoles, de systêmes célèbres, étu- » dier successivement ces époques, ces écoles, ces sys- » têmes ; une observation assidue donnerait peu-à-peu » les rapports qui les séparent et qui les unissent, et les » lois de leur formation générale. Rien ne paraît *plus* » *simple, plus facile et plus sage* qu'une pareille marche : » cependant, j'en demande bien pardon à l'empirisme, » cette marche est, selon moi, à-peu-près imprratica- » ble, et elle ne peut mener à aucun *grand résultat*. »

Voilà déjà M. Cousin qui se trahit... La passion des *grands résultats* le travaille, et vous allez voir pourquoi il renonce à *la marche la plus simple, la plus facile et la plus sage*.

« Si vous prétendez que la seule méthode historique » est la méthode expérimentale, soyez fidèle à cette » prétention, c'est-à-dire servez-vous exclusivement de » la méthode expérimentale : ne la quittez jamais, n'ad- » mettez jamais une autre méthode qui vous guide à » votre insu et vous conduise alors même que vous » croyez et que vous prétendez n'être conduit que par » l'expérience. Or, voici quelles conditions vous impose » l'emploi exclusif de la méthode expérimentale. D'a- » bord pour la méthode expérimentate qui ne suppose » aucun résultat antérieur à l'observation, il n'y a point » d'époques de la philosophie. Qu'est-ce en effet qu'une » époque de la philosophie ? C'est un certain nombre de » systèmes et d'écoles ramenés à un point de vue géné- » ral qui, aux yeux de l'historien, paraît dominer tous » ces sytèmes, toutes ces écoles et en faire une unité. » Vous concevez bien que tel ne peut être le point de » départ de la méthode expérimentale, car il implique » que l'empirisme, en abordant l'histoire, commence » par y transporter des distinctions que l'empirisme n'a » point faites, n'a pas encore faites, des classifications » qui ne lui viennent pas de lui-même, des résultats » qui lui sont étrangers et qui seraient pour lui de pures » hypothèses. Ainsi pour la méthode expérimentale il » n'y a point l'Orient, la Grèce, Rome, le moyen-âge,

» les temps modernes ou toute autre classification à la-» quelle aboutira peut-être l'expérience, mais de la-» quelle elle ne doit pas partir; autrement elle suppose » ce qui est en question : elle croit marcher *à poste-» riori*, au fond elle marche *a priori*; elle fait ce qu'elle » ne veut pas faire et ne sait pas ce qu'elle fait. »

Nous vous demandons bien pardon, M. Cousin, malgré votre souveraine parole, elle sait très-bien ce qu'elle fait. Elle part toujours de ce qu'elle connaît pour aller à ce qu'elle ne connaît pas. Or, vous avez beau grossir la difficulté, vous ne nous empêcherez pas de voir très-clairement que cette marche est la seule qu'on puisse et qu'on doive suivre aujourd'hui. Nous ne parlerons pas de l'Orient, ni même de la Grèce, nous rencontrerions peut-être l'idéal en route, mais nous partirons de l'histoire d'aujourd'hui, nous remonterons à celle d'hier, et vous conviendrez qu'il nous sera ainsi facile de nous apercevoir que si nous sommes dans l'an de grâce 1828, on n'y a pas toujours été, on n'a pas même toujours compté des années de grâce. Il nous sera très-facile aussi de remonter à une autre époque, qui nous conduira naturellement à des tems plus reculés, et d'arriver ainsi jusqu'aux ténèbres de l'histoire. Nous marcherons alors *à posteriori*, mais nous saurons comment nous marchons. Nous nous orienterons dans l'espace en nous assurant toujours du terrain que nous avons sous les yeux, nous ne grimperons pas du premier coup à la création, ou *au berceau immobile* de l'histoire, nous ne ferons pas de système

en l'absence des faits, nous voudrons être certains de leur existence avant d'en chercher la raison. Mais n'allez pas nous accuser ici d'une timidité qui nous condamnera toute notre vie à des recherches sans fruit, à des travaux sans résultat. — Qui vous a jamais dit qu'il fallait chaque jour recommencer une œuvre accomplie ! Pourquoi nous imposez-vous la condition de ne pas profiter de ce qui a déjà été fait ? Le physicien et le chimiste sont-ils obligés de refaire toutes les expériences bien constatées et bien décrites ? Ne prennent-ils pas la science au point où d'autres l'ont laissée, et ne cherchent-ils pas à augmenter ses richesses ? Où se trouve l'histoire ? sans doute dans les livres ! Eh bien ! si parmi ces livres nous en avons qui nous conduisent pas à pas, sans rien hasarder de vague, sans rien admettre d'hypothétique, en suivant toujours l'enchaînement des faits, en les examinant chacun à part, puis en observant leur rapport, et les ramenant ensuite, si c'est possible, à un point de vue général, si nous en trouvons qui se montrent fidèles enfin à cette analyse qui observe avec lenteur, qui compare avec ordre; qui assemble, unit, systématise avec art, pourquoi refuserions-nous de marcher sous de tels guides ? Pourquoi dédaigner les fruits de leurs travaux ? Ce sera toujours là de la méthode expérimentale, et nous ne voyons pas pourquoi elle ne conduirait à aucun grand résultat.

« Suffit-il, nous dit plus loin M. Cousin, suffit-il » après avoir étudié l'histoire du genre humain, de sa» voir qu'en fait telle époque a précédé telle autre et

» que telle autre a suivi ? Ce résultat satisfait-il à tous » les besoins de la pensée ? Ce résultat peut-il être pour » la raison autre chose qu'un *point de départ ?* La raison » consent-elle à ne savoir ce qui fut que comme ayant » été et ce qui est que comme étant ? Ne veut-elle pas » savoir pourquoi ce qui a précédé a précédé, pourquoi » ce qui a suivi a suivi ? Ne veut-elle pas savoir ce » qu'elle sait d'une manière raisonnable, dans un ordre » qui soit celui de la raison ? Ne veut-elle se rendre » compte des faits, *les comprendre* DANS LEURS CAUSES et » les rappeler dans leurs *lois dernières*, c'est-à-dire à » quelque chose de nécessaire. A cela on a répondu, » on répond encore que c'est du sein des faits qu'on ti- » rera la nécessité des faits. Eh bien ! je prie qu'on » veuille bien opérer la métamorphose du *fait en droit*, » du *contingent en nécessaire*, du *relatif en absolu*.... » Mais la dialectique démontre que la métamorphose » est imposible : on voit ce qui est, on l'observe, on » l'expérimente ; mais ce qui devrait être, mais la rai- » son des phénomènes, mais leur nécessité ne se voit » pas, ne se touche pas, ne s'observe pas et nous » sommes ici dans un monde qui ne tombe pas sous la » méthode expérimentale ? »

Serait-il vrai ? Quoi ! parce que la raison des phénomènes ne se voit pas, ne se touche pas, il s'ensuit que nous devons la chercher loin des phénomènes, indépendamment de l'observation ! il s'ensuit que ce n'est pas en réfléchissant sur les faits eux-mêmes que nous pourrons remonter à leurs causes et découvrir leurs lois !

Qu'on opère, (dites-vous), *la métamorphose du fait en droit, du relatif en absolu*... Qui vous parle de cette métamorphose? Qui a dit que le fait est le droit et devient le droit? Vous nous abusez ici par une subtilité de langage. Quand Newton a découvert l'attraction qui régit le monde, de quel fait est-il parti? de la chute d'une pomme. Comment a-t-il trouvé la loi de la gravitation? En réfléchissant sur ce fait. S'est-on avisé de prétendre que la chute de la pomme s'était transformée dans l'attraction et que le *relatif* était devenu *absolu?* Point du tout, mais on a répété avec raison que l'homme, en concentrant ses facultés sur des phénomènes bien connus, arrive de rapport en rapport, de déductions en déductions à des lois qui régissent ces phénomènes. Le fait reste toujours un fait; mais il est pour nous et le principe et la preuve de la loi; c'est de lui qu'il faut partir pour la trouver, c'est à lui qu'il faut revenir pour en éprouver la rigueur et en démontrer la vérité. Loin des faits, hors des faits, indépendamment des faits, il n'y a donc aucun point de départ pour l'observation, aucun appui pour la méthode, aucune base pour la science, et par conséquent aucune connaissance... excepté pourtant les intuitions de Plotin, les révélations, les transports au cerveau.

Cependant M. Cousin prétend qu'il faut s'adresser à une autre méthode historique. Il interroge donc *l'humanité*, en compte *les élémens*, les compare entre eux, en déduit *des généralités immuables*, des *rapports nécessaires*, et aborde ensuite l'histoire avec *les lois* qu'il a

trouvées dans les élémens de l'humanité. Nous aurions plus d'une critique à faire sur un tel langage ; mais le professeur lui-même avoue tous les inconvéniens de cette nouvelle méthode et comme il est éclectique et conciliant, il propose de les mêler toutes deux pour plus de sûreté.

Ce parti paraît sage ; mais n'annonce-t-il pas une grande indécision dans la pensée du philosophe ? N'y a-t-il pas ici une preuve de cette lutte qui s'établit souvent entre des habitudes déjà contractées et la raison qui les condamne ? A voir les efforts que fait M. Cousin pour jeter de la défaveur sur l'analyse expérimentale, il est facile de se convaincre qu'il cherche d'avance une justification des procédés qu'il emploie. — Et pourquoi donc, après avoir regardé cette méthode comme *impraticable*, conseille-t-il de s'en servir ? Soyez conséquent : à quoi peut conduire une méthode impraticable ? Il est vrai que deux pages plus bas, M. Cousin, modifiant son expression, dit que cette méthode est *à peine praticable*, et qu'il termine enfin par ce précepte : « Réunissez les deux méthodes ; faites comme le grand physicien qui, dans son laboratoire, conçoit et expérimente, expérimente et conçoit, et se sert à la fois de ses sens et de sa raison. Débutez par la méthode *à priori* et donnez-lui pour contre-poids la méthode *à posteriori*. » C'est-à-dire débutez par la *raison* des faits avant de connaître les faits ; débutez par la *nécessité* des phénomènes avant d'avoir examiné ces phénomènes. Quoique vous soyez convenu que l'observation est le

point de départ, ne débutez pas par l'observation, c'est-à-dire ne *partez* pas du point de *départ*, ne débutez pas enfin par le début; ne commencez pas par le commencement. Débutez, commencez par la fin, *débutez par la méthode* à priori!... *Faites comme le grand physicien qui* CONÇOIT ET EXPÉRIMENTE. Et savez-vous ce que fait le grand physicien qui *conçoit avant d'avoir expérimenté*, long-tems expérimenté? L'histoire répond pour nous; il bâtit des systèmes vides, des théories abstraites, sans réalité possible, sans vérité; il fait des *nombres* comme ceux de Pythagore, ou des âmes et des génies comme Platon, ou de la théurgie comme Ammonius, ou des atômes crochus comme Épicure, ou des tourbillons comme Descartes, ou des monades comme Leibnitz. Il donne un corps, une figure à ses imaginations, perd sa vie et son talent à de vaines tentatives pour expliquer l'inexplicable. Il se consume en de larges et pauvres spéculations qu'un seul fait, une expérience, une observation détruit, renverse, annihile.

Le vrai physicien, au contraire, éclairé par tant d'abus d'esprit, par tant de travers d'intelligence n'*imagine* rien; il pèse les faits, il prolonge son attention sur ses expériences, il les décrit, il les compare, il induit de là quelques raisonnemens qui le conduisent à de nouvelles conséquences, et procédant toujours sagement, mûrement, traduisant une proposition moins connue en une plus connue, il parvient ainsi de rapports en rapports jusqu'à un premier rapport auquel il est forcé de s'arrêter pour ne pas aborder les chimères. Or, qu'est

souvent ce premier rapport? Un fait général au-delà duquel se trouve une ignorance! voilà ce qu'il faut répéter sans cesse à l'orgueil éclectique qui enfle ses conceptions. Le vrai physicien comme le vrai philosophe connaît donc la limite où il doit s'arrêter. Il marque, il distingue le terrain de la science réelle, et celui des hypothèses; le premier champ il l'exploite, il le parcourt à la sueur de son front, avec un travail lent et pénible; l'autre, il le laisse aux gens qui ont du tems à perdre ou des fictions à colorer. Le vrai philosophe ne *conçoit* donc qu'après *avoir expérimenté*; que dis-je, cette *conception* naît infailliblement après les expériences; car l'esprit humain ne saurait donner une attention sérieuse à deux, à plusieurs faits, sans en considérer les rapports, ni considérer ces rapports, sans qu'ils conduisent nécessairement à des raisonnemens, à des règles, à des systèmes, à une *science* enfin, car ce mot renferme toutes les idées que nous venons d'énumérer. Ce mot, par conséquent exprime cette série de propositions qui, parties de l'observation, s'élèvent par des substitutions, toutes les mêmes au fond, toutes différentes pour la forme, jusqu'à une nouvelle proposition qui contient toutes les autres, qui en est l'abrégé, le sommaire, l'expression générale, l'explication unique, la *définition*. Le vrai philosophe ne s'arrête pas qu'il ne soit arrivé à la borne de la science, mais il la reconnaît et il s'arrête aussitôt que le fil des déductions est rompu, il s'arrête aussitôt que la chaîne du raisonnement lui manque, aussitôt enfin qu'il ne peut descendre avec la même évidence de la

proposition la plus générale au premier fait, et remonter du premier fait à la proposition générale.

Ainsi pour créer la science il lui a fallu observer, donner son attention, rapprocher, comparer, tirer des conséquences ou raisonner; pour la vérifier, il est encore obligé de faire le même travail, de se soumettre au même procédé; pour la communiquer aux autres, il est encore forcé de leur faire faire les mêmes expériences, de leur faire remarquer les mêmes rapports, et d'en déduire les mêmes généralités. L'ordre est donc toujours identique; la méthode en tout et partout est *une*; elle consiste dans l'emploi régulier de l'entendement, dans l'exercice *invariable* de ses facultés élémentaires; elle consiste à décomposer et recomposer, en un mot à *analyser*.

Nous ne saurions assez le redire, assez insister sur ces notions fondamentales. Elles sont d'une application universelle; nous les retrouverons partout où nous apercevrons l'évidence, et l'on ne s'en écartera que pour se perdre ou dans des théories creuses, dans un mysticisme aveugle, ou dans des folies d'un cerveau qui s'exalte et qui chante ensuite métaphoriquement l'idéal et la généralité.

Nous avons déjà donné des preuves de ces tristes aberrations: on a vu la méthode de M. Cousin en action dans ses jugemens historiques. On a vu d'où elle part, et surtout où elle aboutit. Si nous avions le courage d'infliger à nos lecteurs la fatigue et le dégoût que nous avons éprouvés nous-même, nous leur offririons

encore une analyse de la 4e, de la 5e, de la 6e leçon. Nous en avions le projet : les forces nous manquent et l'on nous saura gré de notre silence. C'est au fond un pénible spectacle que cet abus du talent et de la parole, que cette obstination singulière à se passionner pour l'obscurité, à s'enfoncer dans les mystères, à vouloir expliquer dieu, l'univers, la création, la trinité, tout ce qui est, tout ce qui doit être. Ces doctrines, nées d'une présomption immodérée, ne paraissent que ridicules quand on les dépouille de leurs brillans oripeaux; mais elles inspirent un autre sentiment quand elles arrivent jusqu'à la justification complète de toute *puissance quelconque*, lorqu'elles élevèrent un autel à l'*insurrection*, à la *conquête*, à la *force*. Enfin elles peuvent paraître plus effrayantes encore quand elles propagent une méthode opposée à la vraie méthode, une méthode séparée de l'observation, une méthode qui retarderait par son influence tous nos progrès, toutes nos connaissances, ou plutôt qui les détruirait toutes puisqu'elle en sape les fondemens.

Parti d'une réputation vulgaire, ou d'une position peu élevée, cet enseignement serait tombé de son propre poids; mais il a retenti avec éclat parce qu'il avait pour auteur un homme d'une imagination ardente, qui éprouve ou qui se donne de violentes émotions, et qui les communique ensuite à l'aide d'une parole brillante et d'un art déclamatoire consommé. Les amis, d'ailleurs, qui firent jadis à petit bruit la réputation de leur chef de secte, les amis soutiennent cette réputation, et ils

sont nombreux, ils sont adroits, insinuants ou fiers, souples ou menaçans, ils se sont fait jour partout, ils ont toutes les trompettes un peu bruyantes, ils disposent aujourd'hui de la gloire, et l'on pense bien qu'ils ne s'oublient pas.

Alors c'est un devoir pour toute âme indépendante de protester contre une telle invasion: c'est un devoir de signaler cet esprit de coterie ambitieux et despotique; comme tout ce qui est borné de sa nature, il écrase tout ce qui est petit et mesquin. Il faut profiter d'un lieu quelconque, d'une place quelle qu'elle soit, pour désigner du doigt cette congrégation nouvelle à laquelle on pouvait supposer une arrière-pensée lorsque naguère elle défendait si ardemment les principes congréganistes. Déjà le chef de cette école plus Allemande que Française, s'est chargé d'absoudre la puissance et tous ses actes: et la puissance est l'objet unique, exclusif de tous leurs désirs... Dieu nous préserve de voir jamais la théorie mise en action.

Nous devions dire notre pensée tout entière sur le cours de M. Cousin, sur le mouvement qu'il imprime et les éloges qu'il reçoit. Nous n'aurons plus à nous en occuper, puisqu'on annonce un *examen critique* leçon par leçon: cet examen pourra être fort utile, s'il est fait de manière à contrebalancer la déplorable direction qu'on s'efforce de donner à la jeunesse qui fréquente les hautes écoles. Appelé nous-même à développer nos pensées à cet égard dans une chaire publi-

que, nous le ferons avec toute la liberté dont on jouit quand on ne sent l'action ni directe, ni indirecte du pouvoir.

A. MARRAST.

TROISIÈME PARTIE.

ANNONCES.

Au moment où la réforme orthographique, dont le but est la guérison des plaies de notre langue écrite, fait chaque jour de nouveaux progrès dans l'opinion, il ne sera pas sans intérêt de se procurer un ouvrage que publie M. Pompée notre collaborateur; ouvrage où toutes les difficultés de l'orthographe actuelle sont énumérées avec conscience, graduées avec art, combattues par des moyens puissans; et qui, par cela même, prouve la nécessité de la réforme qu'il n'a pas pour objet. Nous le recommandons à nos lecteurs comme une production vraiment utile sous quelque rapport qu'on la considère. Le titre est : *l'Orthographiste français*, un fort volume in-12; prix : broché, 1 fr. 75 cent.; 17 fr. les 12 exemplaires. Il coûtera 2 fr. 50 cent. l'exemplaire

à ceux qui l'achèteront sans avoir souscrit; et, dans tous les cas, 50 cent. de plus par la poste.

Citolégie, ou *Art d'enseigner à lire promptement*, par H. A. Dupont (de l'Hérault). — Réformez l'orthographe, et vous n'aurez plus besoin ni de *citolégie*, ni de *statilégie*, ni même d'*orthographiste français*. Mais la routine aux abois lutte encore contre cette réforme si désirée, si urgente, si féconde en avantages de tout genre. Les méthodes qui la suppléent en partie, qui écartent ou émoussent des épines qu'elle seule peut arracher et détruire, méritent donc un favorable accueil. C'est sous cet heureux auspice que se présente la *citolégie*.

M. Dupont est un instituteur qui a beaucoup vu, beaucoup observé, beaucoup fait; après vingt-six années de travaux et de recherches il vient dire à ses confrères : J'ai suivi les enfans dans le développement de leur intelligence ; j'ai pris note de toutes les difficultés de lecture qui ralentissent leurs progrès; j'ai classé ces difficultés ; j'ai donné le moyen de les aplanir avec le plus de promptitude possible ; et l'expérience, pierre de touche des systèmes, a prouvé l'efficacité de la méthode que je vous offre, non au prix de douze cent mille francs, mais à des conditions qui ne ruineront personne.

Frappé de la simplicité de ce langage, simplicité qui est une sorte d'anomalie dans ces tems de mystères statilégiques, j'ai voulu voir M. Dupont; je lui ai proposé trois élèves; et, loin de reculer comme M. Laf-

fore devant cette épreuve toujours périlleuse pour les méthodes à prodiges, il m'a répondu en mettant sur le champ la main à l'œuvre.

Je puis affirmer que la rapidité et la solidité des progrès de ces trois enfans surpassent tout ce que j'ai vu produire à la *statilégie*. J'ajouterai surtout que M. Dupont a fait sur le plus jeune de ces enfans, le fils de M. Lemoine, âgé de cinq ans, l'application d'une méthode de grammaire, dont les heureux effets m'ont étonné. Cet instituteur, qui se propose de voyager pour répandre les excellentes doctrines dont il est imbu, rendra de signalés services à nos écoles. Nous le regardons comme le *Simon de Nantua* de l'enseignement, et nous n'hésitons pas à le recommander à tous nos correspondans.

Examen critique *des cours de MM. Willemain, Cousin, et Guizot.*

Nous avons envoyé avec notre dernier numéro un *prospectus* de cet *Examen Critique*.

Au moment où nous mettons sous presse, on nous apporte la première livraison de cet Examen, relative au cours de M. *Cousin*.

Comme nous ne sommes pas dans l'habitude de recommander par complaisance des ouvrages quelconques, nous avons voulu juger par nous-même; mais nous pouvons aujourd'hui en conscience faire le juste éloge de cette livraison. Esprit et raison, force de logique et piquant du style, tout s'y trouve réuni, et nous engageons fortement nos lecteurs à encourager de leur souscription une entreprise dont le succès doit pro-

duire le meilleur effet et servir d'antidote à des doctrines qui ont déjà trop de puissance.

L'auteur ou les auteurs de cette première réfutation professent une noble indépendance. Ils ne portent d'autre couleur que celle de la vérité, et c'est un phénomène si rare dans le tems présent, que cela seul suffirait pour mériter le suffrage de tous les hommes de bonne foi. Mais en outre, cette vérité est revêtue de formes aimables, et la grace, l'esprit, l'énergie du style ne gâtèrent jamais rien (1).

Puisque nous en sommes là, nous annonçons aussi que pour céder aux instances de quelques personnes d'une grande autorité en matière philosophique, M. A. Marrast va réduire en une seule brochure les trois articles relatifs au cours de M. Cousin. Il se propose d'y ajouter un avant-propos qui ne saurait manquer d'intéresser le lecteur, nous l'avons lu, nous n'en disons pas le bien que nous en pensons. Nos abonnés connaissent assez le talent de notre collaborateur.

MARLE, aîné.

---

(1) On s'abonne chez Corréard jeune, rue Richelieu, n. 21. Nous pouvons nous charger même de faire parvenir les livraisons à ceux de nos abonnés qui nous en témoigneraient le désir.

GRAMMAIRE

FRANÇAISE,

MÉTHODIQUE ET RAISONNÉE,

RÉDIGÉE D'APRÈS UN NOUVEAU PLAN, FONDÉE SUR UN GRAND NOMBRE DE FAITS, ET SUR L'AUTORITÉ DES GRAMMAIRIENS LES PLUS CONNUS;

Ouvrage

DONT LE BUT EST DE FACILITER L'ENSEIGNEMENT ET L'ÉTUDE DE LA LANGUE FRANÇAISE.

DÉDIÉ A LA BONNE VILLE DE CAMBRAY,

PAR ALEX. BONIFACE, INSTITUTEUR;

PRIX : 2 FR. 50 C.

COURS

THÉORIQUE ET PRATIQUE

Sur les difficultés de la Grammaire Française,

OU

CACOGRAPHIE DE PRINCIPES,

Renfermant des dictées graduées depuis le substantif jusqu'aux participes; des exercices sur la construction vicieuse, sur les barbarismes, sur les solécismes, sur les équivoques et sur les disconvenances grammaticales;

PAR M. MARTIN,

Membre correspondant de la Société Grammaticale de Paris, Maître de pension à Festieux,

DEUXIÈME ÉDITION, REVUE, CORRIGÉE ET AUGMENTÉE,

PRIX : 1 FR. 25 C.

Paris,

AU BUREAU DU JOURNAL GRAMMATICAL,

Ainsi que les autres ouvrages que nous venons d'annoncer.

JOURNAL

DE

La Langue Française,

GRAMMATICAL,

DIDACTIQUE ET LITTÉRAIRE.

PREMIÈRE PARTIE.

SUITE DE LA NOTICE SUR LA VIE ET LES PRINCIPAUX OUVRAGES DES GRAMMAIRIENS.

(ROBERT ESTIENNE.)

Le seizième siècle fut remarquable par les travaux de ses savans, et l'antiquité ne fut à aucune autre époque explorée avec un soin plus assidu. Mais si les sciences où il n'est question que de faits y furent cultivées avec éclat, il s'en faut beaucoup qu'il en ait été de même des sciences rationnelles; car si celles-là ne demandent que de la mémoire, les autres veulent de l'intelligence : et les hommes sont comme les enfans, ils savent par cœur avant de savoir raisonner. On n'y

connut donc guère de la grammaire que la science des mots ; mais on la connut bien, et chaque savant aurait pu indiquer au besoin l'origine de chaque mot, ses diverses acceptions, les variétés de sa forme graphique, et même les différentes modifications de son qu'il avait éprouvées. Enfin cette partie de la science fut cultivée alors avec tant de succès que ceux qui aujourd'hui veulent la connaître doivent étudier avec le plus grand soin les travaux de cet âge : car ils ne trouveront nulle part des ressources qui puissent leur être comparées. Mais aussi, comme les autres parties de la langue ne furent point traitées avec une égale habileté, combien peu de choses contient une des premières grammaires écrites, donnée par Robert Estienne, l'un des plus savans hommes du tems? Il y est seulement question des lettres, de leur forme, de leur valeur ; il parle des neuf parties du discours, explique ce qu'elles sont, confond l'adjectif avec le substantif ; il donne les diverses modifications que les mots subissent, nous apprend que les noms n'ont pas de cas en français, ce qui n'était pas peu de chose pour un savant de ce siècle ; il dit ce que c'est que le nombre, le genre, la dérivation, le nom commun et le nom propre, les mots simples et composés, les diminutifs, les tems, les modes, les nombres, les voix, les personnes et les verbes ; il donne les diverses conjugaisons ; il reconnaît les verbes actifs, les passifs, les neutres, les impersonnels. Quant à la voix réfléchie ou moyenne, il n'en a pas entendu parler, non plus que du verbe substantif et des verbes réciproques ; il ne connaît les auxiliaires que quand ils sont joints aux

autres verbes. Hors de là il n'en est plus question. Il paraît même, par sa définition de la conjonction, qu'il avait une idée peu nette de la proposition. Enfin il termina son livre par des recherches étymologiques, et il en employa un quart environ à montrer les diverses modifications que nous avons fait subir aux mots latins adoptés dans notre langue. Cette partie est curieuse et mérite d'être consultée par les hommes qui s'occupent de latinité et veulent avoir une connaissance approfondie des deux langues et de leur génie respectif. Au reste, elle a été reproduite par des grammairiens modernes dans ce qu'elle a de plus intéressant. Cependant, j'oubliais une chose bien propre à caractériser l'esprit de ce siècle; c'est qu'après avoir écrit sa grammaire en français, Robert Estienne l'écrivit en latin, et dans un latin meilleur que son français. Quelqu'un me demandera peut-être la cause de cette bizarrerie, c'était, dit-il, pour servir à l'usage des savans étrangers, ce qui prouve l'utilité d'une langue générale. On prétend que notre langue a remplacé sous beaucoup de rapports la langue latine; si cela est, c'est une bien grande reconnaissance que nous devons à nos grands écrivains.

Mais, me dira peut-être mon lecteur, tout cela est fort bien, maintenant, revenez à votre sujet et dites-moi ce que Robert Estienne a pensé de la grammaire en général, quelle définition il en donne, s'il la regarde comme une science ou un art? Je suis bien fâché de si peu satisfaire son impatience; mais si je n'en ai pas encore parlé, c'est que Robert Estienne n'y a jamais

pensé. Je vais bien l'étonner, mais c'est la vérité ; cette grave question, tourment de nos grammairiens modernes, l'occupait si peu qu'il n'en dit pas un mot ; et toutes ses autres définitions ne sont que des explications, car il ne s'inquiétait guère de la raison des mots ; il examinait ce qui les distinguait, le disait, et voilà tout.

Mais ce qui est encore plus étonnant, c'est qu'il ne dit pas un mot de la syntaxe, pas un mot des construcions, pas un mot des idiotismes, et la règle *Deus sanctus* n'est pas même traduite en français à l'usage de notre langue. Il ne dit rien non plus sur l'emploi des différens tems et des différens modes, rien sur les pronoms ; il dit ce que sont ces choses, mais il se tait sur la manière de s'en servir, sur l'orthographe, et sur cette foule de locutions bonnes ou mauvaises alors en usage.

Cependant cet ouvrage, tout imparfait qu'il est, a été utile, et nous en devons de la reconnaissance à son auteur ; car c'était un premier pas : je dis un premier pas, quoique sa grammaire n'ait pas été la première écrite en notre langue; mais les autres étaient tellement défectueuses, leurs auteurs étaient si ignorans, qu'elles étaient inutiles tant elles fourmillaient d'erreurs ; l'une d'elles, dont l'auteur est Sylvius, homme de mérite cependant, est pleine de mots et de tournures flamandes qui en ôtaient jusqu'à l'intelligence. Si l'on songe en outre combien un premier pas est difficile à faire, combien il est pénible même de bien jalonner une route, on comprendra le mérite de Robert Es-

tienne. D'ailleurs, ne méprisons pas tant ces hommes d'un autre âge, sans doute notre raison est plus exercée et plus sûre que la leur, mais leurs travaux furent plus grands, plus remplis de difficultés, et cependant la connaissance qu'ils avaient de l'antiquité était si extraordinaire que notre paresse en est épouvantée. Cela ressemble un peu à ces vieilles armures de chevaliers, que nous pouvons à peine soulever, quoique cependant nos armes soient plus sûres et frappent plus fort que les leurs.

Mais revenons à la grammaire, et voyons pourquoi elle était si incomplète et si informe. D'abord la langue vulgaire avait jusqu'alors été très-méprisée des savans et de ceux qui font les grammaires. Tous ces gens-là parlaient latin, écrivaient en latin, correspondaient en latin, et s'ils daignaient s'abaisser jusqu'à parler français, ce n'était que pour le peuple et pour ne pas se priver d'une commodité qui était devenue un besoin; mais leur héroïsme pour la langue sacrée n'allait pas aussi loin. Tous les livres se fesaient en latin, et si l'on souffrait qu'un chroniqueur écrivit en langue romane les exploits du tems, qu'un trouvère y chantât ses amours, et qu'un romancier ou un poète y racontât les gentilles espiégleries des belles châtelaines; un savant aurait été déshonoré s'il y avait parlé philosophie ou physique; un théologien, religion; un jurisconsulte, lois et coutumes, et un médecin s'il avait tué ses malades dans une autre langue que dans la langue savante. Il en résulta que ceux-ci acquirent une profonde érudition dans cette langue, et négligèrent

la langue nationale. Les grammaires que l'on fesait étaient latines, uniquement consacrées au latin; quant au français on le parlait toujours assez bien. On sent combien un pareil état était nuisible à la science. En effet, s'il est vrai qu'une étude comparée des langues, donne une connaissance plus approfondie des règles du langage, il est juste de dire en même tems que le plus mauvais moyen d'avoir de véritables notions grammaticales serait de n'étudier qu'une langue morte. C'est cependant ce qui avait lieu, et cela s'était conservé jusqu'à la révolution dans plusieurs colléges de province, et à tel point, qu'au collége dépendant de l'abbaye de Cluny, un élève de seconde fut sévèrement puni, quelque tems avant 1789, pour avoir lu une grammaire de Wailly, et que l'on répondit à ses observations, qu'il apprenait assez sa langue en étudiant le latin.

Cependant, dès le seizième siècle, la langue française devint en honneur, et l'on s'aperçut que de bonnes mains pouvaient en faire quelque chose : Rabelais, Marot, Montaigne et quelques autres en avaient donné la preuve. De plus, les relations que l'on eut alors avec les Italiens et les Espagnols convainquirent un grand nombre de personnes que si les langues modernes, filles de la barbarie du moyen âge ne valaient pas celles de l'antiquité, au moins elles avaient quelque mérite. Dès-lors on s'y adonna. Enfin l'Italie et l'Espagne n'avaient-elles pas une littérature ? Pourquoi donc n'aurions-nous pas eu la nôtre ? La vanité nationale s'en mêla, on écrivit, on disputa, et Henri Estienne, fils

et successeur de Robert, prouva *ex-professo* que la langue française était la première des langues modernes et qu'elle ne le cédait qu'aux anciennes. Car, disait-il, comme il est vrai que l'on prouverait qu'une femme est belle en prouvant qu'elle ressemble à Hélène; de même l'on montrera que la langue française est une très-belle langue, en montrant qu'elle a d'innombrables analogies avec la langue grecque dans ses mots, ses constructions et ses tournures. Alors, dans son enthousiasme, il prend la plume et fait un autre traité *ex-professo*, où il montre que les deux langues ont tant de rapports, qu'elles semblent avoir été créées par un même peuple, et que l'on devrait plutôt dire que la langue française est fille de la grecque que de la latine. Car il prétendait que notre langue avait bien emprunté quelques mots à la langue des Romains, mais qu'elle avait pris à celle des Grecs son génie, son allure et même ses formes. Nous laissons aux savans le soin d'indiquer ce que l'on doit penser de la vérité de ces assertions; mais nous conseillons aux Hellenistes de lire et d'étudier ce petit livre : il leur apprendra bien des choses et sur la grammaire générale et sur ces deux langues. Nous ne voulons pas dire qu'Henri Estienne eut des idées plus avancées sur cette science que le reste de son siècle, mais cet effet sera produit par les rapprochemens inattendus que cette lecture fera naître. Nous sommes même persuadés que si l'on mettait dans une grammaire grecque, adoptée par l'Université, un ou deux chapitres comprenant les principes de ce livre, appuyés de quelques exemples, on formerait deux cha-

pitres qui feraient beaucoup d'honneur à leur auteur dont plus d'un ignorant admirerait la profonde sagacité.

Comme on le voit, les libraires du seizième siècle étaient savans, car les deux Estienne étaient libraires ainsi que chacun sait. Le dernier surtout n'imprimait presque rien sans y ajouter de savans commentaires dont seraient capables peu de nos auteurs modernes. Mais il ne se contenta pas de comparer notre langue à la langue grecque, il fit un autre ouvrage pour chercher ses analogies avec la langue hébraïque, et faire connaître les mots français qui en tiraient leur origine. Henri regardait tous ces travaux comme un devoir de son état; il croyait bonnement qu'il ne suffisait pas d'avoir des fonds, de pouvoir monter une presse, et d'élever une boutique pour être un bon typographe; selon lui il fallait être savant, et il a fait même un livre contre les libraires ignorans, que nous conseillons aux libraires modernes de se faire traduire.

SUITE DES QUESTIONS PROPOSÉES A NOS CORRESPONDANS.

XXIIe.

Doit-on prononcer à la française les noms propres qui nous viennent des langues étrangères ; ainsi, quoiqu'on écrive *Byron*, *Necker*, etc., faut-il prononcer *Biron*, *Nékèr*, ou bien *Bá-ï-rone*, *Nèkre*.

XXIIIe.

Les noms communs tirés des langues anciennes, comme *ave*, *miserere*, etc., doivent-ils prendre dans notre langue la marque du pluriel?

SOLUTIONS.

Nous avons promis dans le numéro précédent de faire connaître à nos lecteurs quelques réflexions de M. Amoudru, l'un de nos abonnés, sur la question de savoir si l'on doit dire :

OFFICIER DU GÉNIE ou **OFFICIER DE GÉNIE.**

Il n'est pas douteux qu'on doive dire *officier* DU *génie*, et non *officier* DE *génie*; car on ne dit pas *le corps* DE *génie*, mais *le corps* DU *génie* : par conséquent, *un officier du corps du génie*, doit être appelé *officier* DU *génie*, en supprimant et en sous-entendant le mot *corps*. Du tems de Vauban on disait *officier du corps des ingénieurs*, et c'est de ce mot *ingénieur* qu'on a fait *génie* par abréviation.

Avant Vauban on disait *engeigneurs*, du mot *engin*, machine, parce que, dit-on dans le *Dictionnaire d'art militaire de l'Encyclopédie méthodique*, « les machines » de guerre ont été inventées, pour la plupart, par » ceux qui remplissaient les fonctions d'*engeineurs*, et » que c'étaient eux qui mettaient ces machines en œu- » vre à la guerre. Quelques auteurs, ajoute-t-on, » croyaient que ce mot désignait essentiellement l'inven- » tion et de plus l'habileté que devait nécessairement » avoir un *engeigneur*, d'après la supposition que *engin*

» venait du latin *ingenium* ; mais on en peut douter, » quoique dans la basse latinité, on ait nommé *ingenia* » les machines de guerre. »

Plus tard, on a dit en français *engineur*, et, encore aujourd'hui, on dit en anglais *enginer*, en allemand *kunstabler*, ce qui signifie proprement *artificier*, sans doute parce que les mineurs font partie du corps du *génie* ou des *ingénieurs*.

On peut citer encore à l'appui de ces faits le passage suivant tiré de l'*Essai général de tactique* de l'éloquent Guibert :

» Pour être tacticien, il faut connaître la science des » fortifications, et, pour être ingénieur, il faut être » tacticien. La première partie de cette conséquence » est admise et reconnue dans le militaire, sans que » cependant les officiers s'éclairent en conséquence. La » seconde semble ne pas l'être parmi les ingénieurs ; » car généralement ils ne savent ni comment les trou- » pes manœuvrent, ni comment on doit les conduire ; » ils ne veulent pas même le savoir : regardant leur art » comme le premier des arts, ils dédaignent toutes les » autres branches de la science militaire. Si ce préjugé » est entretenu chez eux par le beau nom de *génie* dont » on a honoré leur corps et les connaissances qu'ils cul- » tivent, je dois les avertir que cette pompeuse déno- » mination est de création nouvelle, que, du tems de » Vauban, on disait tout simplement *le corps des ingé-* » *nieurs*, et qu'ingénieur, dans l'institut de cette pro-

» fession, et dans toutes les langues de l'Europe, dé-
» rive, non du mot *génie*, mais du mot *engin*, parce
» qu'alors les ingénieurs étaient les constructeurs et les
» directeurs de toutes les machines de guerre, et par-
» ticulièrement de celles de siége. (Page 81, tome 2,
édition in-4°). »

Ces faits généralement ignorés, jètent du jour sur la véritable signification des mots *génie* et *ingénieur*, et achèvent de résoudre la question insérée dans votre précédent numéro.

C'est dans cette persuasion, Monsieur, que j'ai l'honneur de vous les adresser,

Je suis, etc.

AMOUDRU.

A Monsieur le Rédacteur du Journal de la langue française.

MONSIEUR,

Dans votre 27e numéro, vous avez consacré une demi-page à l'annonce de la première édition des *Omnibus du langage*; depuis, deux nouvelles éditions se sont écoulées, et la quatrième, grossie de trois cents articles, paraît aujourd'hui; je crois que cet ouvrage, qui a obtenu une grande célébrité populaire, mérite autre chose qu'une simple annonce, et je vous adresse deux

articles qui, je l'espère, trouveront place dans votre Journal.

L'érudition plaît au savant, la discussion au sage, la profondeur au méthaphysicien ; mais le peuple, mais les masses ne veulent rien de tout cela. Les *Omnibus du langage*, destinés à répandre la pureté de l'élocution dans les classes moyennes de la société, devaient donc être fondés sur d'autres bases. Aussi se distinguent-ils par les qualités suivantes :

1° *Classement des matières par ordre alphabétique, c'est-à-dire, méthode la plus propre à faciliter les recherches, la plus favorable à la paresse ;*

2° *Style simple, clair, concis, à la portée de tout le monde ;*

3° *Peu de raisonnemens, beaucoup de faits, et les autorités continuellement citées à la suite des faits ;*

4° *Des anecdotes grammaticales fort piquantes, semées çà et là, pour égayer le lecteur.*

Le meilleur moyen de bien caractériser cet ouvrage est sans doute d'en extraire quelques articles, qui, je crois, ne seront pas sans intérêt.

LETTRE A.

« ALLUSION. M. de Pradt visite le journaliste Hoff-
» man dont il avait essuyé maintes critiques amères ; il
» le trouve dans une mansarde, écumant la soupe, et
» il en est mal reçu. Indigné, il lui adresse ces paroles :
» *Vilain drôle! tu te crois dans un tonneau, parce que*
» *tu habites un grenier.* Ce mot *tonneau* fait penser à

» Diogène ; c'est une *allusion*. L'allusion est donc une » expression qui rappèle une chose à propos d'une » autre. »

Il me semble que l'allusion ne pouvait être définie plus agréablement.

« AOUT. Prononcez *ou* et non *a-ou*. Je crois entendre » miauler des chats, disait M. de Bellièvre, lorsqu'on » prononce autour de moi : la *mi-a-ou*, la *mi-a-ou*, » pour la *mi-ou*.

» ATTENTION. M. Daniel, spirituel auteur *des Ré-* » *créations grammaticales*, prétend qu'on doit dire : » *une faute d'inattention*. Je ne suis pas de son avis : » *Faute* signifie *manque* ; et *inattention*, manque *d'at-* » *tention*. FAUTE D'INATTENTION équivaudrait donc à » *manque de manque d'attention*, ce qui constituerait » un pléonasme très-vicieux. Dites : *une faute d'atten-tion*. (Extrait du *Précis d'orthologie* de M. Marle.)

LETTRE B.

BONNET. Si vous tenez à nommer les choses par leur nom, dites : LA MITRE d'un évêque, la TOQUE d'un juge, la BARRETTE d'un cardinal ; et non, *un bonnet* de juge, d'évêque, de cardinal, etc.

(*Extrait du grand Dictionnaire de* LAVEAUX.)

LETTRE C.

« CACOPHONIE. Dites : *cacophonie*, et non *cacaphonie*.

» Quelquefois, dans la poésie familière, on fait des
» cacophonies à dessein, témoin la suivante :

Didon dînait, dit-on,
Du dos d'un dodu dindon.

» Les anecdotiers ont rapporté cette singulière caco-
» phonie que fit un magistrat du tems de la fronde;
» après avoir ordonné d'étendre une chaîne dans la rue,
» impatient il s'écria : *Qu'attend-on donc tant? que ne*
» *la tend-on donc là.*

(*Extrait des* Récréations grammaticales *de M. Daniel.*)

« DEMANDER EXCUSE. Que signifie ce dernier mot?
» Raison, motif pour se disculper. *Je vous demande*
» *excuse* équivaut donc à *je vous demande une raison*
» *pour me disculper*, ce qui est le contraire de ce qu'on
» pense, de ce qu'on doit dire. *Recevez mes excuses*, *je*
» *vous fais*, *je vous présente* mes excuses; voilà les ex-
» pressions correctes.

» Un grammairien très-spirituel répondit à une per-
» sonne qui lui *demandait excuse : Accordée*, *accordée!*
» et la voici en quatre syllabes, *i-gno-ran-ce.* »

(*Extrait du Précis d'orthologie* de M. Marle.)

« DINATOIRE. Je ne vous reconduis pas plus loin,
» disait un Parisien à un habitant du faubourg Saint-
» Marceau, car l'heure *dinatoire* approche. Vous faites
» d'autant mieux, répliqua celui-ci que nos rues sont
» très-*crottatoires*.

» Malgré cette plaisanterie, on dit : un déjeûner *di-*

» *natoire ;* mais les personnes qui parlent bien n'em-
» ploient jamais ce mot sans l'accompagner d'un sourire. »

(*Extrait du Dictionnaire des mots par famille, de M.* Pompée.)

G.

Galimatias. A l'époque où les plaidoyers se fesaient en latin, un avocat assez diffus qui parlait en faveur du coq d'un nommé Mathias, répéta tant de fois les mots *Gallus Mathiœ*, (le *coq de Mathias*) que, s'embrouillant, il finit par dire *Galli-Mathias*, et donna ainsi naissance au mot *galimatias* dont on se sert aujourd'hui pour désigner un discours embrouillé.

Grammaire. Le petit-fils de D'Aguesseau ayant été admis dans une société littéraire, disait modestement qu'on l'avait reçu à cause de son *grand-père*. Le grammairien Beauzée lui répondit : Je l'ai bien été à cause de ma *grand-mère* (*grammaire*). Plusieurs prétendent que c'est cette plaisanterie qui a donné lieu à la prononciation vicieuse, *gran-mère* pour *grammaire*.

I.

Incendie. N'imitez pas les rédacteurs du *Journal des Débats* qui écrivent une *incendie ;* dites avec tous les lexicographes modernes : un *incendie*.

J.

Jeunes personnes. N'est-il pas honteux de voir à

Paris des enseignes de maisons d'éducation ainsi conçues : *pension de jeunes personnes* DU SEXE. Y a-t-il des jeunes personnes qui ne soient pas du sexe ?

L.

LIAISON DES MOTS. Un jeune homme était au spectacle dans une loge, à côté de deux dames richement parées, mais dont la conversation annonçait bien le peu d'éducation qu'elles avaient reçu. Tout-à-coup le jeune homme trouve sous sa main un éventail. Madame, dit-il à la première, cet évantail est-il à vous ? —Il n'est point-z-à moi.—Est-il à vous, en le présentant à l'autre ?—Il n'est pâ-t-à moi.—Il n'est *point-z-à vous*, il n'est *pá-t-à vous*, dit le jeune homme, ma foi je ne sais *pá-t-à-qu'est-ce*.

Cette plaisanterie a couru dans les cercles et a donné naissance au mot *pa-t-à-qu'est-ce*.

(*Extrait du* Manuel *de M. Boniface.*)

M.

MORT-IVRE, se dit d'un homme; mais, en parlant d'une femme, *il faut dire :* IVRE MORTE ; car dans, un homme *mort ivre*, une femme *morte-ivre*, on prononce également *mor-tivre*, et la différence des genres ne se trouve pas indiquée par la prononciation.

(LAVEAUX.)

N.

Nagement. Ce mot nouveau est utile. C'est donc à tort que quelques grammairiens le repoussent. Ne craignez pas de dire avec Mercier et Laveaux : *Le* vol *de l'aigle et le* nagement de la baleine.

(Laveaux.)

Nonante, octante, septante. M. Marle, dans son *Précis d'orthologie*, regrette ces trois mots qu'on n'emploie presque plus. Il était naturel, dit-il, qu'après avoir énoncé *trente, quarante*, *cinquante et soixante*, on continuât de dix en dix, en disant : *septante, octante et nonante.* L'analogie, l'oreille et l'esprit étaient également satisfaits, et la mémoire se trouvait soulagée. *Soixante et dix, quatre-vingt* et *quatre-vingt-dix*, rompent un système de nomenclature qui était fort bien conçu, et offrent à la fois des sons peu harmonieux, et des difficultés d'orthographe et de syntaxe qui embarrassent beaucoup de personnes.

O.

Observer. Ce mot signifie considérer, remarquer; *donc on ne peut pas dire :* Je vous observe que vous êtes dans l'erreur; *car on ne dirait pas :* Je vous remarque, je vous considère que vous êtes dans l'erreur. Voici l'unique manière de s'exprimer correctement. Je vous fais observer, remarquer, considérer que vous êtes dans l'erreur. (*Tous les grammairiens.*)

Un député bien connu disait, en 1825, à M. de Villèle : Je vous OBSERVE, 1° que... Je vous OBSERVE, 2° que... Je vous OBSERVE, 3°.... ici le ministre se lève brusquement, et interrompant l'orateur, il lui répond : et moi, Monsieur, je vous FAIS observer que vous n'observez pas un Adonis.

ŒDIPE. Je crois, Monsieur, qu'on doit jouer o-E-dipe ce soir, o-u-i, répondit Voltaire. Cette réponse ironique prouve qu'on doit prononcer É-*dipe* et non non o-É-dipe.

OMNIBUS DU LANGAGE. M. A. Qu'est-ce que c'est que cela ?—M. B., c'est un petit livre qui vous enseignera à mieux parler votre langue.—M. A. Est-ce que je ne sais pas ma langue ? — M. B. Ah ! vous savez votre langue ! vîte, à l'épreuve, j'ouvre les *Omnibus*, 3e édition, p. 56, je trouve le mot *hennir*. Comment le prononcez-vous ? —M. A. Quelle difficulté ! je prononce *hénnir*.—M. B. Eh bien ! vous vous trompez, il faut prononcer *hanir*.—M. A. Eh bien ! vos *Omnibus* n'ont pas le sens commun ; j'en appèle à Wailly, à Laveaux, à l'Académie.—M. B. Mais *les Omnibus du langage* ne sont que l'écho de ces autorités imposantes. C'est précisément parce que l'Académie, Laveaux et Wailly disent que l'on doit prononcer *hanir* que cette prononciation est reproduite dans les *Omnibus* ; au surplus, lisez, voyez au bas de l'article les noms des juges mêmes que vous avez invoqués.—M. A., après avoir lu la page 56 : Je suis vaincu. M. le libraire : *un Omnibus du langage*, s'il vous plait, voici 60 centimes.

OMBREUX, OMBRAGEUX, dites avec Delille : une vallée OMBREUSE *et non* OMBRAGEUSE. Le premier signifie : *qui porte de l'ombre*, et le second, *qui a peur, qui est soupçonneux*, *méfiant*.

OUATE. Il est possible que quelques couturières de Paris *disent* DE LA ouate, ou : de l'OUÈTE, mais il vaut mieux imiter Boileau qui disait, prononçait et écrivait : L'OUATE. (LAVEAUX.)

P.

PARTAGER. Dites : *Je partage mon bien* AVEC *les pauvres*, quand vous conservez pour vous une portion de votre bien ; *je partage mon bien* ENTRE *les pauvres*, quand vous ne réservez rien pour vous ; *je partage tel bien* AUX *pauvres*, quand vous distribuez un bien qui ne vous appartient pas.

PROMÈNE. C'est à tort que beaucoup de personnes disent : *Je promène, je mouche*, pour *je* ME *promène*, *je* ME *mouche*. Aucun de nos bons écrivains n'a employé ces premières expressions, et Thomas Corneille, ainsi que tous les grammairiens, les a signalées comme vicieuses.

Q.

QUIPROQUO de Louis XV. M. de Nédouchel, anglomane déterminé, suivait un jour à cheval la voiture de Louis XV. Il avait plu, et M. de Nédouchel allant dans

la boue, éclaboussait le roi, qui, mettant la tête à la portière, lui dit : M. de Nédouchel, vous me *crottez*.— Oui, Sire, à l'anglaise, répondit-il, d'un air très-satisfait. Au lieu de *crottez*, il avait entendu *trottez*.

Le Roi, sans se douter de la méprise, se contenta de lever les glaces avec bonhomie, en disant : Voilà un nouveau trait d'anglomanie, mais il est un peu fort.

(*Extrait des* Récréations grammaticales *de Daniel.*)

R.

RAISONNÉ (le). Ce mot n'est dans aucun dictionnaire, mais il est utile, bien fait, et nos grands écrivains l'ont souvent employé. Voltaire, entr'autres, a dit : Il y a des vers heureux dans Corneille, des vers pleins de force, et du RAISONNÉ.

RIEN. (Servir de) Ce qui ne sert DE rien ne peut être employé utilement, est hors de tout service. *Exemple :* par reconnaissance, il nourrit un cheval qui ne lui sert DE rien. Ici il y a nullité absolue de service.

RIEN (Servir à). Ce qui ne sert à rien n'est pas utile dans le moment, mais peut servir dans un autre tems. *Exemple :* vous pouvez prendre mon cheval, car il ne me sert A rien aujourd'hui. Ici la nullité de service n'est que momentanée.

(*Grammaire des Grammaires.*)

S.

SABLEUX. Sableux ne se dit que de la farine dans la-

quelle un peu de sable se trouve mêlé. *Farine* SABLEUSE. SABLONEUX se dit des lieux où il y a beaucoup de sable : *Pays sabloneux* ; rivage *sabloneux*.

(LAVEAUX.)

SAVOIR. Dans la plupart des petites villes, et surtout dans les villages, les publications qui se font au nom du Maire commencent par ces mots : *On fait à savoir que.* Il nous semble que Messieurs les Maires devraient veiller à ce qu'on n'écorchât pas ainsi la langue en leur nom. Qui ne sait que le mot *à* est inutile, et qu'il suffit de dire : *on fait savoir.* Mieux vaudrait encore abandonner cette expression, et énoncer simplement l'objet de la publication, sans employer cet absurde préambule.

(*Précis d'orthologie de* M. Marle.)

SAUVAGERIE. Mot nouveau qui peut être employé utilement. *Exemple :* La SAUVAGERIE de J.-J. Rousseau tenait à la crainte qu'il avait de perdre avec les hommes des momens qui lui devenaient plus précieux, à raison de son âge et de ses études.

(LAVEAUX.)

SOCRATISER. Faire le Socrate, tâcher d'imiter Socrate. Expression de circonstance qui peut être quelquefois bien placée, comme dans la phrase suivante : *Quand on a pour femme une Xantippe, comme le mal est à peu près sans remède, il ne reste plus qu'à* SOCRATISER.

(LAVEAUX, *Dictionnaire des difficultés.*)

SI J'ÉTAIS QUE DE VOUS. Le duc de Créqui disait un jour au maréchal de Clérambault : *M. le Maréchal,*

SI J'ÉTAIS QUE DE VOUS, *je me pendrais*. Eh bien ! répliqua celui-ci : SOYEZ QUE DE MOI. Cette saillie prouve le vice de l'expression SI J'ÉTAIS QUE DE VOUS. *Dites :* si j'étais vous, si j'étais à votre place.

(*Les Grammaires raisonnées.*)

T.

TABATIÈRE. Pourquoi dire *boite ?* dites-vous une *coiffure*, quand vous voulez désigner un *chapeau ?* une *chaussure*, quand vous devez indiquer des bas ou des souliers ? Nommez les choses par leur nom, et *dites :* TABATIÈRE, lorsque vous parlez d'une boîte à tabac.

(MARLE.)

Ces citations, mieux que le raisonnement feront connaître l'utilité des *Omnibus du langage*. Mais comme il importe de ne pas laisser propager certaines erreurs que j'ai cru remarquer dans cet ouvrage ; j'aurai l'honneur de vous en adresser la critique pour le prochain numéro (1).

Je suis, etc.

SEQUIN, *professeur de langues*.

---

(1) *Les Omnibus du langage*, in-32 de 162 pages ; prix : 60 cent. l'exemplaire ; 6 fr. la douzaine ; 45 fr. le cent. Au bureau du Journal, rue Richelieu, n. 21 ; au Palais Royal, chez Garnier, et chez tous les libraires de Paris.

SOLUTIONS.

Doit-on écrire des SOURDS-MUETS ou des SOURD-MUETS.

M. Butet a ingénieusement établi, dans le *Manuel de la langue française*, la différence qui existe entre *sourd et muet* et *sourd-muet*. Le premier, dit-il, désigne un individu muet en même tems qu'il est sourd, mais chez lequel le mutisme est indépendant de la surdité; le second, un individu muet en même tems qu'il est sourd, mais chez lequel le mutisme n'est qu'une conséquence de la surdité.

Cette différence me paraît aussi juste que bien établie. Mais une difficulté m'embarrasse, c'est de savoir si je dois écrire au pluriel, des *sourds-muets*, sourds avec un *s*, comme l'a écrit M. Butet, ou sans *s*, des *sourd-muets*. Je sais bien que, la grammaire à la main, on me prouvera que deux substantifs, ou un adjectif et un substantif, non unis par une préposition, doivent prendre tous deux le signe du pluriel; mais la grammaire est-elle toujours bien exacte dans ses règles? J'en doute, et voici mon objection : Si les deux infirmités caractérisées par ces mots *sourds-muets* sont indivisibles, et que l'une soit le résultat immédiat de l'autre, elles doivent être représentées par une expression indivisible, et qui peigne, d'un seul trait, cette double infirmité. Mais cette expression manque dans la langue, et l'on ne peut la suppléer que par deux mots unis. Alors, rendez donc cette union plus étroite, en sup-

primant une lettre qui établit positivement la division qui existe entre les deux termes.

On trouvera, peut-être, cette opinion un peu hardie, mais je demanderai à ceux qui ne la partageront pas s'ils trouveraient élégant et harmonieux qu'on dît : *des sourdes-muettes*. Si leur oreille n'était point blessée de cette consonnance un peu rude, je conviendrais alors que j'aurais eu tort de la leur faire remarquer. Cependant s'il fallait un exemple pour venir à l'appui de la modification grammaticale que je propose, je dirais : N'écrit-on pas *la franc-maçonnerie*, quoiqu'on écrive les *Francs-maçons ?* Ici la grammaire n'est-elle pas en opposition avec elle-même, puisque, dans le premier cas, le mot *franc* est invariable, et que, dans le deuxième, il varie ?

BRUANDET.

Ces réflexions nous paraissent fondées, et nous nous rangeons à l'avis de M. Bruandet.

(*Note du Rédacteur.*)

MONSIEUR,

La plupart des grammairiens disent que le mot *exemple* est toujours masculin, excepté quand il s'agit d'une pièce d'écriture. Alors ils veulent que l'on dise : *une grande, une belle* EXEMPLE.

M. Lemare, au contraire, prétend, dans son *Traité du genre*, que le substantif *exemple* est masculin, en

parlant d'un modèle d'écriture, comme dans tout autre cas. Il dit dans la 136e note de son *Cours de langue française :*

« *Il faut laisser aux enfans de chœur* la *dernière évan-*
»*gile*, une *belle hymne*; *et aux maîtres d'écriture* une
»*belle exemple.* »

L'autorité de cet habile grammairien, ainsi que son épigramme, peut bien déterminer quelques-uns de ses lecteurs à adopter son opinion, en supprimant une des mille exceptions dont l'étude de la langue française se trouve encore hérissée.

Dans le doute où sont quelques-uns de vos abonnés sur le genre du substantif *exemple*, vous les obligerez, Monsieur, en levant toute indécision sur ce mot.

Agréez, etc.

T. et D.

Deux de vos abonnés.

RÉPONSE.

Quel est le genre du substantif exemple *signifiant modèle d'écriture ?* La réponse est dans un usage aveugle, et dans les dictionnaires, échos serviles de cet usage. Mais *quel devrait être le genre de ce mot?* Ici le bon sens répond avec M. Lemare, qu'il doit être le même que celui du substantif *exemple* désignant un modèle de style, d'histoire, de vertu, d'héroïsme, etc. Est-ce que le mot *papier*, qui est au masculin dans *papier* à écrire, change de genre dans *papier* d'impression, *pa-*

pier de tenture, *papier-pâte*, etc.? J'ai entendu soutenir que *exemple* doit être au féminin dans *exemple d'écriture*, parce qu'il est employé dans le sens propre, et au masculin dans *exemple* de vertu, parce qu'il est au figuré. S'il en est ainsi, il n'y a plus de raison pour ne pas dire *tailler* UN PLUME, afin de distinguer *plume*, qui est aussi au propre, du même mot au figuré dans *la plume spirituelle* de Voltaire; et, par compensation l'on dira *la crayon* d'un professeur d'écriture, pour ne pas confondre ce *crayon* avec celui dont parle J.-J. Rousseau dans cette phrase : *Vous trouverez dans ma description, un léger* CRAYON *des mœurs des habitans*. Qui ne sent qu'une telle doctrine est absurde, et qu'il est impossible de justifier l'anomalie combattue par M. Lemare.

MARLE.

La phrase suivante que j'extrais du *Journal des Débats* me paraît renfermer une incorrection.

« On jugera, le 16, le nommé Redon, accusé de blessures graves; le mercredi, 17, Jean Bernard, accusé de vol sur un grand chemin, avec les circonstances de la nuit, la complicité de port d'armes apparentes, violences, blessures et récidives. »

On dit bien ACCUSÉ *de vol*, *d'assassinat*, *de mauvaise foi*, etc., mais je ne pense pas qu'on puisse dire ACCUSÉ *de blessures graves*. La raison en est, ce me semble, que *vol*, *assassinat*, etc, expriment des idées génériques présentant par elles-mêmes des sens assez com-

plets pour justifier l'ellipse ; car, ACCUSÉ de *vol*, *d'assassinat*, etc., signifient explicitement, *accusé* d'AVOIR commis un *vol*, un *assassinat*, etc. Mais *des blessures graves* n'emportent pas la même idée de généralité. C'est comme si l'on voulait dire : ACCUSÉ *de coups de fusils*, ACCUSÉ de *paroles menaçantes*, etc.

Il est aussi à remarquer que la fin de la phrase en question abonde en substantifs régimes ou complémens de prépositions si mal disposés, que pour se rendre compte de toutes les idées qu'on a voulu exprimer, il ne faut pas une moindre tension d'esprit que pour résoudre un problême de mathématiques. J'ai toujours cru que pour être clair, il importait beaucoup de combiner les mots gouvernés et les mots gouvernans, de manière à bien faire sentir les rapports qui les lient entre eux.

Complicité dépend-il de *avec* ou de la préposition *de*? Au premier moment on doute.

Violences, *blessures* dépendent-ils de *avec* ou de la première ou de la deuxième préposition *de*? On doute encore un instant.

On me répondra, probablement, que ce sont là des tournures consacrées au palais ; mais je demande si ce n'est pas, au contraire, dans le sanctuaire de la justice qu'il importe surtout d'exprimer ses idées d'une manière claire et précise.

TOUVENEL.

Bruxelles, Décembre 1828.

Monsieur,

Quoique nous soyons ici officiellement invités à étudier le hollandais, nous cultivons la langue française avec plaisir. Une personne qui connaît assez bien vos classiques, soutenait hier qu'on ne trouverait pas, dans toute votre littérature, un seul exemple de l'emploi de l'auxiliaire *avoir* avec le verbe *tomber*. A ce sujet grande, vive et longue discussion, par suite de laquelle il a été arrêté que vous seriez consulté, et qu'on s'en rapporterait à votre avis; c'est donc là, monsieur, le motif de ma lettre.

Je suis, etc.

Van der Talen, neveu.

RÉPONSE.

Cette question ne peut être résolue que par les faits; en voici :

Où serais-je, grand Dieu! si ma crédulité
Eût tombé dans le piége, à mes pas présenté?

Voltaire.

Si la belle avec lui *n'eut tombé* dans cette eau.

La Fontaine.

Le coup que je lui porte *aurait tombé* sur moi.

Voltaire.

Jamais Voltaire n'avait été plus brillant que dans *Alzire*, et

l'on a peine à concevoir qu'il AIT *tombé* de si haut jusqu'à Zulime, ouvrage mediocre.

LA HARPE.

On dira, il est vrai, que Fontenelle, après avoir dit : *La pluie a tombé*, avoua qu'il avait fait un solécisme ; mais cet aveu n'est nullement motivé. Voici d'ailleurs sur cette question l'opinion de Laveaux que nous partageons entièrement.

« L'Académie et la plupart des grammairiens disent que le verbe *tomber* ne prend pour auxiliaire que le verbe *être*, et qu'on ne peut jamais le conjuguer avec le verbe *avoir ;* cependant en donnant cette règle avec beaucoup d'assurance, ils ne peuvent se dispenser de convenir que plusieurs écrivains, dans certains cas, ont conjugué *tombé* avec l'auxiliaire *avoir* ; mais ils appèlent ces locutions des distractions ou des fautes, et n'en regardent pas moins leur règle comme infaillible.

Je conviendrai qu'il faut toujours dire *je suis tombé*, si par cette locution on peut exprimer toutes les nuances, toutes les vues de l'esprit que peuvent présenter les tems composés du verbe *tomber ;* mais s'il est des cas où cette locution confond une vue de l'esprit avec une autre, je serai fondé à croire qu'elle ne suffit pas. Une mère voit son enfant près de tomber ; elle dit *il va tomber ;* elle le voit tombant, elle dit *il tombe ;* elle le voit à terre après sa chute, elle dit *il est tombé ;* mais si elle le relève, et qu'elle veuille indiquer à quelqu'un l'accident qui lui est arrivé, comment dira-t-elle ? Dira-t-elle encore *mon enfant est tombé ?* Elle se servira

donc de la même locution pour exprimer deux vues différentes de l'esprit. *Mon enfant est tombé*, on lui répondra, courez vîte le relever.—Mais je ne veux pas dire qu'il est actuellement par terre, par suite de sa chûte, on l'a relevé.—Que voulez-vous donc dire? Il n'y a point de femme qui, pressée par ces questions, ne réponde alors : je veux dire qu'*il a tombé*. Il y a des choses dont on peut dire qu'*elles ont tombé*, et dont on ne peut jamais dire, exactement parlant, qu'*elles sont tombées*, telles sont les choses qui, ayant un nom avant leur chute et dans leur chute, le perdent quand la chute est consommée. On appèle *pluie* l'eau qui tombe du ciel, *la pluie tombe, la pluie a tombé;* mais strictement parlant, on ne devrait pas dire que la *pluie est tombée;* car quand l'eau du ciel est sur la terre, ce n'est plus de la pluie, c'est de l'eau de pluie. Ainsi la pluie qui peut être ou avoir été dans un état de chose tombante, ne peut être dans un état de chose tombée. On peut donc dire *la pluie tombe, la pluie a tombé;* mais on ne devrait pas dire la pluie est tombée; cependant on le dit, en parlant d'une période qui n'est pas encore écoulée; *la pluie est tombée ce matin à verse;* mais il serait ridicule de dire : *la pluie est tombée à verse il y a dix jours;* il faut dire, *a tombé*. On peut appliquer les mêmes observations aux mots *foudre* et *tonnerre*. L'année dernière *le tonnerre a tombé sur plusieurs édifices; le tonnerre est tombé ce matin*, ou *a tombé ce matin dans la Seine*. Vouloir absolument que l'on emploie également l'auxiliaire *être* pour signifier et l'action et l'état qui résulte de l'action, c'est confondre dans une

seule expression deux choses réellement distinctes, c'est bannir de la langue une locution nécessaire pour exprimer une vue particulière de l'esprit, c'est apauvrir la langue.

C'est sans doute parce que l'Académie a omis l'expression *avoir tombé* que des grammairiens ignorans l'ont combattue comme vicieuse. Mais doit-on fonder des règles sur des omissions et des bévues? C'est ce que le bon sens doit savoir décider.

MARLE.

Quelle est la différence de signification entre ces deux expressions :

AVOIR ÉTÉ, ÊTRE ALLÉ?

M. le Touloux, professeur de langues à Honfleur, nous adresse sur cette question les réflexions suivantes :

Les Lady, gent fort nombreuse à Honfleur, ayant lu dans nos grammaires que *été*, ainsi que *allé*, est le participe du verbe *aller*, ne manquent jamais de s'exprimer ainsi : Gentilhomme, avez-vous *été* à Londres? J'avoue que je suis toujours tenté de croire que cela signifie : avez-vous *demeuré*, *séjourné*, *passé* un certain tems à Londres, et non pas : avez-vous *fait le voyage* de Londres, avez-vous *fait l'action de vous transporter* dans cette capitale. Ne doit-on pas dire : *J'allai hier* au soir à Passy, et non *je fus*; *je suis allé* ce matin à Versailles, et non *j'ai été*, par la même règle et par

la même raison. Peut-on également dire, *je suis allé hier*, comme, *j'allai hier*. Il est vrai que les grammairiens répètent presque tous : Dites : madame *est allée* à Londres lorsqu'elle est en route pour Londres ou déjà dans Londres; et: madame *a été*, lorsqu'elle est de retour, et cela sans dire mot sur les circonstances où, au lieu de parler à la troisième personne, on parlera à la première ou à la seconde. Mais encore une fois *allé* et *été* n'expriment pas la même idée ; y a-t-il dans *été* quelque chose qui dise que je ne suis plus à Londres, et dans *allé* quelque chose qui annonce que j'y suis encore. *Été*, dans tous les cas, ne peint que l'état, la station, le séjour; et *allé* le mouvement, l'action de se transporter d'un lieu à un autre; enfin *allé* est *allé* et n'est point *été*; voilà mon système. Je dirai donc, *je suis allé* à Paris, où *j'ai été* malade. On voit bien ici que je ne suis plus à Paris, puisque je parle à Honfleur. Avec le système contraire, je ne désespère pas d'entendre dire aux Dandins modernes : *j'ai été* à Paris, où je suis *allé* malade pendant quinze jours. En un mot, si *été* est le participe du verbe *aller*, il n'y a pas de raison pour que *allé* ne devienne à son tour le participe du verbe *être*.

SOLUTIONS. (*Voy. p.* 481 *et suiv.*)

XIe.

AME.

Le substantif *âme* doit-il recevoir un accent sur l'*a* ?

D'après l'étymologie il n'en faut pas ; d'après la prononciation il en faut un ; mais l'étymologie a tort. Cette question est du nombre des mille et une qui font sentir la nécessité d'une réforme sage qui mette la langue écrite plus en harmonie avec la langue parlée.

XIIe.

MÉDITER.

Doit-on dire : j'ai *médité les avantages* qui pourront résulter de cette entreprise, ou j'ai *médité sur*.

La méditation a toujours pour but un objet moral, et rien de matériel ou de positif. On médite une bonne ou une mauvaise action, un projet, même une entreprise, mais on n'en médite pas les avantages ; on pourrait méditer l'emploi qu'on en ferait, ou sur les moyens à employer, soit pour les augmenter, soit pour les assurer. On les juge, on les balance, on y pense, on y réfléchit, etc., mais on ne les médite pas plus qu'on n'y médite.

XIXe.

DE.

Dit-on : Il y eut un capitaine de dragons *de* fait prisonnier, ou *qui fut fait* prisonnier, laquelle des deux manières de s'exprimer faut-il préférer ?

Elles sont bonnes toutes deux, mais elles présentent deux sens distincts. Dans le sens absolu, supprimez la préposition; dans le sens relatif, employez-la. Si vous dites qu'il y eut un capitaine *de* fait prisonnier, on vous demandera ce que sont devenus les autres : voilà le sens rélatif. Un entrepreneur doit remettre à jour fixe les clés de vingt maisons, sous peine d'un dédit; s'il est en arrière, il doit dire : je n'en ai que deux *de* bâties, je n'en ai que deux *de* faites. On peut alors lui demander à quel point en sont les autres. Tel est le propre de la préposition *de* qu'elle réveille une idée positive, laquelle appèle après soi l'idée complétive du tout. *J'ai deux habits bien faits* présente un sens absolu; mais j'ai deux habits *de* bien faits, est un sens relatif qui appèle après soi l'idée d'autres habits qui ne sont pas aussi bien faits que ces deux là.

XXe.

ENSEIGNER A.

Dit-on : *enseigner* une demoiselle, ou *enseigner* à une demoiselle.

Selon l'Académie on dit *enseigner* la jeunesse, les ignorans, les enfans. Ce verbe pris ici dans le sens d'instruire, de faire l'éducation, a pour régime direct des masses. Aucun auteur ne lui a donné pour régime direct une personne; d'ailleurs cette expression a vieilli. Aujourd'hui *enseigner* n'a pour régime direct que les choses. On enseigne telle science à telle personne.

XXI°.

IL DEMEURE RUE, etc.

On entend dire : il demeure *rue* de Saint-Honoré, il demeure *dans la rue* de Saint-Honoré ; enfin, il demeure *sur la rue* de Saint-Honoré. Lequel est le mieux ?

On dit demeurer *dans* telle rue, demeurer *sur* telle place. Est-ce parce que la rue est plus resserrée que la place qu'on a employé deux sortes de prépositions ? cela paraît probable. Néanmoins dans toutes les inscriptions on sous-entend l'une et l'autre préposition, et même dans les actes publics ; on écrit donc : « M. tel, rue St-Honoré, madame telle, place Vendôme. » Quant à l'expression *sur la rue*, on ne l'emploierait guère qu'autant que deux personnes du même nom demeureraient dans la même maison, et cela pour désigner positivement la localité, et ne pas confondre un individu avec un autre dont le logement serait *sur* la cour, ou *sur* le jardin.

VANIER.

TROISIÈME PARTIE.

DIDACTIQUE.

SUITE DE L'EXAMEN DE LA STATILÉGIE.

En terminant notre dernier article, nous avons engagé M. Laffore à prendre la plume pour défendre sa Méthode; il ne l'a point fait. Nous allons donc continuer fort paisiblement de traiter les quatre dernières questions que nous nous sommes proposées.

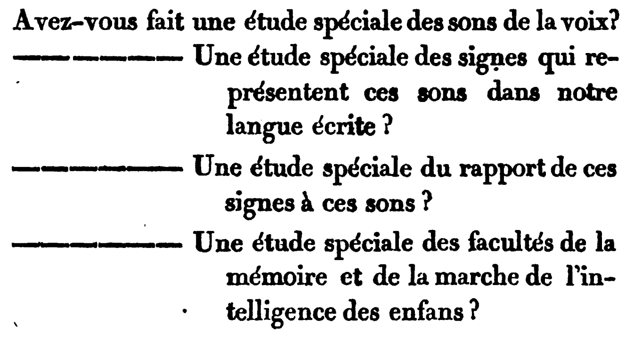
QUATRIÈME QUESTION (1).

Comment la statilégie a-t-elle pu obtenir comme une découverte sans égale, les suffrages d'hommes éclairés; et que prouvent ces suffrages?

Cette grande vérité exprimée par Voltaire, *nul ne connaît à fond plusieurs sciences*, donne à elle seule le mot de l'énigme. En effet, comment porter un jugement sain sur des matières qu'on n'a pas spécialement étudiées. De quel poids peut être l'opinion d'un préfet,

(1) Voyez les trois premières à la fin du n° 29.

d'un maire, d'un adjoint, d'un médecin, d'un mathématicien, sur une méthode de lecture? Magistrats, dites-nous comment on doit administrer les départemens ou les communes; médecins, comment on peut soulager l'humanité souffrante; géomètres, comment et pourquoi la terre tourne; comment le problème de la quadrature du cercle est soluble ou insoluble; nous vous croirons sur parole. Mais si, abandonnant le cercle de vos connaissances, vous venez, dans une sphère étrangère, juger un système qu'on ne peut apprécier qu'à l'aide d'études que vous n'avez point faites, vous nous permettrez de protester contre vos décisions.


Avez-vous fait une étude spéciale des sons de la voix?
——————— Une étude spéciale des signes qui représentent ces sons dans notre langue écrite?
——————— Une étude spéciale du rapport de ces signes à ces sons?
——————— Une étude spéciale des facultés de la mémoire et de la marche de l'intelligence des enfans?

Et, pour apprécier l'œuvre sous le rapport de l'invention, avez-vous examiné les deux cents méthodes de lecture qui dorment dans les rayons de la bibliothèque royale et dans ceux de la bibliothèque de la Sorbonne?

Voilà la série des principales études que vous deviez faire avant d'émettre votre avis sur la statilégie. En dressant l'inventaire des cinq cent quarante signes qui

représentent toujours arbitrairement nos dix-huit sons et nos dix-neuf articulations, vous auriez reconnu l'impossibilité physique des prodiges que vous annonçait M. Laffore; en lisant les deux cents ouvrages cités, vous auriez retrouvé tout le système Lafforien dans le *Traité des sons*, tout le jargon statilégique dans *Rambaud*, tous les discours publics du prétendu inventeur dans l'*Alphabet européen de Volney*, et vous n'auriez point avancé témérairement que cette méthode ne ressemble à aucune autre.

Ce n'est pas la première fois que des hommes recommandables sont trompés par les miracles apparens d'un système de lecture. Les *quadrilles* ont été comparés à la *pierre philosophale*, et Berthaud, comme M. Laffore, fut couvert des certificats des plus illustres personnages de son tems; que sont devenus les *quadrilles*? Où est la *pierre philosophale*?

Mais M. Laffore, plus hardi, plus adroit et plus heureux que son devancier, a aussi joué un plus grand rôle. Il paraît sur l'horison dans un moment où l'enseignement mutuel abattu par un orage de six ans, ne laissait plus aux amis de l'instruction primaire l'espérance de voir les lumières se répandre dans les classes inférieures de la société. Il promet hardiment d'enseigner à lire à tout le peuple en quelques jours. Il compte, il devait compter sur l'appui des philanthropes qui avaient fait tant de sacrifices pour une cause dont la statilégie semblait devoir assurer le triomphe. Il fait plus : il s'attache des hommes capables de porter la parole dans les assemblées, et d'en-

traîner un auditoire ; il organise sur tous les points du royaume, des compagnies commerciales qui, intéressées au succès de la méthode, déploient toutes leurs forces pour la répandre et la faire adopter ; ces compagnies ont aussi leurs orateurs pour vanter la prétendue découverte, leurs courtiers pour en faire hausser les prix, leurs voyageurs pour faciliter au loin les négociations et les traités, enfin de l'or, nerf de toute chose, pour la soutenir envers et contre tous. Voilà d'un seul trait l'histoire de la statilégie, les caractères singuliers qui la distinguent des autres méthodes, les causes de nos étonnante prospérité, le secret des prodiges qu'elle a opérés ; mais l'inexorable expérience dont elle essuie chaque jour de nouveaux affronts, le tems, ami de la vérité, qu'il ne cesse de polir, ennemi de l'artifice qu'il renverse tôt ou tard, réduiront bientôt à leur valeur véritable les certificats, les attestations, les éloges outrés dont cette méthode a été l'objet, et les instituteurs ruinés par elle n'en parleront plus que comme on parle aujourd'hui du trop fameux système de Laws.

MARLE.

NOTA. Nous recevons à l'instant une lettre fort intéressante sur cet objet ; nous la publierons dans le prochain numéro.

ANNONCES.

M. Martin de Festieux, vient de faire paraître la deuxième édition de son *Cours théorique et pratique sur les difficultés de la grammaire*, etc. (1). Cet ouvrage utile aux écoles comme livre élémentaire, est surtout remarquable par la lucidité du chapitre des participes. Nous avouons que nous n'avons encore rien vu de plus simple, de plus méthodique, de plus propre à frapper l'esprit des enfans et à les guider dans cet obscur labyrinthe de la grammaire. Les autres parties de cet ouvrage prouvent également que l'auteur vit au milieu de ses élèves, comme Pestalozzi, observe la marche de leur jeune intelligence, et compose, en quelque sorte, ses méthodes avec eux; c'est dire que dans le livre de M. Martin, tout est clair, gradué, facile, en un mot, à la porté des esprits les moins favorisés de la nature.

Les **POURQUOI** et les **PARCE QUE**, avec cette épigraphe:

Heureux qui peut connaître la raison des choses!

Prix : 50 cent. A Paris, chez Garnier, libraire, au Palais-Royal; et à notre bureau, rue Richelieu, n. 21.

(1) A notre bureau, rue Richelieu, n. 21; prix 1 fr. 25 cent. l'exemplaire.

JOURNAL

DE

La Langue Française,

GRAMMATICAL,

DIDACTIQUE ET LITTÉRAIRE.

PREMIÈRE PARTIE.

DISCUSSION.

DE LA CLASSIFICATION DES MOTS.

Réponse au Discours de M. D..JOU, *inséré dans le n° 29, page 416.*

La Société grammaticale a examiné et discuté, à deux reprises différentes, la nouvelle théorie exposée dans le discours auquel nous répondons; et deux fois elle l'a rejetée. Son auteur a formé appel devant le public de cette double décision. Nous ne déclinerons jamais la compétence d'un pareil tribunal : nous nous

empressons donc de suivre notre adversaire sur le nouveau terrain qu'il a choisi.

La doctrine de M. D..jou se réduit à ceci : « Les mots sont des tous syllabiques. Je puis considérer ces tous syllabiques ou *matériellement*, ou *comme signes* : considérés matériellement, je les appèle *mots ;* considérés comme signes, je les appèle *noms.* »

Buffon nous donnant l'histoire naturelle de l'homme, soit qu'il le considère physiquement, soit qu'il le considère moralement, s'avise-t-il de le désigner par deux noms différens ? non, sans doute. Pourquoi donc un grammairien voulant décrire l'histoire naturelle du mot, agirait-il différemment ? Le cas n'est-il pas analogue ? Considérer le mot sous le rapport de sa forme composée de sons ou de lettres, c'est le considérer physiquement ; le considérer sous le rapport de sa destination comme signe d'idées, c'est le considérer métaphysiquement. La forme et la signification réunis ensemble constituent la nature incommutable du mot, comme l'âme est la faculté pensante unie au corps, constituant la nature particulière de l'homme. Ces deux êtres, quelque différens qu'ils soient entre eux. En effet, peut-on concevoir l'idée d'un mot sans lui attacher un sens quelconque, une signification ? Les mots n'ont pas été imaginés seulement pour faire impression sur l'ouïe ; ils ont été créés pour transmettre à l'esprit de celui qui écoute les idées de celui qui parle : c'est un moyen de communication entre les êtres pensans. Cette destination des mots est donc inséparable de leur existence matérielle ; et leur assigner

deux noms différens, sous le prétexte d'envisager d'un côté leur forme, d'un autre leur signification, c'est en faire deux êtres distincts qui n'ont rien de commun : car si vous n'attachez à la dénomination de mot que l'idée de l'effet qu'il produit sur l'ouïe, vous en excluez nécessairement l'idée de l'impression qu'il fait sur l'esprit; et, par la même raison, si vous n'attachez, au mot *nom* que l'idée de signe; vous en excluez l'idée de l'impression faite sur l'ouïe. Les deux objets distingués par ces deux noms n'ont point alors d'attributs communs; et ce qui le prouve, c'est que vous ne pouvez les réunir sous une dénomination commune. Je défie M. D..jou d'échapper à la conséquence de ce raisonnement. Pensera-t-il s'y soustraire en disant que *tout syllabique* sera la dénomination commune. Ce serait me fournir de nouvelles armes contre sa doctrine; car *tout syllabique* ne peut présenter à l'esprit que l'idée d'un composé de syllabes; il ne pourra donc s'appliquer au nom. Ou bien si vous définissez le nom un tout *syllabique employé comme signe*, vous réunissez sous la même dénomination la forme et la signification; alors le terme de *mot* devient inutile dans la langue, il faut le supprimer. Gardez-vous en bien, s'écriera M. D..jou; il nous sera très-utile pour exprimer les *tons* syllabiques séparés du sens qu'on y attache. C'est-à-dire pour n'exprimer que la moitié de l'objet.

On voit que la doctrine que nous combattons doit nous paraître reposer sur une erreur très-grave, qui consiste à envisager le terme de *mot* comme ne pouvant signifier qu'un composé de sons tout-à-fait vide de sens. Je me-

rappèle que dans les discussions qui ont eu lieu à la Société grammaticale, pour donner du poids à cette manière de voir, on nous a cité ce fait, que les mots d'une langue étrangère ne sont, pour celui qui ne la comprend pas, que des composés de syllabes. C'est juste. Mais, de ce que je ne comprends pas ces mots, faut-il en conclure qu'ils n'ont pas essentiellement une signification. S'ils n'en ont pas pour moi, c'est un accident qui ne tient pas à leur essence. On ne saurait donc de cet accident faire le caractère spécial du mot.

Voyons maintenant quelles seraient les conséquences de la doctrine de M. D..jou. Il en résulterait d'abord une réforme dans l'acception des termes *mot* et *nom*, qui rendrait le langage assez bizarre. Pour les employer avec justesse, on dirait bien : *un mot long*, *court*, *doux*, *sonore*, *harmonieux*, *accentué*, etc; mais au lieu de dire un *bon mot*, un *mot expressif*, un *mot énergique*, un *mot équivoque*, un *mot technique*, un *mot caractéristique*, *didactique*, un *mot pris dans un sens*, *pris au figuré*, etc. ; il faudrait dire : *un bon nom*, un *nom expressif*, un *nom énergique*, un *nom équivoque*, etc. Puis, nouvelles disputes sur les mots. Devra-t-on dire *mots déclinables et indéclinables*, ou *noms déclinables et indéclinables*? Car si la déclinabilité tient à la forme du mot, elle concerne aussi la signification, puisqu'une lettre ou une syllabe de plus ou de moins en modifie le sens. On voit dans quel nouveau labyrinthe nous jèterait un pareil système.

Peut-être M. D..jou me dira-t-il que je ne l'ai pas compris; que je lui suppose l'intention d'introduire

dans le langage ordinaire le terme de *nom* à la place de celui de *mot* toutes les fois qu'il s'agira de la signification du tout syllabique; que telle n'a pas été sa pensée; qu'il n'établit cette distinction que pour le langage grammatical, et particulièrement pour la classification des parties du discours. Eh! bien, soit; j'admets cette objection, et j'examine la question seulement sous le point de vue grammatical.

Ainsi, dans la formation de la nomenclature des parties du discours, on doit, suivant M. D..jou, distinguer deux choses, la matière du langage et son idéologie. Les élémens du langage matériel sont les *mots*; les élémens du langage idéologique sont les *noms*.

Cette première distinction n'amène-t-elle pas cette conséquence, qu'il y a deux sortes de langages; le langage matériel et le langage idéologique : ce qui me paraît bouleverser les idées. On distingue bien plusieurs sortes de langages, c'est-à-dire, plusieurs manières d'exprimer la pensée; mais c'est dans le rapport de la forme. Ainsi il y a le langage parlé, le langage symbolique, hiéroglyphique, le langage écrit, le langage des gestes. Mais il est impossible, en parlant de ces différens langages de ne pas y attacher l'idée qu'ils sont tous la manifestation de la pensée. Or, par le mot *langage* ou *discours*, nous comprenons tout-à-la-fois la forme et la signification. Pourquoi n'en serait-il pas de même pour les élémens qui entrent dans la formation du discours? Pourquoi la dénomination de mot ne suffirait-elle pas pour désigner la forme et la signification? Pourquoi n'en serait-il pas de même pour les

élémens qui entrent dans la formation du discours? Pourquoi la dénomination de mot ne suffirait-elle pas pour désigner la forme et la signification de ces élémens? Quoi donc enfin a pu amener M. D..jou à regarder comme indispensable d'avoir dans la nomenclature grammaticale un terme différent pour chacun de ces aspects sous lesquels on peut considérer les signes de nos pensées? Je vais le dire : c'est la difficulté qu'a éprouvée M. D..jou pour définir le mot. M. D..jou avait d'abord proposé cette définition : *Le mot est un tout syllabique employé comme signe*. La société grammaticale n'a pas approuvé cette rédaction, et a défini le mot, *un tout syllabique signe d'idée*. On remarquera d'abord que, d'après le système de M. D..jou, la définition n'était pas exacte, puisqu'elle embrassait la forme et la signification de l'objet, aussi plus tard a-t-il proposé de définir le mot, *un tout syllabique considéré matériellement*; et le nom, *un tout syllabique considéré comme signe*. Il est facile de voir par où pèchent ces définitions : la première n'embrasse qu'une partie des attributs de l'objet défini ; la seconde, qui semble les embrasser tous, est incomplète, parce qu'elle ne précise pas de quoi le tout syllabique est le signe.

Je vais encore révéler pour quel motif M. D..jou a éprouvé de la répugnance à faire entrer le mot *idée* dans la définition du mot. C'est que tous les mots ne sont point, dans son opinion, signes d'idées. On ne peut pas dire, par exemple, que l'interjection qui exprime les affections de l'âme soit le signe d'une idée. J'ai répondu à cette objection en faisant remarquer que les

mots appelés interjections ne sont point à proprement parler des élémens du discours. Car, lorsqu'ils s'y trouvent jetés, ils n'ont aucun rapport grammatical avec les parties qui constituent la proposition ; et cela par une raison toute simple, c'est qu'ils n'entrent pour rien dans la succession analytique des idées. Les interjections sont des signes de sensations qui tiennent à la nature de tous les animaux en général, de la brute comme de l'homme. Ces signes forment un langage à part, qui n'est point susceptible d'analyse. Pour l'homme, civilisé, c'est le langage du cœur ; il n'est donc pas étonnant qu'il se mêle dans le discours au langage de l'esprit. C'est alors que ces signes de sensations prennent la dénomination de mot par une sorte de droit de bourgeoisie que la grammaire leur a accordé. D'où je conclus qu'il ne faut pas s'obstiner à les comprendre dans la définition du mot.

Je reviens à la définition du nom donnée par M. D..jou : *Le nom est un mot considéré comme signe.*

J'ai reproché à cette définition d'être incomplète, parce qu'elle ne précise pas l'espèce de signe qui forme le caractère de l'objet défini. A ce reproche je prévois que M. D..jou répondra : C'est le signe en général qui caractérise le nom, c'est pourquoi j'en fais un terme de genre. Ce sont ensuite les noms d'espèces qui préciseront le signe ; ainsi substantif (nom d'espèce) sera signe de substance, modatif (adjectif) signe de mode, personnel (pronom) signe de relation à l'acte de la parole, etc.

C'est ici que je prie le lecteur de m'accorder toute

son attention. Je réclame particulièrement celle de M. D..jou, concevant l'espoir de lui faire toucher du doigt cette lueur de vérité qu'il a prise pour la lumière tout entière, et qui me semble l'avoir égaré dans sa nouvelle théorie. M. D..jou, en effet, ne s'est pas aperçu qu'en prenant pour caractère du nom le signe en général, c'est le considérer comme signe d'un objet quelconque. Or, envisager tous les mots comme des noms, c'est les envisager sous leur rapport direct avec les objets. Sous ce point de vue, moi aussi, je dirai avec M. D..jou : tous les mots sont des noms, parce que chaque objet a son nom; *mot* est un nom; *nom* lui-même est un nom; *adjectif*, *pronom*, *verbe*, *préposition*, etc., sont des noms, des noms de classe; je dirai même : *blanc*, *noir*, sont des noms d'individus compris dans la classe des adjectifs; *je*, *tu*, *il* sont des noms d'individus compris dans la classe des pronoms; *fuir*, *manger*, *boire*, *dormir*, sont des noms d'individus compris dans la classe des verbes, etc., parce que dans tous ces exemples je considère ces mots comme signes d'objets, et seulement sous leur rapport direct avec ces mêmes objets. Mais ce n'est point sous cet aspect qu'il faut envisager les mots quand il s'agit d'établir la nomenclature grammaticale : c'est dans leur rapport avec la pensée, ce qui est bien différent. Alors ils ne sont plus signes d'objets, ils sont signes d'idées.

C'est pour avoir confondu ces deux aspects différens que M. D..jou s'est égaré dans ses recherches sur la classification des mots : il a pris la chose pour l'idée. En effet, je le répète, considérés comme signes de

choses, tous les mots sont des noms; mais considérés comme signes d'idées, tous les mots ne sont pas des noms. Sous ce second point de vue, la dénominatiou de *mot* sera terme de genre et signe d'idée en général; la dénomination de *nom* ou *substantif* sera terme d'espèce, parce que ce mot est, dans le discours, le signe d'une idée spéciale, le *quod notat*, le mot qui nous fait connaître l'objet dont on parle, et qui, par conséquent, s'exprime par l'idée de sa nature, voilà l'idée précise dont cette espèce de mots est le signe : chaque autre espèce est également le signe d'une idée précise.

J'examinerai dans un second article la question de savoir si les deux dénominations de nom et de substantif doivent être conservées dans la nomenclature grammaticale.

R. Beaumont.

DISCUSSION.

Monsieur,

La théorie d'un verbe unique que j'ai développée dans la grammaire ramenée à ses principes naturels (1), se

---

(1) Cet ouvrage se trouve chez Pélicier, libraire, place du Palais-Royal.

trouvant attaquée par M. Bescher dans les numéros 9, 13 et 15 du *Journal grammatical*, je ne puis me résoudre à demeurer neutre dans une discussion qui touche à l'un des points essentiels de la doctrine, et qui, bien que soutenue avec distinction par plusieurs de vos savans collaborateurs, ne me paraît pas suffisamment approfondie, et laisserait encore, selon moi, l'esprit public dans une fâcheuse indécision. J'ose donc espérer que, dans l'intérêt de la science, vous voudrez bien accueillir mes objections à un système qui y porterait de graves atteintes.

M. Bescher, en attaquant l'opinion de M. Vanier, page 430 du n° 9, sur la nature du verbe, pose cette singulière question :

« Existe-t-il un verbe primitif d'où dérivent les autres » verbes et qui entrent dans leur composition? ceux-ci » sont-ils des verbes concrets, et celui-là un verbe subs- » tantif? »

Je répondrai d'abord à M. Bescher que personne n'a prétendu faire dériver les verbes concrets du verbe être, que j'appèle *verbe pur*, par opposition aux autres verbes, que j'appèle *attributs actifs* ou *verbes composés*, parce que ces derniers se composent en effet d'un mot primitif exprimant l'action, terminé en *ant*, comme *mangeant*, *buvant*, *courant*, et du verbe être considéré comme prononçant l'existence d'un rapport reconnu entre un sujet et un attribut, de quelque nature qu'il soit.

C'est se faire du verbe être une idée absolument fausse, que de vouloir lui faire exprimer l'existence du sujet, soit réelle, soit intellectuelle. N'est-il pas évident que si je porte un jugement sur Pierre ou sur Paul, c'est que l'un et l'autre ont déjà dans mon opinion une existence réelle ou intellectuelle, comme quand je dis : Pierre *est* mo-

deste, Paul *est* mort. Cette existence réelle ou intellectuelle est bien censée établie du moment que je porte un jugement sur ces deux individus ; car on ne peut juger de ce qui n'existe pas. Ce n'est donc pas l'existence du sujet que le verbe *être* est chargé d'exprimer, mais seulement l'existence d'un rapport entre un sujet et un attribut.

Plusieurs grammairiens, pour prouver que le mot *être* exprime l'existence réelle, ont cité ces exemples : Dieu *est*, il a toujours *été*, il *sera* toujours. Mais pourquoi ne pas reconnaître ici comme ailleurs l'ellipse du mot existant ? Quoi ! lorsque je dis : la vie *est* un songe ; la mort *est* le terme de nos souffrances ; l'existence *est* un fardeau pour le coupable ; il faudra que j'analyse ainsi : la vie *existe* un songe, la mort *existe* le terme de nos souffrances, l'existence *existe* un fardeau pour le coupable ! n'est-ce pas le comble du ridicule ? Et quand je dis : Je suis.... en chambre garnie, l'ennemi est.... à nos portes, les vents sont.... à l'est, n'est-ce pas à la faveur de l'ellipse que je m'abstiens de dire : je suis *logé*, l'ennemi est *rendu*, les vents sont *tournés* à l'est? Eh ! Messieurs, pourquoi changer ici la nature du verbe *être* ? Voyons-le donc toujours ce qu'il est ! et ici, remarquez bien surtout que cette expression : *ce qu'il est*, ne peut jamais signifier : *ce qu'il existe*.

M. Bescher, page 431 du même n° 9, me paraît se créer des fantômes pour les combattre ; voici ce qu'il dit :

« Mais voyons si le verbe *être* est le verbe unique, le » verbe par essence, et le principal élément de toutes les » expressions verbales. Pour regarder *être* comme le type » auquel viennent se rattacher toutes les expressions qui » constituent le verbe, on a dû probablement remonter à » l'origine des idiômes : on a dû supposer que le premier

» verbe dont le besoin se sera fait sentir à des hommes
» commençant à se réunir en sociétés, est celui qui ex-
» prime l'existence, et que ce verbe primitif s'est ensuite
» fondu dans les autres à mesure qu'on les a créés, etc. »

Il n'est pas trop facile de comprendre M. Bescher; car il parle un langage qui doit nous être étranger : nous ne reconnaissons point d'expressions constituant le verbe qui viennent se rattacher au verbe *être*; les mots qui s'y rattachent ne deviennent verbe que par lui : avant leur réunion, ce sont ces mots en *ant* qui, à la naissance du langage, et sans doute long-tems avant la création du verbe *être*, exprimaient seuls l'action. Il est naturel de penser que l'homme environné des merveilles de la nature, dût chercher à peindre par la parole les différentes manières d'être des objets. Or, ces manières d'être se rapportent à un caractère propre, à une conformation naturelle, qui font naître une idée de forme, de volume, d'étendue, de capacité, de saveur, d'odeur, de couleur, comme : grand, petit, rond, long, court, pesant, léger, doux, amer, suave, rouge, vert, etc; ou à une disposition naturelle à une aptitude, à une tendance, à une propriété, comme : obligeant, caressant, apte, intrigant, astringent, etc. Ces manières d'être peuvent n'être que momentanées, comme malade, ivre, plein, vide, clair, trouble, riche, pauvre, gai, triste, etc.; il suffit qu'elles peignent un état considéré abstraction faite de toute idée de cause productrice. Je désigne les signes de ces modifications par la dénomination d'attributs simples. Si nous voulons exprimer dans les objets leurs manières d'être considérées activement, nous dirons par exemple : un cheval mangeant, buvant, hennissant, caracolant, galopant, nageant, dormant, piaffant, etc. Tous ces

mots forment une seconde classe sous le nom d'attributs actifs.

Si nous considérons ce même cheval dans un état qui ne lui soit pas naturel, mais qui au contraire soit considéré comme le résultat d'une force étrangère qui a agi sur lui, nous dirons : voilà un cheval blessé, écourté, dompté, dressé, sellé, bridé, etc. Si nous le considérons dans un état résultant de sa propre impulsion, nous dirons : il est levé, couché, etc. Ces mots forment une troisième classe sous le nom d'attributs passifs.

J'ai donc cru devoir substituer ces dénominations d'attribut simple, actif, passif, à celles d'adjectif, verbe actif et participe passif.

Ces trois signes me paraissent peindre parfaitement les différentes manières d'être sous lesquelles seules les objets puissent faire impression sur nos sens; et l'homme livré à la contemplation, dut éprouver le besoin de créer en même tems ces premiers élémens, pour exprimer ses premières sensations. En effet ne découvrait-il pas à chaque instant de nouveaux objets et des manières d'être d'une nature différente? Ici un ruisseau frais, limpide, transparent, tranquille ; là un fleuve rapide, des rochers menaçans, des gouffres profonds, un vaste occéan?

Ici les vents agitant les flots, courbant, brisant, déracinant les arbres, des volcans vomissant des flammes, le feu du ciel embrasant des forêts.

Enfin une mer agitée, des arbres courbés, brisés, déracinés par les vents, des forêts embrasées, etc.

Mais il nous importe surtout de prouver que les attributs passifs nous restent dans toute leur intégrité comme élémens purs et primitifs.

Non seulement ces attributs actifs et passifs ont dû pré-

céder ce que les grammairiens appèlent *verbes composés* ou *adjectifs* ou *actifs*, parce qu'en effet ces derniers se composent de ces mots primitifs en *ant* et du verbe *être* considéré comme lien d'attribut au sujet; mais ils ont dû précéder le verbe *être*; car il était naturel de peindre les objets et leurs modifications avant de songer à exprimer les rapports que nous découvrons entre les uns et les autres; ainsi dans les formes composées des verbes, telles que *aimé étudié*, dans j'ai *aimé*, j'ai *étudié*, ayant remplacé le signe primitif des qualités actives et le signe des rapports, puisqu'on a fait de été aimant, *aimant été*, et enfin *aim...é*, il s'ensuit que ces nouvelles formes composées ne doivent exprimer que l'action et le rapport de l'action au sujet qui agit, comme toutes les formes des autres modes, et que les attributs passifs restent ce qu'ils ont été dès l'origine du langage.

Si donc ces mots *aimé*, *fini*, *lu*, *offert*, *reçu*, etc., qui figurent parmi les autres formes des verbes composés, sont formés de ces mots primitifs en *ant* qui exprimaient essentiellement et uniquement l'action, et de ce verbe *être* comme lien d'attribut au sujet, s'ils sont partie dépendante du verbe; si enfin les attributs passifs, comme on ne peut en douter, ont précédé la combinaison de ces verbes composés, pourquoi tous nos dictionnaires, sans en excepter celui de l'Académie, ne séparent-ils pas des élémens d'une nature si différente, ou plutôt pourquoi les confondent-ils sous le nom de participes dans la conjugaison des verbes? Pourquoi toutes nos grammaires placent-elles ces mots sous la même dénomination aux tables de conjugaisons, en les présentant sous les deux formes active et passive, lorsqu'ils ne devraient y figurer que comme mots composés d'une forme primitivement active en *ant*,

et du verbe *étre*; puisqu'enfin le verbe composé ne doit, par son essence, avoir que des formes actives? quelle inconséquence! quelle confusion!

Et c'est par suite de cette inconséquence, et pour n'avoir pas voulu reconnaître les attributs passifs comme élémens purs et primitifs, que l'Académie, dans son dictionnaire, désigne comme adjectifs les mots inconnu, indompté, indéfini, indéterminé, insoumis, indiscipliné, imprévu, incréé, inespéré, inhabité, invaincu, inattendu, inoui, etc., parce qu'il n'y a pas de verbe inconnaître, indompter, indéfinir, etc. Cependant je me permettrai de condamner cette classification, dont le vice devient au surplus favorable à mes principes, puisque pour n'avoir pas voulu reconnaître des élémens purs et primitifs, on se trouve obligé de classer parmi les adjectifs que j'appèle attributs simples, des attributs qui n'en ont aucunement le caractère, puisqu'ils indiquent seulement un état négatif relativement à telle ou telle action reçue; car impuni ne signifie pas autre chose que non puni; et je dis que puni et impuni expriment un état résultant d'une action reçue ou non reçue.

Je dis donc que nous employons les élémens simples et primitifs, tels que agité, taillé, couvert, promis, dû, lorsque nous voulons exprimer un état considéré comme résultat d'une action: la mer est agitée, mes arbres sont taillés, le tems est couvert, chose promise, chose due; et que nous employons les mots composés pour exprimer une action: on a agité, c'est-à-dire été agitant cette question; le jardinier a taillé, c'est-à-dire été taillant mes arbres, etc.; car de ce qu'on a donné à ces mots composés la même forme que celle des attributs passifs, il ne s'ensuit pas que ces mots participent de la même nature; d'ail-

leurs les uns précèdent toujours le signe de l'objet sur lequel se dirige leur action, tandis que les autres suivent toujours le signe de l'objet dont ils indiquent l'état comme résultant d'une action. Les prétendus participes actifs, comme aimant, caressant ont bien aussi quelquefois leurs homonymes; mais, comme l'a fort bien dit M. Vanier, dans le n° 11 de votre journal, les mots homonymes ne sont pas pour cela des synonymes. Et en vérité n'est-ce pas abuser d'une dénomination déjà fausse par elle-même, que de l'appliquer à des verbes intransitifs dont l'action, restant concentrée dans le sujet, ne passe jamais hors de lui, et dont il ne peut jamais résulter un état, comme marché, dormi, résonné, retenti, etc.

M. Bescher, page 433 du même numéro, voudrait bien nous faire perdre la véritable trace du verbe composé, lorsqu'il nous dit :

« Le substantif fut pris pour souche ou pour racine du » mot qu'on avait à créer, et on lui ajouta une désinence : » par là on obtint à la fois l'expression du mouvement » offerte par la désinence, et la nature de ce mouvement » renfermée dans le radical. Abandonner vint d'aban- » don, pardonner de pardon, débattre de débat, chanter » de chant, flotter de flot, essayer d'essai, danser de » danse, sauter de saut, etc., etc. »

Je m'étonne qu'un grammairien comme M. Bescher pèche à ce point contre l'idéologie; car l'abandon n'est autre chose que l'action d'abandonner (je vous fais l'abandon de mon bien); pardon est l'action de pardonner comme saut est l'action de sauter; et il a bien fallu que le mot qui peint l'action précédât le signe d'une idée abstraite. Certes on n'a pas créé le mot rugissement avant d'avoir entendu le lion rugissant. C'est comme si l'on me

disait que blancheur a précédé blanc, qu'ambition a précédé ambitieux, tiédeur tiède, folie fou, avarice avare, vertu vertueux, etc. D'ailleurs je demanderai à M. Bescher d'où il ferait procéder apaiser, apprendre, asseoir, astreindre, etc.

Il en résulte, selon M. Bescher, que le verbe à l'infinitif « est indécomposable, parce que, dit-il, si on le coupe » en deux parties, en radicale et en finale, il ne se retrouve » dans aucune de ces parties, attendu qu'en enlevant la » finale, on retrouve le substantif, et que, celui-ci ne renfermant en soi aucun germe de l'idée d'action, ce n'est » plus l'idée du verbe que vous obtenez. »

Cependant M. Bescher vient de nous dire : « Le substantif fut pris pour souche du mot qu'on avait à créer » et on lui ajouta une désinence; par là on obtint à la fois » l'expression du mouvement offerte par la désinence, et » la nature de ce mouvement renfermée dans le radical. »

Le voilà donc en contradiction avec lui-même lorsqu'il dit qu'en le coupant en finale et en radicale, il ne se retrouve dans aucune de ses parties, et c'est après un pareil raisonnement que M. Bescher voit s'opérer des miracles et qu'il s'écrie :

« Les mots n'avaient jusqu'alors offert à l'esprit que des » corps sans mouvement, que des statues froides, sans » vie; voilà tout animé : les rivières coulent, les ruisseaux » serpentent, les individus boivent, mangent, courent. » Tel est l'effet du verbe.

Mais je demanderai à M. Bescher si, de ce que les rivières coulent et les ruisseaux serpentent, il suit que ces expressions aient été formées du substantif?

Plus loin, page 434, notre grammairien nous dit : « les » hommes ayant trouvé le moyen de peindre par les sens

» les mouvemens des objets, avaient besoin d'un nouveau » mot qui saisît ces objets dans l'état de repos, de station, » de position durable, permanente, et qui servît de lien » entre eux et leurs modifications. Telles sont les fonc- » tions du verbe *être*; il vient du latin *stare* dont on a fait » *ester*, *estre et enfin être*. »

Il est d'abord incontestable que *être* vient de *esse* et non pas de *stare* dont la traduction est *ester* qu'il ne faut pas plus confondre avec *estre* ou *être* que *stare* avec *esse*. Voilà comme on dénature tout, quand, pour soutenir son opinion, on s'est écarté de la bonne voie. N'est-il pas tout simple de penser que dès l'origine du langage, l'homme eut besoin de créer des mots analogues aux différentes manières d'être des objets? Il est donc présumable qu'il dit d'abord : agneau timide, bêlant, homme égorgeant mouton, mouton égorgé.

Or, voilà les trois manières d'être exprimées par l'attribut... simple...... actif...... passsif. Mais l'homme s'aperçut bientôt qu'il n'exprimait pas ce rapport, cette coexistence qu'il remarquait entre les objets et les modifications dont ils se composent : il sentit le besoin de créer un mot qui exprimât cette identité, cette inhérence; qui liât entre eux les signes de ces objets et de ces modifications comme ces deux choses l'étaient dans sa pensée, comme elles le sont dans la nature; et il créa le mot *être*, ce mot si intéressant, si précieux, qu'on l'a appelé verbe, ce verbe que j'appèle pur, qui se retrouve dans la terminaison de tout ce que nous appelons verbe composé, fut donc destiné à prononcer, à affirmer la perception d'un rapport entre un sujet et un attribut, en sorte qu'on put dire :

Agneau *être* timide, bêlant; homme *être* égorgeant mouton, mouton *être* égorgé.

On imagina ensuite, et ce fut sans doute un si prodigieux effort de l'esprit humain, qu'il est probable que ce ne fut qu'à une époque très-éloignée; on imagina, dis-je, de donner au verbe *être* différentes inflexions pour exprimer des idées accessoires de modes, de tems, de nombre et de personnes grammaticales. Ces nouvelles formes furent employées intégralement avec les attributs simples et les attributs passifs; mais elles furent combinées avec les attributs actifs en *ant*, de telle sorte qu'on joignit les finales de l'un aux radicales de l'autre, et que de mangeant étais on a fait mange...ais; et en cela il paraît constant qu'on a voulu réveiller en nous l'idée d'état ou d'action, à la seule inspection du verbe pur ou du verbe composé, avec d'autant plus de raison que nous avons beaucoup d'attributs simples (les adjectifs) homonymes de nos attributs actifs en *ant*, et que nous eussions été obligés de dire : cet enfant est naturellement caressant, il est caressant beaucoup sa mère. Les verbes composés nous offrent donc l'avantage de prévenir la réflexion, d'éviter la monotonie, et d'abréger le discours.

M. Bescher, page 435 du même numéro, est bien d'accord que le verbe *être* placé entre un sujet et un attribut simple (l'adjectif) prononce sur la convenance ou la disconvenance des deux termes : Lise *est* sage, Lise n'*est* pas coquette; mais dit-il :

« Les autres verbes diffèrent du verbe *être* en ce que » leur complément est hors du sujet et n'a avec lui aucun » rapport de signification : Pierre frappe Paul; Paul n'est » point l'attribut de Pierre, parce que les substances ne » sont pas les mêmes. »

Est-ce avec un pareil langage qu'on prétend favoriser les progrès de la science, et en faire aimer l'étude? Quand

serons-nous d'accord sur les dénominations? Dans la proposition : Lise est sage, je vois un sujet et un attribut simple (l'adjectif) liés par le verbe pur. Dans Pierre frappe Paul, qui se décompose ainsi : Pierre *est* frappant Paul, il est vraiment inconcevable qu'on vienne nous dire que « Paul n'est pas l'attribut de Pierre parce que les substan» ces ne sont pas les mêmes. » Est-ce que le sujet et l'attribut doivent être de la même nature? Certes il n'est pas difficile de croire que Paul n'est pas le signe de l'action attribuée à Pierre! je ne vois pas pourquoi Paul est un complément hors du sujet.

Dans Pierre frapp.....e Paul, je vois le sujet Pierre lié par le verbe pur à l'attribut actif frappant; Paul est ce que j'appèle l'objet d'action de frappe qui est un attribut actif transitif; mais je fais une différence entre objet d'action et complément. Quand je dis : la veuve de Nicolas manque de pain, de Nicolas est ce que j'appèle le complément du sujet; de pain est le complément de l'attribut. Plus je cherche à comprendre M. Bescher, plus il me paraît obscur. Il emploie ensuite trois pages pour nous apprendre que la modification du verbe n'est pas de même nature que celle de l'adjectif; cela était bien inutile.

Je passe à la page 445. M. Bescher prétend que mourir ne peut s'analyser par être mourant. « Les deux idées, dit» il, ne sont point identiques : l'une peint la mort comme » une chose positive, réelle ; l'autre la peint comme hy» pothétique, souvent même comme ne devant pas ar» river. »

Où M. Bescher a-t-il puisé cette logique? Comment! quand je dis que je ne songe pas à mourir, que je me prépare à bien mourir, que j'espère mourir entouré de mes enfans, cela veut dire que je ne songe pas à *être* mort, que

je me prépare à bien *être* mort, que j'espère *être* mort entouré de ma famille! Non, M. Bescher; il faut mourir avant d'*être* mort; et quelquefois on se sent mourir longtems avant d'*être* mort.

M. Bescher, page 108 et suivantes du n° 13, attaque cette doctrine universellement reconnue par les grammairiens modernes, qu'il n'y a dans les langues qu'un verbe proprement dit (le verbe *être*), et que tous les autres n'en sont qu'une combinaison avec un attribut actif, et deviennent ainsi verbes concrets, que cet attribut actif est ainsi nommé pour le distinguer de l'adjectif, le premier étant toujours invariable et celui-ci essentiellement variable; et il prétend « qu'il y a dans cette théorie presque autant d'er- » reurs que de mots. »

Cependant M. Bescher n'emploie d'autres armes pour combattre ce raisonnement, que l'opinion qu'il a précédemment émise, que « la forme primitive et fondamen- » tale du verbe qu'on appèle *concret*, a été celle de l'in- » finitif; » et regardant ce jugement comme une preuve, il s'écrie : « Si les hommes, dans l'enfance des sociétés, » ne connurent le besoin de créer ni l'une ni l'autre de ces » expressions, dont on prétend faire dans les langues mo- » dernes un type fondamental, il m'est permis de deman- » der sur quelle probabilité, sur quelle induction s'appuie » un tel système, et comment, en partant d'une base aussi » hasardée, on n'a pas redouté d'en tirer des conséquences » nuisibles aux progrès de la science grammaticale. »

Sans doute l'infinitif a été la première forme du verbe concret ou composé; mais cela ne détruit pas le principe que *être* aimant, *être* mangeant sont des expressions primitives dont on a fait aimer, manger; mais voyons comment M. Bescher attaque la dénomination d'attribut,

page 109. « Que signifie attribut? Tous les mots dans une » phrase ne sont-ils pas attribués au sujet? des substantifs » ne peuvent-ils pas être considérés comme attri- » bués? un manteau, un sceptre, une couronne ne sont- » ils pas les attributs de la royauté? etc. » Eh! M. Bescher, est-ce là le langage d'un grammairien? pourquoi quitter le terrain sur lequel nous combattons? n'est-il pas convenu que nous appelons attribut en grammaire toute espèce de manière d'être des objets, et qu'ainsi nous reconnaissons trois sortes d'attributs : l'attribut simple (l'adjectif), l'attribut actif ou verbe composé et enfin l'attribut passif? Depuis quand en grammaire une couronne, un sceptre expriment-ils la manière d'être? des signes d'objets ne peuvent jamais être les signes d'aucun état, ni d'aucune action. Vous venez de dire quelques lignes plus haut : « peu » importent les termes quand on leur attache des idées » bien distinctes; » et à cet égard je crois que nous avons assez determiné le sens que nous attachons au mot attribut.

Voyons maintenant, page 110, comment M. Bescher attaque la dénomination d'attribut d'état que j'appèle attribut simple.

« Par état, dit-il, on doit entendre une position phy- » sique, permanente, ou plus ou moins durable : ma » femme est couchée, elle est endormie, elle est malade, » souffrante, bien ou mal portante; ces fruits sont mûrs; » cet arbre est touffu. Ou une qualité : Lise est douce, » bonne, sage, vertueuse. Mais quand je dis : ce jeune » homme est propre aux sciences, ce n'est plus là un état; » j'exprime une aptitude; il est prêt à m'obliger, il s'agit » ici d'une disposition momentanée; il est accoutumé à » se lever matin, c'est une habitude; il est exposé à un

» grand péril, c'est une situation passagère; cette plante » est astringente, c'est une propriété; une nouvelle affli- » geante, des bruits alarmans, des propos concilians, des » menaces effrayantes, c'est la nature et non l'état de la » nouvelle, des bruits, des propos, des menaces. »

Si c'est ainsi que M. Bescher prétend justifier la dénomination d'adjectif, je lui conteste d'abord les mots couchée, endormie, accoutumé, exposé, qui, à la vérité, expriment bien un état, mais un état considéré comme résultant d'une action; car un enfant est endormi, parce qu'on l'a endormi ou qu'il s'est endormi lui-même; on est couché parce qu'on a fait l'action de se coucher; enfin on est accoutumé à se lever matin parce qu'on s'y est accoutumé ou qu'on nous y a accoutumés, et l'on est exposé à un danger, parce qu'on a fait l'action de s'y exposer ou que le hasard nous y a exposés. Ce n'est pas ainsi que j'ai défini l'attribut simple: je dis qu'il exprime la manière d'être des objets considérés abstraction faite de toute cause productrice; et je crois que cette définition embrasse tous les mots de l'espèce de l'adjectif, dénomination que je n'admets pas 1° parce qu'elle ne détermine point la nature du mot; 2° parce que tout mot peut être ajouté à un autre sans être un adjectif; aussi M. Bescher, comme nous venons de le voir, ne se gêne-t-il pas de confondre des attributs passifs avec des attributs simples qu'il lui plaît d'appeler attributs d'état.

Mais voici de la part de notre adversaire une attaque sérieuse : « Tous les verbes n'expriment point des actions: » avoir, posséder, appartenir, savoir, ignorer sont du nom- » bre. » Je réponds à M. Bescher que nous avons compris cela aussi bien que lui: falloir, importer (dans le sens d'être important), convenir (dans le sens d'être convenable), n'expri-

ment point non plus des actions : cependant, M. Bescher, vous ne vous refusez pas, pour cette fois, à convenir que ce sont des verbes composés, et composés du verbe *être* et d'un attribut simple (d'un adjectif); or si le verbe *être* a été combiné avec des attributs simples, à plus forte raison a-t-il pu l'être avec les attributs actifs en *ant*; et je crois en avoir développé tous les avantages : je pourrais d'ailleurs citer quelques exemples qui prouveraient qu'on a conservé quelques traces de ces expressions primitives *être* allant, etc. : ne dit-on pas il *est* toujours allant et venant; il *est* sans cesse grondant, jurant après ses domestiques. Je pourrais encore appuyer mon opinion de ce qu'il est certaines locutions où nous employons le verbe *être* avec ellipse de l'attribut actif pour désigner une action qui rejaillit sur le moteur de cette action, car quand nous disons : cette femme *s'est*.... donné la mort, il faut bien qu'il y ait ellipse du mot *ayant*; car que signifierait : cette femme *est*.... donné la mort à elle. Il faut de toute nécessité dans l'analyse, rétablir le mot ellipsé : cette femme *est ayant* donné la mort à elle, ce qui fait revivre l'expression primitive. Ainsi ma double dénomination d'attribut actif ou verbe composé est donc inattaquable, puisqu'elle comprend les verbes qui expriment l'état, comme ceux qui expriment l'action.

M. Bescher, à la page 112, signale comme une erreur une assertion consignée dans toutes les grammaires, que l'attribut d'action en *ant* est invariable dans sa forme, assertion qu'il nous dit « être basée sur ces mots : un » homme lisant, une femme lisant, » et il vient ensuite nous citer à l'appui de son opinion quarante exemples, non-seulement appartenant à la poésie, mais dans lesquels la plupart des attributs actifs sont employés dans

un sens intransitif. Nous ne contestons pas aux poètes la liberté d'écrire : et les cailloux roulans sous ses pieds délicats, rampans sous Marius, esclaves sous Pompée. — Les cris des malheureux roulans dans la poussière. — Il poursuit les troupeaux fuyans dans les campagnes ; — ces tonnerres d'airain grondans sur les remparts.

Mais nous leur contestons le droit de faire cette même forme variable suivie d'un objet direct d'action, comme dans les exemples suivans que M. Bescher prend pour autorité.

Des mots si mal « s'entraccordans », — des laquais l'un l'autre « s'agaçans », — et les petits en même tems voletans « se culbutans », — n'étant pas de ces rats qui « les livres rongeans », — entrant sans être vus, sous le seuil « se glissans. »

Mais ce qui est plus fort et qui a déjà été relevé par M. Rouget-Beaumont dans le n° 22, c'est cette citation en prose :

« Alors ils se retirèrent les plus vieux fuyans les pre» miers. » Et c'est un grammairien qui cherche à accréditer de pareilles infractions aux règles ! il faut croire le public bien aveugle, pour penser qu'il se laissera convaincre par de pareils exemples. Et ne pourrait-on pas en citer mille en opposition avec ceux que nous cite M. Bescher ?

Je m'abstiens de réfuter le troisième et dernier article de M. Bescher, inséré au n° 15, M. Vanier y ayant sagement répondu au commencement du n° 17 ; je ferai seulement remarquer avec quelle force de raisonnement M. Bescher s'élève contre les dénominations de modification ou manière d'être.

« Un autre inconvénient de cet abus de mots, dit-il, » page 213 du n° 15, c'est que le verbe se trouverait donc

» d'une double vertu modificative, toutes les fois qu'il se» rait suivi d'un complément. Lorsque je dis : le vent » agite le feuillage, non-seulement j'exprime la prétendue » modification du vent; mais bien autrement celle des » feuilles; et comme elles subissent autant de manières » d'être qu'elles éprouvent de mouvemens, mon verbe » enfante mille manières d'être par seconde. Si Pierre » frappe Paul, Pierre se trouve modifié par l'action de » frapper; mais Paul, objet et victime de sa violence, » l'est bien davantage. »

Quelle pénétration! quoi! je n'ai pas plutôt formé une proposition purement active, que M. Bescher y voit le résultat de mon action, en sorte qu'il découvre deux propositions dans une! le feuillage est agité.

Ensuite M. Bescher nous apprend que les mots obligeante, prévenante, prévoyante « tiennent de la nature » du verbe », lorsqu'il nous dit, page 110 du n° 13, que ce qu'en grammaire on nomme « adjectif est un mot qui » exprime la disposition, la nature, etc. »

Enfin M. Bescher, pour prouver que la décomposition analytique renverse toutes les idées, nous cite cet exemple : « Voilà donc la femme que j'ai tant aimée! »

« Si vous décomposez, dit-il, j'ai par je suis ayant, » comment se rendre compte de cette époque passée qui » domine dans la phrase? car *je suis ayant* exprime un » présent. »

Je trouve bien plaisant que notre grammairien voie un passé dans j'ai, et un présent dans *je suis ayant*. Et c'est avec de pareilles subtilités qu'on s'imagine nous faire poser les armes! car M. Bescher a cru nous embarrasser en choisissant pour exemple une proposition où, par l'effet de la métonymie, l'idée d'état est substituée à l'idée d'ac-

tion, puisqu'il aurait pu employer le sens actif : j'ai tant aimé cette femme! et sans doute il nous aurait dit également que je suis ayant ne rend pas compte de cette époque passée qui domine dans j'ai aimé. Je lui dirai alors que ce n'est pas dans les formes j'ai ou je suis ayant qu'il faut rechercher l'époque de l'action; que ce n'est pas, comme il le paraît croire, la forme *j'ai* dans *j'ai aimé* qui indique cette époque passée; que l'indication de cette époque est tout entière dans la décomposition de aimé qui se forme de été aimant.

J'ai, exprime toujours un présent, soit qu'on l'emploie dans son sens propre : j'ai une maison; soit qu'on le joigne à un attribut actif; car alors je ne considère ces expressions : j'ai ou je suis ayant, que comme formes auxiliaires suppléant les inflexions qui nous manquent pour exprimer une action passée dans un tems indéterminé. Elles indiquent seulement l'époque présente comme un point de départ d'où nous considérons un rapport existant dans un tems indéfiniment passé entre *moi* sujet, et *aimant* attribut actif, rapport exprimé par le verbe *être* qui existe dans aimé, puisque l'expression primitive a été celle-ci : été aimant.

Or dans cette phrase : voilà donc la femme que j'ai tant aimée, il est évident que M. Bescher a voulu nous voiler l'expression d'une époque passée, puisqu'elle n'est ni dans le mot ai, ni dans aimée, qui, étant un attribut passif, est par sa nature indécomposable; mais c'est ici que le véritable grammairien doit rétablir par la pensée l'idée d'action à l'idée d'état; et cette primitive expression doit lui donner pour analyse : que j'ai été aimant à tel point.

Je crois avoir prouvé clairement que nous avions, à la naissance du langage, et long-tems avant la création du verbe *être*, trois signes primitifs pour exprimer les diffé-

rentes manières d'être des objets, les uns que j'appèle attributs simples, exprimant une manière d'être considérée abstraction faite de toute idée de cause productrice, les autres exprimant un état résultant d'une action reçue; les derniers exprimant l'action et terminés en *ant* comme buvant, mangeant; et je crois avoir suffisamment indiqué la trace de ces derniers, qui sont aujourd'hui combinés avec le verbe *être* dont l'unique fonction est, non d'affirmer l'existence réelle ou intellectuelle de l'attribut dans le sujet ou seulement du sujet, mais l'existence d'un rapport entre un individu déterminé dans l'espèce et un individu spécifique: Paris est une ville; entre un objet et un attribut simple ou passif: Lise est sage, elle est estimée. Entre un sujet et un attribut actif: Pierre étudie, que nous avons formé de étudi...ant e...st.

Je ne dirai pas comme M. Bescher: *Oculos habent et non videbunt, aures habent et non audient;* j'ai meilleure opinion du jugement du public, et c'est à ce tribunal que j'en appèle.

J'ai l'honneur d'être avec une considération distinguée,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Sirrapu, *abonné.*

Thouars, ce 18 *août* 1828.

ENCORE L'ORTHOGRAPHE DU MOT POSSIBLE.

Courtivron, janvier 1829.

MONSIEUR,

Je trouve dans le numéro 31 de votre *Journal grammatical* une nouvelle discussion sur la question de savoir si l'on doit écrire *des billets aux plus courtes échéances possible ou possibles?*

Cette question a déjà été résolue de différentes manières dans votre intéressant journal. En vous proposant aujourd'hui mon sentiment à cet égard, je ne dois éprouver que le regret de me trouver en opposition directe avec quelques-uns de vos collaborateurs; mais l'accueil impartial que vous avez bien voulu faire à mes précédentes observations sur d'autres sujets, me rassure, et si je me hasarde à vous faire connaître ma manière d'envisager cette question, c'est moins dans l'espoir de contribuer à sa solution par mes faibles lumières, que pour obtenir votre avis sur mon opinion.

Avant de m'occuper de la discussion en elle-même, je dois dire d'abord que je ne crois pas que la phrase proposée soit française. Je crois qu'elle n'aura jamais la clarté, la précision de la phrase pleine, et je la regarde comme ces pièces de monnaie qui n'ont pas le degré de fin légal, mais qui passent dans la circulation par tolérance et par la longue habitude où l'on est de les y rencontrer. Je n'aborderai donc ici que la

question de savoir à quoi le mot *possible* se rapporte ; car il me paraît que cela décide tout.

Qu'est-ce qui est possible ? et à quoi le mot *possible* a-t-il rapport dans cette circonstance ?

En thèse générale ce qui est possible peut être fait, peut être fait plus ou moins, ou peut ne pas encore être fait. Il est donc nécessairement laissé à la volonté et au pouvoir de celui qui fait.

Au contraire l'*échéance* dans un billet où une obligation est forcée, elle est indispensable, elle est de rigueur, elle est une des cinq parties constitutives du billet et sans lesquelles le billet n'existerait pas. Point de billet sans échéance.

En considérant donc ces deux mots dans leurs significations respectives, on ne voit aucun rapport entre eux.

Ce qui est possible à la personne qui fait un billet n'est pas d'y mettre ou de n'y point mettre d'échéance. C'est de combiner la date de cette échéance avec l'époque où ses ressources lui donneront les moyens d'acquitter le billet ; ou, en d'autres termes, c'est de faire que cette échéance soit plus ou moins rapprochée du moment où il souscrit ce titre ; c'est-à-dire que cette échéance soit plus ou moins courte. Le mot *possible* n'est donc relatif qu'à une des qualités de l'échéance, qu'à la brièveté du tems dont elle est le terme, qu'à l'adjectif *courtes* qui la désigne.

Fesons subir à la phrase proposée une épreuve qui aidera à déterminer plus facilement les rapports des

mots entre eux. Supprimons dans cette phrase le mot *possible*.

Il restera, *envoyez-moi vos billets aux plus courtes échéances*.

Est-il bien vrai que chacun des mots *courtes* et *échéances*, conserve sa première signification ?

Certainement : le mot *échéances* n'a pas varié ; il signifie ici ce qu'il signifiait dans la phrase entière sans la moindre différence.

Il n'est pas moins certain que le mot *courtes* a une tout autre valeur. Il veut dire ici un jour ou deux au plus, à présentation, à vue ; c'est-à-dire des billets payables sur-le-champ.

Mais si vous restituez le mot *possible* à la phrase, l'adjectif *courtes* change en reprenant aussitôt sa première signification ; il perd ce qu'il avait de rigoureux et vient se combiner avec les moyens du débiteur pour accorder à celui-ci la faculté de promettre ses paiemens pour l'époque où cela lui sera *possible*.

On doit donc penser que le mot *possible* se rapporte à celle des expressions sur laquelle il a une si grande influence ; mais il ne s'y rapporte qu'accompagné de l'ellipse, *qu'il vous est*, ou *qu'il vous sera*, sous entendue.

Après cela il me paraît que par la signification attribuée ici à l'adjectif *courtes*, son rapport direct et absolu au mot *possible* est encore déterminé d'une manière plus précise.

Dans notre langue le rapport des mots entre eux in-

dique la pensée de l'auteur d'une phrase, comme cette pensée, à son tour, doit déterminer la place et l'orthographe des mots. Dans cette phrase, on demande une chose et l'on en recommande une autre. On demande des billets; mais on ne recommande pas d'y mettre des échéances s'il est possible; on sait bien qu'il est impossible de n'y en point mettre et qu'il n'en existe que d'une sorte; mais on recommande de faire de manière que ces échéances soient les plus courtes *possibles*. C'est donc sur la briéveté que l'on insiste.

Or, remarquez ici, Monsieur, que le mot *courtes* tient dans cette phrase la place du mot *rapprochées*; car qu'est-ce qui peut être court dans un billet? c'est le délai qui existe entre sa date et le jour de l'échéance. Mais cette échéance elle-même est un point fixe qui n'est pas susceptible d'obtenir plus ou moins d'étendue. Il n'y a pas des échéances de diverses longueurs; elles n'ont toutes pour mesure que le moment désigné pour le paiement. On demanderait donc une chose absurde et impossible si l'on exigeait que les échéances durassent plus ou moins long-tems. Le sens de la phrase, d'ailleurs, nous indique assez que, par les mots *courtes échéances* on a voulu désigner la place des échéances plutôt que leur étendue. Enfin il est certain que si, au lieu du mot *courtes* on avait mis le mot *rapprochées*, qui est le seul propre dans cette circonstance puisqu'il peint mieux qu'un autre la pensée de l'auteur de la phrase, on aurait été obligé de mettre *possible*, car la phrase aurait été, *envoyez-moi vos billets aux*

échéances les plus rapprochées possible, toujours avec l'ellipse sous entendue.

Quel rapport peut-il donc y avoir entre *échéances* et *possible?* Le premier indique un être qui existe nécessairement, il est fixe, il est certain. Et le second arrivera peut-être, il est vague, indéterminé. C'est une différence de signification qui m'empêche d'y reconnaître la périssologie.

En mettant *possibles* au pluriel, *donnez-moi vos billets aux plus courtes échéances possibles*, on lui donne un sens qui n'est point dans la pensée de l'auteur de la phrase. Le mot *possibles* semble indiquer une possibilité générale prise dans les facultés de tous les débiteurs, de tout le commerce; tandis que *possible* restreint la facilité de rendre les échéances plus courtes aux moyens du débiteur à qui on demande les billets. Je ne puis concevoir ce que signifierait des *échéances possibles*. C'est comme si l'on disait des *bornes possibles* des frontières.

Je suis peu partisan de la manière que beaucoup de personnes emploient de justifier une phrase par une autre phrase. Il est bien rare que l'on trouve dans chaque mot comparé cette synonymie, cette identité, cette similitude parfaite d'expression qui les soumet aux mêmes lois, aux mêmes règles. Je ne vois donc pas pourquoi on voudrait justifier l'expression des *échéances possibles*, par ces phrases : *faire tous les efforts possibles*, *toutes les démarches possibles*, *prendre toutes les précautions possibles*.

Les échéances existent nécessairement et indépen-

damment de toute possibilité, au lieu que les efforts, les démarches, les précautions, peuvent exister ou non, elles peuvent être plus ou moins considérables; et je ne pense pas que l'adjectif *possible* ne puisse former un sens complet avec ces noms, que lorsqu'ils sont déjà modifiés par un autre adjectif; car on pourrait dire : *les efforts possibles dans cette conjoncture consistaient par exemple à faire*, etc. *Les démarches possibles dans cette affaire étaient celles que vous pouviez tenter près de*, etc.

Je vais finir cette lettre par vous présenter à l'appui de mon opinion qui est de faire rapporter le mot *possible* à *courtes*, une phrase que je suis bien loin de donner comme un modèle de français, mais qui prouve selon moi le sens qu'on attache dans la phrase en question, ou plutôt, en discussion, aux mots *courtes* et *échéances*. Dans le commerce, quand un correspondant demande des billets ou effets sur telle ou telle place il dit : *Envoyez-moi du papier le plus court possible*. Je ne parle pas d'échéances, parce qu'il sait que cela est aussi inutile à demander que la date, la signature, etc., des billets. Mais que ces billets soient à des termes plus ou moins longs, il sait que c'est là ce qu'il doit laisser à la possibilité de son ami.

Toutefois il est certain que c'est l'ellipse qui a fait naître toute cette controverse, et qu'il est infiniment préférable de se servir de la phrase pleine, car de quelque côté qu'on aborde la phrase en discussion, il est impossible de la justifier pleinement.

Si mes observations vous paraissent mériter quelque

attention, je vous serai infiniment obligé d'y faire quelques mots de réponse. Cela pourra me déterminer à vous communiquer quelques remarques que j'ai faites sur le peu de soin que *mettent quantité* d'auteurs dans le choix des exemples qu'ils citent à l'appui des règles sur les principes de notre langue.

Agréez, etc. GRILLET.

NOTA. Comme nous partageons l'opinion de M. Grillet sur l'orthographe de *possible*, nous ne lui répondrons que lorsqu'il aura été contredit, afin d'embrasser dans un seul et dernier article tout ce qui aura été écrit sur cette question. MARLE.

SOLUTIONS.

IVe QUESTION.

Quelle règle peut-on poser pour enseigner que dans : *si vous m'aimez, je vous aimerai*, le premier verbe doit être au présent de l'indicatif, et que dans : *si vous m'aimiez, je vous aimerais*, il doit être à l'imparfait?

RÉPONSE.

1° Lorsque après avoir reconnu la possibilité d'une action, on affirme simplement que si cette action a lieu, elle produira, comme résultat certain et infaillible, une autre action qui en dépend, ainsi que l'ef-



fet dépend de la cause ; alors il n'y a aucune incertitude dans la pensée, l'expression doit donc être positive, et dans ce cas, c'est du mode indicatif qu'il faut faire usage. Mais, puisque les deux actions ne peuvent avoir lieu que dans un tems futur, relativement au moment de la parole, les verbes doivent se mettre au futur selon la construction idéologique. Cependant, en français, par propriété de langage, le verbe de l'action principale se met au présent. Il faut chercher la cause de cette anomalie dans la vivacité de l'imagination qui, franchissant l'espace, nous fait considérer comme présent l'objet de notre crainte ou de notre désir :

Nous disons, nous :

Si tu *m'écoutes*, tu *éviteras* les inimitiés ;

Les latins disaient :

Si me *audies*, *vitabis* inimicitias.

(CICER. ad term., 2, ep. 18.)

Nous dirions donc :

Si vous me *faites* entrer là-dedans, je *cultiverai* votre jardin.

Les Italiens disent :

Si voi mi *metterete* costà entro, io vi *lavorerò* l'orto.

(Boc. g. 3, n. 1.)

Il faut remarquer que les actions relatives peuvent être faites par le même agent :

Si je le *puis*, je vous *aiderai*.
Si *potero*, *dabo* operam.

(Virg. écl. 8.)

Mais la construction française peut prêter à l'équivoque, et la phrase présentée à notre examen, prise isolément, signifie :

Si vous m'aimez *maintenant*, je vous aimerai prochainement.

Elle signifie également :

Si vous m'aimez *un jour*, je vous aimerai *alors*.

Il faut donc que les circonstances ne laissent aucune incertitude sur le sens de la proposition subordonnée.

2° S'il y avait doute, crainte ou désir relativement à l'action primordiale, et que l'on voulût seulement affirmer qu'elle produirait l'action secondaire conditionnellement; comme il n'y aurait rien de certain dans la pensée, l'expression devrait porter le même caractère d'indécision, alors le verbe de la proposition principale devrait être mis au conditionnel, et celui de la proposition subordonnée à l'imparfait du subjonctif, par concordance de tems, et toujours selon la construction idéologique. Néanmoins, par une irrégularité qui remonte aux siècles d'ignorance, à la naissance de notre idiôme, nous employons l'imparfait de l'indicatif. Ce ne sont pas des logiciens qui président à la formation des langues.

Nous disons donc :

Si je *savais* autre chose, je te *promettrais* cela.

Les latins disaient :

Aliud si *scirent*, id *pollicerer* tibi.

(Ter. Hecy. 4, 5.)

On sait qu'ils n'avaient pas de mode conditionnel, et qu'ils y suppléaient par le subjonctif.

Nous disons :

S'il *m'appartenait* de vous réprimander, je sais bien ce que je vous *dirais*.

Les Italiens disent :

Se a me *cadesse* il riprendervi, io so bene ciò ch'io ve ne *direi*.

(Boc. g. 10, 11, 6.)

En général après la conjonction SI, nous employons toujours l'indicatif; c'est un idiotisme. Cependant, devant les verbes auxiliaires AVOIR et ÊTRE, nous nous servons quelquefois du subjonctif au plusque-parfait, et nous disons à volonté : si j'ÉTAIS, ou si je FUSSE venu plus tôt; si j'*avais*, ou si j'*eusse reçu* votre lettre; mais la première tournure est beaucoup plus usitée.

Je dois encore remarquer que dans le cas où l'on remplacerait la conjonction SI par *que*, lorsqu'il y a énumération d'actions, la construction idéologique reprendrait ses droits, et l'on ferait usage du subjonctif :

Si dans l'assemblée tout-à-coup *paraissait* un orateur, et *qu'il* *voulût* se faire entendre, etc.

(THOMAS, ess. s. l. éloges, ch. XXX.)

Une phrase pareille commence la seconde partie de cette solution.

Enfin il est vrai que l'on se sert indifféremment quelquefois des deux manières de s'exprimer qui font le sujet de cet article; mais il n'est pas moins vrai qu'elles ne sont point équivalentes, et qu'il existe entre elles la même différence qu'entre le *positif* et le *dubitatif*.

DESSIAUX.

SOLUTION.

MONSIEUR,

Je prends la liberté de soumettre à votre jugement un point de grammaire qui fait aujourd'hui l'objet de toutes les discussions dans le quartier latin.

M. ***, mon chapelier, a fait mettre sur sa porte une belle enseigne portant ses titres.

Ils sont ainsi exposés :

Chapelier de LL. AA. SS. Messeigneurs les Prince de Condé et duc de Bourbon.

Tous les voisins de M. *** se sont déchaînés contre lui : il a reçu des lettres anonymes dans lesquelles on l'engage à retourner à l'école, puisqu'il connaît si peu sa langue. Comment, disent-ils, ne pas savoir faire accorder les nombres entre eux! Je vous en prie,

Monsieur, dissipez nos doutes, et veuillez bien nous dire quel doit être, en ce cas, l'orthographe du mot *prince*. Pour la part du bon chapelier, je vous assure que ce sera lui ôter de dessus la conscience un poids de cent livres.

J'ai l'honneur de vous saluer,

L ***.

RÉPONSE.

MONSIEUR,

Les voisins du chapelier *** sont eux-mêmes coupables de la faute d'orthographe qu'ils lui reprochent, et c'est à eux de retourner à l'école.

Prince et *duc* doivent être au singulier, puisqu'on ne veut parler que du prince de Condé et du duc de Bourbon. L'un de ces voisins-là, qui par son état doit être un savant en *us*, dirait-il, par exemple : *M. Petit-Jean, chapelier de MM. les* GÉNÉRAUX R***, et colonel D***.—Non, sans doute. Il faut donc que prince, ainsi que général, soit au singulier. Mais s'ensuit-il qu'il faille dire : Messieurs les GÉNÉRAL R*** et colonel D***? Ceci est une autre question. L'article, ou adjectif déterminatif *les* présente une faute de syntaxe, mais une faute bien pardonnable à un chapelier puisqu'il en échappe de semblables à nos meilleurs auteurs. Quand on veut parler de différentes personnes, de différentes choses, chacun des substantifs doit être *modifié* et *déterminé* par *l'adjectif déterminatif*

appelé ordinairement *article*; il faut dire : *le prince et le roi, le prince de Condé et le duc de Bourbon*, et non *le prince et roi* ou *les princes et roi*, ni par conséquent *le prince de Condé et duc de Bourbon*, ou *les prince de Condé et duc de Bourbon*, comme le dit M. ***, ainsi que tant d'autres. Le sens même s'oppose à toute autre construction.

Cette question m'en rappèle une qui fut agitée dans une réunion de gens de lettres. Il s'agissait de savoir si l'on doit dire au singulier ou au pluriel, *le premier et le second* ACTE. Les uns étaient pour le pluriel, puisqu'il y avait deux actes; les autres, en bien plus petit nombre, disaient, sans doute d'après Domergue : « Le substantif fait bien la loi à l'adjectif, mais il ne la reçoit jamais. L'adjectif n'a ni genre ni nombre par lui-même, il ne fait que suivre l'impression du mot auquel il est joint, et tous les adjectifs ensemble ne pourraient forcer un substantif singulier à devenir pluriel; c'est pourquoi il faut dire : le premier et le second *acte*, l'un et l'autre *acte*. »

Dans ce cas, dit un de ceux-ci, il y a ellipse du substantif *acte* après *le premier*, *l'un*. Grande rumeur! Ces messieurs soutenaient *mordicus* chacun leur opinion, et commençaient à s'échauffer, lorsque le maître du logis, homme de sens, leur dit : Hé! Messieurs, faut-il tant disputer pour si peu de chose! je je ne suis pas grammairien, et cependant je vais vous mettre tous d'accord; moi, je vous prends par les oreilles, et jugez : Diriez-vous : *le premier et le second chevaux*, *l'un et l'autre généraux*. Ces mots furent un

trait de lumière pour les partisans du pluriel, et firent plus d'effet sur eux que le raisonnement concluant de leur partie adverse.

Alexandre BONIFACE.

TROISIÈME PARTIE.

DIDACTIQUE.

Dans nos différens articles sur les méthodes d'enseignement des langues, il en est une que nous avons seulement indiquée sans en donner une idée à nos lecteurs : c'est celle de M. Ordinaire. Les détails plus exacts qui nous sont parvenus, et surtout les renseignemens précieux que nous avons recueillis dans un ouvrage de M. Taillefer, inspecteur de l'Académie de Paris, nous feront un devoir d'examiner, comme ils le méritent, des procédés que l'auteur appuie sur des idées métaphysiques et qu'il justifie par une expérience de tous les jours. Nous nous proposons toutefois, avant de faire cet examen, de voir par nous-même les effets de la méthode de M. Ordinaire. En attendant, nous recommandons à nos lecteurs l'ouvrage de M. Taillefer (*des Améliorations à introduire dans l'instruction publique* (1). Des vues sages et nouvelles, fondées sur des documens posi-

(1) Un vol. in-8°, chez Renouard, rue de Tournon, n. 6.

tifs, quelques idées, peut-être hasardées, mais inspirées toujours par une conviction respectable et qui a sa source dans une connaissance réelle des vices et des abus de l'Université : voilà ce que nous avons remarqué à une première lecture. Ce livre nous paraît pouvoir fournir de nombreuses et de fortes preuves aux personnes qui pensent que le monopole de l'instruction est aussi funeste aux doctrines et à l'enseignement, qu'il est contraire à nos institutions. Nous y reviendrons en parlant de M. Ordinaire.

Il est un autre ouvrage qui a été déposé sur notre bureau et dont nous entretiendrons prochainement nos lecteurs. Ce sont les principes d'*Économie politique*, par M. Droz (1). Bien que ce genre de livres paraisse s'éloigner au premier coup-d'œil de la spécialité que nous avons embrassée, nous en ferons pourtant l'objet de nos réflexions, car nous le considérerons comme une application heureuse de la *méthode* dont nous défendons les préceptes. Le livre de M. *Droz* nous offrira sous ce rapport un sujet extrêmement intéressant, et nous espérons que nos lecteurs nous sauront gré de leur prouver que la métaphysique ne se perd pas toujours dans des abstractions nébuleuses, mais qu'elle produit aussi des ouvrages dignes d'occuper l'attention publique par la clarté et l'élégance de leur style, par la suite rigoureuse des déductions et la réduction des principes. Il est vraiment consolant que dans un moment où l'on cherche à amasser autour de nous les té-

---

(1) Un vol. in-8°, chez Renouard, rue de Tournon, 6.

nèbres, de bons esprits combattent par leur exemple et leurs utiles travaux cette direction honteuse qu'on voudrait imprimer à la société. Dans tous les tems, l'ouvrage de M. Droz aurait mérité les suffrages des hommes éclairés; aujourd'hui c'est un service plus grand encore, car la science que son ouvrage contribuera à populariser convient à toutes les classes; mais il fallait pour la répandre la traiter avec l'ordre et la lucidité de M. Droz... Il est pourtant quelques points sur lesquels nous ne sommes pas complètement de son avis... Nous nous en expliquerons dans un prochain article.

Nous terminerons enfin par une recommandation que nous devons à la justice comme à la vérité. C'est celle du dernier ouvrage de M. *Lemare*, qui contient une nouvelle méthode de lecture. Celle-ci n'est pas plus qu'une autre sans doute à l'abri des critiques, mais du moins elle appartient à l'auteur; elle porte le cachet de son esprit original et hardi, et des séances publiques ont prouvé qu'exploitée par une main habile elle peut produire des résultats surprenans. M. Lemare n'est pas dans l'habitude, on le sait, de ressasser des idées vieillies et surtout de les vendre à grands frais avec le piquant du mystère. Il reste donc, comme M. Dupont, étranger à cette querelle fort plaisante de deux méthodistes (MM. Vernhes et Laffore), qui s'accusent mutuellement de plagiat. Eh! messieurs, qu'importe! réussissez, tout est là, mais montrez-nous des faits nombreux et surtout point de charlatanisme. Le public n'est pas long-tems dupe.

A. Marrast.

Paris, 1er janvier 1829.

A M. le Rédacteur du Journal de la langue française.

Vous avez parlé plusieurs fois de la statilégie dont le sort rappèle déjà la montagne qui accouche. Comment se fait-il que vous n'ayez rien dit du démêlé de M. Vernhes et de M. Laffore. Les prétentions de ces Messieurs me paraissent cependant assez plaisantes pour que l'on s'en occupe un moment? Courage, M. Vernhes! criez bien fort que l'on vous a volé : cela rend intéressant et attire l'attention. Et vous, M. Laffore, continuez à garder le silence qui convient à un homme qui se place modestement au-dessus de tous les autres ; cela fait croire à une supériorité que souvent on n'a pas. Mais afin que le public ne soit pas dupe, et puisse juger convenablement la querelle de ces Messieurs, j'ai fait quelques rapprochemens qui, je l'espère ne seront pas lus sans intérêt. Les voici :

Traité des sons de la langue française, et de la manière d'enseigner à lire. Nouvelle édition, à Paris, chez Varin, libraire, rue du Petit-Pont, n. 22. Imprimée 1788.

C'est par les différens mouvemens des lèvres qui s'ouvrent subitement, que se forment les consonnes *b*, *p*, *m*.

Lorsqu'on presse un peu les

Abécédaire nouveau, fondé sur le mécanisme du langage, par Vernhes aîné de Beziers, deuxième édition imprimée en 1828.

MUETTES DE LA MÉTHODE LAFFORIENNE

B. P, M.

On fera remarquer aux élèves que ces trois articulations exigent également qu'on détache les lèvres, avec cette différence que pour *b* on les détache

Suite du Traité des sons.

lèvres l'une contre l'autre, la voix faisant pour les faire sortir, un effort auquel les lèvres se prêtent, les pousse un peu en dehors pour les écarter, et, dès que le passage est ouvert, on entend *ba*, *bé*, *bi*, selon le son que l'on veut prononcer.

Si par quelque cause, le nez se trouve bouché, la partie de la voix engouffrée dans le canal du nez, ne produit pas distinctement l'articulation *m*.

(*Taité des Sons de la langue française*, pag. 45 et 46.)

Pour prononcer *s*, *ç*, *z*, la langue touche les dents inférieures, ou s'allonge jusqu'à la lèvre d'en bas, lorsqu'on manque de dents, et s'élève un peu par son milieu vers le palais, pour produire une espèce de sifflement. (Pages 47 et 48.)

« Les lettres *c* (dur), *q*, *k*, *g* (dur), se produisent par le gonflement de la langue à l'entrée de la gorge. » (Page 50.)

Suite de l'Abécédaire nouveau.

légèrement, pour *p* plus fortement, de telle sorte qu'on sente le vent sortir avec plus de violence, en mettant la main devant la bouche; et que *m* est précédé d'un son nasal qu'on peut étouffer en serrant le nez avec les doigts, ce qui empêche cette articulation. (*Méthode Vernhes*, page 13.)

Ç. S. Z.

On fera remarquer aux élèves que ces trois articulations se forment en mettant le bout de la langue sur les dents inférieures, et laissant une légère ouverture vers les dents supérieures pour laisser échapper un bruit approchant d'un sifflement, qui doit être terminé par un des neuf sons, quel qu'il soit, leur faisant remarquer qu'ils peuvent prolonger, autant que l'haleine le leur permettra, ce sifflement, après lequel ils seront obligés de faire un léger mouvement de la bouche pour laisser sortir le son qu'ils voudront faire entendre, ce qui sera immédiatement après le sifflement et sans le moindre retard. (*Méthode Vernhes*, pages 14, 15 et 23.)

C. Qu K. G.

On fera observer à l'élève que ces lettres ont une articulation forte du gosier.

Suite du Traité des sons.

« Un enfant d'environ sept ans n'avait jamais pu prononcer les consonnes gutturales *g*, *q*, au lieu desquelles il prononçait *d*, *t*, ainsi il disait *dans* pour *gants*, *douter* pour *goûter*, *totemar* pour *coquemar*, ce qui empêchait très-souvent de pouvoir comprendre ce qu'il voulait dire. Un particulier vient dans la maison, prend l'enfant, lui pose le doigt sur le bout de la langue, et le fait prononcer. La langue de l'enfant, ne pouvant lever son petit bout qui était retenu par le doigt, se gonfle vers sa racine et prononce distinctement *ga*, *ca*, *go*, *co*, *gou*, *cou*, etc. (Page 99.) »

Suite de l'Abécédaire nouveau.

« On lui fera remarquer que, dès que ces signes lui sont présentés, il ferme totalement le gosier avec la langue, et retient son haleine jusqu'au moment où il fait entendre un son.

« Un vice assez général, et surtout chez les enfans; est de former ces articulations comme *t*, et de dire *ta* au lieu de *ca*, vice que des personnes gardent toute leur vie. Il suffit de faire remarquer à l'élève que, pour faire cette articulation, il ne faut pas porter le bout de la langue sur les dents comme il fait, mais qu'il faut la laisser immobile et donner un coup de gosier sec; et pour le lui faire exécuter, on appuie le bout du doigt sur sa langue pour la tenir immobile et le forcer ainsi à donner un coup de gosier. Ce vice est corrigé à l'instant. » (*Méthode Vernhes*, pages 17 et 19.)

Pour prononcer les lettres *j*, *g*, (doux) et *ch*, la langue s'élève par son petit bout vers les dents d'en haut, ce qui fait que le passage de la voix n'étant pas entièrement fermé, la voix prend le son d'un petit sifflement. (Pages 47 et 48.)

G J et CH.

Ces articulations s'exécutent en retirant la langue vers le fond de la bouche, afin de former sous la langue un vide au moyen duquel on fait entendre un bruit qui peut précéder, aussi long-tems que l'on veut, le son que l'on doit faire entendre. (*Méthode Vernhes*, pages 18, 19, 25.)

Pour prononcer la consonne *r*, la langue se recoquille, s'élève vers le palais, vacille un peu et

R.

Cette articulation est formée par le battement du bout de la langue: beaucoup de personnes

Suite du Traité des sons.

tremblotte. Cette vacillation ou tremblement de la langue entr'ouvre et referme le passage de la voix, et fait qu'il s'écoule des parties d'air qui rendent en sortant un son assez fort. (Page 49.)

Les lettres *d*, *t*, se forment par les différentes manières dont la langue, élevant son petit bout proche la racine des dents, bouche le passage de la voix.

La lettre *n* se forme de la même manière, mais une partie de la voix se trouve repoussée vers le canal du nez. (Page 48.)

Pour prononcer les lettres *f*. *ph*, *v*, il faut faire rentrer un peu en dedans la lèvre inférieure, et, si l'on fait un petit effort, la voix glisse dans dans l'intervalle qui se trouve entre les deux lèvres, et produit une espèce de sifflement avec lequel on fait *va*, *vé*, *vi*, etc.

Si l'effet de la voix est un peu plus considérable, il produit *fa*, *fé*, *fi*, etc. (Pages 46 et 47.)

Suite de l'Abécédaire nouveau.

la forment du fond du gosier. Elle est précédée d'un bruit sourd que l'on peut prolonger autant que l'haleine le permet. (*Méthode Vernhes*, page 20.)

D T N.

Ces trois articulations sont presque semblables. Elles se forment en retirant le bout de la langue que l'on avait placé d'abord entre les dents, et en laissant échapper le son que l'on veut faire entendre.

On s'apercevra que *t* lance le vent plus fortement que *d*, et que *n*, est précédé d'un son nasal que l'on peut reconnaître en serrant le nez avec les doigts, comme on l'a fait pour *m*. (*Méthode Vernhes*, page 21.)

F PH V.

Ces trois articulations indiquent qu'il faut rapprocher des dents la lèvre inférieure, et la détacher fortement au moment où le son sort.

Le *v* exige ces deux mouvements; mais cette articulation ne chasse pas le vent avec autant de violence, comme on peut s'en assurer en mettant la main devant la bouche. Ces trois articulations sont précédées d'un bruit sourd que l'on peut faire entendre jusqu'à l'arrivée du son. (*Méthode Vernhes*, page 22.)

Suite du Traité des sons.	*Suite de l'Abécédaire nouveau.*
	L.
Pour prononcer la consonne *l*, on élève le petit bout de la langue qui va toucher le palais, en s'éloignant un peu de la racine des dents. (Page 49.)	Cette articulation se fait en élevant le bout de la langue au palais à l'instant où cette consonne vous est présentée, pour ne l'en détacher qu'au moment où le son est lancé par la poitrine, et ce dernier mouvement doit être simultané avec la sortie du son. (*Méthode Vernhes*, page 27.)
	GN ILL.
Pour prononcer les consonnes *gn*, *ill*, la langue s'avance et s'élève par son milieu pour toucher le palais. (Page 51.)	Ces deux articulations indiquent le même mouvement du fond de la langue vers le palais. (*Méthode Vernhes*, page 26.)

Voilà bien certainement toutes les grimaces commandées par la Méthode Vernhes et la Méthode Laffore. Si ces Messieurs n'ont pas puisé dans le Traité des sons, on ne niera plus que les *grands génies* se rencontrent quelquefois. Mais ces grimaces n'exciteront-elles pas le rire des enfans de nos écoles, et peut-on se promettre que tous les instituteurs les appliqueront d'une manière convenable ? Pour moi, je suis convaincu que non.

J'ai assisté à plusieurs de ces pompeuses réunions où la théorie de la statilégie était emphatiquement exposée. L'habitude de me rendre compte de ce que je vois, de ce que j'entends m'a fait chercher dans mes livres ce que l'on me donnait là gravement comme

nouveau. Voici deux extraits qui renferment tout l'attirail théorique de la méthode Lafforienne.

On remarquera seulement que Volney parle autrement que M. de Laffore.

VOLNEY, *Alphabet Européen, de la page* 5 *à la page* 16.

« La voyelle est un son simple, indivisible, émis par le gosier humain ou autre, lequel son affecte l'ouïe d'une sensation uniforme, sans égard aux tons musicaux, ni aux mesures de poésies que l'on peut lui donner.

» Par exemple, quand je profère le son *a*, il n'importe que je le chante sur divers tons de la gamme, ou que je le scande bref ou long dans les vers d'Homère ou de Virgile; l'oreille n'entendra pas moins constamment le son *a*, la même voyelle *a*; mais si, par un léger changement dans le gosier ou dans l'ouverture de la bouche, je profère le son *e* ou le son *o*, ce n'est plus la même voyelle que l'on entend; c'est un autre individu de la même espèce qui, à raison de sa différence veut être peinte par un signe différent, par une autre lettre que *a*.

» De ce fait il résulte clairement que si chaque degré d'ouverture de la bouche, si chaque forme diverse de ses cavités, si chaque état du gosier produisent ou peuvent produire des voyelles différentes et distinctes l'une de l'autre, il pourra en apparaître, en exister un nombre plus ou moins grand, selon les habitudes des peuples, selon la finesse de l'ouïe dont les insulaires

de la mer du sud nous ont offert en ces derniers tems des exemples singuliers en leurs idiômes *désossés* de consonnes.

« . . . . . En quoi et comment le son voyelle diffère du son musical, lorsque d'ailleurs l'un et l'autre procèdent des mêmes organes?

» Dans l'homme comme dans tous les animaux, la voix provient de la gorge, où elle est formée par un mécanisme compliqué, mais très-ingénieux, comme tout ce que fait la nature; ce mécanisme est du genre des instrumens à vent et à *anche*, tels que l'orgue, la musette, le hautbois, le basson, etc. Le poumon fait office de soufflet, le larynx contient l'anche résonnante, et les cavités de la bouche et du nez sont le cornet variable où se modifient les sons. »

(N'est-ce pas là le pavillon vocal et ses fonctions indiquées par M. de Laffore?)

Volney s'explique.

« Le larynx est cette grosseur que chacun, se plaçant devant un miroir, le cou découvert, peut remarquer à sa gorge. C'est ce que le peuple appèle *morceau d'Adam*, *pomme d'Adam*. Si l'on tâte avec les doigts cette grosseur, l'on s'aperçoit qu'elle est composée de lames cartilagineuses qui en forment une sorte de petite boîte ou petit tambour, susceptible d'être haussé, baissé, resserré, dilaté, selon le jeu des muscles destinés à cet effet: de cette petite boîte *creuse*, descend d'une part vers la poitrine un tuyaux également cartilagineux, appelé tra-

chée-artère qui se termine dans le poumon et s'y ramifie en une multitude de petits tuyaux : d'autre part en haut vers la gorge, cette boîte a une issue qui ne peut s voir par la bouche, attendu que cette issue placée vers la racine de la langue, est encore recouverte d'une petite soupape mobile qui la clot au besoin. Cette soupape est l'épiglotte. Ici est le jeu subtil de l'instrument. Cette soupape charnue fesant partie de la langue, est semblable à une feuille de pourpier, se couche en arrière quand on veut avaler; en se couchant elle couvre et bouche une concavité, comme celle d'un petit œilleron dans lequel est une fente longue de six lignes, sur une largeur variable de demi-ligne à une ligne et demie : cette fente est la glotte par laquelle l'air descend d'abord dans la boîte du larynx, puis dans le tuyau de la trachée, et enfin dans les mille tuyaux du poumon. C'est à cette glotte ou fente que l'air fortement rechassé par le poumon, se trouvant serré par le jeu des petits muscles tendus, produit, en s'échappant de force, les vibrations des cartilages et de leurs fines membranes, dont il apporte à notre oreille la perception que nous appelons *son*; ce *son*, à l'instant où il est produit, est immédiatement musical, parce que soit haut ou bas, soit grave ou aigu, il correspond déjà nécessairement à un ton de la gamme; l'on peut bien dire aussi qu'il est voyelle, c'est-à-dire qu'il a une des formes de son parlé; mais il ne l'a point nécessairement. Pourquoi cela ? parce que si vous supprimez toute la cavité de la bouche et celle du nez, le son ne continuerait pas moins de se faire entendre et d'être corres-

pondant à un ton de la gamme, par conséquent d'être musical, mais il ne serait plus un son descriptible par aucune voyelle ni applicable à aucunes d'elles. Il ne serait pas encore une voyelle : pour devenir ce nouvel être, il faut qu'il se soit déployé dans les cavités de la bouche et du nez, qu'il y ait revêtu une des formes distinctes, sous lesquelles il arrive à l'ouie, en lui causant des sensations diverses : ce sont ces cavités de la bouche et du nez qui, prenant des dimensions diverses de capacité, des rapports divers de situation, concourent avec les divers degrés d'ouverture de la bouche et d'écartement des deux lèvres à mouler des ondulations de l'air sonore, et à le faire retentir de diverses manières selon les lois des cavités acoustiques. »

(N'y a-t-il pas là la *traînée* musicale et la *traînée* vocale et tout le grimoire du prétendu inventeur de la statilégie? La question sur l'homme qui fesait entendre des sons après s'être coupé la gorge, n'est-elle pas résoluc dans ce morceau?)

« Je me demande ce que c'est qu'une consonne? Que dois-je entendre par ce mot? Je m'en propose un exemple, et prenant un miroir pour étudier le mouvement de ma bouche, je prononce la syllabe *ma* : mon oreille qui a reçu le son *a*, s'aperçoit qu'il est précédé de quelque chose qu'il s'agit de définir, parce que ce quelque chose est la consonne elle-même.

Je répète mon expérience plus attentivement ; j'en étudie le détail ; je remarque 1° que pour proférer *ma*, mes lèvres, d'abord séparées se sont rapprochées et

jointes; qu'elles se sont mises en contact et ont clos ma bouche; 2° que l'air sonore voulant en sortir a fait un léger effort, lequel séparant mes lèvres, a porté à mon oreille la sensation du petit bruit *non sonnant*, causé par la rupture du contact: j'en conclus que c'est ce bruit ou plutôt le contact même dont il dérive qui est ce qu'on appelle la consonne. Je prends pour autre exemple la syllabe *ba*; j'y trouve le même mécanisme, excepté que le contact de mes lèvres a été plus serré, et que mon oreille a reçu la sensation d'un effort plus sec pour les séparer. J'examine encore la syllabe *pa*; j'y trouve toujours la même chose, excepté que mon oreille a senti un degré de contact et de rupture plus ferme et plus fort. Je m'enferme dans ma première conclusion, et je dis que la consonne n'est pas autre chose que le contact de deux ou de plusieurs parties de la bouche, rendu sensible à l'ouïe, par le bruit sonore de sa rupture.

J'étends mes recherches à d'autres exemples : J'analyse la syllabe *fa*; j'observe que le contact se fait de la lèvre inférieure au dentin supérieur, et parce que les interstices des dents laissent filtrer de l'air pendant le contact, je dis que le contact n'est pas clos et entier, comme celui des lèvres, mais ce n'en est pas moins un contact, dont je trouve les analogues dans les syllabes *va*, *ja*, *cha*, *za*, *sa*, *la*, *ra*, etc.

Nous posons pour conclusion qu'il y a deux classes de consonnes, l'une celle des consonnes où le contact

est parfaitement clos; l'autre celle des consonnes qui laissent échapper de l'air. »

(Ne voyons-nous pas dans ces derniers mots l'*arrêt* parfait et l'*arrêt* imparfait dont M. Laffore fait tant de bruit dans ses discours.)

Traité des sons de la langue française, de la page 113 *à la page* 116.

« Il ne suffirait pas à l'homme créé pour vivre en société avec ses semblables, de pouvoir transmettre ses pensées, et les faire connaître aux autres hommes par le moyen de certains sons combinés auxquels ils seraient convenus d'attacher leurs idées. Ce moyen lui donne à la vérité l'avantage de converser avec ceux qui sont présents devant lui et à portée de l'entendre. Mais combien l'homme n'a-t-il pas de besoins qui rendent nécessaires les secours de ceux même dont il est le plus éloigné; secours dont il serait privé s'il ne pouvait pas leur communiquer ses pensées, ses désirs, ses besoins?

Il a donc fallu inventer d'autres signes visibles et portatifs, au moyen desquels il pût faire connaître aux absens ses pensées et ses volontés les plus secrètes. On commença par peindre en tout ou en partie les objets, ou du moins les traits caractéristiques des objets qu'on voulait faire connaître aux absens; et, comme tous les objets ne sont pas visibles, il a fallu inventer des symboles pour désigner les choses invisibles, comme Dieu, l'esprit, la vertu, le vice, le travail, les vents, les saisons, etc., etc. On donna à ces signes, surtout aux signes symboliques, le nom d'hiéroglyphes; mais

ces signes n'étaient qu'une représentation bien sèche des objets : ils n'avaient ni force ni énergie : ils ne pouvaient exprimer que très-faiblement les désirs, les craintes et les autres passions ; par conséquent ils ne pouvaient guère toucher, remuer l'imagination, persuader, en un mot, faire toute l'impression que les hommes en désiraient : ou bien il avait fallu les multiplier à l'infini, comme chez les Chinois, où ces caractères hiéroglyphiques sont encore en usage. Etant si multipliés, on ne peut les connaître tous; et pour en connaître une grande quantité, il faut une longue et grande étude dont peu de personnes sont capables. Ainsi la plus grande partie des hommes se seraient trouvés privés des avantages qu'ils auraient pu attendre de ces caractères symboliques.

Il a donc fallu chercher des moyens plus commodes. Quelqu'un ayant observé qu'il n'y avait dans le langage qu'un très-petit nombre de sons, qui, combinés à l'infini, produisaient toutes sortes de mots, pensa qu'il serait plus utile et plus court de dépeindre ces sons. Mais comment mettre sous les yeux des sons invisibles qui ne peuvent frapper que les oreilles ? Il imagina un petit nombre de caractères qu'on nomma lettres, à chacun desquels il attacha l'idée de tel ou tel son. Joignant ces caractères les uns aux autres, il représenta les syllabes, les mots et tout le discours. »

Je pense que les personnes qui ont entendu les discours de M. Laffore me sauront gré de leur en avoir offert un résumé si intéressant.

J'ai l'honneur, etc.

Un de vos Abonnés, Instituteur.

JOURNAL

DE

La Langue Française,

GRAMMATICAL,

DIDACTIQUE ET LITTÉRAIRE.

PREMIÈRE PARTIE.

DISCUSSION.

A Monsieur Marle.

MONSIEUR,

J'ai lu avec la plus grande surprise, dans le N° 12 de votre intéressant journal, la réponse que fait M. Dubroca à la lettre d'un artiste dramatique.

Il assure que l'on ne doit pas prononcer en dissyllabes les diphtongues que les poètes font de deux pieds pour la mesure de leurs vers ; ses motifs sont :

1° Que la prononciation du lecteur ne doit pas être incertaine ;

2° Que le changement d'une diphtongue en dissyllabe n'est qu'une licence ;

3° Que l'usage actuel ne souffre pas cette prononciation dissyllabique.

Je suis trop étranger aux règles de la bonne prononciation pour avoir une opinion réfléchie là-dessus ; je me borne à vous communiquer les doutes et les scrupules que l'avis de M. Dubroca a fait naître dans mon esprit.

Son premier motif n'a trait, ce me semble, qu'à l'une des imperfections de notre système d'écriture, et ne touche nullement à la question proposée. Annoncez par un tréma sur l'*i*, ou par un *h* placé entre les deux voyelles, que la diphtongue est devenue dissyllabe, et le lecteur n'aura plus d'incertitude.

Son second motif ne me paraît guère plus exact. Si les poètes rendent quelquefois dissyllabiques les diphtongues, ce n'est pas toujours une pure licence. Ainsi, nos dictionnaires les autorisent à faire deux syllabes de la diphtongue *ion* terminant un substantif.

On ne peut donc pas reprocher à Racine d'avoir dit :

Je ne m'étais chargé, dans cette occasi-on,
Que d'excuser César d'une seule acti-on.

Et l'acteur, écho fidèle du poète, a dû rendre les mêmes sons, la même mesure, la même harmonie.

Dans nos meilleures chansons, n'avons-nous pas cent exemples où les diphtongues sont comptées pour deux syllabes ?

Dupont, que vient-on de m'apprendre ?
Quoi ! l'on tourmente vos amis !
J'ai des précau*ti-ons* à prendre.

Tandis qu'en fesant sa pri-*ère*,
Au coin du feu maman s'endort,
Peu faite pour être ou*vri*-ère...

Faut-il sacrifier la mesure du chant et des vers à la prononciation prosaïque des diphtongues que j'ai soulignées? Je ne pense pas qu'on puisse faire exception pour les vers qui doivent être simplement récités, parce que toute poésie est une espèce de chant.

Les vers sont enfans de la lyre :
Il faut les chanter, non les lire.

La troisième raison de M. Dubroca est la plus forte, il invoque l'usage. On sifflerait, dit-il, au théâtre, l'acteur qui se permettrait de prononcer en deux syllabes une diphtongue. Très-bien ; mais alors changeons les règles de la prosodie, déclarons que la prononciation de toute syllabe sera la même en vers qu'en prose : car, jusque-là, il me semble que la prononciation doit être conforme aux règles et aux licences poétiques, si l'on veut conserver l'harmonie d'un discours, dont un des premiers mérites est d'être bien mesuré, bien cadencé ; autrement, la prosodie, loin de favoriser les poètes, de leur tracer une bonne route, ne leur aurait tendu qu'un piége funeste.

Que l'on réforme l'ancien usage, j'y souscris volontiers; et, comme ce changement priverait nos poètes de quelques libertés dont ils jouissent, j'approuverais fort qu'on les dédommageât amplement de cette perte, en les affranchissant de la rime des yeux quand l'oreille est satisfaite.

Je crois même que les améliorations constantes de notre écriture les feront bientôt jouir de cet avantage.

Mais l'usage, dont parle M. Dubroca fût-il bien constant, bien établi, je douterais encore qu'on pût le justifier par de bonnes raisons.

Agréez, etc. VIRARD.

NOTA *La Société grammaticale* s'occupe dans ce moment de la question soulevée par M. Virard; nous ferons connaître sa décision dans le prochain numéro.

Colmar, le 13 décembre 1828.

A M. BESCHER,

La bienveillance avec laquelle vous avez accueilli les observations que vous a communiquées M. Vincent, mon ami, sur l'orthographe du participe *moissonné*, me fait espérer que vous voudrez bien répondre avec la même obligeance à quelques nouvelles observations que, pour mon instruction, je crois devoir vous faire sur le principe suivant que vous avez établi.

On peut poser en principe, que dans les phrases *actives*, tout participe précédé de deux substantifs unis par la préposition *de*, se met *toujours en rapport avec le premier substantif*, ou *avec l'adverbe qui en tient lieu*, lorsque le second se présente sous une acception vague, indéterminée, c'est-à-dire, *quand il est énoncé au singulier*.

Vous dites : le participe précédé, etc., se met toujours en rapport avec le premier, etc., dans les phrases *actives*; ainsi l'on écrira :

Que d'espérance, en une seule vie, a *moissonné* l'affreuse mort! etc.

Mais si je présente la même idée sous une autre forme, écrirai-je encore, en fesant accorder le participe avec l'adverbe :

Que d'espérance, en une seule vie, fut *moissonné* par, etc.

Ici la phrase est *passive*, et, d'après le principe que vous établissez, on peut croire que l'accord avec le premier substantif, ou avec l'adverbe qui le représente, ne doit plus avoir lieu, et qu'il faut écrire :

Que *d'espérance*, en une seule vie, fut *moissonnée* par l'affreuse mort!

Jamais tant *d'espérance* en une seule vie fut-elle *moissonnée* par l'affreuse mort!

En fesant accorder le participe avec le second substantif, comme dans ces vers de Racine :

Jamais tant de *beauté* fut-*elle couronnée*?
Jamais tant *de vertu* fut-*elle couronnée*?

(Esther, act. 3.)

Si vous n'admettez point cette orthographe, si vous prononcez que le participe doit s'accorder ici avec *l'adverbe*; ne pensez-vous pas, comme moi, qu'il faudrait, dans la règle que vous établissez, supprimer le mot *actives*, ou ajouter que cette règle doit s'appliquer aussi aux phrases *passives*. Mais sera-ce à toutes indistinctement, et d'après la règle admise par tous

les grammairiens, que le participe s'accorde toujours avec son sujet, quand il se conjugue avec l'auxiliaire être? Pour se conformer à cette règle, il faudrait écrire :

Que d'espérance, en une seule vie, fut *moissonné* par, etc.

Jamais *tant d'*espérance, en une seule vie, fut-il *moissonné*, etc.

Car, dans la phrase active, nous avons fait accorder le participe avec *que de*, considéré comme régime direct; mais si *que de* est effectivement régime direct dans la *phrase active;* la phrase devenant passive, ce régime devient nécessairement *sujet;* c'est avec lui que doit s'accorder le participe. Il faudrait donc écrire :

*Que d'*espérance, en une seule vie, fut *moissonné* par, etc.

Jamais *tant d'*espérance, en une seule vie, fut-*il moissonné* par, etc.

Mais si, n'appliquant point votre principe aux phrases *passives*, vous prononciez qu'il faut écrire, en fesant accorder le participe avec le second substantif :

Que *d'espérance*, en une seule vie, fut *moissonnée* par, etc.

Jamais tant *d'espérance*, en une seule vie, fut-*elle moissonnée* par, etc.

Je vous demanderais la raison de cette différence d'orthographe dans deux phrases qui me semblent présenter absolument la même idée, soit sous la forme passive, soit sous la forme active.

Faudrait-il écrire aussi :

Jamais *tant de* beauté fut-*il couronné ?*
Jamais *tant de* vertu fut-*il couronné ?*

Ou bien comme Racine :

Jamais tant *de vertu* fut-*elle couronnée ?*

Si vous m'accordez cette seconde manière, j'en conclurai que quand le participe est précédé de deux substantifs unis par la préposition *de*, il ne se met pas *toujours en rapport avec le premier*, ou avec l'adverbe qui en tient lieu, quand *même le second serait énoncé au singulier ;* alors je vous prierai de donner une règle pour déterminer quand l'accord devra avoir lieu avec le premier ou avec le second.

Je suis respectueusement, etc. DOYEN,

Un de vos Abonnés.

Nota. M. *Bescher* répondra dans le prochain numéro.

MONSIEUR,

Je lis dans le dictionnaire de Laveaux qu'il faut écrire : des vérités *toutes* nues. C'est aussi l'opinion de Boiste. Est-ce là, Monsieur, la règle donnée par les grammairiens ? j'en serais fâché pour eux, et je n'aurais plus d'espoir qu'en vous contre cette barbarie. J'ai à écrire : je viens de voir ma mère et ma sœur, je les ai trouvées *toute* malades. Quoi ! l'on exigerait que je misse *toutes* ! *toutes*, en parlant de deux ! Et si je voulais dire : les élèves de cette pension sont *toutes* ma-

lades (c'est-à-dire sans en excepter une) je ne le pourrais donc pas?

Ces bourreaux de la logique ne savent donc pas que *toute* malades est pour *tout* malades, et que l'*e* est euphonique? Ils écriront : ils sont *tout* fiers; la vérité *tout* entière; et ils consentent à introduire un contre-sens dans le cas dont nous parlons.

Un rapport aurait dû les frapper. *Tout* signifiant *entièrement*, est soumis aux mêmes règles que *tout* signifiant *quelque*.

Tout favorisés que vous soyez de la fortune; *toute* favorisées que, etc.

Toute pour *tout*, avec un *e* euphonique.

Veuillez, Monsieur, agréer l'assurance de ma haute considération,

Un homme de lettres.

Nota. La réponse au prochain numéro.

Mende, le 1er février 1829.

MONSIEUR,

On se sert pour élargir ou étendre les bottes, d'un instrument de bois que l'on a nommé *embouchoir*, c'est-à-dire, qui s'embouche ou entre dans la botte; d'après les autorités que je vais désigner, et je crois d'après le bon usage, on ne saurait contester cette dénomination qui d'ailleurs est assez naturelle.

Dictionnaire de l'Académie, 1762, 76, 98 et 1814. Trévoux, Boyer, Noël, Gattel, Catineau, Rolland, M** B** de Lyon, Wailly, grammaire raisonnée de Boinvilliers, nouvelle Encyclopédie des arts et métiers, 1824, que d'autres autorités encore!

Mais on opposera l'Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences (Diderot 1755), qui dit *embauchoir*, je ne sais trop sur quel fondement.

Et Boiste, Laveaux, Rivarol.

Dans le premier se trouve *embauchoir* (Voy. *amb.* et *emb.* avec le signe qui indique le silence des autres Dictionnaires. Boiste s'est fondé sans doute sur l'Encyclopédie et sur un usage plus ou moins étendu.

Le second (2e édition), dit *embauchoir* (instrument, etc. sans renvoi); mais à l'article *embouchoir* il y a : voyez *ambouchoirs*; et c'est le moule des bottiers, etc. On dirait d'abord que dans Laveaux, *embauchoir* et *ambouchoirs* sont deux objets différens.

Le dernier de ces trois lexicographes, au mot *ambauchoir* renvoie à *embouchoirs*, et de là à *ambouchoirs*.

On est tout étonné de voir employer la lettre *a* dans l'orthographe du mot *ambouchoirs*, chez ces messieurs, d'où peut donc venir cette infraction à l'analogie?

Je prie M. Marle de vouloir bien me dire quelle est son opinion sur les mots dont je viens de parler; sous le rapport de l'usage, de la valeur propre, de l'orthographe, et même du nombre.

J'ai l'honneur, etc. BOUYON.

Nota. Réponse au prochain numéro.

RÈGLES GÉNÉRALES

au moyen desquelles on peut connaître, sans recourir au dictionnaire, le genre de tous les noms de la langue française (1).

« Deux obstacles surtout arrêtent l'étranger qui dé- » sire être initié dans notre langue : d'abord, cette » foule innombrable de noms où, le sexe n'indiquant » pas le genre, dans l'absence totale de la raison, cha- » cun s'abandonne au caprice de son propre idiôme, et » calque sur la langue qu'il sait, la langue qu'il veut sa- » voir. Ainsi l'Italien dit *le* peur et *la* carrosse ; l'Alle- » mand *le* lune et *la* soleil ; l'Anglais *le* chandelle et *la* » chandelier ; le Provençal de l'huile *fin* et de *bonnes* » anchois. Je dois mettre ici au rang des étrangers, les » Français qui sont étrangers à la langue française.

» La seconde difficulté concerne la prononciation, » et naît évidemment de l'absurdité de notre orthogra- » phe. Le premier obstacle est invincible, il est inhé- » rent au génie de notre langue. Le genre indépendant » du sexe, proclamé par toutes les bouches, consigné » dans tous les écrits, couvrant ses irrégularités des » beautés de Fénélon et de Racine, fort de l'usage uni-

(1) Ces règles paraîtront sous peu en un grand tableau synoptique, de la même dimension que le tableau des conjugaisons de M. Vanier.

» versel, brave les vaines réclamations d'une philoso-
» phie tardive.

» Le second est de nature à être levé; l'orthographe » d'une langue n'est pas de son essence, comme la » syntaxe. Faite pour réfléchir les sons, elle est une » glace fidèle, lorsque les écrivains d'une nation se » sont abandonnés à la nature; infidèle, lorsqu'ébloui » par le faux éclat d'un savoir déplacé, détournant les » signes de leur véritable institution, on a modelé l'é- » criture de la langue dérivée sur la prononciation de » la langue primitive. (Ces dernières paroles ont déjà été » citées dans le journal.)

» Ces deux grands obstacles entravent l'étude de » notre langue. Si celui d'une orthographe mensongère » peut être détruit, celui qu'oppose le caprice des genres » durera autant que la langue même : on ne peut qu'es- » sayer de l'affaiblir par de bonnes règles. »

(*Extrait de l'introduction du* Manuel des étrangers *amateurs de la langue française, par Domergue.*)

La tentative conseillée par Domergue pour aplanir les difficultés que présente l'étude du genre de nos mots, a été faite par Domergue lui-même, et plus tard par plusieurs grammairiens. M. Bescherelle vient de la renouveler; chacun pourra juger, le dictionnaire à la main, s'il a complètement réussi. Voici son travail :

SONT MASCULINS :

TOUS LES MOTS TERMINÉS { 1° Par une consonne ;
2° Par *a*, *é*, *i*, *o*, *u*.

EXCEPTÉ 1° LES MOTS SUIVANS TERMINÉS PAR :

é, *i*, *o*, *u*, *f*, *m*, *n*, *r*, *s*, *t*, *x*.

é

Amitié
Clé
Moité
Pitié

i

Foi
Fourmi
Loi
Merci
Paroi

o

Virago

u

Eau
Glu
Peau
Tribu
Vertu.

f

Nef
Soif

m

Faim

n

Fin
Main

r

Chair
Cuiller
Cour
Mer

s

Brebis
Fois
Mœurs
Souris
Vis

t

Dent
Dot
Gent
Hart
Margot
Mort
Nuit
Part
Plupart

x

Chaux
Croix
Faulx
Noix
Paix
Perdrix
Poix
Toux

2° LES MOTS TERMINÉS PAR :

eur, *ion*, *son* (Prononcez *zon*), *té*,

Qui sont féminins, mais les suivans rentrent dans la règle générale :

eur

Bonheur
Déshonneur
Heur
Honneur
Malheur

ion

Amphitron
Ardélion
Bastion
Billion
Brimborion
Camion
Centurion
Champion
Clayon
Crayon
Croupion
Décurion
Espion
Gabion
Galion
Histrion
Lampion
Lion
Million
Pion
Pleyon
Rayon

ion

Scion
Scorpion
Septentrion
Tabellion
Talion

son

Blason
Contrepoison
Grison
Peson
Poison
Tison

té

Aparté
Arrêté
Bénédicité
Comité
Comté
Côté
Été
Pâté
Précipité
Traité

SONT FÉMININS :

TOUS LES NOMS TERMINÉS PAR UN *e* MUET,

EXCEPTÉ 1° LES NOMS SUIVANS, QUI SONT MASCULINS :

A

Abécédaire
Accessoire
Acrostiche
Acte
Adverbe
Amiante
Androgyne
Ane
Angle et composés
Animalcule
Anniversaire
Antidote
Antimoine
Antipape
Apocalypse
Archétype
Archevêque
Asphalte
Astérisque
Astragale
Astrolabe
Athée
Athlète
Auditoire
Augure
Automate
Axe

B

Bagne
Basalte
Béjaune
Bipède
Bécarre
Beurre
Bissexte
Branle
Bravache
Bréviaire
Bronze
Buffle

C

Cadavre
Caducée
Camée
Campêche
Cannibale
Cantique
Capitaine
Carne
Caroube
Carrosse
Casque
Catarrhe
Catéchumène
Centaure
Cerne
Ceste
Chambranle
Chef-d'œuvre
Chevrefeuille
Ciboire
Cimeterre
Cimetière
Cirque
Cloporte
Code
Colloque
Colysée
Commerce
Compte
Compulsoire
Comte
Conciliabule
Cône
Conte
Contraste
Contrôle
Conventicule
Coryphée
Cosmétique
Coude
Corpuscule
Crépuscule
Cygne
Cytise
Cuivre

D

Décagone
Dédale
Démérite
Derviche
Démocrate
Despote
Diable
Dialecte
Dictionnaire
Dièse
Digeste
Dimanche
Diocèse
Disciple
Disque
Dithyrambe
Distique
Divorce
Domaine
Douaire
Drille
Dromadaire

E

Ecclésiaste
Ecouffle
Elysée
Ermite
Emétique
Emphytéote
Empyrée
Energumène
Ensemble
Episode
Equinoxe
Erysipèle

Euphorbe
Evêque
Eventaire
Exarque
Exergue
Exorde
Exode

F

Faite
Faste
Fleuve
Formulaire
Foie
Frêne

G

Génie
Genièvre
Genre
Girofle
Gîte
Glaive
Globe
Globule
Glossaire
Grade
Gras-double
Groupe
Guide
Gymnase
Gypse

H

Hâle
Haut-de-chausse
Héliotrope
Hémisphère
Hémistiche
Hendeca syllabe
Hère
Hermite
Hiérophante
Hochequeue
Horoscope
Hôte
Hydrogène
Hydroscope
Hyménée
Hymne

I

Iambe
Insecte
Inceste
Interligne
Intermède
Interrègne
Intervalle
Inventaire
Itinéraire
Ivoire

J

Jaspe
Jaune
Jeûne

K

Kiosque

L

Labyrinthe
Lares
Largue
Lerne
Leurre
Lévite
Lexique
Libelle
Lierre
Lièvre
Limbe
Lobe
Luxe

M

Madère
Malaise
Manifeste
Masque
Mausolée
Mécompte
Médianoche
Mélèse
Mérite
Merle
Modèle
Moine
Monarque
Monde
Monticule
Monopole
More
Musée
Myope
Myrte

N

Négoce
Nimbe
Nonce

O

Obélisque
Ogre
Ongle
Opuscule
Orbe
Organe
Orgue
Orne
Onifrague

P

Pacte
Pampre
Panache
Pape
Paradoxe
Parallèle
Parasite
Parjure
Pas d'âne
Parterre
Patrimoine
Patriote
Pécule
Pédicule
Peigne
Pentateuque
Pentagone
Père
Périnée
Pétrole
Phalène
Phare
Phénomène
Pilote
Pince-maille
Planisphère
Pôle
Portefeuille
Prélude
Prépuce
Portique
Poile
Préambule
Prétexte
Principe
Prône
Prophète
Prosélyte
Prote
Protocole
Prototype
Proverbe
Proxenète
Prytanée
Pupille
Pygmée

Q

Quadrille
Quadrupède
Quaterne

R

Râle
Récipiangle
Règne
Relâche
Remède
Renne
Repaire
Réverbère
Reproche
Reste
Rêve
Ridicule
Rôle
Rosaire

S

Sacerdoce
Sagittaire
Sanctuaire
Salaire
Satellite
Satrape
Savantasse
Saule
Scandale
Scribe
Scrupule
Secrétaire
Seigle
Séminaire
Sersterce
Sexe
Signe
Sille
Simples
Site
Sinople
Soliloque
Souffle
Spécifique
Spondée
Squelette
Stalle
Stylite
Sycophante
Symbole
Synode

T

Tartufe
Taurobole
Télescope
Temple
Terne
Texte
Tigre
Thyrse
Tintamarre
Tonnerre
Torse
Toxique
Trèfle
Trochée
Trochisque
Troène
Trône
Trope
Trophée
Tube
Tumulte
Tuorbe
Type

U

Ulcère

V

Vase
Vaudeville
Vélite
Véhicule
Verbe
Ventricule
Vermicelle
Vestiaire
Vicomte
Viatique
Vide
Verre
Vigogne
Vinaigre
Virtuose
Viscères
Vivres
Vote

Z

Zèle
Zeste
Zoolithe
Zodiaque

2° LES NOMS TERMINÉS PAR :

ble, *bre*, *cle*, *cre*, *dre*, et *tre*, *fe* et *phe*, *ffre*, *ge*, *ice*, *ide*, *ile* et *yle*, *ire* et *yre*, *me*, *ogue*, *ore*, *tère*, *toire*,
Qui sont masculins,

EXCEPTÉ

ble

Bible
Étable
Fable

bre

Chambre
Algèbre
Ténèbre
Vertèbre
Décombres

cle

Besicles
Boucle
Débâcle
Escarboucle
Manicle

cre

Encre
Ancre
Nacre
Ocre

dre *et* tre

Escadre
Clepsydre
Hydre
Poudre
Chartre
Dartre
Piastre
Marâtre
Lettre
Fenêtre
Guêtre
Épître
Huître
Mître
Vitre
Haute-contre
Rencontre
Patenôtre
Outre
Poutre
Contre

fe *et* phe

Agrafe
Antistrophe
Apostrophe
Carafe
Catastrophe
Chiffe
Épigraphe
Epitaphe
Etoffe
Girafe
Ortographe

Piaffe
Strophe

ffre

Offre

ge

Alberge
Allonge
Asperge
Auberge
Ange
Bauge
Berge
Cage
Charge et composés
Courge
Eponge
Epitoge
Fange
Forge
Frange
Gorge
Grange
Litharge
Loge
Longe
Louange
Marge
Neige
Orange
Page
Phalange
Plage
Rage
Sange
Serge
Tige
Vendange
Vidange
Verge
Vierge

Volige

ice

Avarice
Cicatrice
Épice
Injustice
Justice
Immondice
Lice
Malice
Matrice
Milice
Notice
Nourrice
Ofrifice
Prémice

ide

Bastide
Bride
Chrysalide
Egide
Enéïde
Hémorroïdes
Ides
Pyramides
Ride

ile *et* yle

Argile
Bile
File
Pile
Sibyle
Zoïlle
Ville
Huile
Tuile
Ile

ire *et* yre

Cire
Lyre
Mire
Myrrhe
Satire
Tirelire

me

Alarme
Ame
Amertume
Arme
Brume
Cime
Coutume
Crême
Dame
Dîme
Écume
Enclume
Enigme
Epigramme
Estime
Escrime
Fame et composés
Femme et composés
Forme
Frime
Flamme
Gamme
Gomme
Gourme
Jusquiame
Lame
Larme
Lime
Maxime
Oriflamme
Palme
Pantomime
Plate-forme
Plume
Pomme
Rame
Réforme
Rime
Scalme
Septuagésime
Sexagésime
Trame
Trirème
Victime

ogue

Drogue
Eglogue
Synagogue
Vogue

ore

Amphore
Aurore
Mandragore
Métaphore
Pécore
Plèthore

tère

Artère

toire

Caquetoire
Echappatoire
Ecritoire
Histoire
Victoire

SOCIÉTÉ GRAMMATICALE.

SOLUTIONS.

M. le Président communique la lettre suivante à l'assemblée :

« Messieurs,

« Si j'en excepte quelques-uns, les auteurs de nos « nombreuses grammaires semblent s'être fait un ma- « lin plaisir d'éluder les difficultés qui embarrassent le « plus souvent les amateurs de la pureté de la langue. « J'ai vainement cherché dans les écrits de nos philo- « logues les moyens de résoudre cette question pro- « posée dans le 32e numéro du *Journal de la Langue* « *française* :

> Doit-on prononcer à *la française* les noms propres qui nous viennent des langues étrangères? ainsi quoiqu'on écrive lord *Byron*, *Necker*, etc., faut-il prononcer lord *Byron*, *Nèckèr*, ou bien : lord *Bâ-ï-rone*, *Nèkre*, etc.

« C'est à vous, Messieurs, qu'il appartient de traiter « cette question et de remplir une des plus déplorables « lacunes de nos grammaires.

« Je suis, etc.

« DUMOULIN. »

M. Marle a la parole.

L'usage est partagé non-seulement sur la prononciation des deux mots cités, mais encore sur celle de la plupart des noms étrangers reçus dans notre langue. Les uns disent : *Biron*, *Nèckèr*, etc.; les autres *Bâ-ï-rone*, *Nèkre*, etc.; mais il est à remarquer que ces derniers paraissent avoir en vue de prouver par cette prononciation affectée qu'ils connaissent l'anglais et l'allemand, ce qui est une puérilité, ou, si vous l'aimez mieux, une pédanterie d'un nouveau genre.

Si la première condition d'une langue bien faite est la clarté, la seconde est peut-être la facilité avec laquelle chacun doit pouvoir la parler correctement; car les langues ont été créées pour les masses, et non pour quelques individus qui peuvent dépenser beaucoup de tems à en étudier les difficultés inutiles, comme ces oisifs qui passent leur vie à chercher le mot d'une charade ou d'un logogriphe.

Prononcer lord *Bâïrone* pour lord *Biron*, *Nèkre* pour *Nèckèr*, c'est s'engager à prononcer aussi :

Le comte *Ebrdîne* pour le comte *Aberdeen*.
Sir *Ouillèm Edèmz* pour sir *Willam Adams*.
Le comte *En'glizi* pour le comte *Anglesey*.
Le chancelier *Bèkn* pour le chancelier *Bacon*.
Lord *Bèteurste* pour lord *Bathurst*.
Lord *Caslri* pour lord *Castelreag*.
Lord *Cochrène* pour lord *Cochrane*.
Le poète *Draïdn* pour le poète *Dryden*.

Lord *Illnboro* pour lord *Ellenborough.*

M. *Hérès* pour M. *Herries.*

Lord *Livrpoul* pour lord *Liverpool.*

Nioutone pour *Newton.*

Le général *Ouachingtone* pour le général *Washington.*

Sir *Oualtr-Scot* pour sir *Walter-Scott.*

Le château de *Ouin'dsor* pour le château de *Windsor.*

C'est s'engager à prononcer :

Guèsnr pour *Gesner.*

Geûte pour *Goëthe.*

Lâèbnitz pour *Leibnitz.*

Lâèpzik pour *Leipsick.*

Mèttrnihe pour *Metternich.*

Schtrâsbourg pour *Strasbourg.*

Méditchi pour *Médicis.*

Danté pour *le Dante.*

Caldérone pour *Calderon.*

Michel Cervantès pour *Michel Cervantes.*

Don Quihoté pour *don Quichote.*

Don Houane pour *don Juan.*

C'est barioler la langue nationale de lambeaux étrangers ;

C'est lui donner un aspect sauvage ;

C'est parler français, en allemand, en italien, en anglais, en espagnol, etc. ;

C'est supposer dans chaque Français la connaissance de toutes les langues de l'Europe;

C'est hérisser notre prononciation de difficultés sans but;

C'est corrompre l'atticisme français;

C'est choquer à la fois les oreilles françaises inaccoutumées aux sons dont on les frappe, et celles des étrangers dont on défigure la prononciation lorsqu'on croit la rendre avec fidélité;

C'est se vouer au ridicule.

UN MEMBRE. Je ne partage nullement l'opinion qui vient d'être émise. Les noms propres sont des caractères qu'on ne peut pas altérer sans de graves inconvéniens. Si je prononce le nom de *Byron* autrement qu'on le prononce en Angleterre, je n'aurai pas nommé ce grand poète, j'aurai désigné tout autre chose, et je ne serai plus compris : Byron lui-même n'aurait pas su que je lui eusse adressé la parole si je l'avais appelé *Byron* au lieu de *Ba-ï-rone*. D'après le principe de M. Marle, ce nom, prononcé parmi nous à la *française*, serait donc prononcé à l'*italienne* en Italie, à l'*espagnole* en Espagne, etc. La même personne aurait donc dix noms différens dans dix royaumes. Vous sentez, Messieurs, que cela ne peut pas être et que cela ne sera jamais.

M. DARJOU. Je dis, moi, que cela est, que cela doit être, et qu'il n'en résulte aucun des inconvéniens que vous redoutez. Croyez-vous, par exemple, que

les Espagnols prononcent comme nous le nom de *Voltaire* ? Non : ils disent *Voltaïré* ; ils l'articulent conformément à la prononciation des lettres de leur alphabet. Pour eux *a* est toujours *a*, *i* est toujours *i*; *ai* sont toujours *a*, *i*, et jamais *è*, aussi bien dans les noms propres que dans les noms communs, et ils ne s'en trouvent pas mal, et ils se comprennent parfaitement entre eux; et lorsqu'ils veulent parler à des Français, ils étudient préalablement la langue française, et c'est alors seulement qu'ils se croient obligés de cesser de prononcer les noms propres à l'*espagnole*. Suis-je tenu, moi, de prononcer le mot *Confucius* comme le ferait un Chinois, le mot *técalépulca* comme le fesait *Orozimbo* ? M. Humbolt a compté dix-huit cents idiômes différens dans l'Amérique septentrionale ; il faudrait donc connaître tous ces idiômes et tous ceux qui existent dans les trois autres parties du monde, pour pratiquer le principe contre lequel je m'élève avec M. Marle. C'en est assez, je crois, pour en montrer le vice.

M. Jonhson. M. Darjou aurait même pu comprendre la France dans ses citations ; car je ne m'aperçois pas que l'on prononce ici comme à Londres les noms propres tirés de l'anglais. Le mot *Irlande*, par exemple, se prononce *Aèrlènde* en Angleterre. Les noms communs même que vous avez empruntés à notre langue, comme *bifteck*, *redingote*, etc., et que vous croyez prononcer comme nous, n'ont plus rien de commun avec les nôtres quand ils ont été articulés

par une bouche française; car nous disons, nous, *bif-sték*, *râïdine-kot*, etc., et non pas *bifteck*, *redingote*, etc.

UN MEMBRE. Il est vrai que nous ne prononçons pas *râïdine-kot*, ni *bifsték*, ni *Aèrlende*; mais ce sont là des exceptions qui ne sauraient faire loi. Il est certain que la plupart des mots que nous avons empruntés aux Anglais, aux Allemands, aux Italiens, aux Espagnols, ne sont pas dans ce cas. Et vous le savez, Messieurs, c'est sur la plus grande généralité des faits que doivent être fondés les principes de la grammaire.

M. MARLE. Oui, c'est de la généralité des faits que doivent être déduits nos principes et nos règles; et c'est précisément pour cette raison que l'opinion que je combats n'est pas soutenable. Prononçons-nous *Abraham*, *Moïse*, *Josué*, etc., comme les Hébreux; *Lycurgue*, *Solon*, *Périclès*, *Aristide*, *Démosthènes*, *Phocion*, *Alcibiade*, comme les Grecs; *Romulus*, *Tarquin*, *Camille*, *César*, *Pompée*, *Auguste*, comme les Romains? Et tous les noms tirés de l'anglais, de l'allemand, de l'espagnol et de l'italien, déjà cités dans le cours de cette séance, les prononçons-nous comme on le fait dans les pays d'où nous les avons tirés? Consultez le vocabulaire des personnes remarquables, par Boiste, articulez tous les noms dont il se compose, et voyez si vous n'en prononcez pas l'immense majorité à la française. (Ici M. Marle s'interrompt, se fait donner le

dictionnaire de Boiste, et prouve son assertion par le fait.) Les objections qui ont été faites se trouvent donc anéanties, et laissent subsister dans toute sa force le principe que j'ai développé. La clôture est demandée, appuyée, mise aux voix, et prononcée. La société décide qu'il faut prononcer *Biron* et *Nèckèr*, et qu'il doit généralement en être de même pour tous les noms propres tirés des langues étrangères.

SYNONYMIE.

M. Bescher, au nom de la commission d'examen, fait un rapport sur cette question :

> Quelle est la différence de signification entre *commerce* et *négoce?*

La commission a vainement consulté les grammairiens qui ont traité de synonymie. La plupart gardent le silence sur ces deux mots. Laveaux n'offre rien de clair. Nous avons donc eu à examiner la question sans pouvoir nous appuyer d'aucune autorité.

Négoce a servi de base au mot *négociant*; *commerce* à celui de *commerçant*. Celui qui se livre à de grandes affaires, à des échanges lointains, qui charge des vaisseaux à son compte, qui fait entrer dans nos ports les denrées coloniales, celui-là est *négociant*; le *commerçant* fait les choses moins en grand, et l'on ne suppose guère que ses relations s'étendent au-delà des frontières

de l'État qu'il habite. Cependant ou le substantif *négoce* a perdu, par l'usage, de la force de sa signification, ou *négociant* a acquis plus de valeur. *Négoce* peut se prendre en mauvaise part; on dit : cet homme fait un *négoce* inconnu, il se livre à un honteux *négoce*, un simple *brocanteur* fait un *négoce*; ce mot se rapproche de *trafic* : mais *négociant* se rattache toujours à une idée noble. Ainsi *négoce* est autant audessous de *commerce* que *négociant* est audessus de *commerçant*. Il a paru à votre commission que *marchand* s'abaisse d'un degré audessous de *commerçant* et *commerçant* d'un degré audessous de *négociant*; on ne peut donc entendre par *négociant* un homme qui fait le *négoce*.

Commerce est un nom de genre relativement à *négoce*, espèce de *commerce*; mais *négociant* devient à son tour nom de genre comparativement à *marchand* qui en est l'espèce.

La discussion est ouverte.

M. VANIER ne partage pas l'avis de la commission. *Négoce* vient de *negotium*. Ce terme s'applique aux affaires de pays à pays, de peuple à peuple; c'est un commerce qui comprend l'échange : chacun arrive là avec sa chose propre. De *négoce* on a formé *négociant*; les deux mots sont en parfaite analogie. On a des *commerçans* en détail; on n'a point de *négocians* en détail. Ainsi le *négoce* a lieu dans les expéditions lointaines où l'on fait échange de chose contre chose, d'objet contre objet, de nation à nation. *Négoce* comparé à *commerce*

doit donc être considéré comme le terme générique puisqu'il a plus d'étendue.

M. Darjou lit l'article des synonymes de Laveaux, et donne, comme ce grammairien, la supériorité au mot *commerce* sur celui de *négoce*.

M. Millon pense que *commerçant* a une étendue plus grande que *négociant*. *Mercatura* embrasse toute marchandise, *negotium* ne s'entend que d'une chose.

M. Morand s'empare de cette opinion : le *commerçant*, dit-il, s'occupe de plus d'affaires, le *négociant* ne se livre qu'à une seule. Ce n'est pas, ajoute-t-il, que celui-ci ne puisse gagner plus que le *commerçant*, mais il ne s'agit pas de gain. J'accorde donc la supériorité au mot *commerçant* sur le mot *négociant*.

M. Marrast. Le *négociant* fait de plus brillantes affaires que le *commerçant*. Celui-ci en fait en plus grand nombre; le mot *commerce* doit s'entendre d'un débit de marchandises, tandis que *négoce* embrasse toutes sortes d'affaires. D'ailleurs, comme l'a fait observer la commission, les adjectifs cités peuvent n'avoir pas aujourd'hui la même signification que les substantifs d'où ils dérivent.

M. Marle. Dans les écrits, dans les ouvrages du 13e et du 14e siècle, le mot *commerçant* était seul employé; ce n'est que depuis la découverte du Nouveau-

Monde que celui de *négociant* a pris date. *Négociant* s'appliqua donc d'abord exclusivement à ceux qui fesaient des affaires au loin, c'est-à-dire aux *commerçans* en gros, aux riches *commerçans*, car ce n'était pas un simple *boutiquier* qui pouvait exporter en Amérique les produits de notre industrie et de notre sol. Depuis, et par une analogie bien naturelle, le mot *négociant* a été employé pour désigner tout homme qui fait un *commerce considérable*, soit en gros, soit en *détail*, soit au loin, soit dans son pays, soit même dans la ville qu'il habite, soit en marchandises, soit par agiotage, sur l'or, l'argent, les billets, enfin sur la hausse et la baisse des effets publics.

M. Pompée. *Négoce* nous vient des Italiens; c'est un terme moderne. Le *négociant* embrasse tous les objets de *commerce;* c'est le courtier universel. Le *commerçant* a moins d'importance; il fait ses affaires ou son *commerce* sur les lieux. *Négoce* est donc un terme générique.

M. Borel. On s'est tout-à-fait écarté de la question. De quoi s'agit-il, d'après la demande faite à la société? De prononcer entre *commerce* et *négoce*, et l'on a discuté sur les mots *commerçant*, *négociant*. Plusieurs même n'ont pas donné de conclusions, de sorte que leur opinion est encore incertaine. Ce n'est pas que je reproche au rapporteur d'avoir voulu agrandir la question, mais renfermons-nous dans le cercle qui nous est tracé. Je dis, avec la commission, que *commerce* doit

être considéré comme le genre, et *négoce* comme l'espèce. On dit : le tribunal de *commerce*, et non le tribunal de *négoce*. Le haut et le bas *commerce* et non le haut et le bas *négoce*. *Commerce* a bien plus d'étendue; il embrasse toutes les affaires, celles qui se font au loin comme celles qui se font auprès. Ce qui le prouve c'est qu'on dit très-bien le *commerce* de la mer Noire, de la Méditerranée, du Levant, des Antilles. Le négoce fait donc partie du commerce en général. Quand à la signification des adjectifs, elle pourrait bien, comme on l'a dit, n'être plus en analogie avec celle des substantifs, puisque dans le langage habituel le *négociant* l'emporte sur le *commerçant*, cela ne fait rien à la question.

M. le Président résumant la discussion, fait observer que dans le gouvernement il y a un ministre du commerce, que l'on parle des intérêts du commerce, de la gêne, de la prospérité du commerce, sans faire mention du négoce qui s'y trouve nécessairement compris.

L'assemblée décide que *commerce* est un terme générique qui embrasse le *négoce*, et que *négoce* est un nom spécifique, mais occupant le premier rang dans la dénomination des différentes espèces de commerce et signifiant spécialement le *commerce* en gros ; par conséquent, que tout *négociant* est un *commerçant*, mais qu'un *commerçant* n'est *négociant* qu'autant qu'il fait un commerce considérable.

PRONONCIATION.

Dans ces expressions :

Un ambitieux, *un* évêque, *un* ami,

Doit-on prononcer :

U-nambitieux, *u*-névêque, *u*-nami,

Ou :

Eu-nambitieux, *eu*-névêque, *eu*-nami?

Votre commission est d'avis que cette dernière prononciation doit être admise. Si vous donnez à *un*, devant un mot commençant par une voyelle, le même son qu'à *une*, vous ne distinguez point les genres, vous faites naître de l'obscurité dans votre expression; la prononciation doit être un auxiliaire de la clarté du discours.

M. Rey combat l'avis de la commission. Dans *un ami*, la liaison veut que la consonne se détache du premier mot pour se joindre au second. *Mon ami*, *ton ami*, se prononcent *mo-nami*, *to-nami*; pourquoi n'en serait-il pas de même de *un?* ce monosyllabe ferait-il seul exception dans la liaison que la prononciation établit entre les mots?

M. Marrast. J'admire, Messieurs, comment, sous

de vains prétextes d'euphonie, on multiplie les difficultés de la prononciation, et comment on la gâte par l'influence de l'écriture. Qu'est-ce que la prononciation ? c'est l'expression régulière du langage parlé. Adressez-vous donc à ce langage et à l'instrument vocal toutes les fois que vous voudrez décider une question de prononciation. Or, le son *un* est un son nasal de la même nature que *an*, *in*, *on*; supposez que vous ne l'eussiez jamais écrit, jamais vous n'auriez été tenté de changer ce son unique en deux sons qui ne lui ressemblent guère, *u-ne*; supposez un système d'écriture raisonnable, et ce son *un* sera représenté par un seul caractère. Mais parce qu'il en a deux, et que c'est là un vice, il ne faut pas transporter ce vice dans la prononciation; car ce n'est pas un fort bon moyen de guérir un mal que de produire un mal nouveau. Ajoutez à cette considération qui me paraît atteindre le fond de la question, la remarque très-juste sur l'équivoque qu'engendre une telle manière de s'exprimer. Dites, par exemple : *u-ne aimable enfant*, et qu'on tâche de deviner s'il est question d'un garçon ou d'une fille. Évitons toujours, Messieurs, tout ce qui peut causer des mal-entendus, et croyons qu'aucune chose n'est indifférente quand il s'agit de la clarté de notre langue, qui doit surtout à ce caractère son universalité. Je vote pour l'avis de la commission.

M. Rouget-Beaumont. Les sons que l'on accorde aux voyelles sont de pure convention, et ces sons varient souvent d'après les différentes combinaisons de

ces voyelles avec les consonnes. *Eu*, dans j'ai *eu*, ne se prononce pas de même que dans *jeu*. *U*, dans *un*, se prononce différemment que dans *une*. Dans *un*, *u* se prononce *eu*; ce n'est pas la consonne *n* qui lui donne ce son, elle le modifie seulement sous le rapport de la nasalité. On doit donc dire *eu*-nambitieux, *eu*-névêque, *eu*-nami. Ce motif vient à l'appui de celui qu'a fait valoir votre commission, et doit déterminer votre décision.

La société prononce conformément aux conclusions de la commission.

Dunkerque, 10 février.

A MONSIEUR MARLE.

Monsieur,

Abonnée à votre estimable journal, je le lis toujours avec un nouveau plaisir. Il me fournit souvent des argumens qui embarrassent beaucoup notre professeur. Ses réponses, pour la plupart évasives, et dans lesquelles il invoque l'Académie (qui n'est pas toujours une autorité irrécusable), ne me satisfont pas entièrement.

Nous étudions la grammaire de Noël. La leçon était, il y a quelques jours, sur le mot *peu* suivi d'un substantif singulier. L'auteur prouve, d'après le principe qu'il a établi, que le participe doit s'accorder quand *peu* exprime une petite quantité, et il cite cet exemple:

Je ne vous parlerai pas du peu de capacité que j'ai *acquise* dans les armées. (Vertot.)

Cet exemple se trouve cité dans votre numéro 50, et l'orthographe du participe est différente. Laquelle des deux versions est exacte? Plusieurs exemples qu'on m'oppose ébranleraient ma foi, si elle n'était pas si fortement établie sur vos principes. En voici quelques-uns :

« Le peu d'application que j'ai *donnée* à la géométrie, m'a suffi pour n'être pas tout-à-fait novice dans cette science.

« D'où viennent souvent les difficultés, si ce n'est du peu d'application qu'on y a *donné?*

Ces deux phrases présentent un sens différent. L'orthographe du participe doit-elle être différente? Notre professeur le prétend. J'ai beau lui faire observer que le *peu* n'a qu'une manière de signifier, sous une acception plus ou moins étendue, plus ou moins restreinte, selon le sens de la phrase; que cet adverbe employé comme substantif domine dans la pensée, et enfin, malgré toute ma petite logique, basée sur vos lumineux principes, il faut que je baisse pavillon.

Si vos nombreuses occupations vous permettent de me répondre dans votre journal, votre solution sera pour moi le fil d'Ariane; elle m'aidera à me tirer de ce labyrinthe de difficultés où me jètent toutes ces contradictions grammaticales.

Je suis, etc.,

SOPHIE, *élève du pensionnat de Mlle C.....*

RÉPONSE.

M. Marle, livré à de nombreux travaux, m'a prié de prendre la plume à sa place ; je vais tâcher, Mademoiselle, de dissiper vos doutes.

Votre professeur, appuyé du sentiment de l'Académie, se fesant un rempart de tous ceux qui ont écrit sur le point qui vous occupe, peut avec confiance vous prescrire leurs maximes comme règles infaillibles ; il vous sera toujours difficile de résister à de si puissantes autorités, quoiqu'elles ne suffisent pas, dites-vous, pour établir votre entière conviction. Quand on ne considère un objet que sous l'une de ses faces, il est rare qu'on puisse s'en faire une juste idée.

Voyons, examinons la difficulté :

Le peu de suivi d'un substantif se présente sous trois points de vue. Rien de plus commun dans notre langue qu'une même expression se revête de différentes nuances pour rendre fidèlement la pensée.

Le peu de, dans cette phrase :

« Je ne vous parlerai pas *du peu de* capacité que j'ai *acquis* dans les armées. »

Est une manière modeste de parler de la capacité qu'on a vraiment acquise ; mais que l'on voile, ou que l'on affaiblit par *le peu de.*

Dans cette autre phrase :

« *Le peu* d'instruction que vous avez *eu*, vous fait tomber dans mille erreurs. »

Le peu de est un terme d'urbanité; il ne serait pas convenable de dire : Votre manque, votre défaut d'instruction vous fait tomber dans mille erreurs. L'expression serait dure.

Enfin, dans cette troisième phrase :

Le peu de science qui s'était *conservé* chez les hommes était renfermé dans les cloîtres. »

Le peu de est pris sous sa vraie acception, ce n'est plus un terme de politesse ou de modestie, c'est le mot dans son sens positif.

De ce que la même expression se prête à modifier la pensée sous trois points de vue, doit-on en conclure qu'elle n'est plus la même, et que *le peu de*, dans les trois positions, ne signifie pas toujours *le peu de ?*

Je conviens que, dans la première citation, le guerrier qui parle a acquis de la gloire; mais il a soin de chercher à l'affaiblir, pour ne pas blesser l'orgueil ou éveiller la rivalité de ses juges. Il dit donc : *Le peu de gloire que j'ai acquis.* Si vous traduisiez ce passage grammaticalement par *j'ai cette gloire acquise*, vous dénatureriez la pensée et le sens. Il ne s'agit pas *d'une gloire* ou de *la gloire acquise.* Faites bien attention que le mot *gloire* se présente comme fraction indéterminée d'un tout qu'on nomme *gloire;* cette fraction n'est point *la gloire.* Comment vouloir que la modification *acquise* s'attribue à une partie vague de ce mot, à une partie indéterminée, et qui échappe à toute pénétration ? Considérez, d'autre part que *le peu* est ici un substantif précédé d'une détermination positive, par conséquent propre à recevoir la modification du participe.

Vous diriez de même, et par les mêmes motifs, *le peu* d'eau que j'ai *bu*; *le peu de* soupe que j'ai *mangé*, *le peu de* crême que j'ai *goûté*; et non *bue*, *mangée*, *goûtée*.

Ainsi, dans la phrase citée, *le peu de* forme l'idée dominante; celui qui parle a évidemment l'intention de placer cette expression en première ligne.

Dans le second passage, *le peu de* ne diffère de celui que nous venons d'examiner que par un peu moins d'étendue dans sa signification; mais il est faux qu'il équivaille au *manque*, au *défaut de*, il veut toujours dire *le peu de*. On n'a pas, on ne reçoit pas un *manque* ou un *défaut* d'instruction; ces mots impliqueraient contradiction. On ne peut avoir ou recevoir que ce qui existe. Il y a donc ici de l'éducation comme il y a de la gloire dans l'autre phrase, excepté que la partie de ce tout qu'on nomme *éducation* a subi une réduction plus forte. C'est donc encore *le peu de* qui exerce ici son influence sur le verbe, quoique l'idée que fait naître le mot *éducation* ne soit nullement effacée.

Ces réflexions s'appliquent à la troisième phrase.

De cet examen il résulte que *le peu de*, lorsqu'il est suivi d'un substantif singulier, et sous quelque point de vue qu'on le considère, détermine toujours l'accord du participe qui le suit.

Je n'ai pas besoin d'établir que le contraire arriverait, si le substantif exprimé après *le peu de*, au lieu de présenter un sens vague, indéterminé, prenait le nombre pluriel. D'une agrégation d'unités dont *le peu de* retranche une partie, il en reste toujours plusieurs

entières, avec lesquelles le participe se met en rapport. On dira :

«Vous ne devez vos succès qu'au peu d'obstacles que vous avez *rencontrés*, et vos progrès qu'au peu de difficultés que vous avez *trouvées* dans vos auteurs. »

Maintenant, Mademoiselle, je crois que vous pouvez trouver des réponses victorieuses aux objections de votre professeur, sans cependant oublier les égards que vous devez toujours à ceux qui se chargent de votre instruction, et surtout la modestie qui fait l'apanage du vrai savoir.

BESCHER.

DIDACTIQUE.

DE QUELQUES AMÉLIORATIONS A INTRODUIRE DANS L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

PAR M. TAILLEFER,
Inspecteur de l'Académie de Paris.

Qu'est-ce qu'un monopole au milieu d'un gouvernement constitutionnel? De quel droit une administration s'arroge-t-elle la dictature souveraine de l'enseignement? Quelles raisons assez fortes peuvent proscrire la liberté de l'instruction, lorsque cette liberté est réclamée par le besoin public? Combien de tems pourra durer encore cette omnipotence jalouse qui, d'un côté, atteint une profession industrielle de certains citoyens, et de l'autre pénètre dans le sein de la famille, s'interpose dans la magistrature paternelle, en gêne l'exercice, en lui imposant tel ou tel moyen d'instruction pour ses enfans?

Voilà des questions auxquelles j'en ajouterais beaucoup d'autres qui prouveraient sans peine combien la concentration de l'instruction publique dans les mains du gouvernement peut paralyser le mouvement social et nuire aux progrès des méthodes, en réduisant à un

grossier ilotisme l'état de professeur, qui devrait être la plus indépendante, comme elle est la plus noble des industries.

Je ne me dissimule pas pourtant les graves objections qui s'élèvent contre la liberté absolue de l'enseignement. Elles tomberont d'elles-mêmes lorsqu'on daignera comprendre que cette pauvre France, battue jusqu'à présent de tant d'orages, promenée si facilement de systèmes en systèmes, changeant presque comme des décorations de théâtre, suivant les hommes qui étaient au timon des affaires, que cette France a fait toute seule bien du chemin, qu'elle avance et traîne à sa suite les impuissans incurables qui voudraient encore la retenir par les lisières.

Le tems approche donc où l'on ne nous traitera plus comme des affranchis auxquels une trop forte dose de liberté troublerait la tête, mais comme des hommes complètement émancipés, et qui puisent le plus profond sentiment de leur devoir et de leur dignité dans la plus grande intelligence de leurs droits.

En attendant cette époque que tous les hommes raisonnables hâtent de leurs vœux les plus ardens, il ne faut pas être injuste envers les fonctionnaires de l'Université, envers les chefs qui aujourd'hui lui impriment un mouvement salutaire.

Je sais et je puis assurer que nulle part peut-être il n'y a, plus que dans nos colléges, et dans le corps des professeurs, un vif désir d'institutions libérales, un grand besoin d'améliorations et de perfectionnement. Témoins et souvent victimes de petites vexations lo-

çales, dont ils souffrent d'autant plus qu'ils sont plus éclairés, la plupart travaillent autant qu'ils le peuvent à déposer dans l'âme de leurs jeunes disciples le germe de ces vertus qui ne sauraient naître sous l'influence de leçons hypocrites; mais qui, fécondées par une instruction franche et par des exemples conformes à cette instruction, font d'abord de la jeunesse l'espoir et le bonheur de leur famille, et la préparent à des vertus plus difficiles, à des sacrifices que la société exige, à ces actes du citoyen, pour lesquels il faut quelquefois une force d'âme que développe seul le grand air de la publicité.

On a donc tort souvent d'accuser l'Université de vices que ses membres cherchent à corriger, et qui tiennent bien plutôt à la nature même de tout monopole; toutefois je ne veux pas, après avoir dit le bien, déguiser le mal, et l'on est forcé de reconnaître qu'il y a toujours dans l'Université, à côté des mêmes fonctionnaires qui chaque jour usent leur vie à un enseignement honorable, d'autres membres dont les occupations ordinaires sont d'écraser les premiers de leur importante médiocrité; petits despotes de colléges d'autant plus fiers et plus vains que leurs subordonnés ont plus de talens et de lumières; et, par un abus qu'il est utile de signaler, se plaisant à inquiéter dans leur existence d'honnêtes régens voués à cette pénible carrière, dans laquelle on sème à plaisir le découragement, le dégoût, avec la déconsidération et l'indigence. Les meilleurs de ces faux administrans sont ceux qui, absorbés par le désir de grossir leur pécule,

se montrent à peu près indifférens au succès des études, et se bornent à faire de nos pensionnats ou de nos colléges de vraies spéculations sous le rapport de la vie animale. Je voudrais pouvoir dire que le nombre de ceux qui entendent ainsi l'éducation est fort petit... Je craindrais de mentir; mais aujourd'hui du moins, à Paris et dans les académies voisines, ils dissimulent: ailleurs ils se montrent fermes dans leurs principes, et les professeurs sont obligés de se courber, et l'instruction dépérit, et l'enfance comme la jeunesse languissent..... car n'est-il pas juste de sacrifier tous ces intérêts à la *hiérarchie universitaire*, presque aussi exigeante que celle de nos camps, et qui ne permet pas qu'un recteur, un inspecteur, un aumônier, ou un proviseur, ou un censeur, ou même un principal ait jamais tort..... Magnifiques principes d'administration, comme vous êtes bien placés pour aider au développement d'un grand peuple!

Que d'abus donc à réformer! et combien le livre de M. Taillefer porte un titre de bon augure! Cependant ce titre même indique assez que l'auteur ne prêche pas une réforme complète, mais qu'il apporte seulement des remèdes à un mal trop général, trop universel pour qu'il puisse tout-à-coup être guéri.

M. Taillefer, qui a occupé des emplois très-importans dans l'instruction publique, et qui est encore un des inspecteurs les plus utiles et les plus éclairés de l'Académie de Paris, a toujours montré dans ses fonctions un zèle qui n'a pas besoin d'éloges: car en matière d'instruction, les soins pénibles, il est vrai, porten

toujours avec eux leur récompense, et l'on jouit longtems du bien qu'on a fait.

M. Taillefer, dans son ouvrage, a bien voulu mettre le public dans la confidence des nombreuses améliorations qu'il a eu occasion d'introduire dans les établissemens qu'il a dirigés. Ce genre de communication ne prête pas sans doute à un corps d'ouvrage qui puisse alimenter la curiosité des esprits oisifs; toutefois, on reconnaît partout les vues sages d'un homme de bien; et quoique j'eusse commencé cet article avec l'intention de me livrer à une critique détaillée de quelques-unes des *améliorations* qu'il propose, une réflexion plus mûre m'empêche d'exécuter ce projet... ; car toutes les raisons, fort bonnes dans mon opinion, tomberaient devant ce mot décisif: *l'expérience!*

M. Taillefer en a une très-longue et fort honorable. Qu'il me permette cependant une ou deux observations : c'est aussi d'après l'expérience que je vais parler.

Je trouve au nombre des améliorations un *règlement* qui a été appliqué au collége royal de Louis-le-Grand. Rien n'y est oublié : devoirs du censeur, des sous-directeurs, des maîtres d'études, des élèves; pas un mouvement qui ne soit prévu et réglé; pas une marche ou contre-marche qui n'ait d'avance sa loi prescrite; jamais mécanique n'eût des ressorts mieux ajustés, des rouages plus méthodiquement équilibrés; jamais régularité automatique ne fut plus exactement arrêtée, fixée, cadastrée.....

Et j'ai vu de près marcher la machine..... et c'est merveille d'admirer avec quelle sévérité ponctuelle

M. le censeur ou les sous-censeurs (1), absorbés par les minuties rigoureuses de la discipline, tiennent à honneur de n'en pas compromettre un fétu ! M. Taillefer peut se réjouir de son œuvre : elle a été organisée pour long-tems ; elle se conservera grâce aux traditions qui se perpétuent sans s'altérer en traversant ces têtes éminemment mécaniques, fort bien choisies pour les maintenir.

Je ne puis m'empêcher de blâmer d'aussi tristes usages. Le bien qui en résulte ne saurait être mis en parallèle avec le mal, et ce mal frappe à la fois maîtres et élèves. Les maîtres, en effet, sont réduits à un esclavage misérable qui les dégoûte de leur position, et qui doit finir par la rendre intolérable à tout homme qui ne veut pas se résigner à un rôle brutalement insipide. Les élèves, écrasés par une règle qui ne sait pas plier, se font une étude de la violer avec mystère ; et de là une hypocrisie permanente et un défaut absolu de confiance entre ceux que devrait unir une sorte de parenté..... Le réglement de M. Taillefer fut parfaitement conçu à l'époque où la France entière obéissait passivement au sabre.... Aujourd'hui c'est un anachronisme et un contre-sens. Il faut baser l'éducation sur de tout autres principes ; il faut assujétir toutes les règles extérieures au développement moral des enfans. La discipline, qui est un secours indispensable et infi-

(1) Je ne parle pas du chef du collége, qu'on nomme, je ne sais pourquoi, *Proviseur*... Il est convenu qu'il se repose ; et c'est presque toujours ce qu'il fait de mieux.

niment salutaire comme moyen d'ordre, devient une entrave et un fardeau quand on la charge de vétilles, quand on en fait un instrument de sévérité, quand on lui sacrifie enfin l'indépendance nécessaire au maître qui a la conscience de ses devoirs, et la liberté douce et honnête qu'il ne faut pas étouffer, mais seulement modérer et diriger dans la jeunesse.

Telles ne sont pas, il faut en convenir, les idées qui ont présidé au réglement de M. Taillefer;.... et cependant tel qu'il nous le donne il renferme bien des correctifs dont on n'a pas tenu compte dans le premier établissement de la capitale. Aussi la discipline n'y est plus qu'une sorte de boulet attaché aux pieds des maîtres, des élèves, et des censeurs eux-mêmes, et malgré toute leur bonne volonté, ils sont obligés de le traîner en le maudissant. Aussi l'on répète au collége de Louis-le-Grand : *c'est la règle!* comme à la caserne on répond à tout : *c'est la consigne!* Et voilà l'éducation sous un régime de liberté!

L'ouvrage de M. Taillefer ne porte pas seulement sur le cadre extérieur des colléges, mais il propose aussi des améliorations pour toutes les branches de l'enseignement depuis la sixième jusqu'à la rhétorique. Chacune de ses pages prouve une intention droite et une observation scrupuleuse. L'auteur n'a pas été du nombre de ceux qui font consister l'administration dans le repos, la pure représentation et la signature. Il a étudié chaque partie de l'enseignement, et montre un vif désir de voir disparaître tous les abus qu'il renferme. Son livre présente, surtout pour les basses

classes, d'excellentes remarques et des critiques très-saines; on y trouve aussi des rapports fort circonstanciés sur la méthode de M. Ordinaire. Si l'on ne connaissait la difficulté qu'on éprouve toujours à modifier d'anciennes habitudes, on s'étonnerait à bon titre que des rapports aussi satisfesans adressés au ministre lui-même et appuyés de l'autorité d'un recteur n'aient amené qu'à des essais frivoles dans le sein de l'Université (1). Espérons que, sous l'ordre légal, la commission nommée pour examiner les méthodes aura plus d'influence : le livre de M. Taillefer ne peut manquer de lui être d'un très-grand secours.

Cependant, comme pour donner des avis également bons sur toutes les branches de l'instruction, il faudrait les connaître parfaitement toutes, il se rencontre dans cet ouvrage quelques projets d'*améliorations* qui, quoique toujours louables dans les intentions de l'écrivain, me semblent toutefois reposer sur des raisons contestables. M. Taillefer me permettra de lui en citer un exemple.

Il se fâche presque de ce que nos jeunes gens, au sortir des colléges, ne savent faire que des vers hexamètres et pentamètres; il regrette qu'on ne les exerce pas au

---

(1) On avait commencé au collége de Louis-le-Grand une expérience sur la méthode de M. Ordinaire.... mais la discipline n'a pas permis d'en retirer le moindre fruit. Ne fallait-il pas, pour le bien de l'instruction, sacrifier *la règle?* Et la règle est si commode! Au reste, je ne juge pas ici cette méthode ; ce que j'en ai lu me paraît susceptible de critique, mais j'attends d'avoir vu pour mieux motiver mon opinion.

vers *alcaïque*, au mètre *redondant* et à l'*archiloquien de quatre mesures*; il voudrait aussi qu'ils ne négligeassent pas les molles inflexions du vers *saphique*, le charme du vers *adonique*, la finesse du *phaleuque* et la familiarité gracieuse du vers *iambique*...

J'avoue que je suis moins sensible que M. Taillefer à la négligence qu'on apporte aujourd'hui pour ces savantes curiosités, et je crois que les parens ne réclameront guère non plus, si à la place d'un *phaleuque* et d'un *alcaïque* leur fils apprend à connaître les familles des arbres et des plantes, si l'histoire naturelle est substituée à l'*archiloquien de quatre mesures*, et si des notions nécessaires de physique et de chimie remplacent la douceur du *saphique* ou la rudesse du mètre *redondant*. J'aurais même le courage, tant je suis barbare, de sacrifier aux mathématiques et à l'histoire, le pentamètre et l'hexamètre : et je ne sais pas si je n'irais pas même jusqu'à destituer les trois genres *démonstratif*, *délibératif* et *judiciaire*, avec les *amplifications oratoires* et toutes les officines des rhéteurs. Il me semble que nous sommes arrivés à une époque où les études graves et fortes doivent détrôner tant de vieilleries pédantesques. Il y a trop à faire aujourd'hui avant d'être homme pour qu'on puisse long-tems retenir la jeunesse dans ces langes qui tombent de vétusté... M. Taillefer n'a pas fait, à mon avis, dans toutes ses améliorations, une part assez large aux progrès de notre âge, et reconnu tout ce que les pères de famille ont le droit de demander à ceux qui se chargent de former pour eux et pour la patrie une génération digne en effet de la patrie et de la

famille. Il fallait descendre plus avant pour guérir la plaie : l'auteur se contente d'en laver les bords, mais l'on doit supposer qu'il en a vu la profondeur.

Je termine cet article où j'ai glissé involontairement quelques observations en signalant avec plaisir une partie de cet ouvrage sur laquelle je partage sans restriction les opinions de l'auteur. Il établit, selon moi, avec autant de force que de raison combien cette espèce de représentation à grand spectacle qu'on appelle *concours général* à Paris est une source perpétuelle d'abus en tout genre.

« Ce que j'attaquerai hautement, ce que tout le « monde est intéressé à voir poursuivre à outrance, « c'est le fantôme dangereux qu'on a mis à la place « du vrai mobile des études; ce sont les encourage- « mens si séduisans au premier coup d'œil, mais en « même tems si funestes, que donne notre concours « général aux passions les plus capables de dépraver « nos jeunes Français, et de les livrer sans défense à « l'empire de la jalousie, de la vanité, de l'orgueil et « de l'ambition. Car voilà les fruits que ce *concours* a « constamment fait éclore. Quel que soit le rapport « sous lequel on le considère, toujours on le voit por- « tant le plus grand préjudice aux maîtres qu'il en- « traîne nécessairement dans l'oubli de leurs princi- « paux devoirs, aux élèves dont il altère les sentimens, « dont il trouble le bonheur, aux études qu'il déter- « riore, à l'Université dont il compromet annuellement « la dignité, aux parens eux-mêmes qu'il abuse. »

M. Taillefer établit avec la plus grande rigueur cha-

cune des propositions qu'il avance : des faits nombreux ajoutent à l'autorité de son discours.... Et encore il n'a pas tout dit.... Il n'a peut-être pas assez insisté sur les prétentions arrogantes de ces jeunes importans qui se croient des aigles par cela seul qu'ils ont eu un prix au concours. Ils y voient déjà un avant-goût des jouissances académiques. La couronne leur fait tourner la tête, et ils ne veulent pas songer qu'autant vaudrait se montrer fier d'un bon billet à la loterie.... Et pourtant voilà le seul titre que pourraient produire Messieurs tels et tels tout bouffis d'avoir été proclamés en Sorbonne, et se reposant sur ces lauriers de hasard.

M. Taillefer obtiendra-t-il du nouveau ministre qu'il pèse avec scrupule le bien et le mal ? Je ne sais, mais je crains bien que le concours ne dure encore long-tems, et pour cela comme pour le monopole, les partisans d'améliorations feront prudemment de les introduire peu à peu dans l'instruction. L'ouvrage de M. Taillefer donnera, sous ce rapport, des conseils d'autant plus faciles à exécuter qu'ils ont déjà reçu la sanction de l'expérience.

Tous les hommes attachés à l'enseignement lui doivent donc une véritable reconnaissance de ce qu'il a bien voulu, en leur présence, vider son portefeuille d'inspecteur ; il serait fort à souhaiter que chacun de ces messieurs en eut un qui prouvât autant de zèle, d'activité, d'intentions parfaites, et de lumières.

ARMAND MARRAST.

ANNONCES BIBLIOGRAPHIQUES.

Examen critique des dictionnaires de la langue française, ou Recherches grammaticales et littéraires sur l'orthographe, l'acception et la définition des mots ; par Ch. Nodier.

Guide pratique de prononciation anglaise, recueil d'anecdotes choisies, de passages tirés des meilleurs auteurs, dont la prononciation est indiquée par des chiffres pour faciliter l'étude de notre langue et servir d'introduction aux classiques anglais ; par S. Johnson, professeur d'anglais, membre de la Société grammaticale de Paris.

Sophocle. Œdipe Roi, tragédie ; texte en regard avec deux traductions, l'une interlinéaire et l'autre correcte, avec des notes critiques et grammaticales ; précédée d'une notice sur la vie et les écrits de Sophocle ; par Boutmy, membre de la Société grammaticale de Paris.

Aperçu sur la possibilité de percevoir un impôt sur les pensées individuelles, par Chavanieux aîné. Prix : 3 francs.

> La pensée n'est que le résultat de la connaissance et de l'expérience des choses passées, rappelé subitement à l'imagination par le secours de la mémoire.

La nouvelle Mnémosyne classique, ou petit Cours de littérature, propre aux leçons de l'art de lire à haute voix ; à l'usage des maisons d'éducation et des étrangers ; par M. Lévi, membre de la Société grammaticale de Paris. 2[e] *édition.*

Huitième livraison de l'Examen critique du Cours de M. Cousin, leçon par leçon ; par M. A. Marrast, membre de la Société grammaticale, de l'Athénée des arts et des sciences, etc.

La Langue latine rappelée à ses élémens ; par A.-A.-N. Pastelot, membre de la Société grammaticale, de la Société royale académique des sciences, etc., avec cette épigraphe.

> Quam obrem licet irrideat, si quis vult, plus tamen apud me vera ratio valebit, quam vulgi opinio....
>
> Cicer. *Parad.* liv I.

On trouve tous ces ouvrages au bureau du Journal.

DE L'IMPRIMERIE DE C. FARCY,
RUE DE LA TABLETTERIE, N° 9.

JOURNAL

DE

La Langue Française,

GRAMMATICAL,

DIDACTIQUE ET LITTÉRAIRE.

PREMIÈRE PARTIE.

DISCUSSION.

RÉPONSE

Aux objections de M. R. Beaumont *contre l'article sur le mot, le nom et le substantif, inséré dans le trente-deuxième numéro de ce journal.*

M. R. Beaumont commence par m'opposer une autorité bien respectable : La société grammaticale, dit-il, a examiné et discuté deux fois mon opinion, et

deux fois elle l'a rejetée (1). Ne serait-ce pas une petite consolation pour ce grammairien qui a subi plusieurs fois le même sort? Mais il n'est nullement question entre nous de la société grammaticale ni du jugement qu'elle a porté sur ma doctrine. Ma théorie est-elle bonne? est-elle mauvaise? Voilà uniquement de quoi il s'agit.

Examinons :

L'homme, né pour la société, éprouve le besoin de communiquer avec ses semblables, de leur faire connaître ses sentimens, ses idées, ses pensées. Il ne peut atteindre à ce but qu'en fesant impression sur les sens. Il a donc fallu qu'il se servît d'objets matériels. Eh bien, il a employé les sons de la voix; il les a combinés; il en á fait des tous, qu'il a prononcés en une ou plusieurs émissions, qu'on appèle *syllabes*. De là la dénomination de *tout syllabique*.

Ainsi il y a deux choses à remarquer dans les tous syllabiques dont les langues se composent, le matériel et la signification. Envisagés sous le premier point de vue, ils sont agréables, désagréables, sonores, harmonieux, monosyllabes, polisyllabes, etc.; alors je les appèle *mots ;* sous le second point de vue, ce sont des

(1) Il aurait pu ajouter qu'elle n'a été rejetée qu'à la majorité d'une voix.

noms. Les *mots* sont donc les tous syllabiques des langues considérés matériellement, et les *noms*, les tous syllabiques des langues considérés comme signes. Les noms de substance sont des *substantifs*, les noms de mode, des *modatifs*, etc.

On voit par cet exposé que ma théorie repose sur deux faits incontestables :

1° Il n'y a dans les langues que des tous syllabiques (1);

2° Ces tous sont considérés, tantôt matériellement, tantôt comme signes.

Envisagés sous ce double rapport, au lieu de dire longuement : *tout syllabique considéré matériellement*, je dis MOT, et au lieu de : *tout syllabique considéré comme signe*, je dis NOM.

Voici les difficultés que M. R. Beaumont oppose à cette doctrine, et qu'il regarde comme insolubles :

1° *Les mots* (les tous syllabiques) *n'ont pas été imaginés seulement pour faire impression sur l'ouïe ; ils ont été créés pour transmettre à l'esprit de celui qui écoute, les idées de celui qui parle ; c'est un moyen de communication entre les êtres pensans*. Le matériel et la signification constituent leur nature, comme le corps et l'âme constituent la nature de l'homme. On ne peut donc pas les séparer.

RÉPONSE. Mais on peut, comme les anatomistes, considérer le corps sans penser à l'âme, et, comme les

(1) C'est là mon point de départ ; M. R. Beaumont n'y a pas songé : car il me fait toujours partir du mot.

moralistes et les métaphysiciens, considérer l'âme sans penser au corps. De même, je puis m'occuper du matériel des tous syllabiques sans songer à leur signification, et de leur signification sans songer au matériel, et, pour abréger, leur donner deux dénominations différentes.

2° Donner à un tout syllabique deux noms différens, c'est faire d'un seul être deux êtres distincts.

Réponse. En vérité je ne conçois pas comment cet habile grammairien a eu le courage de faire une pareille objection, et de me défier d'échapper à la conséquence du raisonnement sur lequel il l'appuie. En effet, si je considère une montre comme un composé de parties, je l'appèle *tout;* ce tout n'a pas besoin, comme les qualités, d'un sujet pour exister; c'est une *substance;* cette substance fait ou peut faire impression sur mes sens; c'est un *corps;* je fais abstraction de toutes les qualités de ce corps pour ne l'envisager que comme existant; c'est un *être*. Voilà quatre dénominations différentes données à un seul et même objet; en ai-je fait quatre êtres distincts? Non évidemment: ces quatre noms sont signes de quatre rapports sous lesquels je le considère; voilà tout.

3° *Un tout syllabique ne peut présenter à l'esprit que l'idée d'un composé de syllabes;* il ne peut donc pas être nom.

Réponse. *Ame* est un tout syllabique. Or ce tout présente à l'esprit non-seulement un composé de syllabes; mais encore une substance capable de sentir et de raisonner. Aussi est-il un nom.

4° Les mots n'étant, d'après M. D..jou, que les tous syllabiques des langues considérés matériellement, pour les employer avec justesse, on dirait bien un *mot long*, *court*, *doux*, *sonore*, *harmonieux*, etc.; mais au lieu de *bon mot*, *mot expressif*, *mot équivoque*, etc., il faudrait dire *bon nom*, *nom expressif*, *nom équivoque*.

Réponse. Ma doctrine s'accommode très-bien des locutions *bon mot*, *mot expressif*, etc. Tous les grammairiens savent qu'on fait souvent prendre à un mot une signification qui n'est pas celle pour laquelle il a d'abord été établi. *Nom*, par exemple, n'a pas signifié primitivement *réputation*; cependant c'est l'idée qu'il exprime dans *il s'est fait un grand nom dans les lettres*. C'est ainsi qu'on dit *cent voiles* pour *cent vaisseaux*, *cent feux* pour *cent maisons*. Alors ces mots sont considérés comme une chose qu'on a tournée pour lui faire présenter une face sous laquelle on ne l'avait pas d'abord envisagée. C'est ce qu'on appèle *trope*, *figure*.

Lorsqu'on dit *mot long*, *court*, *sonore*, etc., *mot* est pris dans le sens propre, primitif; lorsqu'on dit *bon mot*, *mot expressif*, etc., il est pris dans le sens emprunté, figuré. Pour nous en convaincre, ouvrons les dictionnaires; nous lisons: *bon mot*, trait ingénieux, vif et plaisant; *c'est un diseur de bons mots*. *Trancher le mot*, dire sans ménagement; *grands mots*, expressions exagérées; *gros mots*, paroles offensantes; *fin mot*, intention secrète.

5° Nouvel embarras: faudra-t-il dire: *mots déclinables*, *indéclinables*, ou *noms déclinables*, *indéclinables*?

Réponse. On dit l'un et l'autre, parce que la déclinabilité tient au matériel et à la signification des tous syllabiques.

6° Si l'on distingue dans les tous syllabiques la matière et la signification, il y aura un langage matériel et un langage idéologique; ce qui bouleverserait les idées.

Réponse. Il n'y aurait pas un langage matériel, mais le matériel du langage et sa signification. On entend par *langage* un système de signes; voilà la signification. Ces signes font impression sur les sens; voilà le matériel.

7° Les définitions que M. D..jou donne du mot et du nom sont mauvaises: la première n'embrasse qu'une partie de l'objet défini; la seconde est incomplète, parce qu'elle ne précise pas de quoi le nom est signe.

Réponse. Il n'y a pas de tout syllabique considéré matériellement qui ne soit mot, et il n'y a pas de mot qui ne soit tout syllabique considéré matériellement. Ma définition du mot embrasse donc tout le défini et le seul défini.

Quant au nom, M. R. Beaumont me blâme de n'avoir pas dit qu'il est signe *d'idée*. Mais il y a des noms signes de sentimens, de pensées. Ils sont signes, et cela suffit, même d'après lui, comme on va le voir dans l'objection suivante.

8° M. D..jou prend pour caractère du nom le signe en général. *sous ce point de vue, moi aussi, je dirai* avec lui: *tous les mots sont des noms, parce que chaque objet a son nom.*

Mot, *nom*, *adjectif*, *pronom*, *verbe*, *préposition*, etc., sont des noms de classe. *Mais ce n'est point sous cet aspect qu'il faut envisager les mots, quand il s'agit d'établir la nomenclature grammaticale ; c'est dans leur rapport avec la pensée ; ce qui est bien différent. Alors ils ne sont plus signes d'objets ; ils sont signes d'idées.*

Réponse. Ainsi les noms sont signes d'objets sans être signes d'idées. Mais si les tous syllabiques signes d'objets sont les noms de ces objets, peut-on nier que les tous signes d'idées ne soient les noms de ces idées? D'ailleurs, M. R. Beaumont vient de dire que *les mots ont été créés pour transmettre à l'esprit de celui qui écoute, les idées de celui qui parle,* Voilà une contradiction évidente.

Mot, nom, adjectif, pronom, verbe, préposition, etc., *sont*, dit M. R. Beaumont, *des noms de classe. Blanc, noir, je, tu, il, fuir, manger,* sont des noms d'individus compris dans ces classes. Or il n'y a, dans les langues, que des noms d'individus et des noms de classe. Il n'y a donc pas de tout syllabique considéré comme signe qui ne soit nom. C'est mon opinion, et M. R. Beaumont croit la combattre. Quel aveuglement!....

Terminons en signalant les vices de la classification actuelle. Le *mot*, dit-on, est un ou plusieurs sons de la voix, signes d'une idée, et *dans nous aimions*, la désinence *ions* qui exprime plusieurs idées, n'est pas un nom. Dans *amaveramus*, la syllabe *am* est le signe de l'attribut avec lequel existe le sujet; *av* indique que le temps est passé; *er* marque que c'est un passé défini; *am* final désigne qu'il est antérieur; *us* marque qu'il est de la première personne du pluriel; y a-t-il cinq mots dans *amaveramus*?—Quant au nom et au substantif, les partisans de la routine leur font signifier la même idée; ils en font deux parfaits synonymes; ce qui rend l'un des deux inutile.

Pour moi, je donne à ces trois parties du discours trois significations différentes fondées sur l'usage, comme on le voit dans l'article attaqué par M. R. Beaumont. Pour ménager le préjugé, j'ai commencé par introduire le *tout syllabique* dans la définition du mot. Cette innovation a reçu l'accueil le plus favorable de la Société grammaticale, et M. Boniface l'a employé dans sa grammaire, page 7. Enhardi par ce petit succès et surtout par le suffrage de plusieurs grammairiens philosophes, je me suis décidé à dire toute la vérité. D..JOU.

De la Bibliothèque royale, le 10 mars 1829.

MONSIEUR,

Je viens de lire un ouvrage (1) qui n'a été tiré qu'à 150 exemplaires, et qui renferme un passage très-curieux sur la date de l'origine de plusieurs mots, et sur leurs auteurs. Puisque votre journal est destiné à former une Encyclopédie du langage, je crois que ce morceau intéressant doit y trouver place.

Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Le FURET *grammatical, didactique et littéraire.*

NOTICE

Sur l'origine de quelques mots de la langue française, la date de leur création, et le nom de leurs auteurs.

La langue française compte à peu près 32,000 mots qui ont successivement vu le jour depuis le berceau de

---

(1) Mélanges littéraires, philologiques et bibliographiques, par M. Gabriel Peignot. A Paris, chez Renouard, libraire, rue Tournon, n. 6.

la langue romane (1), dans le IXe siècle, jusqu'au tems présent. Mais il y en a un grand nombre qui, après avoir été long-tems en usage, ont disparu, quelques-uns ont repris vigueur et d'autres n'ont eu qu'une existence éphémère. Une chose assez curieuse, et qui ne serait pas indifférente pour l'histoire de la langue, serait de pouvoir déterminer quand, par qui, et comment chaque mot a été créé, et désigner la langue d'où il a été tiré. On sent bien qu'un pareil travail ne pourrait avoir lieu pour tous les mots; mais il en est un certain nombre, surtout ceux qui ont paru pour la première fois dans les derniers siècles, dont on peut aisément découvrir l'origine. Nous avons fait quelques recherches à cet égard, et nous allons indiquer ceux de ces mots dont nous avons trouvé ce qu'on pourrait appeler l'extrait de naissance. Il y en a quelques-uns d'une invention si heureuse, et auxquels on est tellement habitué, qu'on ne se douterait pas qu'ils ont à

---

(1) L'ouvrage le plus récent que nous ayions sur la langue romane, est celui que le savant M. Raynouard a publié en 1816, sous le titre d'*Elémens de la Grammaire Romane*, précédés de recherches sur l'origine et la formation de cette langue. Paris, 1816, grand in-8°. Cet ouvrage est très-intéressant et m'a été fort utile. Le même auteur a donné, en 1817, le premier volume d'un *choix de Poésies originales des Troubadours*, où il se trouve encore de grands développemens sur la grammaire romane; on attend avec empressement la suite de cet excellent et curieux ouvrage.

peine cent ans d'existence. Avant d'en présenter la notice, voyons ce que les anciens ont dit des conditions que l'on doit remplir lorsque l'on veut enrichir la langue d'un nouveau terme. Cette création n'est pas une chose aussi arbitraire qu'on pourrait le penser.

Il est permis de créer des mots nouveaux, si l'on en croit Horace, grand maître en fait de goût, il le dit formellement.

Licuit semperque licebit
Signatum præsente notâ producere nomen (1).

Mais quelques vers plus haut, il prescrit les conditions auxquelles on peut user de cette permission :

In verbis etiam tenuis cautusque serendis,

---

(1) *Art poétique*, vers 58 et 59. Il y a plusieurs variantes sur les deux derniers mots du 59ᵉ vers. Dans l'édition d'Alde Manuce de 1509, in-8°, on trouve *procudere nomen*, et dans les éditions de Bentley, Cambridge 1711, et Amsterdam 1713 et 1728, in-4°, on trouve *procudere nummum*; je pencherais pour le *procudere nummum*, quoique presque toutes les éditions portent *producere nomen*, parce qu'il présente une image parfaitement appropriée au sujet, et qui va d'autant mieux là que le vers 58 commence par *nomina protulerit. Licuit, etc.* Or, est-il présumable qu'Horace, dans le vers suivant, aurait mis *nomen* si près de *nomina*, tandis que le *procudere nummum* offre une diversité vraiment poétique ? D'ailleurs le *signatum præsente notâ* convient mieux à *procudere nummum* qu'à *producere nomen*.

Dixeris egregiè, notum si Callida verbum.
Reddiderit junctura novum.

Ces conditions sont d'abord un goût fin et délicat, *tenuis*, tel qu'on l'acquiert par la lecture des meilleurs auteurs, et par la connaissance du génie de sa langue; ensuite des précautions, *cautus*, c'est-à-dire, que l'on soit en garde contre la surprise, qu'on ne prenne pas les premiers mots qui se présentent; mais qu'on les examine avec soin, qu'on les essaie, pour ainsi dire, dans la conversation, et que l'on sonde le goût du public en consultant les personnes qui parlent et qui écrivent le mieux. En troisième lieu, on ne doit créer entièrement des mots que dans les occasions où il est nécessaire d'exprimer une chose nouvellement découverte, et dont on n'avait eu auparavant aucune connaissance : encore faut-il user de cette liberté avec sobriété :

Si fortè necesse est
Indiciis monstrare recentibus abdita rerum;
Fingere cinctutis non exaudita Cethegis.
Continget, dabiturque licentia sumpta pudenter.

Enfin ces mots doivent être pris de la langue grecque, et conserver quelques traits de ressemblance avec ceux dont ils sont formés.

. . . . *Si*
Græco fonte cadent, parcè detorta.

Telles sont les conditions qu'Horace impose à ceux qui veulent créer des mots. Il paraît qu'avant lui,

Plaute, Cecilius, Ennius et Caton les avaient remplies dans l'invention de plusieurs termes nouveaux, car il les cite honorablement, et dit que puisqu'ils y ont réussi, il peut bien être permis à Varius, à Virgile et à lui-même d'en faire autant. Cicéron, avant Horace, était convenu qu'il y a des circonstances où il faut créer des mots nouveaux; c'est lorsqu'on a de nouvelles choses à exprimer : *sunt enim imponenda nova novis rebus nomina*. (De Finib. bon. et mal); mais ailleurs non-seulement il recommande de ne pas créer des mots inconsidérément, mais il veut même que l'on soit retenu et réservé dans le nouveau sens que l'on voudrait donner aux anciennes expressions : *nec in faciendis verbis erit audax et in transferendis verecundus et parcus*. (de Orat.)

Quintilien n'est pas partisan du néologisme : le plus sûr, dit-il, est de ne rien innover dans la langue; en fesant un nouveau mot, s'il est bien reçu, on acquiert peu de gloire; et s'il est rebuté, on s'attire la raillerie du public : *Usitatis verbis tutius utimur : nova non sine quodam periculo fingimus ; nam si recepta sunt, modicam laudem afferunt, repudiata etiam in jocos exeunt*. (Instit. Orat., lib. 1, c. 5.), dans un autre endroit, lib. 1, c. 6, il loue Cicéron d'avoir fait difficulté, tout Cicéron qu'il était, d'employer un mot qu'il avait lui-même inventé : *veriloquium ipse Cicero qui finxit reformidat*. Malgré cela il faut convenir qu'il y a des cas où l'on peut et même où l'on doit créer de nouveaux mots.

Passons maintenant à ceux qui se sont distingués

dans cette partie : on nous permettra, avant de parler des Français, de dire un mot des Latins.

On est redevable à Cicéron du beau mot de *morale*, que l'on rendait avant lui par science des mœurs ou philosophie des mœurs. Il a encore créé beaucoup d'autres termes relatifs à la philosophie, et qu'il a puisés dans la langue grecque, parce que cette partie des connaissances humaines étant peu cultivée chez les Romains avant Cicéron, leur langue devait être très-stérile en expressions philosophiques ; il a donc fallu les créer. La langue latine doit encore à cet auteur les mots *indolentia*, *medietates* et *declamitans*.

On sait que l'empereur Tibère est le premier qui s'est servi du mot *monopolium*, monopole, dans un discours qu'il prononçait en plein sénat ; mais qu'à l'instant même il s'est excusé d'employer ce terme, parce qu'il provenait du grec, tant était exclusive la haute idée que les Romains avaient de leur langue, langue à laquelle ils voulaient que tous les peuples rendissent hommage comme à celle des maîtres du monde.

Ce même empereur fit, une autre fois, effacer d'un décret le mot *embléma*, emblème, par la même raison, et il ordonna qu'on cherchât une autre expression, et si l'on n'en trouvait pas, qu'on se servît d'une périphrase.... *Commutandam censuit vocem et pro peregrinâ nostratem requirendam, aut si non reperiretur, vel pluribus, vel per ambitum verborum rem enuntiandam* (Suètone, Vie de Tibère, ch. 71.) Je pourrais citer un cer-

tain nombre de mots créés par les auteurs latins, mais cela nous intéresse moins que les mots français qui sont le principal objet de cette notice, et auxquels je passe de suite.

Le mot natte (espèce de tapis fait avec des joncs, etc.), est très-ancien : on croit que le premier écrivain qui a employé ce terme est un nommé Raimond de Agiles, chanoine du Puy, qui vivait au commencement du douzième siècle, et qui a écrit l'histoire de la *prise de Jérusalem* par les Français. (V. les *Gesta Dei per Francos*, tom. premier.) Comme cet auteur a écrit en latin, il s'est servi du mot *natta*.

Guillaume de Loris, mort en 1262, ou plutôt Jean de Meun dit Clopinel, son continuateur, qui est mort vers 1320, s'est servi le premier, dans le roman de la rose, du mot *dessemble* par opposition à ensemble.

Oncques amours et seigneurie
Ne s'entrefirent compagnie,
Ne ne demouraient ensemble
Cil qui maitrise les dessemble.

Cette expression n'a point été conservée ; elle pourrait cependant mieux convenir à la poésie que le mot disjoindre, qui n'y peut guères être admis. J'ai dit que le mot *dessemble* était plutôt de Clopinel que de Loris ; la raison en est que le vers où il se trouve est le 8850[e], et et l'on croit que Loris n'a fait que les 4150 premiers vers de ce poème qui en a en tout 23,000. Il a été commencé sous le règne de St-Louis par Loris, et re-

pris, quarante ans après la mort de ce dernier, par Clopinel en 1300.

Le mot *brigands* date de 1356; mais alors il n'avait pas l'acception odieuse qu'il a maintenant. On appelait ainsi les soldats d'une compagnie que la ville de Paris arma et soudoya pendant la détention du roi Jean en Angleterre, et ce nom provenait d'une arme nommée *brigandine*, qui était alors fort en usage. Ces soldats ayant commis beaucoup de désordres, tant à la ville qu'à la campagne, on appela de leur nom tous les voleurs de grand chemin. C'est ainsi que le mot latin *latro* signifiait dans le principe soldat, et que par suite de la mauvaise conduite de ceux qui le portaient, il n'a plus eu d'autre acception que celle de voleur. Les étymologistes varient sur l'origine du mot brigands. Voyez à ce sujet Juste Lipse, Borel, Fauchet, Pasquier, Ménage, le P. Daniel, etc.; nous nous sommes arrêtés à l'étymologie qui nous a paru la mieux fondée.

Le mot *bréviaire, breviarium*, ne se trouve ni dans les anciens auteurs, ni dans ceux du moyen âge, qui ont traité des divins offices; il a paru pour la première fois dans un livre français intitulé l'*Arbre des batailles*, imprimé à Lyon en 1491, in-fol., et à Paris en 1493, également in-fol. Il y en a aussi des éditions in-4°. On ne sait pas au juste à quel tems remonte l'institution du bréviaire, mais elle n'est pas fort ancienne. Avant le Concile de Trente (de 1545 à 1563), le bréviaire n'était pas uniforme pour tous les diocèses; c'est Paul V

qui en fit dresser un pour l'usage universel de l'Église, et le fit décréter par le Concile de Trente, sous le titre de *Breviarium romanum restitutum*. Le bréviaire est composé de matines, laudes, prime, tierce, sexte, none et vêpres, suivies des complies, c'est-à-dire de sept différentes heures; à cause de ces paroles de David : *Septies in die laudem dixi tibi*. Psalm. 118. Les Grecs appèlent horloge ce que nous nommons bréviaire.

Le mot *tendreur* a été employé par Montaigne, mort en 1592; il l'applique à un ton de voix affecté, doucereux et même hypocrite : « La tendreur du ton cérémonieux des paroles. » Charron, mort en 1603, l'a aussi employé après Montaigne : « Cette *tendreur* et douceur craintive et cérémonieuse est pour les femmes. » Mais ce mot s'est insensiblement perdu. Il en est de même du mot de *tendreté* qui a été employé par Nicot, et qui serait très-bon en parlant des fruits, des viandes, des pierres, des bois, etc. Il n'a pas prévalu. Les mots *infondre* (pour inspirer), *incuriosité* avaient été créés par Montaigne; mais ils ne lui ont pas survécu.

Charron avait adopté le mot *étrangeté* (1), qui n'a pas eu de succès, et qui cependant serait le véritable substantif du mot *étrange*. Le poète Ronsard, mort en 1585, avait employé le mot *pétrarquiser*; mais il n'a subsisté qu'un instant. Il en a été est de même du mot *pindariseur*, *pindariser*; cependant *pindariser* s'est conservé pour exprimer parler avec affectation, et non pas pour dire travailler dans le genre de Pindare, imiter Pindare.

(1) On emploie beaucoup ce mot aujourd'hui.

Boileau s'est servi du mot *pindarique*; j'ignore s'il est le premier qui l'ait employé. Lamothe a donné à ses *Odes* le nom de *pindariques*.

Nicot, mort en 1600, avait, dit-on, créé les mots *intempérature*, *infrangible*, *inforçable*, *inscrutable*, *inguerdonné*, *interminé*, *internel*; mais ils n'ont pas été admis. *Internel* est antérieur à Nicot.

Notre bon roi Henri IV avait trouvé un singulier mot pour synonyme de purifier, c'est le mot *dépolluer*. On le trouve dans une de ses lettres à une dame. « J'ai reçu, écrivait-il, un plaisant tour à l'Église; une vieille femme, âgée de 80 ans, m'est venu prendre la tête, et m'a baisé; je n'en ai pas ri le premier. Demain vous *dépolluerez* ma bouche. » On ne doit pas regretter que ce mot n'ait pas été admis.

Le mot *nonce du pape*, c'est-à-dire *ambassadeur*, date de 1530 environ, mais à Rome d'abord. Brantôme, mort en 1614, dit qu'à son arrivée à la Cour le nonce du Pape se nommait ambassadeur; il ajoute : « Le mot de *nonce* eut peine à s'introduire, et, par dérision à la Cour, on disait : l'*once du Pape*. »

Lazare de Baïf, poète, mort en 1547, est le premier qui a introduit le mot *épigramme* dans la langue française; avant lui, ce genre de petit poème tirait son nom du nombre de vers dont chaque pièce était composée; on disait : un *quatrain*, un *sixain*, un *huitain*, etc.

Nous devons à Desportes, mort en 1606, le mot *pudeur* pour exprimer cette espèce de honte délicate et timide qui saisit une âme innocente, ou une âme noble

et sensible, à la première idée de ce qui peut blesser sa modestie ou sa fierté.

Malherbe, mort en 1628, a, le premier, emprunté du latin les mots *insidieux*, *sécurité*, qui ont fait fortune; mais il n'a pas été aussi heureux dans le mot *dévouloir*, qu'il avait proposé pour exprimer *cesser de vouloir*. Ce terme n'a point été reçu; cependant il est clair et précis; il ne lui a manqué que d'être employé par deux ou trois bons écrivains.

Le mot *invaincu* a été employé par Corneille dans le *Cid* :

Vous êtes invaincu, mais non pas invincible.

Malgré l'autorité d'un si grand nom, ce mot n'a eu aucun succès, et on ne le trouve guère que dans cette tragédie; cependant nous manquons d'un terme équivalent.

Le mot *système* a été employé, pour la première fois, par Sorbière, dans sa traduction des *Corps politiques de Hobbes*, 1652, petit in-12. Il a été adopté, et il y en a eu peu dont l'usage soit devenu plus fréquent. Mais il n'en fut pas de même du mot *syntagme*, qui, je crois, veut dire un ouvrage travaillé avec beaucoup d'ordre et de méthode. Il n'a pu se soutenir.

Voiture, mort en 1648, est le premier de nos écrivains qui a employé le mot *matelas*. Avant lui, on disait *materas*, mot qui, selon le père Oudin, vient du celtique *mattras*. Pline, liv. VIII, ch. 48, fait honneur aux Celtes de l'invention des matelas. Saumaise,

dans ses *Exercit. in solinum*, page 398, col. 1, B, les attribue aux Grecs. Le père Oudin, d'après deux passages de Martial, est persuadé que c'est aux Langrois (j'aurais dit plutôt aux Lingons) que l'on est redevable de cette invention. Voici ces deux passages :

Lingonicis agedum tumeat tibi culcita lanis.
MARTIAL, XI, 57.

Oppressæ nimium vicina est fascia plumæ?
Vellera Lingonicis accipe rasa sagis.
Ibid. XIV, 157.

Le même Oudin rapporte encore deux autres citations du même poète. *V*. ses *Étymologies celtiques*, en tête des *OEuvres diverses de Gedoyn*, Paris, 1745, in-12, p. XXVII.

Le mot *minuties*, au pluriel, n'a été adopté que vers la fin de XVII[e] siècle. Il vient du latin *minutia*. On trouve dans Apulée *minuties*, *minutiei*, lib. IX. *Ad Summam minutiem contere; et* lib. XI. *Dentes saxei redeunt ad humanam minutiem.* Saint-Evremont dit : « Le mot *minuties* a enfin franchi les bornes de la langue latine. Il ne paraissait d'abord qu'en lettres italiques dans nos livres imprimés, comme un peu honteux de l'honneur qu'on lui fesait; aujourd'hui il va la tête levée, habillé à la française. »

Le mot *urbanité* a été créé par Balzac, mort en 1654; on croit qu'il a été employé pour la première fois dans son *Discours de la conversation des romans*. (*Voyez* ses *OEuvres*, tome 2, page 434.) « Ils ont laissé son atti-

» cisme bien loin derrière leur urbanité. C'est ainsi » qu'il appelèrent cette aimable vertu du commerce, » après l'avoir pratiquée plusieurs années sans lui avoir » donné de nom assuré ; et quand l'usage aura mûri » parmi nous un mot de si mauvais goût, et corrigé l'a- » mertume qui s'y peut trouver, nous nous y accoutu- » merons comme aux autres que nous avons empruntés » de la même langue. »

On prétend que *délecter* est aussi de Balzac ; on le trouve dans ses *Lettres choisies*, tome 1er, page 186 ; mais avec un régime indirect, et l'usage ne lui en a pas conservé. « Vous vous *délectez* de belles figures. »

Le mot *féliciter* est encore de Balzac. « Je vous *félicite* d'avoir M. de Roncières pour gouverneur, M. Rigault pour confrère, et mademoiselle Calixte pour écolière. (Voyez *Lettres choisies*, tom. 1, pag. 440.)

Le mot *introuvable* n'était pas encore reçu du tems de Balzac. « Un Gascon dirait que vous êtes *introuvable* ; pour moi, qui ne suis pas si hardi, je me contente de vous dire qu'on ne sait où vous trouver. » *Lettres choisies*, tom. 2, pag. 525.)

Le mot *sériosité*, pour le sérieux, a été imaginé par Balzac. (*V*. ses *Lettres choisies*, tom. 1, pag. 388.) « Je réponds dans une grande *sériosité*, ou aux railleries, ou aux civilités de votre lettre. » Ce terme ne se trouve guère que là.

Sarrasin, mort en 1654, se vante d'avoir employé

le premier le mot *burlesque*. Il est également auteur du mot *rapprochement*, qui a bien pris, quoiqu'on l'ait d'abord regardé comme inutile. Mais son mot *pérègrination* n'a pas eu beaucoup de vogue.

Les mots *emportement* et *contre-tems* ont été créés vers 1650; ils manquaient à la langue.

On prétend que les mots *intrépide*, *bravoure* et *disculper*, qui viennent de l'italien *intrepido*, *bravura* et *discolpare*, sont dus au cardinal Mazarin, mort en 1661.

Pascal, mort en 1662, est l'auteur du mot *incorrompu*, qui ne s'est pas soutenu, quoiqu'il s'entende fort bien.

Le mot *falbala* (espèce de garniture de robe que les femmes portaient autrefois) a été inventé à la cour de Louis XIV par M. de Langlée, maréchal des camps et armées du roi, vers la fin du 17e siècle. Ce mot est dû au caprice de son auteur, et son invention ne remplit aucune des conditions prescrites par Horace. Il en est de même du mot *pretentailles*, qui date à peu près du même tems. (Cette origine a déjà été indiquée dans un numéro de ce journal.)

Le mot *fontange* a été introduit dans notre langue vers 1680; il tire son nom de la duchesse de Fontanges, dame de la cour de Louis XIV, qui, un jour, s'apercevant à la promenade que sa coiffure ne tenait pas, prit, pour l'assurer, une de ses jarretières, qu'elle lia autour de sa tête. La manière dont elle avait noué ce ruban plut; et ce qu'une nécessité de hasard avait pro-

duit, devint sur-le-champ une mode qui a subsisté long-tems, quoique la forme du nœud ait changé continuellement. La duchesse de Fontange née en 1661, est morte de suites de couches le 28 juin 1681.

Les mots *indolence* et *indolent* ne sont point anciens dans notre langue. Perrot d'Ablancourt, mort en 1664, est le premier qui s'est servi du mot *indolence* dans sa traduction du *Dialogue de Lucien*, intitulé *Nigrinus*. Il paraît qu'*indolence* et *indolent* ont éprouvé assez de difficultés pour recevoir leurs lettres de naturalisation. Dans le principe, ils n'étaient presque pas supportables. Quand ils commencèrent à s'introduire dans le monde, Scarron, mort en 1660, dit dans une épître chagrine :

Mille à la cour se servent d'*indolence*
Pour exprimer langueur et nonchalance,
Et vous diront d'un ton triste et dolent :
Depuis huit jours, je suis bien *indolent*.

Ces mots n'ont plus tout-à-fait la même acception ; comme ils ne sont pris qu'en mauvaise part, on n'entendrait plus personne dire aujourd'hui : Je suis bien *indolent*, pour exprimer qu'on éprouve une certaine langueur momentanée. Le mot *indolent* s'entend plutôt d'un état habituel d'apathie, de paresse, de lenteur.

Perrot d'Ablancourt a aussi créé le mot *turbulemment* qu'il a employé dans sa traduction des *Annales de Tacite*; mais cette expression n'a pas eu de succès,

non plus que celle de *temporisement* qui lui est également due.

Le mot *désabusement* n'a pas cent ans d'existence; on le regardait comme très-hasardé; dès lors il est devenu usuel. Le mot *respectable* n'est guère plus ancien; mais il a été de suite adopté.

C'est en 1672 que l'on a commencé à se servir du mot *opéra* en France. Il nous est venu des Vénitiens qui en sont les inventeurs. Le premier *opéra* joué à Paris, est *Pomone*, dont les paroles sont de l'abbé Perrin, et la musique de l'organiste Lambert. Il a été représenté au mois de mars 1672, et dès-lors le mot et la chose ont eu la plus grande vogue.

Sous Louis XIII, le mot *fatuité* paraissait barbare; le mot *face* n'était pas de bon style; la cour ne voulait pas que l'on dit *ambitionner*; le mot *transfuge* n'était pas admis; *insulter* et *insulte* étaient hors d'usage; on ne disait pas *ployer* mais *plier*. Enfin vinrent les grands hommes du siècle de Louis XIV, qui surent donner plus d'aisance et de liberté à la langue, et plus d'autorité à l'usage.

Le mot *prosateur* est de l'invention de Ménage, mort en 1692. « J'ai fait, dit-il, *prosateur* à l'imitation de l'italien *Prosatore*, pour dire un homme qui écrit en prose. »

Segrais, mort en 1701, est auteur du mot *impardonnable*, qui a d'abord été rejeté et auquel on est revenu.

Les mots *néologisme*, *néographisme* datent du commencement du XVIIIe siècle. *Néologisme* s'est conservé,

mais on ne se sert plus de *néographisme* (1). Cependant on peut faire une distinction entre ces deux mots ; *néologue* nous paraît devoir se donner plutôt à celui qui crée de nouveaux mots, et *néographe* à celui qui introduit un nouveau système d'orthographe ou de nouvelles manières de parler. Les *néologues* et *néographes* les plus connus sont Sylvius, Meygret, Peletier, Rambaut, Joubert, etc., au XVIe siècle ; Vandelin, Dangeau, Dumas, etc., au XVIIe ; l'abbé de Saint-Pierre, Voltaire, Duclos, du Marsais, Beauzée, Rétif de la Bretonne, etc., au XVIIIe.

L'abbé de Saint-Pierre, mort en 1743, nous a donné un mot également cher à toutes les belles âmes ; c'est le mot *bienfaisance*. Il a paru la première fois dans cette phrase : « L'esprit de la vraie religion, et le principal but de l'Évangile, c'est la *bienfaisance*, c'est-à-dire la pratique de la charité envers le prochain. » Voici comment s'exprime l'abbé de Saint-Pierre, à l'occasion de la création de ce mot : « Depuis que j'ai vu que parmi les chrétiens on abusait du terme de *charité*, dans la persécution que l'on faisait à ses ennemis, et que les hérétiques disent qu'ils pratiquent la charité chrétienne en persécutant d'autres hérétiques, ou les catholiques mêmes....., j'ai cherché un terme qui nous rappelât précisément l'idée de faire du bien aux autres, et je n'en ai pas trouvé de plus propre pour me faire entendre, que le terme de *bienfaisance*. S'en servira qui vou-

(1) C'est une erreur, car ce mot est fort en usage aujourd'hui.

dra, mais enfin il me fait entendre, et il n'est pas équivoque. » (Voy. les *Mémoires de Trévoux*, juillet 1726, tom. 11, pag. 57 et 58, vous y trouverez ce passage de l'abbé de Saint-Pierre). C'est au sujet de la découverte de cet heureux mot, que Voltaire a dit à la fin de son discours en vers sur la vraie vertu :

Certain législateur dont la plume féconde
Fit tant de vains projets pour le bien de ce monde,
Et qui, depuis trente ans, écrit pour des ingrats,
Vient de créer un mot qui manque à Vaugelas.
Ce mot est *bienfaisance* ; il me plaît, il rassemble,
Si le cœur en est cru, bien des vertus ensemble.
Petits grammairiens, grands précepteurs de sots,
Qui pesez la parole et mesurez les mots,
Pareille expression vous semble hasardée,
Mais l'univers entier doit en chérir l'idée.

Ces quatre derniers vers prouvent que le mot a éprouvé quelques difficultés pour être admis.

On prétend que Voltaire est le premier qui s'est servi du mot *hyperboré*, dans sa tragédie de *l'Orphelin de la Chine*, représentée pour la première fois en 1755.

J'ai vu de ces brigands la horde *hyperborée*,
Par des fleuves de sang se frayant une entrée
Sur les corps entassés de nos frères mourans,
Portant partout le glaive et les feux dévorans.

Ce mot a été admis, mais on ne l'adapte guère qu'aux mots régions, contrées, nations.

On doit encore à Voltaire plusieurs mots nouveaux, entre autres *impasse* au lieu de *cul-de-sac*, pour désigner une rue qui n'a pas d'issue ; il l'a imaginé vers

1755; mais ce mot n'est pas encore admis généralement (1).

Le mot *statistique* est dû à M. Archenwall, professeur allemand; c'est en 1749 que ce savant a fait imprimer, sous le titre de *Statistique*, les leçons de cette science qu'il enseignait à ses élèves. Ce même mot a été employé pour la première fois en français par M. de Beausobre, dans une dissertation philosophique qu'il a fait imprimer en 1753.

La première fois que j'ai vu le mot *endolori*, c'est dans l'*Émile* de Rousseau, où, parlant de la préférence que l'on doit donner aux femmes sur les hommes pour soigner un malade, il dit: « leurs mains délicates et tendres savent toucher plus mollement ses membres *endoloris*. »

Le mot être *désappointé*, emprunté récemment de la langue anglaise, pour désigner que l'on est trompé dans l'espoir que l'on avait conçu de la réussite de quelque chose, paraît s'acclimater dans notre langue.

Ce serait le cas de parler ici de tous les nouveaux mots que la révolution a fait naître; mais le nombre en est si grand, qu'il faudrait plusieurs pages pour leur simple nomenclature : nous nous bornerons donc à rapporter ici les principaux, c'est-à-dire ceux qui sont devenus d'un usage assez ordinaire, et qui ne tiennent ni aux arts, ni à des institutions qui ne sont pas conservées, ni à des sobriquets; voici les cinquante-un que

(1) Erreur; car tout le monde dit à Paris : l'*impasse* des Feuillantines, l'*impasse* Conti, etc., etc.

nous avons choisis parmi le grand nombre qu'a produits la révolution.

Activer.
Administratif.
Annuaire.
Arrestation.
Assermenté.
Avoué.
Bureaucratie.
Civisme.
Classement.
Classification.
Club.
Correctionnel.
Démoraliser.
Déporter.
Désorganiser.
Directoire.
Dissidence.
Divorcer.
Domiciliaire.
Exécutif.
Fanatiser.
Fédéraliser.
Fonctionnaire.
Garnisaire.
Idonéité.
Immoral.
Incivique.
Inconstitutionnalité
Insermenté.
Insurrection.
Inviolabilité.
Liberticide.
Motion.
Modérantisme.
Municipaliser.
Nationaliser.
Neutralisation.
Permanence.
Petitionnaire.
Philosophisme.
Populariser.
Préciser.
Propagandiste.
Régulariser.
Réquisitionnaire.
Révolutionnaire.
Royaliser.
Soumissionnaire.
Terrorisme.
Tyrannicide.
Urgence.
Utiliser.
Véto.
Vocifération.

Nous n'avons point compris dans cette liste beaucoup de mots qui n'ont de nouveau que l'acception, tels que *organiser*, *scrutateur*, *rapporter*, etc., ni les dérivés de la plupart de ceux que nous avons rapportés, et cela pour ne point trop grossir cette liste. Cependant quoique nous ayons cherché à la restreindre aux termes nouveaux qui ont été le plus en usage, nous pensons que l'Académie française jugera à propos d'en éliminer un certain nombre de son nouveau Dictionnaire. Il est certain qu'il y en a quelques-uns dont les auteurs ne pour-

ront jamais s'appliquer le *signatum præsente notâ procudere nummum;* le titre de leur monnaie n'est pas assez pur, grammaticalement parlant. Quant aux termes nouveaux de sciences et d'arts, qui presque tous sont dérivés du grec, quoiqu'ils ne datent pas de plus de vingt ans, le nombre en est très considérable; et sans doute on les conservera, surtout s'ils sont bien composés, et s'ils appartiennent à des objets intéressans, dont l'existence ne soit pas éphémère.

Je n'ai pas poussé plus loin mes recherches sur les mots dont on connaît l'origine et sur les mots nouveaux; je doute que ceux-ci aient beaucoup contribué à enrichir notre langue; dira-t-on qu'elle était dans la stérilité, lorsqu'elle a produit les chefs-d'œuvre des Pascal, des Bossuet, des Fénélon, des Racine, des Boileau? Et depuis ces grands hommes, quoique nos vocabulaires soient très-augmentés, voyons-nous paraître des ouvrages supérieurs à ceux de ces génies? Soyons donc sobres de créations nouvelles.

Terminons cet article par un mot sur l'origine de nos accens, et sur quelques autres petits objets qui ne s'écartent pas infiniment de la matière que nous traitons.

Avant le règne de François I[er] (en 1515), on ne trouve aucun *e* accentué dans les manuscrits ni dans les livres imprimés, et cependant les différentes valeurs de l'*e* étaient déjà tellement distinctes, que, pour certains noms terminés en *é*, on écrivait *ai*.

Ce n'est qu'en 1600 et en 1615 que l'on inventa l'accent aigu sur l'*é*.

L'accent grave est postérieur à 1706 (1).

L'accent circonflexe (ê) l'est à 1730, c'est-à-dire à l'époque où l'abbé de Saint-Pierre écrivait sur l'orthographe un livre intéressant, alors contrarié et mal apprécié. Il fait observer que chacune de ces innovations fit d'abord crier les gens à routine contre les novateurs ; mais que les convenances et le besoin l'emportèrent sur les arrêts même de l'Académie.

M. Didot l'aîné a imaginé, en 1814, un nouvel accent qu'il nomme moyen, et qui, devant être placé sur l'*e*, tient le milieu entre l'accent grave et l'accent aigu,

---

(1) Joseph Scaliger prétend qu'Alde Manuce est le premier qui a introduit dans le latin l'accent grave, la virgule et le point et virgule, et qu'avant lui personne n'en avait fait usage. Cette assertion demande une explication, car elle donnerait à entendre qu'avant Alde, il n'existait ni accent, ni virgule, ce qui serait faux : disons donc que la plupart des signes de ponctuation sont fort anciens; mais que l'usage de les désigner tels que nous nous en servons maintenant, c'est-à-dire la valeur que nous leur donnons est assez moderne. Voyez sur la ponctuation ancienne le *Nouveau traité de diplomatique*, en 6 vol. in-4°, tom. III, pag. 459-511 ; on y trouvera tout ce qui regarde la ponctuation des anciens; les interponctions des inscriptions lapidaires et métaliques des manuscrits et des diplômes; les divers usages des points, des virgules et des accens; les marques de corrections, de renvois, d'exponctions, de transpositions, etc.; les obèles, astérisques, lemnisques, guillemets, réclames et les divers autres signes employés dans l'écriture antique.

à peu-près comme le son de l'*e* dans *zèle*, tient le milieu entre le son de l'*e* grave dans *procès* et le son de l'*e* aigu dans *bonté*. La forme que M. Didot a donnée à cet accent moyen est toute simple ; c'est un trait vertical ; il ne penche ni à droite comme l'accent aigu, ni à gauche comme l'accent grave ; il servira à fixer l'accentuation qui varie dans tous les dictionnaires pour l'*e* des mots *regne*, *regle*, *seche*, *fievre*, *lievre*, *sacrilege*, *feve*, etc., etc. M. Didot a publié une petite dissertation sur cette heureuse innovation en tête de l'édition de la *Henriade*, Paris, 1814, in-8°, qui fait partie de sa belle Collection des meilleurs ouvrages de la langue française. Il a fait usage de l'accent moyen dans ce volume, ainsi que dans ceux qui l'ont suivi.

Passons à la distinction que l'on a faite des voyelles *u* et *i*, des consonnes *v* et *j*, surtout dans les livres imprimés. On prétend que le premier qui a fait cette distinction, est Louis Elzevir, de Leyde, qui a commencé à imprimer en 1595, et qui a fini en 1616 ; mais il n'a adopté cette distinction que dans les lettres de bas-de-casse, c'est-à-dire dans les lettres courantes ou minuscules. Quant aux majuscules ou capitales, c'est Lazare Zetzner, de Strabourg, qui, le premier, a distingué en 1619 les mêmes lettres voyelles des consonnes. On lui doit l'u rond voyelle et le *j* consonne à queue. Malgré cette innovation, dont on devrait sentir l'utilité, on a encore long-tems employé le *v* comme voyelle, et l'*i* comme consonne. Qu'on ait ainsi agi dans le style lapidaire, rien n'est plus naturel : ces sortes de lettres y

sont de rigueur, parce qu'elles doivent ressembler aux caractères employés par les anciens Romains dans leurs inscriptions ; mais il est ridicule, dans l'écriture courante, de confondre des voyelles et des consonnes qui doivent être si distinctes à cause de la prononciation.

Puisqu'il est question de prononciation, ajoutons qu'il n'y a guère plus d'un siècle et demi qu'on prononçait *François*, comme *Saint-François*, au lieu de *Français*. Boileau nous en fournit la preuve dans la Satyre III, intitulée *le Repas*, qui date de 1667 :

A mon gré le Corneille est joli quelquefois.
En vérité, pour moi, j'aime le bon François.

Si la prononciation n'eût pas été telle, Boileau, si exact sur la rime, n'eût pas employé celle-ci, même en se moquant du personnage qu'il fait parler ainsi.

Tout le monde sait quelle était la prononciation vicieuse du *q* dans *quis* et *quam*, avant Pierre Ramus (égorgé à la Saint-Barthélemi) ; on prononçait *kiskis* et *kankan*, au lieu de *quisquis* et *quamquam*. Quand cet habile professeur voulut modifier cette prononciation, il éprouva les plus grandes difficultés et se fit beaucoup d'ennemis. Les deux ouvrages qu'il publia contre Aristote (1) lui en avaient fait bien davantage, et

(1) *Animadversiones in dialecticam Aristotelis, libri* XX, *Parisiis*, 1543, *in*-8°, *et institutionnes dialecticæ, lib. III*, *Parisiis*, 1543, *in*-8°.

l'avaient même fait condamner par le Parlement. Lors de ses querelles sur la prononciation du *q*, un mauvais plaisant dit : « Cette mauvaise lettre *q* fait à elle seule plus de *kankan* que toutes les autres lettres ensemble. » Pour qu'on ne me fasse pas le même reproche qu'à la lettre en question, je termine ici cette notice qui paraîtra peut-être frivole à quelques lecteurs, mais qui pourra plaire à d'autres comme tenant à l'histoire de la langue.

Réponse de M. MARLE *à la dernière lettre de M.* BOCYON.

EMBOUCHER signifie mettre à la bouche.

EMBOUCHEMENT, action d'emboucher.

EMBOUCHURE, bouche d'un canon, d'une rivière, entrée d'un port, ouverture d'un volcan, etc.

EMBOUCHOIR,

Qui est composé des mêmes élemens que ces troits mots, est de la même famille, et par conséquent doit en signaler l'idée commune. Or, une *botte* a aussi une ouverture, une entrée, et par extension, une bouche; donc l'instrument qui sert à élargir cette bouche peut très-bien porter le nom d'*embouchoir*.

EMBAUCHER, enroler quelqu'un pour être soldat, ou l'engager pour un métier.

EMBAUCHAGE, action d'enroler ou d'engager.

EMBAUCHEUR, celui qui embauche.

DONC,

EMBAUCHOIR, qui est de la même famille que ces trois mots, ne peut, sans que les lois de l'analogie soient violées, désigner un instrument qui sert de moule à des bottes.

Voilà, je crois, ce que demande la philosophie du langage, et ce que l'usage ne contredit pas, car il est partagé entre les deux expressions.

Quant à *ambouchoirs* rien ne parait le justifier. Je dirai donc *un embouchoir*, au singulier, et *des embouchoirs*, au pluriel.

SOLUTIONS.

UN EXEMPLE, UNE EXEMPLE.

MONSIEUR,

Dans une de vos dernières livraisons vous avez prétendu qu'il est conforme à la raison de ne pas reconnaître deux genres au mot *exemple*. Je crois, moi, que ce qui n'est pas tout-à-fait conforme à la raison, c'est votre décision. Il y a un motif, Monsieur, et un motif puissant qui a déterminé nos auteurs à dire UN *exemple* de vertu et UNE *exemple d'écriture*. On dit et l'on doit dire UNE *exemple d'écriture*, parce qu'il est certain que le mot *page*, qui est au féminin, est sous-entendu; c'est évidemment comme si l'on disait UNE PAGE POUR SERVIR D'EXEMPLE, etc. Vous voyez, Monsieur, que si votre solution est fondée sur quelque chose, ce n'est pas du moins sur la raison grammaticale.

Je suis, etc.

BOULET,
Professeur de langues.

RÉPONSE.

Je ne répondrais pas dans le Journal à cette étrange objection, si elle ne m'avait pas été faite de vive voix

au moins dix fois depuis la publication de l'article qui en est l'objet. Que signifie-t-elle ? M. Boulet et ceux qui partagent son erreur, n'ont donc pas calculé la portée du principe qu'ils posent ! Ils n'ont donc consulté ni les faits, ni les analogies, ni les lois si simples du simple bon sens ! Ils n'ont pas senti que si le mot *exemple* doit être au féminin dans *exemple d'écriture*, par « *la raison puissante* », que le substantif féminin *page* est sous-entendu, il devra encore être au féminin dans *exemple de vertu* « *par la raison également puissante* » que le substantif féminin *action* est à son tour parfaitement sous-entendu, et que *c'est aussi très-évidemment comme si l'on disait :* UNE ACTION QUI PEUT SERVIR D'EXEMPLE DE VERTU, etc. Ils n'ont pas prévu que la *raison puissante* justifierait ces expressions usitées à la halle :

Une carrosse,
Une omnibus,
Paris est *grande*,
Versailles est *petite*,
Lyon est *opulente*.
etc., etc., etc., etc.

Car *voiture* est sous-entendu dans les deux premiers exemples, et *ville* dans les trois autres. » *C'est encore très-évidemment comme si l'on disait :*

Une voiture nommée *omnibus*,
Une voiture nommée *carrosse*,
La ville de Paris est *grande*,
La ville de Versailles est *petite*,
La ville de Lyon est *opulente*.

Jugeant sans examiner, décidant sans connaître, répétant ce qu'ils ont lu ou ce qu'ils ont entendu dire, ils ne sont, dans cette circonstance, que les serviles échos d'une erreur de Domergue; car c'est ce grammairien célèbre à tant de justes titres, qui, le premier, a imaginé de motiver, par l'ellipse, le féminin du substantif *exemple*. Pourquoi avoir ressuscité cette vieille erreur? Pourquoi s'entêter à vouloir donner la raison de ce qui a été fait sans raison? Pourquoi ne pas voir les choses telles qu'elles sont, et se borner à dire ce qu'elles sont, sans aller leur chercher des qualités qu'elles n'ont pas? Partisans des BELLES *exemples d'écriture*, l'usage est pour vous et personne ne vous le conteste, couvrez-vous donc de ce bouclier protecteur de toutes les bizarreries de la langue; mais n'invoquez pas l'appui de la raison, elle vous refuse ses armes, ou, si elle semble vous les prêter un instant, c'est pour les tourner contre vous.

MARLE aîné.

PRONONCIATION DE OI.

MONSIEUR,

Dans le n° 22 de votre journal vous avez proposé la question suivante :

Quelle est la véritable prononciation de *oi*?

C'est moi, Monsieur, qui ai eu l'honneur de vous

adresser cette question. J'espérais que vous la résoudriez au plus tôt ; et cependant je n'ai rien trouvé encore, dans les numéros que j'ai reçus, qui y eut le moindre rapport ; j'ose donc vous prier de nouveau, Monsieur, de vouloir bien vous en occuper.

Je suis, etc.

SEQUIN, *professeur.*

RÉPONSE.

Domergue qui a erré en motivant le genre du substantif *exemple*, a complètement réussi à donner la solution de la question que nous adresse M. Sequin. Nous nous bornerons donc à citer l'opinion de ce grammairien qui est aussi la nôtre : « Dans *oi*, diph» thongue, l'*i* a-t-il le son *è* ou le son *a?* l'oreille en» tend-elle le *roè*, la *loè*, ou le *roa*, la *loa?*

» La prononciation *oè* était l'ancienne prononciation » de Paris, et les grammaires anciennes ont dû indi» quer cette prononciation. Depuis que ce son a pris » de l'éclat, les grammairiens, plus empressés à se co» pier les uns les autres qu'attentifs à suivre les progrès » de la langue, sont restés en arrière sur ce point comme » sur beaucoup d'autres, et, de nos jours même, on ose » imprimer qu'il faut prononcer *loè*, *gloère*, *victoère*. » Telle est la prononciation enseignée dans nos innom» brables grammaires, et seulement en usage dans le » patois des environs de Paris. Mais veut-on s'assurer

» si l'on prononce un *è* ou un *a*? que l'on chante ce » couplet :

J'aime un héros qui chérit la *victoire*,
A ses lauriers le myrthe doit s'unir;
Ah! rien n'embellit le plaisir,
Comme les rayons de la *gloire*.

» Qu'on le chante avec un roulement sur *victoire* et sur » *gloire*; de deux sons qui d'abord se feront entendre » il ne restera que le second, vingt fois répété seul, et » par conséquent bien propre à ne laisser aucun doute » sur la sensation précise dont l'oreille est affectée. Je » proposai cet essai à mon collègue Grétry, qui certes, » se connaît en émission de sons; le roulement recom- » mencé trois fois, donna trois fois le résultat suivant :

Victoa-a-a-a-a-a-a-a-a-a-a-*are*.
Gloa-a-a-a-a-a-a-a-a-a a-*are*.

» Essayez maintenant le roulement sur *è* :

Victoè-è-è-è-è-è-è-è-è-è-è-*ère*.
Gloè-è-è-è-è-è-è-è-è-è-è-*ère*.

» L'oreille indignée repoussera ce son mesquin et ab- » solument tombé en désuétude. O Français bien con- » séquens! vous écrivez un *i*, et ne savez s'il faut pro- » noncer un *a* ou un *è*! La seule chose dont vous ne » doutez point, c'est qu'il ne faut pas prononcer l'*i* que » vous écrivez! »

SOCIÉTÉ GRAMMATICALE DE PARIS.

Après la lecture du procès-verbal, M. Marle, au nom d'une commission spéciale, fait un rapport très-favorable sur la moralité et les titres littéraires de M. Butet, candidat présenté à la dernière séance, et fils du savant Butet l'un des fondateurs de la Société. Le scrutin circule, et l'admission de M. Butet, en qualité de membre résidant, est proclamée par M. le président.

M. Marrast fait part à l'assemblée de la double perte qu'elle vient de faire dans la personne de M. Pompée, auteur de l'*Orthographiste français* et de plusieurs autres ouvrages élémentaires fort estimés, et dans la personne de M. Galland, l'un des anciens présidens de la Société et auteur du *Cours complet d'instruction*.

Le petit ordre du jour est l'examen de cette question :

Quelle doit être l'orthographe du mot *tout* dans : Je viens de voir ma sœur et ma mère, et je les ai trouvées *tout* malades ?

M. MARLE a la parole.

Qu'est-ce que *tout* dans cette circonstance? c'est un adverbe, et personne n'en doute. Un adverbe est-il susceptible de genre et de nombre, voilà toute la

question, et comme il est certain que vous vous prononcerez pour la négative, je conclus que *tout* doit être invariable.

M. Bescher. Ce principe est vrai, mais je crois que M. Marle le considère d'une manière trop absolue. En effet, s'il fallait toujours s'y conformer, l'on serait conduit à écrire :

Elle est *tout* bonne.
Elle est *tout* fière de son succès.
Elle est *tout* chagrine de la maladie de sa sœur, etc.

Ce qui, certainement, est contraire à l'usage. Je sais bien que cet usage sera attaqué; mais je vais tâcher de l'expliquer, et peut-être le trouverez-vous ensuite un peu moins condamnable. Si la philosophie doit nous guider dans nos investigations, l'euphonie est aussi une règle à la fois philosophique et littéraire que nous ne devons pas méconnaître. Sans doute le mot *tout* est adverbe dans les différentes positions où nous venons de le voir, et partant il devrait être invariable; aussi ne varie-t-il point lorsqu'il est suivi d'un mot commençant par une voyelle :

Elle est *tout* aimable.
Elle est *tout* entière.
Elle est *tout* étonnée.

Pourquoi? parce que la prononciation du féminin serait la même; TOUT *aimable* ne diffère pas pour le son de TOUTE *aimable*; les lois de la grammaire et les

lois de l'euphonie sont également satisfaites. Mais ces lois sont violées dans : *elle est* tout *bonne*. Dominé par l'idée féminine rendue par *elle* et par *bonne*, l'esprit s'attend à la retrouver dans *tout* et s'indigne d'avoir été trompé. Quant à l'oreille elle proteste au nom de l'harmonie des sons contre la dureté sauvage de *elle est* tout *bonne*. Vous voyez, Messieurs, que l'usage, quelque bizarre qu'il paraisse, est presque toujours fondé sur des raisons assez plausibles. Je conclus que *tout* doit varier dans la phrase proposée.

M. Marle. La doctrine que vous venez d'entendre a en effet quelque chose de plausible et même de séduisant. Toutefois je n'en admets qu'une partie, et j'en déduis une conclusion opposée à la conclusion de M. Bescher. L'adverbe *tout* ainsi que l'attestent les écrits des trois derniers siècles, variait autrefois devant les mots commençant par une voyelle aussi bien que devant ceux qui commencent par une consonne. Pourquoi ? parce que la science grammaticale était encore dans l'enfance, et que l'on prenait ce mot pour un adjectif. Mais lorsque l'analyse eut démontré qu'il est adverbe, on se trouva embarrassé. La philosophie réclama une réforme, et l'oreille accoutumée à la désinence féminine s'y opposa, non pas, comme on l'a dit, au nom des lois de l'harmonie, mais en vertu de l'habitude; car je n'admets pas que *elle est* tout *surprise*, soit moins harmonieux que *elle est* toute *surprise*, et cela parce qu'on n'a jamais prétendu que l'oreille préfère *elle est* forte *surprise* à *elle est* fort *sur-*

prise. Je suis même persuadé que si l'on proposait d'écrire *forte* au féminin, cette même oreille protesterait encore au nom de l'euphonie contre cette innovation. Vous voyez donc bien, Messieurs, que la véritable harmonie des sons de la langue est tout à fait étrangère à la question qui nous occupe, et que la seule objection qu'on puisse nous faire est l'éternel argument des éternels adversaires de toute amélioration, l'*usage*. Eh bien! divisons donc ainsi la question.

1° *L'usage est-il favorable à l'invariabilité de l'adverbe* tout *devant un mot commençant par une voyelle*? Je réponds OUI.

2° *L'usage est-il favorable à l'invariabilité de l'adverbe* tout *devant un adjectif commençant par une consonne?* Je réponds NON.

3° *La raison sollicite-t-elle l'invariabilité de* tout *dans ce dernier cas*? Je réponds OUI.

4° *La Société grammaticale fait-elle des vœux pour que cette invariabilité soit consacrée par l'usage?* — Je demande qu'elle se prononce AFFIRMATIVEMENT.

Bien entendu que je ne m'oppose pas à la variabilité de *tout* lorsque ce mot est adjectif, et par conséquent signe d'une toute autre idée que lorsqu'il est adverbe.

UN MEMBRE. M. Marle vient de prouver que l'euphonie n'est point intéressée à la question; mais il n'a pas répondu à une autre objection qui me paraît très-grave. L'esprit doit être doucement bercé par le style et non *cahoté*, l'expression doit donc en suivre le mou-

vement, les dispositions. Or, n'est-ce pas heurter ces dispositions et rompre ce mouvement que de jeter un mot d'un genre inattendu entre deux mots féminins qui ont préparé l'esprit à l'idée du féminin? J'en appèle à votre goût, Messieurs, à vos habitudes littéraires, n'êtes-vous pas choqué d'entendre dire : *elle est* tout *surprise?*

M. Fellens. Oui, mes habitudes littéraires repoussent *elle est* tout *surprise;* mais ma raison, à laquelle j'aime à laisser prendre de la force aux dépens de mes habitudes, n'hésite pas à approuver cette syntaxe. Etes-vous choqué de *elle est* fort *surprise. Fort* est cependant aussi entouré de mots féminins qui ont préparé l'esprit à l'idée du féminin. Vous voyez donc bien, Messieurs, que le mouvement et les dispositions de l'esprit ne doivent pas plus avoir d'influence que l'euphonie sur la décision que nous allons prendre.

M. Rey. Il me semble, Messieurs, que nous généralisons trop la question. *Tout* doit-il varier dans : *Je viens de voir ma sœur et ma mère, et je les ai trouvées* tout *malades*, voilà uniquement de quoi il s'agit. Je demande que la discussion soit limitée à ce cas.

Un Membre. Cette question a été insérée dans le Journal, et l'auteur a aussi demandé si l'on ne doit pas écrire ; TOUTE *favorisées* que vous soyez de la nature, etc. *Toute* pour *tout* avec un *e* euphonique.

M. Touvenel. M. Marle a fait justice de la prétendue euphonie, et il n'y a plus à y revenir. Mais on propose de limiter la question, et je ne suis nullement

de cet avis. Je pense même que nous devons la développer encore. Je vois dix personnes étonnées, surprises, stupéfaites, aucune n'est exceptée; je dis : *elles sont* toutes *étonnées*, toutes *surprises*, toutes *stupéfaites*. Mais si je n'ai pas l'intention d'arrêter l'esprit de mes auditeurs sur le nombre de ces personnes; si je veux seulement dire qu'elles sont *grandement étonnées*, j'emploie *tout* et je m'énonce ainsi : elles sont *tout* étonnées, *tout* surprises, *tout* stupéfaites. Comme le disait M. Marle, à la dernière séance, en traitant une question analogue, « *Il y a là deux vues de l'esprit*, je dois *exiger deux expressions pour les rendre*, où je méconnais cette *première loi du langage*, qu'avant tout il faut transmettre sa véritable pensée. » Adoptez ce principe et la solution de la plupart des questions de grammaire deviendra facile, elle se présentera pour ainsi dire d'elle-même; sortez-en, et vous ne trouverez plus dans les langues qu'obscurité, arbitraire, chaos.

M. Bescher. Dans mon premier discours je me suis bien plus attaché à expliquer l'usage, et à montrer comment il s'est établi, qu'à en faire l'apologie. M. Marle avait d'abord posé un principe trop absolu, et j'en ai attaqué la forme. Depuis, M. Marle a pris de nouvelles conclusions qui portent un grand caractère de vérité et de sagesse, j'adopte ces conclusions, et je demande qu'elles soient mises aux voix.

La clôture de la discussion est prononcée, et les quatre conclusions proposées par M. Marle sont successivement adoptées par la Société.

TROISIÈME PARTIE.

DIDACTIQUE.

Recherches sur les sources antiques de la littérature française;

Par M. Jules-Berger de Xivrey (1).

Les académiciens, comme les gens de Cour, ont du bon quelquefois. Nous devons, par exemple, des remercîmens au corps savant de Toulouse, qui nous a valu l'ouvrage que nous annonçons aujourd'hui. Il s'agissait, pour répondre au vœu de Messieurs de la Garonne de décider à laquelle des deux littératures *grecque* ou *latine*, notre littérature était le plus redevable. M. Jules de Xivrey a été conduit pour résoudre cette question à faire les recherches les plus exactes, et les rapprochemens les plus curieux. Son livre se divise en deux parties : la première, consacrée à la langue latine, la seconde à la langue grècque. Dans l'une et l'autre, l'érudition est semée avec profusion; mais cependant sans inspirer la moindre fatigue.

Aujourd'hui que notre armée littéraire se divise en

(1) Paris, chez Crapelet, imprimeur-libraire, rue Vaugirard, n. 9.

deux camps; aujourd'hui que le *canon d'alarme* a retenti d'une part, et qu'un feu roulant d'épigrammes y répond de l'autre, il est plus à propos que jamais d'étudier les sources antiques de notre langue et de notre littérature. Des deux côtés, selon moi, on se dispute sans s'entendre; les mots de *classique* et de *romantique* se font peur, effacez-les, revenez aux faits, et la plupart seront d'accord. Je dis la plupart, car il faudra bien excepter ces criards fanatiques qui n'étant capables de raisonner leur conviction ni pour ni contre, se montrent souvent les plus entêtés. Quand on est ardent dans un parti on a toujours l'air de quelque chose.

La question qui divise des hommes honorables et d'illustres écrivains a été traitée jusqu'à present comme une question de noms propres. Il serait tems de la replacer sur son véritable terrain, et d'établir une doctrine rigoureuse. Nous proposons par exemple les demandes suivantes :

Qu'appelle-t-on une *langue fixée* ?

Si des mots nouveaux peuvent être créés pour de nouveaux besoins, jusqu'à quel point doit-on étendre ou borner cette faculté pour les tours, les alliances d'expressions, les métaphores, etc., etc. ?

Voilà pour la forme, et quant au fond....

Qu'est-ce qu'une littérature originale ? D'un côté, peut-on être forcé, par ordre du roi, à se plier à telle ou telle forme ? D'un autre, est-il permis de dépasser toute mesure, d'abjurer toute tradition, et de se donner carrière dans le champ immense des folies ?... Sous un régime de liberté qui modifie à la fois les hommes et les

choses, la littérature ne doit-elle pas avoir aussi sa part, et une large part d'indépendance ? mais n'y aura-t-il pour elle aucune Charte ? S'il y a des principes constitutifs des élémens sociaux, n'en est-il pas aussi pour les élémens littéraires ? Si les premiers se puisent dans les besoins de la société, les seconds n'ont-ils pas leur source dans les besoins de l'esprit humain ?... Enfin, s'il faut avant tout se bien garder d'introduire l'aristocratie dans la république des lettres, faut-il la livrer pieds et poings liés à des tracasseries populacières ?...

Nous aborderons nous-même dans ce journal quelques-unes de ces questions qui, dans notre pensée, se réduisent toutes à celle-ci : *Quelle doit être l'influence d'un gouvernement libre sur la littérature française ?*

L'ouvrage de M. Jules de Xivrey nous aidera beaucoup à établir nos bases et à placer nos jalons ; il nous offrira aussi des preuves nombreuses de notre opinion. Nous ne la disons pas aujourd'hui : car il se pourrait bien que des deux camps elle nous valût de cruelles attaques. Nous recommandons à nos abonnés la lecture de ce livre qui est fait avec trop de conscience pour qu'il trouve beaucoup de prôneurs.

A. M.

N. B. Nous appelons l'attention de nos abonnés sur les questions que nous avons indiquées ici, et nous recevrons avec grand intérêt les communications de ceux qui voudront bien nous en adresser à cet égard.

QUATRIÈME PARTIE.

CRITIQUE GRAMMATICALE.

Le *Franc-Parleur* que viennent d'éveiller en sursaut les *houras* des romantiques et le canon d'alarme de M. Baour, propose la correction des phrases suivantes aux Abonnés du *Journal de la langue française*.

LE DERNIER JOUR D'UN CONDAMNÉ,

Attribué à M. Victor Hugo.

1° Mon esprit jeune et riche était plein de fantaisies. Il s'amusait à me les *dérouler* les unes après les autres, sans ordre, et sans fin, brodant d'*inépuisables* arabesques cette rude et mince étoffe de la vie. *Page* 2.

2° Vu de loin Bicêtre se *déroule* à l'horizon, au front d'une colline, et à *distance* garde quelque chose de son ancienne splendeur. *Page* 25.

3° Je m'étais pourvu en cassation. *On pouvait avoir* pour six ou sept semaines *cette affaire onéreuse*, et il importait de me conserver sain et sauf. *Page* 27.

4° Je laisse une mère, je laisse une femme, je laisse une petite fille de trois ans. Ainsi après ma mort, *trois femmes, sans fils, sans mari, sans père*. *Page* 45.

5° Voici ce que c'est que mon cachot : huit pieds carrés, quatre murailles... à droite de la porte, en entrant, une espèce d'enfoncement qui fait la *dérision* d'une alcove. *Page* 47.

6° Puis une étrange curiosité *m'a repris de continuer* la lecture de mon mur. *Page* 55.

7° Un gardien fit l'appel par ordre alphabétique ; et alors chaque forçat s'alla ranger debout, près d'un compagnon donné par le *hasard de sa lettre initiale. Page* 72.

8° Si je cherchais une image de l'enfer, *je ne la voudrais meilleure ni pire. Page* 79.

12° La voiture s'est arrêtée un moment devant l'octroi, les douaniers l'ont inspectée, si c'eût été *un mouton ou bœuf*, il aurait fallu leur jeter une bourse d'argent; mais une tête humaine ne paie pas de droit. *Page* 134.

DÉFINITION UNIQUE.

13° Un cachot, c'est une *boite de pierre. Page* 49.

COMPARAISON SANS PAREILLE.

14° A ces fenêtres grillées étaient des prisonniers, spectateurs de la cérémonie, en attendant le jour d'être acteurs. On eût dit des âmes en peine *aux soupiraux du purgatoire qui donnent sur l'enfer. Page* 64.

JOURNAL

DE

La Langue Française,

GRAMMATICAL,

DIDACTIQUE ET LITTÉRAIRE.

PREMIÈRE PARTIE.

DISCUSSION.

Réponse à M. Sautereau.

D'après ce que vous m'avez fait l'honneur de me dire, de m'écrire et de me *récrire*, je vois qu'un grand débat a lieu entre vous et vos amis, sur la question de savoir si l'on doit écrire :

Deux *un*, trois *un*, quatre *un*, etc.
Deux *uns*, trois *uns*, quatre *uns*, etc.

Avouez franchement à vos adversaires que l'usage est contraire à cette dernière orthographe, car on n'en

trouve pas un seul exemple dans nos bons auteurs. Mais vous pouvez soutenir qu'elle est conforme aux principes sur lesquels sont fondées les grandes lois de l'analogie qui règlent la langue écrite actuelle. En effet, le mot *un* est substantif ou adjectif; s'il est substantif, et qu'il soit question de plusieurs *uns*, pourquoi ne serait-il pas soumis à la loi commune de tous les mots de cette espèce, qui prennent la marque du pluriel, lorsqu'ils indiquent la pluralité? S'il est adjectif, il se rapporte dans l'exemple cité au substantif pluriel *chiffres* qui est sous-entendu, car la traduction analytique de cet exemple est :

Deux chiffres *uns*, trois chiffres *uns*, etc.

Et vous savez que l'adjectif doit toujours porter la livrée du substantif qu'il modifie.

On vous objectera, sans doute, que c'est précisément cette ellipse du substantif *chiffres*, qui motive l'invariabilité de l'adjectif *un*. Répondez que dans ces nouveaux exemples :

Deux *sauvages*, trois *actrices*, etc.,

il y a également ellipse d'un substantif pluriel, car la traduction analytique en est aussi :

Deux *hommes* sauvages, trois *femmes* actrices, etc.

Et que cependant il n'est jamais venu à l'esprit de qui que ce soit d'écrire *sauvage* et *actrice* au singulier, sous prétexte que les substantifs *hommes* et *femmes* sont sous-entendus.

On prétendra peut-être que l'analyse du premier exemple est :

Deux fois *un*, trois fois *un*, etc.

Répondez que deux *sauvages*, trois *actrices*, etc., peuvent aussi se traduire par :

Deux *fois un* sauvage, *trois fois une* actrice, etc.

Vaincus sur le terrain des ellipses, vos adversaires s'établiront sur celui des nombres. Ils vous diront que *sauvage* et *actrice* ne sont pas des adjectifs numéraux. Confessez cette vérité, prenez acte de leur première défaite, et suivez-les dans leur retranchement. Dites-leur que *vingt*, *cent*, *million*, *milliard*, qui sont aussi des adjectifs numéraux, prennent la marque du pluriel quand ils désignent plusieurs fois *vingt*, plusieurs fois *cent*, plusieurs *millions*, etc., comme dans *quatre*-VINGTS *francs*, *deux* CENTS *hommes*, etc., et que c'est en vertu du même principe qu'on devrait écrire deux *uns*, trois *uns*, etc., parce que cela signifie aussi plusieurs fois *un*, ou si l'on veut plusieurs chiffres *un*.

Vaincus sur ce nouveau point, ils se réfugieront dans le système des unités. *Cent*, *vingt*, *million* et *milliard*, diront-ils, marquent essentiellement l'idée du pluriel, mais il n'en est pas de même de *un* qui exprime au contraire l'idée de l'unité. Faites-leur remarquer que le mot *unité* est aussi en possession d'exprimer très-essentiellement cette dernière idée, et que cependant on ne se fait aucun scrupule d'écrire avec le signe du pluriel :

Deux *unités*, trois *unités*, etc.

Ajoutez que cette idée de l'unité est encore exprimée très-essentiellement par les mots *uniflore*, *unisson*, *unique*, *monologue*, *monogramme*, *monocorde*, *monosyllabe*, *solitaire*, *seul*, *soliloque*, etc., etc., et qu'aucun de ces mots ne repousse la marque du pluriel.

S'ils récusent l'autorité de ces exemples, fermez-leur la bouche en leur fesant observer que le mot *un* reçoit lui-même le signe du pluriel dans :

Les *uns* vont, les autres viennent.
Quelques *uns*, quelques autres, etc.

Et que cette fameuse idée de l'unité est aussi formellement exprimée ici que dans :

Deux *uns*, trois *uns*, etc.

Vous croirez avoir triomphé, Monsieur, point du tout : battus sur le terrain des *ellipses*, sur celui des *nombres* et sur celui des *unités*, vos antagonistes vont se jeter dans le système des figures, des caractères, des formes graphiques. Ils soutiendront que *un* doit rester invariable, parce qu'il est le nom de la figure 1.

Opposez-leur alors les mots *point*, *virgule*, *apostrophe*, *accent aigu*, *accent grave*, *accent circonflexe*, etc., qui sont aussi les noms des figures (.) (,) (') (é) (è) (ê), etc., etc., et s'ils ne reconnaissent pas qu'ils ont soutenu une mauvaise cause, laissez-les mourir dans l'impénitence finale.

MARLE aîné.

Réponse à M. Serreau.

J'avais posé la plume. Je pensais que la longue discussion à laquelle nous nous sommes livrés sur la nature du verbe avait atteint ses limites. Craignant de fatiguer le lecteur, je m'étais même abstenu de répondre au dernier article de M. Rouget-Beaumont. Tout me semblait approfondi. Me reposant avec confiance sur le discernement des personnes versées en cette matière, elles savent fort bien, me disais-je, qu'il ne suffit pas de parler le dernier pour avoir raison.

Et voilà que vous vous présentez en nouvel athlète. Sous le vain prétexte que j'ai blâmé la théorie d'un verbe unique, développée dans votre *grammaire ramenée à ses principes naturels*, que, par parenthèse, je n'ai pas lue encore, vous m'attaquez sans ménagement. Vous me traitez à-peu-près comme un profane auquel des questions aussi graves sont étrangères, et qui, probablement, n'aurait pas dû s'en occuper.

Le champ de la science est vaste, Monsieur, mais il est fécond en hypothèses, en incertitudes. L'homme prudent, même lorsqu'il se laisse emporter aux écarts de son imagination, se garde de prendre un ton tranchant. Il s'enveloppe de cette modestie qui sied si bien à celui qui croit savoir quelque chose, et, dans ses excursions, toujours

Le doute monte en croupe et galope avec lui.

Puisque vous m'y forcez, je vais rentrer dans la

lice ; mais je me dispenserai de vous suivre dans les dissertations diffuses où vous vous laissez entraîner, en disséquant mes articles par fragmens, même en me prêtant des idées que je n'ai point eues ; j'examinerai votre système dans sa base : si cette base est fragile, l'édifice ne se soutiendra pas.

Vous nommez le verbe *être* le verbe *pur* ; les autres sont des attributs actifs ou verbes composés. Selon vous ces attributs actifs ont eu pour forme primitive une terminaison en *ant* comme *mangeant*, *buvant*, *hennissant*, *caracolant*, *galopant*, *nageant*, etc. Jusqu'alors l'expression verbale n'existait pas. Lorsqu'enfin le besoin du verbe pur s'est fait sentir, on l'a créé pour le fondre dans ces mots en *ant*, et de *aimant été*, on a fait *aim...é*, de *étudiant été*, *étudi...é*, etc. c'est alors que le verbe composé a pris naissance ; car il est clair que *é* dans *aimé* vient de *été*.

Cependant, prenez garde, vous avez ici la lettre *é* pour faible signe de reconnaissance ; mais dans j'*aï bu*, j'*ai lu*, j'*ai aperçu*, j'*ai connu*, etc., que vous êtes obligé de traduire par *je ayant suis buvant été*, *je ayant suis lisant été*, *je ayant suis apercevant été*, *je ayant suis connaissant été*, on ne découvre aucune trace de *suis* ni de *été*, les faits manquent ; pas une seule lettre ne justifie la contraction.

Remarquez en outre que votre verbe pur a dû acquérir toutes ses inflexions, qu'il a dû former un verbe complet sous le rapport des modes, des tems et des personnes, avant qu'aucun verbe composé existât. En cela vous êtes peu d'accord avec les savans qui se sont

livrés à l'étude de la formation des langues. Ils conviennent tous que les verbes abstraits ont été d'une création postérieure à celle des verbes destinés à exprimer les actions physiques; cependant *être* est un verbe abstrait.

En vérité, il faut avoir du courage pour ériger en théorie des idées qui semblent si bizarres. Est-il donc de la destinée de l'homme de parcourir le cercle des erreurs avant d'arriver à la vérité ? Au surplus, ce systême est un systême comme un autre; qu'a-t-il de plus étrange que tous ceux qu'on a enfantés sur la prétendue décomposition du verbe qu'on se plaît à nommer *concret?* même je crois que vous obtenez un avantage sur ceux qui prétendent que le flambeau de l'idéologie doit éclairer les premiers pas de l'élève dans l'étude de sa langue, même dans la connaissance des mots. Vous dites fort bien :

« C'est se faire du verbe *être* une idée absolument
» fausse que de vouloir lui faire exprimer l'*existence* du
» sujet, soit réelle, soit intellectuelle. N'est-il pas évi-
» dent que si je porte un jugement sur Pierre ou sur
» Paul, c'est que l'un et l'autre ont déjà dans mon opi-
» nion une *existence* réelle ou intellectuelle, car com-
» ment juger de ce qui n'existe pas ? »

Une chose qui me frappe dans cet effort d'imagination pour trouver dans un mot ce qui n'y est point, c'est qu'autant d'écrivains autant de sentimens différens. Celui de M. Darjou n'est point celui de M. Beaumont; le vôtre diffère essentiellement de l'un et de l'autre avis de ces deux grammairiens. Cette divergence dans les opi-

nions prouve-t-elle en faveur de la doctrine? Si la vérité frappe vos yeux, pourquoi la chercher où elle n'est point? pourquoi ne pas reconnaître qu'il doit y avoir dans notre langue autant de verbes que nous avons de pensées de différente nature, à exprimer? Le verbe est le vrai signe de la nature de la pensée; point de manifestation de pensée sans verbe, et, par conséquent, point de proposition; car la proposition n'est aussi que l'expression de la pensée : un sujet et un verbe, voilà ses élémens essentiels.

L'erreur ne repose donc que sur cette prétention étrange de ramener à un seul nos *cinq mille* termes verbaux, et de trouver partout l'expression de l'existence, lorsqu'il n'en est nullement question.

Tout verbe, sans exception, se compose d'un radical et d'une désinence; celle-ci est variable, le radical ne change point; car ce n'est pas le tronc de l'arbre, ce sont les branches qui produisent les feuilles, les fleurs et les fruits; de même les inflexions qui forment les branches du verbe, en font la vraie richesse; c'est par elles que ce mot, si fécond en idéologie, peint ces étonnantes variations qui donnent à la pensée tant d'aspects divers, et la colore des nuances délicates qui répondent si bien aux vues de l'esprit.

Dans la peinture de nos pensées, tout est de convention. Pour les verbes en *er* le participe passé se forme en ajoutant la lettre *é* au radical : *aimer*, *aimé*; *donner donné*; *ester*, *esté* qui s'est changé en *été* vers le commencement du dix-huitième siècle. On a emprunté au futur de l'infinitif latin *rus*, *ra*, *rum*, la syllabe *ra*, et

dans tous les verbes français, elle désigne de même le futur : il *dira*, il *croira*, il *sera*. Les syllabes *ret* et *rent* de l'imparfait du subjonctif latin se figurent en français par *rait*, *raient*, et ont dans les deux langues la même signification: *amaret*, *amarent*, il *aimerait*, ils *aimeraient*; *diceret*, *dicerent*, il *dirait*, ils *diraient*; *foret*, *forent*, il *serait*, ils *seraient*. Le pluriel de toutes les troisièmes personnes des verbes latins est indiqué par *nt*; il en est de même en français. La troisième personne du parfait latin en *uit* se change en *ut* dans le français : *apparuit*, il *apparut*; *voluit*, il *voulut*; *habuit*, il *eut*; *tacuit*, il se *tut*; *fuit*, il *fut*.

Mais il est inutile de multiplier ces signes évidens de dérivation; il suffisait de faire voir que le verbe *être* a puisé ses désinences à la même source que les autres verbes français. Ce n'est donc pas lui qui les leur a données; et, comme eux, il a toujours son radical qui se trouve hors de la désinence.

Vous me demanderez peut-être, que signifie ce radical? Dans *sera*, la syllabe *ra* indique un tems postérieur à l'instant de la parole, d'accord; mais quelle idée attachez-vous à *se*?

Je réponds que la signification du radical est toute dans l'infinitif du verbe, et que de là elle s'étend à tous ses modes, à tous ses tems; quelqu'altération qu'elle subisse dans sa forme, elle est toujours invariable dans la pensée. *I* dans *ira* n'offre pas d'autre idée que *all* dans *aller*, quoique le signe ait changé. De même, *f* dans *fut* indique la même idée de situation que *est* dans *ester* ou *estre*; mais il faut remarquer que c'est de la réu-

nion des deux élémens, le radical et la désinence, que dépend l'existence du verbe; si vous les séparez, l'une des parties ne le constitue pas plus que le tronc placé d'un côté, et les branches de l'autre, ne peuvent former un arbre (1).

Toutes fois j'avais fait observer que, généralement, c'est le substantif qu'on a pris pour support de la désinence du verbe, et j'avais déduit les avantages que l'étude de notre langue retire de ce procédé aussi simple que fécond. Mais comme vous ne voyez dans le radical que ce qu'on nomme *participe présent*, vous manifestez votre étonnement de me voir pécher à ce point contre l'idéologie. « L'*abandon*, dites-vous, n'est autre chose » que l'action d'*abandonner*, *pardon* est l'action de *par-* » *donner*, comme *saut* est l'action de *sauter*. » Je ne sais lequel de nous deux s'écarte ici des lois de l'idéologie; si de l'action d'*abandonner* il résulte l'*abandon*; de l'action de *pardonner*, le *pardon*; de l'action de *sauter*, un *saut*; s'ensuit-il que les mots *abandon*, *pardon*, *saut* expriment ces actions? Ne prenez-vous point l'effet pour la cause, le résultat pour l'action même? C'est comme si vous prétendiez que *serpent* n'est autre chose

---

(1) Le mot est un signe syllabique auquel on attache une idée. Si vous le coupez en syllabes, vous n'avez plus de mot, parce que vous n'avez plus d'idée. Quand une réunion de syllabes frappe mon oreille, je sais fort bien distinguer si leur ensemble forme des sons rudes, désagréables, ou harmonieux et doux; mais je juge que c'est un mot qu'on a prononcé, seulement lorsqu'il a fait naître une idée dans mon esprit.

que l'action de *serpenter*, *orgueil* l'action de *s'enorgueillir*, *herbe* l'action d'*herboriser*, *fin* l'action de *finir*, etc. Et vous triomphez de m'avoir surpris en contradiction avec moi-même. Il faut avouer que, lorsqu'on soutient une mauvaise cause, on se livre à d'étranges raisonnemens.

Peut-être aussi, n'avez-vous pas remarqué qu'en fesant du verbe *être* un mot purement désinentiel, vous lui refusez tout radical. Comment se fait-il donc qu'on l'emploie souvent seul dans un sens absolu? Dieu *est*, il a toujours *été*, il *sera* toujours. Ici le verbe signifie seul, il ne se rattache qu'au sujet. Lui reconnaissez-vous, dans cette circonstance, les deux élémens qui constituent le verbe? ou bien, à l'exemple des partisans de l'existence réelle ou intellectuelle, admettez-vous deux sortes de verbe *être*, concret dans tel cas, et simple dans tel autre?

Le verbe *être* est un; dans quelque circonstance qu'on l'emploie, il signifie de la même manière. Il fait considérer le sujet sous un rapport d'état, de situation plus ou moins permanens, plus ou moins durables. S'il est exprimé dans un sens absolu, la situation reste concentrée dans le sujet: si cela n'*est* pas, cela *sera* (*si res non stat*, *stabit*). Quand il est suivi d'un complément immédiat, la situation se modifie par le complément: ma sœur *est* modeste. Ici l'état (estat *status*) de ma sœur est inséparable de l'idée de modestie (*stat modesta*); de même dans, la chose *paraît* vraisemblable, elle *devient* difficile, ces deux verbes sont modifiés par les adjectifs qui en forment le complément immédiat. La situation se modifie encore par un

complément médiat; c'est la troisième position dans laquelle le verbe *être* se trouve placé, et c'est la plus commune. La chose *est* d'une extrême difficulté. Cet objet *est* près de vous, il *est* devant vos yeux. Dans tous ces cas l'idée d'état, de situation existe, mais avec la différence du point de vue sous lequel le complément les fait considérer.

Selon vous : je *suis* en chambre garnie, l'ennemi *est* à nos portes, les vents *sont* à l'est, présentent une ellipse; les mots *logé*, *rendu*, *tournés* sont sous-entendus. C'est une erreur; le sens est parfait. Toutes ces substitutions de mots, qui n'ont d'autre règle que l'arbitraire, sont parfaitement inutiles. Quand je dis : mon frère *est* dans sa chambre, je n'entends ni qu'il est *monté*, ni qu'il est *descendu*, ni qu'il est *couché*, ni qu'il est *assis*, *stat in cubiculo*, voilà tout. C'est la situation de l'individu modifiée par l'idée de lieu.

Dans ces locutions : le soleil *luira*, les astres *brilleront*, nous *rirons*, nous *aimerons*, ils *obligeront*, etc., vous conviendrez que l'inflexion des verbes, indiquant le tems à venir, a pour support un radical qui différencie la signification de ces verbes. En substituant au signe du futur les mots *sera*, *seront*, *serons*, vous perdez de vue ce radical, ou bien vous le doublez; car *sera*, *seront*, *serons*, ont aussi la syllabe *se* pour radical. Vous croyez vous tirer de la difficulté en traduisant *luira* par *luisant sera*, *brilleront* par *brillant seront*, *rirons* par *riant serons*, *aimerons* par *aimant serons*, *obligeront* par *obligeant seront*, et vous ne voyez pas que vous remplacez un sens actif par une signification

inerte; *luisant sera* ne signifie point *luira*, *brillant seront* ne veut point dire *brilleront*, pas plus que *riant serons*, *aimant serons*, *obligeant seront* ne signifient *rirons*, *aimerons*, *obligeront*, vous dénaturez le sens des mots. Les verbes d'action repoussent celui qui n'exprime qu'une situation, ils ne peuvent s'incorporer avec lui : que vous importe ? pour le leur imposer, vous les brisez à coups de marteau, et vous ne craignez pas de marteler le bon sens!

« M. Bescher, dites-vous; nous apprend que les mots » *obligeante*, *prévenante*, *prévoyante*, tiennent de la na» ture du verbe. »

Jamais je n'ai dit une pareille sottise. J'aurais donc voulu détruire mon propre ouvrage. Depuis vingt ans que j'écris sur la grammaire, mes efforts constans n'ont eu d'autre but que de détruire cette vieille erreur de décomposition qui nuit à toute bonne analyse, et qui rend celle qu'on a adoptée dans les écoles, si barbare, si obscure, si inintelligible (1). Un adjectif qui n'a qu'un sens inerte, indiquant généralement une qualité, n'est propre à remplacer, ni réellement ni idéologiquement, le radical d'aucun verbe. Quand vous attri-

---

(1) Je ne suis pas seul à blâmer cette prétendue analyse fondée sur l'existence d'un verbe unique et sur la décomposition de tous les autres. M. Lemare, avec la force de logique qu'on lui connaît, l'a toujours combattue dans nos séances grammaticales, où elle a été presque unanimement condamnée. M. Lévi appuyait de tout son talent son honorable collègue. M. Michel, qui a consacré beaucoup d'années à l'étude spéciale de cette partie

buez une action à un sujet, ne la changez pas en situation, prenez-la telle qu'elle se présente; considérez-en les formes pour savoir à quel mode, à quel temps elle appartient; ne décomposez rien. Seulement, substituez à des pronoms, dont la fonction est de remplacer ou le substantif, ou des parties de phrases, même des phrases entières; des équivalents qui en déterminent la valeur; mais faites-le avec discernement. Etudiez la liaison des mots entre eux; rendez-vous compte du choix des expressions; tout cela forme une mine assez riche à exploiter. Alors votre analyse sera claire, sera simple sans blesser les lois du langage. Par elle, on apprendra facilement à décomposer et à recomposer les phrases les plus compliquées; mais un livre semblable, si utile pour les professeurs, si propre à développer l'intelligence des élèves, à exercer leur jugement sans le fausser, est encore à faire. Les savans dédaigneront de s'en occuper. Mettre la science à la portée des plus faibles intelligences, n'est pas toujours le but qu'ils se proposent. Il faut surtout briller; peu importe qu'ils se fassent comprendre. En attendant, ne leur en déplaise, quand la plupart de ces ouvrages composés sur l'ana-

---

du discours, démontre dans ses écrits, aussi profonds que lumineux, toute l'absurdité de la doctrine de nos adversaires. M. Béranger de Laon, l'un de nos abonnés les plus distingués par leurs lumières, partage également mon opinion, ainsi que M. Martin de Festieux (Voir, page 131 du journal, 3e année). Espérons que sous tant d'efforts ces aberrations d'esprit, et ces erreurs propagées par la routine finiront par s'évanouir en fumée.

lyse qu'on nomme *logique*, et qui font le tourment de ceux qui ont la bonhomie de chercher à en sonder les profondeurs, et d'en faire une étude sérieuse, seraient anéantis dans les flammes, qu'aurait-on à regretter?

BESCHER.

MONSIEUR LE RÉDACTEUR,

Le *Furet grammatical* vous a adressé un assez long article sur l'origine de quelques mots français ou non français. Il faut convenir que la matière ne mérite pas (du moins c'est mon opinion) que l'on feuillette avec application quelques centaines de bouquins, pour s'assurer si tout ce que l'article renferme est exact. Cependant, comme votre journal est destiné à faire autorité, non seulement en France, mais encore à l'étranger, nous devons faire tous nos efforts pour que la vérité des faits n'y soit point altérée, ou qu'au moins la rectification suive de près l'erreur. Permettez-moi donc de commenter quelques observations du *Furet*, ou de celui qu'il copie.

1° Il était inutile de nous donner l'origine du mot *dessemble* qui n'a point réussi. On dit qu'il conviendrait mieux à la poésie que *disjoindre*, d'accord; mais conviendrait-il mieux que *séparer*?

2° « Le nom *bréviaire*, *bréviarium*, a paru, dit-on, pour » la première fois dans un livre inconnu, imprimé à » Lyon en 1491. »

Je renvoie le lecteur au dictionnaire de Trévoux, il y verra que le mot *bréviarium* date du XIe siècle; il n'est pas possible qu'il n'ait pas été francisé avant le XVe.

3° « Le mot *tendreté*, dit le *Furet*, qui a été employé » par Nicot (ce qui ne signifie pas qu'il l'a créé), et qui » serait très-bon en parlant des fruits, des viandes, » des pierres, des bois, etc., n'a pas prévalu. »

C'est une erreur, ce mot est très-usité, et les bons dictionnaires l'indiquent comme se disant des *comestibles* seulement.

4° « Les mots *infondre*, *incuriosité*. dit le *Furet*, » avaient été créés par Montaigne; mais ils ne lui ont » pas survécu. »

Erreur. *Infondre* était inutile; il n'a pu se naturaliser. Quant à *incuriosité*, Boiste cite Paw, Raynal, Picard, qui se sont servis de ce mot; l'Académie l'a reçu dans son dictionnaire; il est très-français.

5° « Nicot, mort en 1600, avait, dit-on, (ce *dit-on* » dérange tout) créé les mots *intempérature*, *infrangible*, » etc., mais ils n'ont pas été admis. » *Intempérature* ne peut rien signifier, puisque *température* se dit de l'état de l'atmosphère, que l'air soit chaud ou froid, humide ou sec, etc. Nous avons *intempérie*. Plusieurs physiciens ont employé *infrangible*, ce mot est utile. Voltaire s'est servi de l'adjectif *inscrutable*, mais ce mot est si dur que l'on doit s'en tenir à *impénétrable*. Lorsque le besoin l'exigera, aucun écrivain ne se fera scrupule d'employer le mot *interminé*, et l'autorité de

Nicot ne fera jamais admettre *internel*, *inguerdonné*, *inforçable*, qui sont durs, barbares, louches et dignes du néant.

6° « Le mot *invaincu* a été employé par Corneille dans le Cid : »

« Vous êtes *invaincu*, mais non pas *invincible*.

« Malgré l'autorité d'un si grand nom, ce mot n'a » eu aucun succès, et on ne le trouve guère que dans » cette tragédie. »

Rectifions d'abord le vers cité :

Ton bras est *invaincu*, mais non pas invincible.

Corneille a encore usé de cette expression dans les Horaces :

Le bonheur a suivi leur courage *invaincu*.

Voltaire la trouvait belle ; on lit dans Olympie, tragédie de cet auteur :

Que vos braves guerriers et vos Grecs *invaincus*, etc.

Plusieurs poètes modernes ont imité Voltaire ; l'Académie a adopté ce mot, il est français, très-français et très-bon.

7° « L'abbé de Saint-Pierre, mort en 1743, nous a » donné le mot *bienfaisance*. »

Palissot attribue la création de ce mot à Balzac. (*V. Mém. sur la Littér.*)

8° « Le mot *désappointé* emprunté récemment de la » langue anglaise paraît s'acclimater dans notre » langue. »

Amyot, Montaigne, dit Voltaire, se sont servis de cette expression; elle a été pendant long-temps inusitée, on y est enfin revenu.

Ainsi ce mot n'a point été emprunté de la langue anglaise; il est trop aisé de voir qu'il est tout français.

9° Parmi les mots que l'on nous donne comme produits par la révolution, il s'en trouve quelques-uns qui étaient connus long-temps auparavant : *assermenté*, *avoué*, *désorganiser*, *insurrection*, *exécutif*, *motion*, *permanence*, *urgence*. Je conviens qu'ils ont reçu des acceptions nouvelles; mais on assure n'avoir point compris dans cette liste ceux qui n'ont de nouveau que l'acception. *Insurrection* date de l'émancipation des Etats-Unis d'Amérique.

10° « Ce n'est qu'en 1600 et en 1615 que l'on inven» ta l'accent aigu sur l'*é*. L'accent grave est postérieur » à 1706. L'accent circonflexe l'est à 1730. »

Si l'accent aigu a été inventé en 1600, comment a-t-il pu l'être en 1615. Et puis la vérité est que l'invention des accens remonte bien au-delà de l'époque fixée dans cette observation. Ils ont été empruntés de la langue grecque. L'accent grave se trouve sur la préposition *à* dans des livres antérieurs à 1706, notamment dans les Nouvelles de la répub. des lettres (1688), où j'ai trouvé vingt fois le circonflexe. Que d'erreurs!

11° « On prétend que Louis Elzevir, de Leyde, est » le premier qui ait distingué le *v* de l'*u*, et le *j* de l'*i*, » en 1595. »

Je ne permettrai pas, autant qu'il dépendra de moi, que l'on ravisse à Ramus, à un Français, la gloire d'avoir fait la distinction attribuée à Elzevir. Que celui-ci l'ait adoptée, il a prouvé par là la solidité de son jugement; mais le *j* et le *v* se nomment lettres *ramistes* ou *ramiennes*, je ne consentirai à les appeler *elzéviriennes*, qu'après avoir lu, vu, touché les preuves qui détruiraient mon erreur. Gilles Beys, libraire, employa le premier, en 1584, les lettres ramiennes. (Voyez la *Biographie*, article Ramus.)

12° « Boileau nous fournit la preuve que de son » temps on prononçait *François* comme Saint-*François* :

« A mon gré le Corneille est joli *quelquefois*.
« En vérité, pour moi, j'aime le bon *françois*. »

Ce sont les Italiens, venus en France, à la suite des Médicis, qui, ne pouvant prononcer notre diphtongue *ois*, y ont substitué le son *ais*, dans les mots Anglais, Français, Hollandais, etc. Cette prononciation du temps de Boileau était très-certainement celle de la majorité des Français, puisque Berain (tout le monde le sait), proposa, en 1675, de remplacer *ois* par *ais*. Voltaire, les littérateurs modernes, la raison ont fait prévaloir cette orthographe. Quant au vers de Boileau, il ne prouve rien, sinon que ce poète a trouvé que cette rime *des yeux* pouvait se permettre quelquefois. On ne se la permet plus.

DESSIAUX,
Memb. corr. *de la Société gramm. de Paris*.

Monsieur le Rédacteur,

J'ai l'honneur de vous adresser une nouvelle solution de la règle des *participes*. Votre estimable *Journal grammatical* est l'écho de toutes les voix qui peuvent contribuer aux progrès d'une science qui se perfectionne chaque jour, et peut-être mes efforts amèneront-ils d'heureux résultats si vous jugez cette lettre digne de l'insertion.

J'ose croire que j'ai atteint mon but par la solution des trois propositions suivantes :

1° Le *participe-passé-variable* et le *participe-passé-invariable* sont-ils des mots de même nature, et remplissent-ils des fonctions analogues ?

2° A-t-on dû distinguer trois mots en *ant*, le *gérondif*, le *participe présent* et l'*adjectif verbal* ?

3° Serait-il dans l'intérêt de la science de changer les dénominations précitées ?

Je répondrai à ces trois propositions en m'appuyant de l'analyse, mais avant tout il est nécessaire de m'entendre avec mes lecteurs.

Dans l'analyse des propositions tous les professeurs exigent la distinction de trois mots principaux, le *sujet*, le *verbe* et l'*attribut*.

Ils enseignent :

1° Que le mot *être* est à proprement parler le seul verbe, et que ce mot est toujours simple;

2° Que le *sujet* est toujours formé d'un seul mot (*un substantif ou son équivalent*) (1);

3° Que l'*attribut* est toujours formé d'un seul mot (*un adjectif ou son équivalent*);

4° Que les mots qui modifient, qui complètent la signification du *mot sujet* ou du *mot attribut* s'appellent *complément du sujet* ou *complément de l'attribut*, selon qu'ils modifient l'une ou l'autre de ces parties de la proposition;

5° Enfin, que l'*attribut* peut subsister sans *complément*, mais que le *complément* ne peut subsister sans *attribut*, car il en est partie.

De ce dernier principe nous pouvons tirer les trois conséquences suivantes :

1° Que l'*attribut* est un *tout*, et que le *complément* n'est qu'*une partie*;

2° Que celui qui dirait : « *Le* COMPLÉMENT *est égal à l'*ATTRIBUT », dirait : « *la* PARTIE *est égale au* TOUT; »

3° Que s'il reste prouvé que le *participe passé variable* est toujours *attribut*, et que le *participe passé invariable* est toujours *complément*, on doit regarder ces mots comme de nature essentiellement différente, sous peine de ne pas mériter l'honneur d'une réfutation.

---

(1) Il est entendu que nous ne nous occupons pas ici des propositions composées; nous parlons des propositions simples, qu'elles soient complexes ou non.



Soient à analyser ces deux propositions :

Octavie est venue,

Octavie a dormi.

SUJET.	VERBE.	ATTRIBUT.	COMPLÉMENT.
Octavie	est	venue	. . . . .
Octavie	est	ayant	(1) dormi.

Il faut remarquer que le *complément* peut renfermer un *pronom* qualifié par un *attribut immédiat*. Voici la manière de s'assurer si ce cas existe.

Lorsque, dans la construction donnée, le *pronom* fesant partie du *complément* est placé avant l'*attribut de la proposition*, le *participe* qui fait aussi partie du *complément* est *attribut immédiat* de ce *pronom*, parce qu'alors l'être représenté réclame plus impérieusement un attribut que l'attribut lui-même ne réclame un complément.

(1) Nous devons regarder tout ADJECTIF comme *attribut immédiat*, (c'est-à-dire comme qualifiant sans le secours du verbe); *L'homme* COURAGEUX *résiste à l'adversité*, ou comme *attribut de proposition* (c'est-à-dire qualifiant avec le secours du verbe) : *Le lion est* COURAGEUX. Nous faisons observer que l'*adjectif* placé en *complément* devient invariable et prend le nom d'ADVERBE. *Cette orange sent* BON. C'est-à-dire : *Cette orange est sentant* BON. Cette observation nous donne déjà lieu de dire que si l'on veut être conséquent, il faut adopter pour le *participe-attribut* et pour le *participe-complément* des dénominations différentes entre elles.

Les solides trésors sont ceux qu'on a donnés.

SUJET	VERBE,	ATTRIBUT.	COMPLÉMENT.
On	est	ayant	que (lesquels trésors) donnés.

Voilà toute la règle des *participes passés*. Cette démonstration analytique n'admet pas une seule exception.

Je ne laisse donc qu'à celui qui n'admet pas mes prémisses la possibilité de contester l'utilité d'un changement de dénominations, et toutes les personnes qui ont donné un sourire d'intelligence à ce vers de Boileau :

J'appèle un chat un chat, et Rollet un frippon,

diront avec moi que le *participe passé variable* doit s'appeler ATTRIBUT-PASSIF, et que le *participe-passé-invariable* doit s'appeler COMPLÉMENT VERBAL. Ces dénominations une fois admises, il n'y a plus de règle à établir ; le fameux labyrinthe des *participes passés* s'évanouit.

Abordons maintenant, le *gérondif*, le *participe présent* et l'*adjectif verbal*.

En procédant comme pour les *participes passés* nous trouvons :

1° Que le *gérondif* est toujours *complément* d'un attribut de proposition ; il indique une *activité*, une *opération* du sujet de la proposition. La préposition *en* est toujours exprimée ou sous entendue devant ce mot :

Elle chante *en courant*. C'est-à-dire : elle est CHANTANT-EN-COURANT.

2° Que le *participe-présent*, autrefois variable, et maintenant toujours invariable, a la propriété d'exprimer une *qualité agissante* du substantif dont il est *attribut*.

Remarque : Ce mot ne peut servir sous sa forme propre que d'attribut immédiat; il n'est attribut de proposition que lorsqu'il est fondu avec le verbe *être* pour former ce qu'on appèle un *verbe adjectif* (1).

....Rome, *subjuguant* l'univers abattu,
Ne vaut pas un hameau qu'habite la vertu.

Les femmes aiment l'ordre. C'est-à-dire : Les femmes sont *aimant* l'ordre.

3° Que l'*adjectif verbal* s'emploie ou comme *attribut immédiat* ou comme *attribut* de *proposition ;* qu'il annonce un *état* de certaine durée ou une qualité inhérente au substantif.

Je vois ces murs sanglans, ces portes embrasées,
Sous ces lambris *fumans*, ces femmes écrasées.

---

(1) C'est parce que les participes présens donnent une qualité agissante à *elle* que Destouches a dit :

Un moment *elle* est gaie ; un moment sérieuse,
Riant, *pleurant*, *jasant*, se *taisant* tour-à tour,
Enfin, *changeant* d'humeur mille fois en un jour.

C'est-à-dire : *Elle riant*, *pleurant*, etc., un moment est gaie, un moment sérieuse.

Les brebis *bêlantes*, les bœufs *mugissans*, la mer *écumante*.

D'après les définitions que nous venons de donner on ne peut se refuser à reconnaître les trois espèces en *ant*, et, afin d'adapter à ces mots des dénominations en analogie avec leurs fonctions, nous nommerons le gérondif COMPLÉMENT ACTIF, le participe présent ATTRIBUT ACTIF, et l'adjectif verbal ADJECTIF D'ÉTAT.

Conclusion: Il est d'autant plus raisonable de supprimer le mot *participe* que ce mot est défini : *qui tient de l'adjectif et du verbe*. Mais dans ce sens toutes les formes des *verbes actifs* ne sont-elles pas de vrais participes ? Disons plus : La forme MORT, MORTE, VENU, VENUE, est appelée participe, tandis qu'elle est précisément la seule qui n'ait pas droit à ce nom.

INSTRUCTION MÉCANIQUE

OU

FORMATION DES TEMS COMPOSÉS DANS LES DIFFÉRENTES ESPÈC DE VERBES.

Les verbes, dont les tems composés n'emprunte que *le complément-verbal*, sont :

Le verbe *substantif*,

Les verbes *auxiliaires*, dont les tems composés s'emploient très-rarement,

Les verbes *neutres* simples qui se conjuguent avec *avoir*.

Les verbes *neutres-pronominaux*.



Les verbes, dont les tems composés n'empruntent que *l'attribut-passif*, sont :

Les verbes *neutres* simples qui se conjuguent avec *être*,

Les verbes *pronominaux-directs*.

Pour les verbes *actifs simples* et les *actifs-pronominaux-indirects*, ils empruntent *l'attribut passif*, si le régime est placé avant le tems composé ; ils empruntent le *complément verbal*, si le régime est placé après le tems composé.

Les verbes *impersonnels* empruntent, ou *l'attribut passif* ou *le complément verbal*, mais telle est la propriété de leur sujet vague IL que dans toute circonstance le mot qu'ils empruntent est invariable (1).

D'OLIVIER.

---

(1) Dans un prochain numéro, nous examinerons cette doctrine.

SOLUTIONS.

PROVERBES.

On nous demande l'explication des phrases proverbiales :

Conter des fagots.

Saigner du nez.

Donner une salade à quelqu'un.

Avoir de l'esprit argent comptant.

M. Quitard va répondre à ces questions.

Conter des fagots (débiter des fadaises, des sornettes, des nouvelles apocryphes). On prétend que la plus ancienne de nos feuilles périodiques, *la Gazette de France*, donna lieu à cette espèce de proverbe, à l'époque même où elle commença de paraître, en 1631 ; comme elle ne se publiait point alors par abonnement, des colporteurs étaient chargés d'aller la crier dans les rues. Or, il arriva qu'un d'entre eux rencontra un jour, sur son chemin, un marchand de fagots, qui s'obstina à marcher à côté de lui, pendant quelques heures. L'un et l'autre se piquèrent d'une risible émulation : ce fut à qui saurait le mieux enfler sa voix pour avertir les acheteurs ; et comme leurs cris alternatifs *Gazette ! fagots !*

parurent un évènement assez comique, on s'égaya sur la réunion fortuite de ces deux mots, et on prit l'habitude de les employer dans une signification synonymique.

Cette explication peut s'appeler un *fagot*, car elle repose sur un fait moins ancien que notre locution, laquelle est venue tout simplement d'une allusion à la mauvaise foi des marchands qui *comptent* les fagots qu'ils vendent de manière à tromper sur la quantité ou sur la qualité. Une phrase de la vieille farce, intitulée *la querelle de Gautier-Garguille et de Périnne sa femme*, ne laisse aucun doute à ce sujet; la voici textuellement: « Tu me renvoies de Caïphe à Pilate, tu me contes des fagots pour des cottrets. » La différence que l'œil remarque entre *conter* et *compter* ne fait rien à la chose. Ces homonymes, dérivés également du verbe latin *computare*, étaient confondus autrefois sous le rapport de l'orthographe. Les livres imprimés avant la fin du XVIIe siècle en offrent des preuves nombreuses. Il suffira de rappeler ici les deux plus frappantes. La première se trouve dans la rédaction officielle de l'entrée du Roi et de la Reine, le 26 août 1660; on y lit en grosses lettres *Chambre des Contes*. La seconde est dans une édition de Boileau, qui a écrit le vers suivant, tel qu'on le voit :

Parmi les pelletiers, on *conte* les corneilles.

Saigner du nez. Pendant la peste qui, après avoir dépeuplé l'Afrique et l'Asie, ravagea l'Europe et particulièrement la France, vers le milieu du XIVe siècle,

on remarqua, en divers endroits, que cette terrible maladie ne laissait aucun espoir de guérison, quand elle était accompagnée de quelque saignement de nez ; et comme un pareil symptôme causait alors les plus vives craintes et le plus triste abattement, on en prit occasion de dire, au figuré, *saigner du nez*, pour exprimer le manque de courage et de résolution.

Donner une salade à quelqu'un. La salade dont il s'agit ici est une espèce de casque léger, autrefois à l'usage d'un corps de cavalerie qui fut appelé, pour cela, corps des salades, comme on le voit dans les *Commentaires* de Montluc. Lorsqu'un homme de recrue recevait cette armure, ses camarades, sous prétexte d'éprouver s'il était digne de la porter, lui fesaient subir d'ordinaire quelque rude traitement; et delà vint que *donner une salade à quelqu'un* s'employa au figuré pour dire : le tancer, lui faire une correction.

Le mot *salade* avait été formé par les soldats français en Italie, du mot italien *celata*, qui signifie *casque*, *armet*.

Avoir de l'esprit argent comptant. Cette expression est littéralement traduite de l'expression latine *habere ingenium in numerato*, dont Auguste se servit pour caractériser le talent du célèbre Vinicius, et dont Quintilien a fait l'application à un orateur habile à improviser sur toutes sortes de sujets. L'abbé Gedoin l'a rendue ainsi : *avoir toutes les richesses de son esprit en argent comptant.*

LOI DU JURY, LOI JURIALE.

MONSIEUR,

J'ai lu dans le *Manuel du juré*, excellent ouvrage de MM. Guichard et Dubochet, cette phrase : *la loi électorale et du jury*. Dans cette phrase le substantif *loi* est déterminé par l'adjectif *électorale*; je désirerais que l'on fît un adjectif de cette expression *du jury*; et, comme on dit *loi électorale*, qu'on pût dire *loi juréale*, si l'on prend pour racine le mot juré, ou *loi juriale*, si l'on prend pour racine le mot jury.

Alors, au lieu de *opérations du jury*, *matières de jury*, *droits du juré*, on dirait : *opérations juréales* ou *juriales*, *matières juréales*, *droits juréaux*; comme on dit, opérations électorales, matières électorales, droits électoraux.

J'ai donc l'honneur de vous demander, Monsieur, si je devrais être repris pour me servir de ce nouvel adjectif, et si la phrase de MM. Guichard et Dubochet ne pourrait, avec plus d'avantage, se changer en celle-ci :

Loi électorale et juréale.

Ne dit-on pas bien la *loi communale et départementale*; et n'est-ce pas mieux en effet que la *loi communale et de département*. Cette dernière rédaction n'aurait-elle pas quelque chose de choquant?

D'un autre côté, si la loi électorale et la loi du jury sont deux lois, on devra dire : *la loi électorale et la loi*

juréale, en répétant le substantif pour faire voir qu'il y a deux lois.

De même si la loi communale n'est pas la même que la loi départementale; si ce sont deux lois distinctes, séparées, il ne faut pas dire, *la loi communale et départementale;* mais la loi communale et la loi départementale.

Agréez, etc.

DUMOULINET.

Sainte-Suzanne, le 20 mars 1829.

RÉPONSE.

Le mot nouveau que propose M. Dumoulinet est utile, et, comme une foule d'autres que nos modernes institutions ont introduits dans la langue, il sera tôt ou tard adopté. Quant au choix entre *juréal* et *jurial*, nous croyons que ce dernier mérite la préférence; en effet *loi juréale* signifie *loi des jurés*, et *loi juriale*, *loi du jury*. Or, c'est cette dernière expression qu'on emploie ordinairement, et par conséquent qu'il s'agit de rendre par le nouveau terme. Bien entendu que les règles de la syntaxe restent les mêmes, et que lorsqu'il sera question de deux lois, on ne dira pas *la loi départementale* et *juriale*, mais *la loi départementale* et *la loi juriale*.

MARLE.

MONSIEUR,

Beaucoup de grammairiens, pour distinguer le singulier du pluriel, disent le *nombre* singulier et le nombre pluriel.

Pensez-vous que dans ce premier cas le terme *nombre* soit exact? Quant à moi, je juge tout différemment de la signification intrinsèque de cette expression dont se servent si souvent les hommes qui font des grammaires. En effet, qu'entend-on par ce mot *nombre*? n'exprime-t-il pas l'idée de plusieurs choses que l'on considère ensemble et dont l'existence est physique ou métaphysique, comme lorsqu'on dit : « Cette jeune personne a *nombre* de joyaux, elle a *nombre* de belles qualités? S'il en est ainsi, l'union du substantif *nombre* avec l'adjectif *singulier* dont la prononciation ne fait naître dans l'esprit que l'idée d'une substance unique, n'offre-t-elle pas en elle-même une intolérable contradiction?

Pourquoi vouloir qu'un mot qui, dans son acception propre, est la représentation écrite de plusieurs êtres, perde de sa valeur et ne puisse plus représenter qu'un seul être par le simple fait de sa jonction avec un autre mot dont toute la puissance grammaticale ne peut servir qu'à le modifier sans jamais en restreindre l'extension primordiale? Depuis quel tems l'adjectif fait-il la loi au substantif?

Agréez, etc.

BAUCHARD,

Ribemont, 10 mars 1829.

Nota. Réponse au prochain numéro.

CRITIQUE GRAMMATICALE.

Monsieur,

Le Franc Parleur invite vos abonnés à corriger les phrases proposées à la page 239 du n° 35 de votre journal.

Je réponds à cette invitation ; peut-être les rectifications que je vais proposer auront-elles besoin elles-mêmes d'être rectifiées ? n'importe, voyons toujours ; si je commets des erreurs, du moins je n'aurai pas à craindre le sort de ces malheureux à qui le Sphinx proposait des énigmes qu'ils ne devinaient pas.

Je prends la première phrase :

Mon esprit jeune et riche était plein de fantaisies ; il s'amusait à me les *dérouler* les unes après les autres, sans ordre et sans fin, *brodant d'inépuisables* arabesques cette rude et mince étoffe de la vie.

Mon esprit jeune et riche était plein de fantaisies : cette proposition est claire ; *il s'amusait à me les dérouler les unes après les autres, sans ordre et sans fin :* cette proposition ne l'est pas.

Cependant je ne vois pas la faute dans *dérouler*, ce verbe est actif : on dit, au propre, dérouler un manuscrit, une pièce de toile, une tapisserie qui est en rouleaux dans le magasin d'un marchand ; et au figuré : dérouler l'histoire, les évènemens, les tems, les siècles ; parce que ces choses peuvent se concevoir roulées dans le passé, les unes sur les autres, et qu'alors on peut les dérouler.

Des fantaisies sont des idées qu'on peut concevoir roulées les unes sur les autres dans le cerveau, comme le serait une chaîne, aussi dit-on figurément la chaîne des idées. Or, on peut dérouler une chaîne. Si on peut dire : *dérouler la chaîne de ses idées*, on peut tout aussi bien dire : *dérouler la chaîne de ses fantaisies*; ou plus simplement : *dérouler ses idées*, *ses fantaisies*.

Mais je ne crois pas qu'on puisse bien dire : dérouler *sans ordre*, parce que une chose roulée sur elle-même, ou plusieurs choses roulées les unes sur les autres, supposent un certain ordre. Il faut donc que ces choses soient déroulées dans l'ordre qu'elles ont été roulées. Des idées, des fantaisies surtout déroulées sans ordre, ressembleraient à de la folie, car la folie est un désordre dans les idées. Ainsi, quelqu'un qui dirait : *j'ai des fantaisies dans l'esprit*, *et elles se déroulent sans ordre*, semblerait vouloir dire : *je suis fou*. Et s'il ajoutait que ces fantaisies se déroulent sans fin, il énoncerait que sa folie n'aurait même pas d'intervalles lucides.

Examinons cette expression : *dérouler les unes après les autres*.

Dérouler exprime une succession; *les unes après les autres* exprime aussi une succession; *les unes après les autres* est donc de trop dans la phrase.

CORRECTION.

« Mon esprit jeune et riche était plein de fantaisies;
» il s'amusait à me les dérouler sans fin, brodant d'iné-
» puisables arabesques la rude et mince étoffe de la vie. »

Je laisse subsister dans la phrase *brodant d'inépuisables arabesques*, afin que toutes les parties soient en harmonie. En effet, un esprit riche et plein de fantaisies peut composer des arabesques qui sont des figures de caprice ; et comme ses fantaisies sont *sans fin*, les arabesques peuvent être *inépuisables*.

Mais peut-on dire : *broder d'arabesques?* c'est-à-dire, la préposition *de* peut-elle, dans ce cas, servir de régime indirect au verbe *broder?*

Examinons quelles sont les prépositions qui concourent à former le régime indirect de ce verbe.

1° La préposition *en*.

On dit : un habit brodé en soie, en laine, en or, en argent, etc, et alors on veut faire entendre que la soie, la laine, etc, sont la matière dont on s'est servi pour faire la broderie. On ne pourrait pas dire : *une étoffe brodée en arabesque*, parce que des arabesques ne sont pas la matière ; elles ne sont que la manière, il faut donc distinguer la matière et la manière. Lorsqu'il s'agira de la matière, on dira : broder *en ;* lorsqu'il s'agira de la manière, on dira : broder *de*. Ainsi, *brodant l'étoffe de la vie d'inépuisables arabesques ;* me paraît correct ; parce qu'on veut faire entendre la manière dont l'étoffe est brodée.

On pourrait dire de même : ce voile est brodé *de* dessins charmans, et non pas *en* dessins. Mais on ne dirait pas bien qu'il est brodé *de* soie ; il faudrait dire *en* soie ; toujours par la même raison que, dans la première phrase, *de* ferait entendre la manière dont le voile est

brodé; et que, dans la seconde, *en* indiquerait la matière dont on s'est servi pour le broder.

2° La préposition *par :*

Ce voile a été brodé *par* Emilie.

3° La préposition *de :*

Emilie vous envoie ce voile brodé *de* sa main.

4° La préposition *à :*

Broder *à* l'aiguille.

Ainsi la préposition *de* joue deux rôles dans la confection du régime indirect du verbe *broder.*

Je persiste dans la correction que j'ai indiquée plus haut.

Maintenant je demande l'analyse de cette expression : *cousu d'or*, des prélats, des généraux cousus d'or.

Passons à la deuxième phrase.

« Vu de loin, Bicêtre se *déroule* à l'horizon, au front
» d'une colline; et à *distance, garde* quelque chose de son
» ancienne splendeur. »

Dans la première proposition, *vu de loin, Bicêtre se déroule à l'horizon*, le mot *déroule* n'est pas le mot propre.

Dérouler exprime du développement, de l'accroissement. Un objet, au lieu de se développer à nos yeux, à mesure qu'il s'éloigne de nous, se resserre au contraire il s'apetisse, il décroît. Bicêtre vu de loin, se *déroule* à l'horizon; non il ne se déroule pas, il décroît à la vue; le mot *dérouler* n'est donc pas le mot propre,

c'est lorsque nous l'approchons, qu'un objet semble se dérouler à nos yeux.

Dans la seconde proposition : *au front d'une colline et à distance, garde quelque chose de son ancienne splendeur*, il fallait répéter le participe *vu* et le placer avant ces mots : *au front*. La proposition aurait été construite ainsi : *vu au front d'une colline et à distance;* et après le mot *distance*, il fallait mettre le pronom *il* pour tenir la place du sujet *Bicêtre*, qui est au commencement de la première proposition, et qui devait se trouver énoncé dans la seconde proposition dont il est le sujet. La phrase se trouverait construite ainsi : *vu de loin, Bicêtre se déroule à l'horizon: vu au front d'une colline et à distance, il garde quelque chose de son ancienne splendeur.*

Mais que veut dire : *vu à distance ?* la distance est un espace plus ou moins grand, c'est de l'étendue; une distance peut être petite, elle peut être grande. *Vu à distance* n'exprime rien. Il n'y a pas d'idée dans ces mots. Mais si l'on veut dire qu'on a vu de loin, on dira : *vu à une grande distance;* si l'on veut dire qu'on a vu de près, on dira : *vu à une petite distance*. Le mot distance doit être déterminé pour signifier quelque chose; si on le laisse vague, il ne signifie rien. On dira bien, par exclamation, quelle distance nous sépare ! mais ici *quelle* aura la force de *grande*. *Quelle distance nous sépare!* fait entendre : *quelle grande distance nous sépare !*

La pensée de l'écrivain, dans la seconde proposition, est que Bicêtre garde quelque chose de son ancienne splendeur, lorsqu'il est vu de près. Il devait donc dire : à une petite distance, à une distance rapprochée.

CORRECTION.

« Vu de loin, Bicêtre se resserre à l'horizon; vu de » près, du haut d'une colline, il garde quelque chose » de son ancienne splendeur. »

Troisième phrase.

« Je m'étais pourvu en cassation. On pouvait avoir » pour six ou sept semaines cette affaire onéreuse, et il » importait de me conserver sain et sauf. »

Que veut dire l'auteur ? je crois que voici sa pensée :

Je m'étais pourvu en cassation. Le tems qui devait durer pendant le pourvoi, pouvait être de six ou sept semaines; pendant ce tems il importait de me conserver sain et sauf.

L'auteur au lieu de dire que le pourvoi en cassation pouvait durer six ou sept semaines, s'exprime ainsi : *on pouvait avoir pour six ou sept semaines cette affaire onéreuse*. Ce qui n'est pas très-intelligible.

A quoi se rapporte le pronom indéfini *on?* on ne le voit pas dans la phrase. Qui est-ce qui pouvait avoir cette affaire onéreuse? l'on n'en sait rien. On ne sait pas si c'est le condamné, ou les magistrats chargés de rendre la justice. La phrase est une vraie énigme. Peut-être serait-elle plus claire si elle était construite ainsi :

« Je m'étais pourvu en cassation. Le tems du pour- » voi pouvait durer six ou sept semaines; il importait » de me conserver sain et sauf. »

Quatrième phrase.

« Je laisse une mère, je laisse une femme, je laisse » une petite fille de trois ans. Ainsi après ma mort, » trois femmes, sans fils, sans mari, sans père. »

Voilà encore une énigme. Tâchons d'en deviner le sens.

Trois femmes sans fils, sans mari, sans père, cela veut dire que chacune d'elle n'avait ni fils, ni mari, ni père. Ainsi la mère n'avait plus ni fils, ni mari, ni père; la femme n'avait plus ni fils, ni mari, ni père; la petite fille de trois ans n'avait plus ni fils, ni mari, ni père. Voilà ce que dit la phrase. Mais est-ce ce qu'a voulu dire l'auteur? non, il a voulu dire que le condamné en mourant laissait trois femmes, l'une sans fils (sa mère), l'autre sans mari (sa femme), et l'autre sans père (sa petite fille).

CORRECTION.

« Je laisse une mère, je laisse une femme, je laisse » une petite fille de trois ans. Ainsi après ma mort, trois » femmes, la première sans fils, la seconde sans mari, » la troisième sans père. » La conclusion est juste.

J'avais le dessein d'examiner encore quelques phrases; mais je crains d'abuser, et je laisse à d'autres plus habiles que moi le soin de faire cet examen.

Agréez, Monsieur, etc.

DUMOULINET, *abonné*.

CACOLOGIES
ET
CACOPHONIES DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Sous ce titre nous ferons paraître une suite d'articles ayant pour objet de mettre sous les yeux de nos lecteurs toutes les fautes de langage et de prononciation qui échappent aux orateurs de la Chambre, soit dans leurs improvisations, soit dans leurs discours écrits. La mine est riche et promet une heureuse exploitation. Chacun apporte à la Chambre les manières, le ton, l'accent, les expressions locales, en un mot les qualités et les défauts, les agrémens et les ridicules de la langue de sa province. Ici nous aurons à analyser la phraséologie quelquefois singulière, mais toujours pétillante d'esprit, de l'habitant des rives de la Garonne; plus loin la pensée mesurée mais profonde du Député des bords du Rhin; ailleurs, le grasseyement du Parisien, la diction traînante du Picard, la prononciation brève, dure, fortement articulée du Député du Finistère, etc. Encore une fois le champ est vaste et la critique sera variée. Déjà nous avons préparé un article que nous aurions inséré aujourd'hui si le *Journal des Débats*, qui a publié la lettre suivante, avait accueilli notre réponse. Mais l'injuste partialité du rédacteur en chef de cette feuille publique nous force à nous défendre sur notre

propre terrain, et nous allons céder à cette nécessité en attendant l'issue des poursuites judiciaires que nous dirigeons en ce moment contre lui, pour jouir du droit que la loi nous accorde.

EXTRAIT

DU JOURNAL DES DÉBATS

du 27 avril 1829.

(Ici le *Journal des Débats* a écrit quelques lignes en orthographe réformée, mais elles sont hérissées de fautes.)

A M. MARLE.

Vous n'avez pas voulu, Monsieur, comprendre le sens de ma lettre, je vous y disais qu'une réforme de l'orthographe était *difficile ;* que vous vous proposiez *de marcher lentement et avec précaution dans cette carrière assez dangereuse ;* que c'était là *le moyen d'arriver au but ;* ces avis, à ce qu'il me semble, étaient clairs et raisonnables. Non-seulement vous ne les avez pas suivis, à cet égard vous étiez bien le maître ; mais vous avez voulu faire croire que je ne les suivais pas moi-même, et vous avez essayé de me mettre en contradiction avec mon propre sentiment (1).

---

(1) C'est vous, Monsieur, qui vous mettez aujourd'hui en contradiction avec la première lettre que vous nous avez adressée. M. Andrieux de 1829 combat les opinions de M. Andrieux de 1828, et ne nous attaque pas.

Vous savez aussi bien que moi que toutes ces idées de réforme de l'orthographe ne sont pas nouvelles, il s'en faut de beaucoup; on s'en occupait dès avant Bâcon, puisque ce grand homme, dans son livre: *De Augmentis scientiarum*, lib. 6, cap. 1, dit expressément qu'elles sont du genre des subtilités inutiles, *ex genere subtilitatum inutilium* (1).

Il est vrai aussi que de très-bons esprits, MM. de Port-Royal, Dumarsais, Duclos, ont désiré que la manière d'écrire se rapprochât de la manière de prononcer.

Mais, ce qui est pour vous d'un fâcheux présage, des hommes d'un grand mérite, d'habiles grammairiens, Gédoyn, Girard, Adanson, Domergue, et autres, ont échoué complètement dans des essais semblables au vôtre.

Il en est des habits ainsi que du langage :
Toujours au plus grand nombre il faut s'accommoder,
Et jamais on ne doit se faire regarder (2).

Reprenez donc, Monsieur, le déguisement dont il vous a plu de m'affubler; il ne me va pas du tout; c'est un habit de fantaisie dont vous êtes libre de vous revêtir; j'ai peine à croire que vous en fassiez venir la mode.

J'ai l'honneur, etc.

ANDRIEUX.

---

(1) Il n'est pas possible que l'auteur de cette citation soit le même M. Andrieux qui nous a écrit les phrases que nous rapportons à la page 286.

(2) Traduction : *Quand on est avec les loups, il faut hurler.*

RÉPONSE.

A M. le Rédacteur du *Journal des Débats*.

MONSIEUR,

Dans votre numéro du 27 avril, vous avez cru donner un échantillon de l'orthographe proposée dans l'*Appel aux Français ;* mais votre imprimeur, qui n'a pas l'habitude de cette orthográphe, a trompé vos bienveillantes intentions ; il l'a rendue méconnaissable, vous me permettrez donc, Monsieur, d'en mettre sous vos yeux un modèle plus vrai, et qui aura pour objet de faire connaître les avantages de cette réforme que quelques personnes attaquent sans savoir en quoi elle consiste :

MODÈLE.

« L'éqriture n'a été invantée qe pour pindre la pa-
» role. Notre lange (1) éqrite èt ôjourdui à une distanse
» immanse de notre lange parlée. Se prinsipe uniqe,
» inataqable, qlèr pour tou le monde *ôtan de siñe* (2) *dan*
» *l'alfabè qe de son diféran dan la lange é apliqasion qons-*
» *tante du même siñe ô même son* : voilà toute la réforme.
» Mè qèlz an son lèz avantaje? Lè voisi : La lange fransèze
» a 22 sonz é 18 artiqulasion ; pour reprézanté se peti
» nonbre de sonz é d'artiqulasionz on fèt uzaje de 540
» siñe. S'èt-à-dire qe nouz anploiions 500 qaraqtère
» de plu qe n'an ègzije le bezoin de la lange, la rèzon,
» le bon san ; s'èt-à-dire qe nou qonsumon dan l'étude
» *douze foi plu de tan* q'il n'an fô. Insi l'anfan qi devè

(1) Dans la réforme, *g* est toujours guttural.

(2) *ñ* avec tildé équivaut au *gn* mouillé.

» retenir 540 siñe diféranz avan de savoir lire é or-
» tografié, n'an ora plu qe 40 à aprandre pour arivèr à
» la même qonèsanse. Insi ô lieu de 12 moi, je supoze,
» il ne lui an fôdra q'un seul pour aprandre à lire. Le
» même mètre, avèq le même tan q'absorbe un élève,
» poura an instruire 12. Si donq il è vrè, qome le prouve
» le tablô de M. Charle Dupin, qe, dan lè départe-
» man lè pluz ariéré, l'instruqsion se distribue dan le
» rapor de 1 à 12, on voi que san le moindre chanje-
» man dan le pèrsonèl, sanz une ôgmantasion de frè
» qèlqonqe, *mè par le seul èfè de la réforme*, toute la po-
» pulasion fransèze sôra lire é ortografié tou lè mo de la
» lange. La réforme, dit-on, détruira la poézie; èrreur
» palpable! La poézie, jusq'isi régulière pour l'oreille, le
» deviendra pour lèz ieu. Toute lè rime seront ègzaqte
» pour se dèrnié sans qome èle le son pour le premié.
» *Droit* et *roi*, *plomb* et *blond*, désormèz éqri *droi*, *roi*,
» *plon*, *blon* ofriron lè même lètre qome ilz ofre lè mè-
» me son. Non seuleman la rime, mè tou le vèr, mè
» toute la poézie éqrite s'*anbèlira* ô lieu de s'*altéré*,
» s'*anrichira* ô lieu de s'*apôvrir*. Nou ne pèrdron paz
» isi un tan présieuz an une vène disqusion, un fèt disi-
» pera toute lè qrinte, *répondra* à toute lèz ataqe; se fèt,
» s'è la réinprésion de Racine an ortografe réformée.
» (On sousqri dè se jour ché Corréard, rue Richelieu.
» n° 21.) »

Permettez-moi maintenant, Monsieur, de donner au Public un mot d'explication sur les reproches publics que m'a adressés M. Andrieux, *secrétaire de l'Académie*.

AU PUBLIC.

J'éprouve le regret bien vif d'avoir à contrarier un homme d'un caractère et d'un esprit aussi distingué ; mais je me persuade qu'au lieu de m'attaquer à l'auteur plein de goût et de raison, je n'ai affaire ici qu'à un personnage *officiel* un peu effrayé, sans doute, de l'importance que ses nouvelles fonctions de *Secrétaire de l'Académie* donnent à ses paroles.

M. Andrieux m'accuse d'avoir fait entendre qu'il écrit habituellement d'après les principes de la réforme. Il n'y a pas un mot dans l'*Appel aux Français*, qui ait pu donner lieu à une telle méprise, et le lecteur en est d'autant mieux préservé qu'à côté de la lettre de l'académicien nous avons aussi traduit, en nouvelle orthographe, des morceaux extraits d'ouvrages déjà *imprimés* : ce qui montrait assez, *ainsi qu'il est dit en tête du chapitre*, que ce ne sont là que des *applications du nouveau système faites par les réformateurs eux-mêmes*.

Pour dissiper les scrupules de M. le *Secrétaire de l'Académie*, M. Andrieux aurait bien dû l'avertir que, puisque nous fesions un choix quelconque, nous devions nous estimer heureux d'avoir à produire quelque chose d'aussi spirituel et d'aussi vrai que la lettre qui nous avait été adressée par l'aimable écrivain.

Après cette explication que je devais aux nombreux amis de la réforme, je vais avoir l'honneur de m'adresser à M. Andrieux lui-même.

MONSIEUR,

J'ai relu encore une fois la lettre que vous m'avez reproché de ne pas comprendre, et dont je déclare n'avoir pas changé un seul mot; voulez-vous me permettre de vous en rappeler quelques phrases. Vous m'y dites : *Il est d'un* BON ESPRIT *de désirer la réforme de l'orthographe française actuelle, de vouloir la rendre conforme autant que possible à la prononciation. Il est d'un* BON GRAMMAIRIEN, *et même d'un* BON CITOYEN, *de s'occuper de cette réforme, mais il est difficile d'y réussir*; plus loin vous ajoutez : *Le succès vous en sera plus glorieux*.... Enfin vous terminez par ces mots : *C'est le moyen d'arriver au but, puissiez-vous l'atteindre !*

Il résulte bien clairement de cette lettre, Monsieur, que vous regardez la réforme comme une chose *difficile*, mais comme une chose *raisonnable*; or, des difficultés, je vous le demande à vous-même, doivent-elles arrêter ceux qui, de votre aveu, et de l'aveu de tous les hommes de bonne foi, ont pour eux la *raison*?

Oui, Monsieur, ces idées de réforme sont vieilles, et nous avons été les premiers à le dire; car c'est une preuve de plus qu'elles sont bonnes, puisqu'elles se sont trouvées dans la tête de tous les hommes qui ont réfléchi sur les vices de notre système d'écriture. Vous citez un certain nombre de noms célèbres; le vôtre, Monsieur, se trouve naturellement placé à côté de ceux-là. Vous avez encouragé notre entreprise, comme celle de *bons citoyens*; nous nous appuyons donc sur l'utilité, sur la vérité. Cette idée fait notre force, et soutiendra

notre courage contre tous les obstacles que, dès le début même, nous nous sommes attendus à rencontrer. Ne vous offensez donc plus de ce que nous avons profité du suffrage du poète charmant qui a plaidé la cause des innovations utiles, en flétrissant ces hommes qui,

> Au char de la raison, s'attelant par derrière,
> Veulent à reculons le tirer dans l'ornière.

C'est la *raison*, Monsieur, qui réclame la réforme; c'est elle qui a taillé l'*habit* qu'on nous reproche. M. Andrieux ne se serait pas plaint; mais on a pu, je le conçois, faire craindre au *Secrétaire* de l'Académie, qu'un costume trop *raisonnable* ne fût, dans certaines circonstances, une insulte à l'*habit vert*.

Agréez, Monsieur, etc.

MARLE aîné.

P. S. La question de la réforme ne saurait être dans un nom propre, ni dans des détails insignifians. *Est-il avantageux de rapprocher l'orthographe française actuelle de la bonne prononciation française:* la voilà tout entière. C'est sur ce point que doivent être dirigées l'attaque et la défense. Que M. Andrieux, s'il a changé d'avis, nous adresse donc des objections; nous serons toujours prêts à lui répondre soit par la voie des journaux, soit aux Conférences publiques, qui ont lieu le mardi, rue Taranne, n° 12; et le samedi, rue Richelieu, n° 21.

ANNONCES.

Théorie nouvelle du Participe français, par M. Bescher, professeur de grammaire. 4ᵉ édition, revue et augmentée. La réputation de cet ouvrage est faite, et nos abonnés connaissent assez M. Bescher pour que nous puissions nous dispenser de faire l'éloge de l'auteur et de la production. Prix : 6 francs. Paris, Pichon et Didier, libraires, quai des Augustins, n° 47.

Nouveau Dictionnaire des Rimes, par M. Lemare. Ce Dictionnaire, distribué d'après un double ordre alphabétique, facilite les recherches, rapproche les analogies, et gradue les rimes, selon leur plus ou moins de suffisance ou de richesse. 3,000 vers donnent, à la suite de chaque série de finales, les exemples techniques de toutes les sortes de rimes et leurs homonymes. 4,000 mots donnent les prénoms, les noms historiques et les noms mythologiques. Prix : 9 francs, chez le même libraire.

Le gérant, **MARLE** aîné.

JOURNAL

DE

La Langue Française,

GRAMMATICAL,

DIDACTIQUE ET LITTÉRAIRE.

PREMIÈRE PARTIE.

DISCUSSION.

La didactique grammaticale serait de toutes les sciences celle qui a fait le moins de progrès, si nous n'en jugions que d'après la plupart des livres élémentaires, et des tableaux qui figurent dans nos écoles; mais si nous portons nos regards sur les questions qui s'agitent au sein de la société, nous y verrons partout la routine aux prises avec la raison, et alors se réveille en nous l'espoir de la prochaine réalisation de cet axiôme : la raison, quoique lente à triompher, finit pourtant par triompher. Peu à peu les bonnes doctrines commen-

cent à se répandre, et déjà nous voyons les *gérondifs* et les *supins* bannis de nos grammaires françaises ; espérons que les *participes* prendront aussi bientôt leur congé. En attendant ce tems prospère, qu'il me soit permis de frapper d'anathème le *participe présent*, sauf à voir plus tard à quelle sauce nous mettrons l'autre quand nous serons débarrassés de celui-ci.

D'abord que veut dire *participe?* Mot participant *tout à la fois* de la nature du verbe dont il prend le régime, et de celle de l'adjectif dont il prend le genre et le nombre. Pesons bien ces mots, *tout à la fois*, ce qui signifie *en même tems*, *simultanément*. Prenons le premier mot en *ant* qui nous tombera sous la main, *obligeant*, par exemple, et formons une phrase type, à laquelle pourront se comparer toutes les autres où figure soit le participe présent, soit l'adjectif verbal.

« *Obligeans* enfans ! *obligeant* sans réflexion comme vous le faites, vous verrez bientôt la fin de votre bourse. »

Maintenant pesons à leur juste valeur les deux mots en *ant* qui figurent dans cette phrase. Quelle idée attachons-nous au premier ? une idée de qualification, c'est un adjectif. Nous jugeons ces enfants *obligeants* ; ils sont tels à nos yeux ; c'est donc leur qualité, leur naturel que nous peignons par ce mot. En est-il de même du second ? Non sans doute. Ici nous les mettons en mouvement, ils obligent, et c'est parce qu'ils obligent sans réflexion qu'ils tariront bientôt leur bourse. Ces deux mots ne sont nullement synonymes, les deux

natures d'idées qu'ils expriment les distinguent éminemment; l'un est ce que j'appèle un modificatif d'état, et est variable comme *président*, *adhérent*, *négligent*; le second, servant à peindre le mouvement (physique ou moral) du sujet, est invariable de sa nature, comme *présidant*, *adhérant*, *négligeant*; je l'appèle modificatif d'action. Chaque fois qu'un homonyme se dédouble, il faut lui donner deux noms pour caractériser chacune de ses significations, parce qu'alors il appartient tantôt à une classe des parties du discours et tantôt à une autre, selon le sens dans lequel nous l'employons. Par exemple, les mots *bon*, *mauvais*, *faux*, sont adjectifs dans cette soupe est *bonne*, cette volaille est *mauvaise*, cette pièce est *fausse*; ils sont adverbes dans, cette soupe sent *bon*, cette volaille sent *mauvais*, cette pièce sonne *faux*. Dira-t-on pour cela que ce sont des participes? Non, répondrons-nous; parce qu'ils ne participent pas simultanément de deux natures différentes; ils sont de l'une ou de l'autre, et jamais de l'une et de l'autre tout à la fois; toujours variables comme adjectifs, jamais variables comme adverbes. Par la même raison, disons-nous, *obligeant* est adjectif quand il exprime l'état, et par conséquent variable, mais le même mot graphique *obligeant* reste invariable quand il est modificatif d'action: donc ce sont deux mots distincts comme *bon*, *faux*, *mauvais*, et qui ne sont pas plus participes que ces derniers. Est-ce la dénomination de *présent* que l'on regrette? A cela nous répondrons qu'elle est aussi fausse que la première, car le modificatif d'action étant un membre de l'infinitif, n'est pas

plus *présent*, *passé* ou *futur*, que l'infinitif même qui est de tous tems, et d'aucun en particulier; témoin l'emploi journalier que nous en fesons, comme dans « J'ai vu Julie *obligeant* des ingrats, vous la verrez *obligeant* encore des ingrats, comme vous la voyez constamment *obligeant* des ingrats. »

Mais, poussons plus loin nos investigations sur ce prétendu participe présent, qui ne participe de rien, et qui est tout uniment un adjectif ou un infinitif. Remarquons que dans chaque cas il a son cachet particulier, c'est qu'employé comme adjectif, l'adverbe se place toujours avant lui, tandis qu'employé comme modificatif d'action, l'adverbe ne se place qu'après. Je ne donne pas cela comme une règle de participe, car le participe fait la règle, et c'est là nature du mot qui en prescrit l'application; je ne donne cela que comme une remarque très-bonne à faire en cas d'embarras. Pour rendre la chose sensible à l'œil, chaque adverbe est en lettres italiques; par ce moyen on en jugera la juxtà position.

« Julie *plus* obligeante que sa sœur pourra vous rendre ce service. Sophie obligeant *plus* que Joséphine, écoutera mieux ma demande. »

Remarquons bien que être *plus* ou *moins* obligeant annonce les divers degrés de l'état, tandis qu'obliger *plus* ou *moins*, annonce les degrés ou la récidive de l'action. Ce développement succinct suffira sans doute pour faire sentir l'application du même principe dans les phrases suivantes.

« Voilà une physionomie *trop* riante pour être celle d'un philosophe. Ces petites filles riant *trop*, on ne peu plus s'entendre. »

« *Toujours* charmantes, elles plairont. Charmant *toujours*, comment ne plairaient-elles pas? »

« *Plus* ou *moins* brillantes, je ne veux pas de ces pierreries, elles me semblent fausses. Brillant *moins* au jour, mais brillant *plus* à la nuit, vous en verrez l'effet aux lumières. »

« *Jamais* caressante, Aglaé ne se fait point aimer de ses parens. Ne les caressant *jamais*, peut-elle avoir des droits à leurs caresses ? »

« *Sans cesse* renaissantes ces fleurs nous embaument. Renaissant *sans cesse*, elles nous offrent un printems perpétuel. »

« Joséphine, *maintenant bien* portante, pourra entreprendre ce voyage. Joséphine se portant *bien maintenant*, n'est plus astreinte au régime. »

« *Extrêmement* fatigants, ces chevaux ne peuvent me convenir. Fatiguant *extrêmement* à la selle, ils seront mis au carrosse. »

Agathe et Rosalie sont *bien* ressemblantes. Justine ressemblant *bien* à Eulalie, on les prendrait pour les deux sœurs. »

« Ces Messieurs fesant *bien* leurs affaires, sont-ils *bien*fesants envers les pauvres? »

L'adverbe *bien* s'est combiné devant l'adjectif *fesant*,

et a formé *bien*fesant, *bien*fesante, pour exprimer la qualité, l'état enfin. Mais fesant *bien* ou *mal* ses affaires est évidemment une action.

VANIER.

SUITE

De la Discussion de la doctrine de M. D..jou, sur la CLASSIFICATION DES MOTS.

(Voyez les numéros 29, 33 et 35.)

Avant d'entrer en matière, je dois faire remarquer quelques fautes d'impression qui ont été commises dans la composition de mon premier article.

Page 90 du numéro 33, on lit :

La forme et la signification *réunis* ensemble constituent la nature incommutable du mot, comme l'âme *est* la faculté pensante unie au corps, *constituant* la nature particulière de l'homme. Ces deux êtres, quelque différens qu'ils soient entre eux.

Ces phrases n'ont point un sens complet : voici ce qu'on doit lire :

La forme et la signification *réunies* ensemble constituent la nature incommutable du mot, comme l'âme *ou* la faculté pensante unie au corps constitue la nature particulière de l'homme. Ces deux êtres (le mot et l'homme), quelque différens qu'ils soient entre eux, présentent, sous ce rapport, la même analogie. En effet, etc.

Examinons maintenant les réponses de M. D..jou à mes objections ;

M. D..jou résume ainsi la première :

« Le matériel et la signification constituent la nature » du mot comme le corps et l'âme constituent la nature » de l'homme. On ne peut donc pas les séparer. »

Voici sa réponse? « Mais on peut, comme les anatomistes, considérer le corps sans penser à l'âme, et comme les moralistes et les métaphysiciens considérer l'âme sans penser au corps ».

Je réponds à mon tour: mais ce n'est pas une raison pour que, si je veux considérer l'homme sous un aspect particulier, je commence par lui donner un autre nom, c'est-à-dire par embrasser sous une autre dénomination la généralité des individus qui composent la classe *homme*, afin d'établir ensuite des classes particulières. Or c'est évidemment ce que fait M. D..jou, à l'égard des touts syllabiques. Lorsqu'il les appelle *mots*, il embrasse, sous cette dénomination, la généralité des touts syllabiques; lorsqu'il les appelle *noms*, il comprend encore la généralité des individus de la classe des touts syllabiques. Voilà donc deux noms différens donnés à la même classe générale: c'est une superfétation dans la nouvelle langue grammaticale que veut créer M. D..jou. Cette distinction des touts syllabiques par deux termes différens ne pourrait être fondée en raison qu'autant qu'il y aurait des touts syllabiques qui ne signifient rien, et des touts syllabiques qui signifient quelque chose. Ce n'est, sans doute, pas là

l'opinion de notre savant confrère ; il entend seulement considérer le même objet sous deux aspects différens, sa matière et sa destination. C'est déjà convenir qu'il n'y a pas de tout syllabique qui ne réunisse en soi ces deux conditions de son existence. D'où il résulte qu'il faut dans la langue grammaticale un terme générique qui embrasse ces deux objets, dans sa signification.

Tous les grammairiens philosophes qui ont précédé M. D..jou ont aussi considéré ces touts syllabiques sous ces deux rapports ; mais comment ont-ils procédé pour exprimer leurs vues à l'égard de l'un et de l'autre ? Ils ont trouvé dans la langue française le terme *mot*, qui, par le sens qu'on y a toujours attaché, sert à désigner ces composés de sons vocaux ou de lettres au moyen desquels l'homme est parvenu à exprimer ses idées. Considérée sous ce point de vue général, cette dénomination de *mot* est devenue, dans la langue grammaticale, le nom de la classe générale des signes de nos pensées, soit qu'on les considère matériellement, soit qu'on les envisage sous le rapport des différentes manières dont ils sont employés dans l'expression de la pensée. Puis lorsque ces grammairiens ont voulu considérer ces touts syllabiques, ces mots, sous le rapport des syllabes qui entrent dans leur composition, ils ont formé des classes particulières qu'ils ont désignées par les dénominations de monosyllabe, dissyllabe, trissyllabe, etc. Quand ensuite ils ont voulu envisager ces touts syllabiques sous les différens aspects qu'ils présentent comme signes de nos idées, ils ont créé d'autres classes qu'ils ont appelées nom, pronom, verbe, pré-

position, etc. Cette marche est, ce me semble, conforme à cet esprit d'analyse qui préside à la formation de toutes les langues.

Deuxième objection :

Donner à un tout syllabique deux noms différens, c'est faire d'un seul être deux êtres distincts.

M. D..jou croit avoir renversé mon raisonnement en disant : j'appelle *une montre, un tout, une substance, un corps, un être.* Voilà quatre dénominations différentes données à un seul et même objet, en ai-je fait quatre êtres distincts?

Je réponds à M. D..jou, que lorsqu'on veut arriver à la preuve de ce qu'on avance par une comparaison, il faut en choisir une qui soit dans un juste rapport avec l'objet de la proposition. Or l'exemple cité par M. D..jou ne remplit pas cette condition essentielle : il nous présente un même objet appartenant à plusieurs classes qui sont à son égard dans une gradation ascendante ; tandis que les deux classes dont il s'agit, *le mot* et *le nom*, sont, d'après le systême de M. D..jou, dans une gradation descendante, puisqu'il en fait des dénominations d'espèces par rapport à *tout syllabique* qu'il fait terme générique. Or notre adversaire n'ignore pas que l'espèce a les attributs du genre ; mais que le genre n'a pas tous les attributs de l'espèce. D'où il résulte que les espèces comparées entre elles sont des êtres différens ; et pour appuyer ce raisonnement d'une comparaison juste, je dirai : *une montre* est tout à la fois *montre, tout, substance, corps*, et *être* ; voilà la gradation

ascendante : mais une montre n'est pas tout à la fois d'or, d'argent, à répétitiou ; voilà la gradation descendante. Ce qui prouve que si je considère la montre sous le rapport de la matière dont la boîte est composée, voulant en désigner de deux espèces, je fais deux êtres distincts, *une montre d'or* et *une montre d'argent*. C'est ce même raisonnement que j'appliquais au tout syllabique.

« *Ame*, dit ensuite M. D..jou, est un tout syllabi-
» que. Or ce tout présente à l'esprit non-seulement un
» composé de syllabes, mais encore une substance capa-
» ble de sentir et de raisonner. Aussi est-il un nom. »

Je réponds : *âme* est un mot (1). Or ce mot présente à l'esprit non-seulement un composé de syllabes, mais encore une substance capable de sentir et de raisonner. Comme présentant à l'esprit un composé de syllabes, je l'appelle *Dissyllabe*; comme étant le signe de la substance capable de sentir et de raisonner, je l'appelle *nom*. Mais en même tems il est de la classe des signes propres à exprimer nos idées, je l'appelle *mot*. Ainsi, *âme* est tout à la fois *mot, nom*, et *dissyllabe*.

Quand je considère le tout syllabique *âme* matériellement, *dissyllabe* est un nom d'espèce par rapport à *mot* qui est nom de genre. Quand je le considère comme signe d'idée, *nom* est terme d'espèce, et *mot* encore terme de genre.

---

(1) Tout syllabique est la définition du mot considéré matériellement. Un des vices du système de M. D..jou est de prendre la définition pour la dénomination.

Mais relativement au nom je fais une distinction. C'est alors que M. D..jou me reproche d'être en contradiction avec moi-même, prétendant que je défends sa doctrine au lieu de la combattre, et que je suis assez aveugle pour ne pas m'en apercevoir. Voyons de quel côté est l'aveuglement.

Je prie d'abord le lecteur de ne pas perdre de vue que chaque science a sa langue particulière (1), qui se forme des expressions déjà usitées dans la langue générale, et de termes particuliers appropriés aux vues de chaque science. C'est ainsi que *monosyllabe*, *dissyllabe*, *substantif*, *adjectif*, *pronom*, *verbe*, etc., sont des expressions propres à la langue grammaticale. Mais les expressions de *mot*, *nom*, *tems*, *personne*, *nombre*, *genre*, sont tout à la fois de la langue grammaticale et de la langue en général. Ces termes en devenant propres à exprimer des vues particulières à la grammaire, éprouvent, dans leur acception, une modification plus ou moins sensible. Ainsi le *nom* qui dans la langue générale est signe d'objet, devient dans la langue grammaticale signe de l'idée que nous concevons de la nature de l'objet. C'est cette idée particulière qui caractérise l'espèce de mots que les grammairiens ont d'abord appelé *nom*, en le subdivisant en substantif et adjectif, et qu'aujourd'hui on nomme communément substantif.

Voilà pourquoi j'ai dit que si M. D..jou prend pour caractère du nom le signe en général, c'est-à-dire, le

---

(1) Condillac a dit : une science est une langue bien faite.

signe d'un objet quelconque, il ne considère alors les *noms* que dans leur rapport avec les objets, et non dans leur rapport avec la pensée à l'expression de laquelle ils concourent en leur qualité de mots. Les noms étant considérés dans leur rapport direct avec les objets, je convenais avec M. D..jou qu'il n'y a pas de mot qui ne soit nom; mais les noms étant considérés dans leur rapport avec la pensée, je soutenais que tous les mots ne sont pas des noms. Je ne vois pas comment en exposant une pareille doctrine, et parlant à un grammairien familiarisé avec les abstractions et le langage de la métaphysique, j'ai pu mériter le reproche d'être en contradiction avec moi-même. La réponse de M. D..jou, à ce sujet, prouve qu'il n'a pas bien saisi mon objection. Voici les prémisses de mon argument: les noms ont évidemment un rapport avec les objets, puisqu'ils en sont les signes; ils ont aussi un rapport avec la pensée, puisqu'ils entrent comme partie dans le langage qui en est l'expression : d'où je tire la conséquence que les noms peuvent être considérés sous deux rapports: comme signes d'objets et comme signes d'idées. Comme signes d'objets, les noms sont de la langue usuelle, et forment là une classe aussi générale que celle des mots; comme signes d'idées, ils sont de la langue grammaticale, et là ils forment une classe particulière. C'est le sentiment intime de cette distinction qui a naturellement amené les grammatistes à préférer la dénomination de substantif à celle de nom ; c'est lui qui a porté les grammairiens anglais à distinguer aussi ces deux aspects sous lesquels je viens de faire envisa-

ger les noms, par deux dénominations légèrement différenciées, *name* et *noun*; *name*, c'est le signe de l'objet; il est du langage usuel : *noun*, c'est le signe de l'idée; il est du langage grammatical.

Ceci posé nous pouvons apprécier la réponse de M. D..jou. Mais, dit-il, si les touts syllabiques signes d'objets, sont les noms de ces objets, peut-on nier que les touts signes d'idées ne soient les noms de ces idées? Tout cela est vrai, parcequ'ici M. D..jou prend les idées comme étant elles-mêmes des objets qui ont leurs noms, et par conséquent, le mot *nom* dans le sens de signes d'objets. A ce raisonnement j'oppose celui-ci. Lorsque je dis :

Cet homme est un savant grammairien,

j'ai dans l'esprit un objet, un être sur lequel je viens de former ce jugement; cet être a un nom propre, c'est *Darjou*. Or il n'y a pas dans cette proposition un seul mot qui ne se rapporte à l'individu que je viens de désigner par son nom; chacun de ces mots est donc le signe d'une idée particulière sous laquelle j'envisage cet individu. Je dirai bien, comme M. D..jou, que chacun de ces mots est le nom de l'idée particulière dont il est le signe, parce qu'alors je considère cette idée particulière comme un objet, et que j'envisage le tout syllabique dans son rapport avec cet objet. Mais à l'égard de l'être qui fait l'objet de ma pensée, dirai-je que tous ces mots sont les noms de cet objet? Non, sans doute, M. D..jou ne le prétendra pas non plus. Et pourquoi? Parce qu'alors tous ces mots sont considérés dans

leur rapport avec ma pensée, et qu'ils ne sont que les signes des idées particulières sous lesquelles j'envisage un objet. C'est donc à l'égard de cet objet, qui est le sujet de ma pensée, que *cet* est un adjectif, *homme* un nom commun, *est*, un verbe, etc., tandis qu'à l'égard des idées mêmes dont ces mots sont les signes, ils en sont les noms. Voilà comment tous les mots sont des noms, considérés dans leur rapport avec les objets dont ils sont les signes, et comment tous les mots ne sont pas des noms, considérés dans leur rapport avec la pensée.

Je prie le lecteur de me pardonner la longueur de cette dissertation. J'ai cru devoir entrer dans de nouveaux développemens, afin de répandre plus de clarté sur une question qui touche aux fondemens de la science grammaticale; puissé-je par là prémunir les esprits contre une fausse doctrine qui, par l'autorité de celui qui la professe, a déjà fait quelques prosélites.

Je ne puis toutefois poser la plume sans relever encore une erreur.

M. D..jou signale comme un des vices de la classification actuelle de considérer le mot comme signe d'idée, attendu qu'il faudrait conclure de là que tout ce qui exprime des idées devrait être appelé mot; qu'ainsi il y aurait cinq mots dans *amaveramus*, parce que ce mot, si l'on en décompose la terminaison, offre à l'esprit quatre idées différentes, qui jointes à l'idée renfermée dans sa racine forment cinq idées. Ceci est une subtilité scholastique qu'il est facile d'anéantir. La Société grammaticale a défini le mot un tout syllabique

signe d'idée. La première condition du mot est donc de former un tout. Or la racine ou la désinence d'un mot, chaque syllabe enfin, n'en est qu'une partie, et ne peut, par conséquent être appelée *mot*. La racine du mot renferme toujours l'idée principale qui fait le caractère de la classe particulière à laquelle il appartient; les désinences n'expriment que des idées accessoires à cette idée principale, et qui n'ont de sens qu'avec elle.

Je conviens avec M. D..jou que les dénominations de *nom* et de *substantif* sont devenue synonymes dans la langue grammaticale, et que l'une des deux est inutile. Voici en peu de mots l'histoire du nom et du substantif.

Le nom a long-tems occupé, dans la langue grammaticale, un emploi de chef de division, ayant sous ses ordres le substantif et l'adjectif. Mais il est arrivé que le substantif faisait toute la besogne de son chef; il était tout naturel qu'on lui donnât sa place. M. D..jou, affecté de la disgrâce du nom, le prend sous sa haute protection, et veut l'élever au ministère occupé de tout tems par le mot, créant pour celui-ci un petit département ayant dans ses attributions le matériel seulement. Moi je trouve que deux ministres sont encore plus coûteux que deux chefs de division; et comme il faut de l'économie en tout, je m'oppose de toutes mes forces à cette nouvelle promotion. Je vote donc pour que le *nom* rentre dans la classe des particuliers, et que le *mot* soit conservé au ministère du département de la grammaire.

R. BEAUMONT.

SOLUTIONS.

Honfleur, 8 février 1829.

Monsieur,

1° Dit-on : « La *feu* reine, comme le *feu* roi ? » Quelques-uns semblent le prétendre.

2° Doit-on dire : Soixante *et* deux, soixante *et* trois, avec *et* jusqu'à quatre-vingt, comme plusieurs le disent ?

3° On dit : Monsieur *m'apprend* la langue française, pour dire . *m'enseigne* la langue francaise ; est-ce bien ?

4° Bateau à *vapeur* ou à *vapeurs*. M. C... veut le pluriel, comme *bain de vapeurs*, et moi je veux, *à vapeur*, au singulier, comme moulin *à vent* : lequel a raison ?

5° Faut-il écrire *théâtre*, avec l'accent circonflexe ?

6° M. L..... dit, on ne peut objecter cela (sans *pas*), et M. C..., on ne peut *pas* objecter cela (avec *pas*), quelle différence y a-t-il ? Lequel est le mieux ?

7° Je lis, la rhétorique consiste à placer et *ranger* avec ordre et justesse les différentes parties du discours, etc. Ne faut-il pas répéter la préposition *à* devant *ranger* ? Pour moi, je le crois.

8° Autre débat : M. H... ne cesse de dire : *J'espère*

que vous vous *portez* bien, Mademoiselle. J'*espère* qu'elle *fut* hier contente de moi. Pour moi, je n'applaudis point à cet anglicisme. D'ailleurs, dit M. C..., il est étonnant qu'un maître illustre (de Paris) s'exprime ainsi à tout instant; c'est dommage pour la langue; ce n'est plus parler français; c'est parler anglais. Au lieu d'espérer, ne doit-on pas dire, *je me flatte*, mademoiselle, que vous vous portez bien aujourd'hui; et *je crois* qu'elle fut hier contente de moi.

9° On entend dire tous les jours, *j'ai* sorti ce matin à neuf heures (pour dire qu'on *est* sorti et rentré). Ne doit-on pas toujours dire : Je *suis sorti* ce matin à neuf heures (que l'on soit rentré ou non)?

10° On voit souvent dans les Grammaires, *ce pain est bon : pain* et *bon*, dit-on, sont des *noms*. Oui, je conviens que *pain* est un nom; mais, *bon*, sans doute, est un *adjectif*, et non pas un *nom*, ni un nom adjectif.

11° Faut-il écrire, l'un et l'autre parti *se regarde;* ou *se regardent?*

12. Quelques grammairiens disent que dans *aimé-je*, *ne demandé-je pas?* l'*e est ouvert commun;* c'est étonnant, car l'*é étant fermé*, comment peut-on le prononcer *ouvert*? Moi, je le prononce *fermé*, comme dans *café;* enfin, est-ce que les grammairiens ont pris à tâche de vouloir dénaturer les choses?

Agréez, etc.

LE TOULOUX.

Les auteurs semblent partagés; le pluriel doit être préféré.

12°—Dans *aimé-je*, *ne demandé-je pas?* vous faites bien, selon moi, de prononcer *é* fermé. La prononciation et le signe doivent être en harmonie; un *é* aigu ne se prononce point comme *è* ouvert.

Telles sont, Monsieur, les solutions qui me paraissent convenir à vos diverses questions. Vous les aviez données d'avance pour la plupart, je n'ai fait que partager votre avis.

BESCHER.

RÉPONSE A M. BAUCHARD.

(*Voy*. page 272).

Vous demandez, Monsieur, si, pour distinguer le singulier du pluriel, on doit se servir de cette expression : *nombre singulier*, *nombre pluriel*.

Vous n'êtes pas de cet avis. Le mot *nombre*, dites-vous, exprime l'idée de plusieurs choses que l'on considère ensemble : Cette jeune personne a *nombre* de joyaux, elle a *nombre* de belles qualités. Et vous trouvez avec raison une intolérable contradiction dans l'alliance du substantif *nombre* avec l'adjectif *singulier*.

Cependant vous auriez dû considérer qu'en grammaire on a eu besoin d'un mot générique qui convînt à la fois et au singulier et au pluriel. On a considéré

le mot *nombre* sous un rapport d'extension, et l'on a dit : il y a deux nombres. Mais je suis parfaitement d'accord avec vous qu'on doit éviter de joindre ensemble ces deux idées qui semblent incohérentes *nombre singulier*. Qui empêche de dire simplement *le singulier ?*

Je sais fort bien que l'unité n'entre point dans la classe des nombres ; elle en est le principe, elle en est la source. Cent hommes, mille hommes ne signifient autre chose que cent fois un homme, mille fois un homme. Ainsi un substantif est au pluriel quand il exprime plusieurs fois l'objet qu'il désigne au singulier.

Qu'en conclure ? qu'il est peu convenable de dire *nombre singulier*, mais qu'il doit être permis aux grammairiens d'admettre deux nombres, le singulier, comme signe de l'unité, et le pluriel, comme signe de la pluralité. L'usage le veut ainsi, et la raison ne le condamne point, car il est l'effet d'une loi de nécessité.

BESCHER.

Mende, le 17 avril.

MONSIEUR,

D'après l'usage, en cela conforme à tous les dictionnaires, je ne *disais point les amitiés*, mais *je fesais les amitiés*. Un jour lisant, je ne sais quel ouvrage, j'y remarquai l'expression *dire des amitiés* ; et je l'ai employée quelquefois depuis dans ma correspondance fa-

milière; avec d'autant moins de peine, que par réflexion, je la trouvai comme implicitement renfermée dans les termes de l'Académie.

« *Amitiés* au pluriel, dit son dictionnaire, signifie *caresses, paroles obligeantes* qui marquent de l'affection. »

Ne voit-on pas ici deux degrés dans l'amitié : le premier qui, par la force du sentiment mène aux caresses; et le second, se bornant naturellement aux paroles affectueuses, vu l'état d'une simple liaison de société. Puisqu'il existe deux nuances bien marquées dans le sentiment, pourquoi n'y aurait-il pas deux manières de s'énoncer? J'écrirais volontiers, ce me semble, à ma sœur : faites mes amitiés à vos enfans ; je m'exprimerais de même en parlant à mon intime ami. Mais je *dirais mes amitiés* seulement à l'homme que j'ai connu, que j'ai vu quelquefois avec plaisir; que je qualifie même d'ami, car j'ai pour lui certain attachement : je suis assurément bien aise de dire à l'homme qui est à mon égard dans une position pareille, des choses obligeantes et amicales; mais cependant je ne veux point l'embrasser.

Agréez, etc.

BOUYON.

Nota. Réponse au prochain numéro.

Monsieur,

1° Doit-on dire un des abonnés *au* Journal de la langue française; ou bien un des abonnés *du* journal, etc. ?

En analysant cette expression: *un abonné*, on trouve qu'elle renferme ces élémens : *un individu qui est abonné ;* or, ici le mot *abonné* est le participe du verbe abonner; il s'en suit donc qu'on doit dire un abonné *au* journal de..., puisqu'on dit abonner ou s'abonner *à*, ce verbe voulant après lui la préposition *à*.

Mais le mot *abonné* ne pourrait-il pas être regardé comme substantif; et de même que l'on dit *un méchant* pour un homme méchant, ne pourrait-on pas dire *un abonné* pour un individu abonné?

Si cela se peut, il sera alors correct de dire un abonné *du* journal de..., parce que le mot *abonné*, dans ce cas, peut être regardé comme un terme de propriété. Il y a analogie entre cette locution : un abonné du Journal de la langue française, et cette autre : le livre de Pierre.

Ainsi, Monsieur, est-il également bien de dire : un des abonnés *au* Journal de la langue française; et un des abonnés *du* journal, etc.

2° En cherchant dans un dictionnaire de M. de Lamadelaine de l'Académie de Lyon, le mot *impromptu*, j'ai lu : *il est aussi adjectif*. Or, si ce mot est adjectif, il est susceptible de genre et de nombre : ainsi on peut dire : un discours impromptu, des discours im-

promptus; une harangue impromptue, des harangues impromptues. Alors, Monsieur, quelle différence y aurait-il entre improvisé et impromptu?

3° J'ai lu dans le même dictionnaire : *discrédit, perte de crédit.—Discrédité, discréditée, adjectif, tombé en discrédit*; mais je n'ai pas trouvé le verbe *discréditer.*

Dans un autre endroit je trouve : *décréditer, ôter le crédit ;* et *décréditement, action d'ôter le crédit* ; mais je ne trouve pas *décrédit.*

Ainsi *discréditer* et *décrédit* ne s'emploieraient pas dans la langue française. Ne pourrait-on pas, Monsieur, les y admettre? ou ne vaudrait-il pas mieux qu'il n'y eût qu'un seul verbe, celui-ci, par exemple : *décréditer*, et alors *décrédit, décréditement,* et le participe *décrédité*, etc.?

Agréez, etc.

DUMOULINET.

Nota. Réponse au prochain numéro.

Berné, le 17 avril 1829.

MONSIEUR,

Permettez à un de vos plus anciens abonnés de vous soumettre une question qui, par son importance, trouvera peut-être place dans votre Journal.

La plupart des grammairiens disent que les verbes *accoucher, apparaître, comparaître* et *disparaître, ces-*

ser, *changer*, *convenir*, *courir*, et *accourir*, *croître*, *accroître*, *décroître* et *recroître*, *décheoir*, *demeurer*, *descendre*, *échapper*, *embellir*, *grandir*, *monter* et *remonter*, *passer*, *périr*, *rajeunir*, *rester*, *sortir* et *vieillir*, se conjuguent avec *avoir* et avec *être*, selon les vues de l'esprit. Mais ne pourrait-on pas, indépendamment du verbe *tomber* que vous ajoutez à cette liste avec M. Laveaux, y comprendre encore *aborder*, *augmenter*, *baisser*, *crever*, *déborder*, *démarrer*, *dénicher*, *désenfler*, *enchérir*, *mouiller*, *percer*, *résulter* et *tourner*? car on lit dans le *Dictionnaire de l'Académie* : Nous avons abordé, *et* nous sommes abordés.—Ce malade n'a point amendé depuis sa maladie.—Le blé est amendé.—Le blé est augmenté de prix.—Le change a augmenté.—La rivière a baissé d'un pied.—La rivière est baissée.—La grenade lui a crevé dans la main.—Le tuyau est crevé à la soudure.—La rivière a débordé deux fois cette année.—La rivière est débordée.—Depuis qu'il demeure dans cette maison, il n'en est point démarré, il n'en a point démarré.—Les fauvettes ont déniché.—Les oiseaux sont dénichés.—Le ventre a bien désenflé.—Ce malade est bien désenflé, mais la désenflure n'est pas complète.—Les blés ont fort enchéri, sont fort enchéris.—Le vaisseau a mouillé à la rade.—Nous étions mouillés dans la rade.—Son clou est percé, a percé.—Qu'a-t-il résulté de là?—Qu'en est-il résulté?—Cette crême a tourné.—Les cerises, les fraises ont tourné, sont tournées.

D'après ces exemples, nul doute qu'on ne doive mettre ces verbes parmi ceux qu'ont cités les grammairiens.

Ne vous semble-t-il pas, Monsieur, qu'on pourrait encore ranger dans cette classe *diminuer*, *engraisser*, *hausser* et *maigrir?* Je ne me flatte pas d'avoir cité tous les verbes de cette espèce; c'est à vous, Monsieur, c'est à la Société grammaticale de faire le reste et de completter cette liste.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Lébé PLACIDE.

Nota. Réponse au prochain numéro.

MONSIEUR,

1° Doit-on faire sonner le *F* de l'adjectif *neuf* au pluriel, et dire des habits *neufs*, ou doit-on prononcer *neufs* comme on prononce *bœufs*, et dire des habits *neu?* Plusieurs Dictionnaires, entre autres Rolland et Wailly que j'ai consultés indiquent le pluriel *neu;* mais le silence des grammairiens me laisse dans une incertitude que vous seul pouvez lever.

2° Puisqu'on dit *tutoyer*, ne pourrait-on pas dire *vouzoyer* ou *voutoyer?* J'ai lu cette dernière expression dans un Journal intitulé le *Voleur.*

3° J'ai lu dans le 32e numéro de votre Journal, la différence qui existe entre *sourd et muet* et *sourd-muet*, et comment on doit écrire ce dernier au pluriel; mais doit-on dire: *une école de sourds et muets* ou une école de *sourd-muets?* Veuillez, s'il vous plait, me faire con-

naître à laquelle de ces expressions vous donnez la préférence.

4° Beaucoup de personnes disent indifféremment : *Donner du cor*, ou *sonner du cor?* Dites-moi laquelle de ces expressions on doit préférer.

Je suis, etc.

Un de vos Abonnés.

Nota. Réponse au prochain numéro.

Nevers, le 8 avril 1829.

Monsieur,

MM. Noël et Chapsal ont établi en principe que tout qualificatif, employé seul au commencement d'une phrase, doit se rapporter sans équivoque, à un pronom ou à un substantif énoncé dans le deuxième membre de cette phrase; comme :

Fidèles à notre devoir et aux intérêts de la patrie, nous devons faire tomber notre choix sur des hommes probes et désintéressés; où *fidèles* se rapporte, sans équivoque à *nous*, pronom qualifié par l'adjectif *fidèles*.

Mais M. Lefranc, dans sa grammaire, édition de 1826, page 203, dit : *que tout participe équivaut à une proposition subordonnée, toutes les fois qu'il se rapporte à un substantif non exprimé, mais indiqué par ce qui précède;* comme :

Vaincu, mais plein d'espoir et maître de Paris,
Sa politique habile, au fond de sa retraite,
Aux ligueurs incertains déguisait sa défaite.

Voltaire.

En faisant observer que *vaincu* est mis pour comme il (Mayenne) était vaincu....

Cependant, Monsieur, si j'analyse cette phrase, je vois que *vaincu* se rapporte, par le sens, à Mayenne, et grammaticalement à *politique;* ce qui implique nécessairement contradiction, puisque la grammaire me défend de voir ce que la raison veut que je voie.

Personne n'ignore, que la langue française, timide dans ses constructions, simple et uniforme dans sa marche, rejette ces tournures hasardées qui ne rendent pas le sens d'une phrase d'une manière claire et précise : elle exige que l'énonciation soit tellement méthodique, que la pensée, devenue facile à saisir, se présente à l'esprit du lecteur, sans embarras et sans équivoque.

Ces règles sur lesquelles sont fondées la pureté et la correction de notre langue, rencontrent quelquefois des contradicteurs. Il faut, disent-ils, que les règles, que les méthodes se prêtent aux inspirations du génie : c'est étouffer la pensée que de vouloir lui imposer de telles entraves. D'accord. Mais si la pensée doit être libre, ne convient-il pas aussi que cette liberté ne dépasse point les bornes d'une saine logique. Cette assertion est également juste, il faut montrer que, fondée sur la raison, la grammaire ne peut autoriser que ce que la raison avoue.

Je vous prie, Monsieur, d'avoir la bonté de me dire à laquelle de ces deux opinions je dois donner la préférence.

N. Bruandet.

Nota. Réponse au prochain numéro.

SUPPLÉMENT AUX DISCUSSIONS.

Châlons-sur-Marne, le 14 mai 1829.

MONSIEUR,

Vous avez eu la complaisance d'insérer ma première lettre, j'espère que vous voudrez bien accorder même faveur à une seconde qui n'a pas un but moins important. Je rapproche ici deux doctrines relatives au mot *de*.

Certains grammairiens prétendent que le mot *de* est toujours préposition.

CONSÉQUENCES :

1° Si l'on accorde qu'une phrase peut avoir un singulier par des mots d'espèces analogues, on avoue la préposition variable.

> *De* grands coups enfoncèrent la porte,
> *Un* grand coup enfonça la porte.

Ici *de* est évidemment le pluriel de l'énonciatif *un*.

2° Si l'on établit pour principe que le régime de la préposition ne peut être ni sujet ni régime d'un verbe, on convient qu'il y a ellipse, lorsqu'il n'y a pas pléonasme vicieux.

> *De grands coups* enfoncèrent la porte.

En cherchant le sujet ellipsé du verbe *enfoncèrent*, on arrive aux deux résultats suivans : 1° UNE PARTIE *des grands coups* ENFONCÈRENT *la porte*, résultat vicieux, puisqu'on trouve pour sujet le substantif singulier *partie*; 2° *Quelques grands coups* PRIS PARMI LES GRANDS COUPS *enfoncèrent la porte*, ce qui est impossible, car on ne peut justifier l'ellipse par un pléonasme vicieux.

3° Si l'on établit pour principe que la préposition *de* ne peut être placée après *à travers*, comment justifier les phrases suivantes :

Superbe et terrible spectacle de voir des rivières de feu bondir à flots étincelans *à travers des* monceaux de neige, et s'y creuser un lit vaste et profond. (MARMONTEL.)

Que j'aimais à faire ce voyage *à travers de* rians bosquets !

4° Cette règle : « *On supprime l'article quand le substantif, pris dans un sens partitif, est précédé d'un adjectif,* » ne présente l'ombre de la vérité que dans les phrases plurielles; je dis l'ombre, car l'article n'est point supprimé. Comment a-t-on pu aller jusqu'à dire que :

Elle a *de* beaux yeux, *signifie :* Elle a *une partie de tous les* beaux yeux !

Elle a *des* cheveux brûlés, *signifie :* Elle a *une partie de tous les* cheveux brûlés !

Il chante *de* belles romances, *signifie :* Il chante *une partie de toutes les* belles romances !

Je ne sais où m'entraînerait cette doctrine, si je vou-

lais suivre pas à pas les principes bizarres que DE *toujours préposition* a introduits dans la grammaire; je me contenterai d'ajouter à ces quatre numéros : *Le pronom* EN *efface l'idée de l'être qu'il représente*. Cette fin couronne l'œuvre.

Rien de plus curieux que le dialogue suivant, entre un maître et son élève.

Il s'agit de trouver le régime du verbe *manger* dans a phrase suivante :

Vous avez recueilli plus de pommes que vous n'*en avez mangé*.

LE MAITRE : *Qu'avez-vous mangé?*

L'ÉLÈVE : *Des pommes*.

Reprise du MAITRE : *Non, Monsieur; c'est* UNE PARTIE, UNE CERTAINE QUANTITÉ DE CELA. EN *est régime indirect*, DONC UNE CERTAINE QUANTITÉ *est le régime sous-entendu*.

C'est en vain que j'ai cherché à concevoir l'utilité de cette ténébreuse doctrine; j'ai abandonné une tâche au-dessus de mes forces, et j'ai adopté les préceptes suivans, après une comparaison impartiale.

DE *préposition*, ne peut pas se tourner par l'un des mots *un*, *quelque*, *certain*, *plusieurs*, etc.

DE, DU, DE L', DE LA, DES, sont quelquefois *articles énonciatifs simples*, c'est-à-dire ne contenant pas la préposition *de*. Ils équivalent à *un*, *quelque*, *certain*, *plusieurs*, etc.

DU, DE L', DE LA, DES, sont quelquefois *articles*

indicatifs contractés, c'est-à-dire contenant la préposition *de*. Ils n'équivalent point à *un*, *quelque*, *certain*, *plusieurs*, etc.

En est *pronom régime direct* ou *pronom régime indirect*, selon qu'il renferme *l'article* DE, ou la *préposition* DE.

RÈGLES.

(1) De, du, de l', de la, des, *articles énonciatifs simples*, s'emploient devant les substantifs :

> Je ne ferai pas *de* plainte,
> Il prend *du* repos,
> *De* l'eau me suffit,
> *Des* frêlons les réclamèrent.

(2) On n'emploie que l'article *de* devant les adjectifs.

> On trouve en Afrique *de* vastes déserts.
> Il passa à travers *de* rians bosquets.

(3) Du, de l', de la, des, *articles indicatifs contractés*, s'emploient devant les adjectifs comme devant les substantifs :

Il s'est emparé *des* belles idées que votre livre contient.

La faveur *des* grands est quelquefois dangereuse.

(4) En est *pronom régime indirect*, lorsqu'en le retranchant d'une proposition, on n'a pas enlevé le régime du verbe de cette proposition :

> Les services que j'en ai reçus;
> Les services que j'—ai reçus.

(5) En est *pronom régime direct*, lorsqu'en le retran-

chant d'une proposition on enlève le régime du verbe de cette proposition (1) :

Alexandre a détruit plus de villes qu'il n'*en* a fondé.
Alexandre a détruit plus de villes qu'il n'—a fondé.

Dans ce dernier cas, la grammaire demande l'invariabilité (grâce à la doctrine du DE *toujours préposition*), et la raison appelle la variabilité. On ne peut pas, pour justifier la règle de grammaire, alléguer que le pronom EN étant invariable, doit commander l'invariabilité aux mots avec lesquels il se trouve en rapport, car par la même raison QUI et QUE ne souffriraient point l'accord. On ne pourrait pas même alléguer que le mot EN a une valeur particulière et indépendante du régime qu'il représente, car QUI et QUE ont une valeur particulière et indépendante du substantif qu'ils représentent. Que

(1) Une preuve évidente que dans ce cas le pronom EN contient un *mot déterminatif* et un *substantif*, c'est que s'il se trouve un mot déterminatif placé après le verbe, ce mot *en* ne représente plus que la valeur du substantif seul.

Si en parlant de chevaux, je dis :

J'EN ai vu PLUSIEURS.

Ma phrase signifie :

J'—ai vu plusieurs CHEVAUX.

Si je disais simplement :

J'EN ai vu.

Ma phrase signifierait :

J'—ai vu { DES / PLUSIEURS } CHEVAUX.

l'on se contente donc de voir ici une bizarrerie sans chercher à l'expliquer; on n'explique que ce qui est raisonnable.

Agréez, Monsieur, etc.

D'OLIVIER fils.

Nota. Nous examinerons cette doctrine dans un prochain numéro.

RÉPONSE A M. DOYEN.

(Voyez 3e année, pag. 72 et 465; 4e année, pag. 148.)

Oui, Monsieur, j'ai posé en principe que, dans *les phrases actives*, le participe, précédé de deux substantifs unis par la préposition *de*, doit se mettre en rapport avec le premier substantif, ou avec l'adverbe qui en fait les fonctions, lorsque le second se présente sous une acception vague, indéterminée, c'est-à-dire, quand il est énoncé au singulier. J'ai appuyé cette opinion d'exemples assez nombreux puisés dans nos bons auteurs.

Ce n'est pas que je ne reconnaisse qu'on peut m'opposer quelques citations contraires : les sentimens des écrivains sont divers.

Volney n'a-t-il pas écrit :

Comment s'est *éclipsée* tant de gloire! comment se sont anéantis tant de travaux !

Dans sa pensée, c'est l'idée de *gloire* qui domine; elle

efface ou affaiblit celle d'intensité. Mais ce genre de rapport est-il établi d'une manière bien juste ? Si l'auteur avait dit : Comment tant de gloire s'est-*il éclipsé*, cette manière de s'exprimer serait-elle désavouée par le bon goût ?

Vous me demandez pourquoi je me suis servi de cette expression, *dans les phrases actives*. Cela suppose donc que le principe doit fléchir quand la construction est passive, ou que le verbe *être* y figure.

J'ai employé ces mots, non que je n'eusse désiré faire considérer comme générale la règle nouvelle que j'établissais ; mais je savais qu'en cela je blessais peut-être une règle plus puissante, plus respectée ; l'usage. Le terrain sur lequel je m'étais retranché me paraissait d'une défense plus facile ; c'est celui où la plupart de nos bons auteurs se sont eux-mêmes placés. Mais vous me provoquez sous ce nouveau point de vue ; jetons un coup d'œil rapide sur la question.

Doit-on dire :

Tant de vertu sera-t-*il* enfin *récompensé ?*

Ou

Tant de vertu sera-t-*elle* enfin *récompensée ?*

Qui niera qu'ici le mot *vertu*, construit sous un rapport indéterminé, ne soit dominé par une forte idée d'intensité ? Or, en lui accordant la principale influence sur les mots qui suivent, du second rang qu'il occupait ne le fait-on pas monter au premier ? N'intervertit-on pas l'ordre des idées ? Car la force de signification du

mot *tant* s'affaiblit de toute celle qu'on accorde au mot *vertu*, doit-il en être ainsi ? Ce genre de concordance est-il bien conforme aux lois sévères de l'idéologie ?

Pourquoi ne dirai-je pas :

Tant de modération fut-*il* jamais moins *opportun* ?

Le trop de précaution est parfois *superflu*.

Beaucoup de jactance et peu de réflexion ne sont-*ils* pas l'apanage de la jeunesse ?

Qui pourrait blâmer de pareilles phrases ?

Je sais comme vous qu'on lit dans Racine :

Jamais tant de vertu fut-*elle couronnée* ?

Cependant il ne s'agit ni d'une vertu ni de la vertu *couronnée* ; à la vérité, il répugnerait de dire : Tant de vertu fut-*il couronné* ?. l'usage s'y oppose. Nous ne sommes pas habitués à ce genre de rapport, quoiqu'il soit avoué par la raison, et que l'idée que réveille le substantif *vertu* soit inséparable de l'idée d'intensité. Il vaut donc mieux éviter ces sortes de constructions qui n'offrent pas un sens assez clair pour qu'on puisse s'en rendre compte, et donner à la phrase une autre tournure, à moins qu'on ne préfère laisser le choix de la construction à l'arbitre de l'écrivain. Toujours est-il que, malgré l'usage, cette réunion de mots *tant de vertu fut-elle* ne satisfait pas plus l'esprit, et paraît pour le moins aussi choquante que celle-ci : *Tant de vertu fut-il*.

BESCHER.

GENRE DES SUBSTANTIFS.

En insérant dans le 34e numéro du Journal l'essai de M. Bescherelle sur les moyens de faire connaître par des règles le genre de nos substantifs, nous avons eu l'intention de provoquer de nouvelles recherches sur ce point important de la langue. M. Limozin, instituteur à St-Quentin, a compris notre vœu, et il y répond par les observations suivantes, que nous regardons comme un complément nécessaire au travail de M. Bescherelle.

« D'après la première règle de M. Bescherelle, dit M. Limozin, *sont masculins tous les mots terminés par une consonne*. Bien, mais il manque aux exceptions :

Mots terminés en *n* :

Maman, Nonain.

2° Par *s* :

Lis, Lonchitis, Sidéritis.
Lithiasis, Propolis,

Par *t* :

Forêt, Jument, Quote-part.

4° Par *x* :

Voix, Sandix.

M. Bescherelle dit bien que les mots terminés par *a*, *é*, *i* *o*, *u*, sont aussi masculins, mais il ne dit pas de quel genre sont ceux dont la finale est *y*. Il y a donc là une lacune. Il n'a pas indiqué d'exceptions pour *a*,

cependant les mots suivans terminés par *a* sont féminins :

1° Noms divers :

Canba,	Calenda,	Spécia,	Talpa,
Falaca,	Sada,	Calamela,	Arthea,
Cabeça,	Area,	Serboa,	Zopissa.

Noms de plantes :

Alshœa,	Cépœa,	Cocalia,	Cotula.

Noms de rivières :

L'Adda,	La Nidda,	La Duna,	La Bidassoa.

Il manque ensuite aux mots terminés en *é :*

Inimitié.

En *u :*

Bru.

En *o :*

Quasimodo.

Aux exceptions des mots en *eur*, *ion*, *son* (*zon*) et *té*, il manque :

1° A ceux en *eur :*

Tricheur,	Choufleur,	Boxeur,
Agréeur,	Pleur,	

Et tous les adjectifs employés très-souvent comme substantifs, tels que :

Farceur,	Semonceur,	Afficheur,	Écorcheur, etc., etc.

2° A ceux en *ion :*

Bibion,	Cion,	Ludion,	Encheridion, etc., etc.

(En tout 38.)

3° A ceux en *son* (*zon*) :

Artison,	Diapason,	Véson.
Bison,	Pison,	

4° En ceux en *té* :

Déporté,	Député,	Doigté,	Jeté.

Maintenant passons à la règle du féminin.

Sont du féminin tous les mots terminés par e *muet.*

Excepté 1° environ 360 mots que l'auteur a rangés par ordre alphabétique ; mais les suivans ont été omis :

Aromate,	Parnasse,	Alcade,	Gyrovague,
Crâne,	Crabe,	Jade,	Annuaire,
Platane,	Tarbe,	Pagne,	Apothicaire,
Torse,	Faune,	Cagne,	Calvaire.

(103 mots à peu près en *aire*.)

Mâle,	Cosaque,	Ulrase,	Aristarque,
Rale,	Fraque,	Impasse,	etc., etc.
Coriambe,	Are,	Acrobate,	
Esculape,	Cigare,	Pirate,	

Excepté 2° mots terminés en *ble* :

Table, Cible.

En *bre* :

La Calabre, Gabre.

En *tre* :

Martre.

En *phe* :

Nymphe, Lymphe.

En *ge* :

Voltige.

En *ffre* :

Affre.

En *me* :

Amalgame, Quadragésime.

On a porté sur cette liste, sans doute par erreur, *décombres* et *centres* qui sont du masculin.

Pourquoi M. Bescherelle ne donne-t-il pas le tableau des épicènes, tels que *aigle*, *ange*, *barbe*, *berce*, *carpe*, etc, etc.?

Et pourquoi encore porte-t-il dans les exceptions des mots qui ont les deux genres :

Vase,	Ange,	Parallèle,	Margot,
Relâche,	Prétexte,	Merci,	Souris.

Je ne pense pas, Monsieur, que le travail de M. Bescherelle puisse être regardé comme parfait; cependant je le trouve mieux conçu que celui de Domergue, suivi par M. Patey. Dans l'essai de Domergue, sur le genre des substantifs, il y a beaucoup d'omissions; on en trouve également dans l'ouvrage de M. Patey sur le même sujet.

Agréez, etc.

Limozin,
Instituteur à St-Quentin (Aisne).

EXAMEN

DE LA GRAMMAIRE FRANÇAISE, MÉTHODIQUE ET RAISONNÉE,

DE M. BONIFACE.

Tous les jours nous entendons désirer une *bonne* grammaire française; non pas que nous manquions de grammaires : mais les unes sont trop diffuses, les autres trop incomplètes; celles-ci sont excessivement métaphysiques et pèchent par un défaut de justesse dans les définitions; celles-là sont peu développées dans les parties les plus importantes, et les règles ne sont pas toujours établies sur des exemples assez nombreux ou sur des faits véritablement authentiques, en un mot sur des autorités irrécusables. Mais d'où peuvent venir ces défauts? Le voici : la grammaire est, sans contredit, une science d'observation, ce n'est donc qu'après avoir recueilli une multitude de faits, comparé les autorités, médité sur la matière avec un jugement sain et exercé, c'est alors seulement qu'on peut être apte à prononcer sur des questions de cette nature. Or à peine un jeune homme commence-t-il à balbutier, qu'il se croit presque obligé de débuter par un ouvrage sur la langue française, persuadé sans doute qu'il laissera loin derrière lui ses devanciers. Mais la plupart de ces auteurs novices, n'ayant pas étudié suffisamment leur sujet, ne peuvent s'en rendre maîtres, et leurs ouvrages incomplets ou mal digérés, restent constamment sur

les rayons du libraire, jusqu'à ce que l'épicier les débite en détail.

Quoique ces dernières réflexions nous échappent à l'occasion de la grammaire de M. Boniface, nous n'avons pourtant pas l'intention de les appliquer à son livre. Empressons-nous de déclarer, au contraire, que cet ouvrage est le fruit de longues méditations; il a été continuellement l'objet des pensées de l'auteur que nous connaissons pour un écrivain judicieux, et pour un des meilleurs grammairiens de notre époque. Il avait, en quelque sorte, consacré sa vie à ce travail. *Le Manuel des Amateurs de la Langue française*, les articles insérés dans le *Journal grammatical*, les applications réitérées que M. Boniface a faites de ses doctrines dans son institution, tout avait pour but la confection de la nouvelle *Grammaire française* dont nous parlons.

L'ouvrage est divisé en cinq livres, qui se subdivisent en différens chapitres. Le premier livre se compose de notions générales, de quelques idées rapides sur la métaphysique du langage, partie si débattue, si peu comprise, et sur laquelle, en effet, il est si difficile d'être d'accord que les uns approuveront dans l'ouvrage de M. Boniface précisément ce qui sera condamné par d'autres. Le grammairien a pensé que ce livre avait besoin d'être court; aussi l'a-t-il borné à douze pages. Le deuxième livre traite de la classification; il renferme la définition des diverses espèces de mots, et ces définitions sont toutes fondées sur des faits qui tendent à en prouver la justesse. Cette partie, quoique travaillée avec soin, quoique présentée avec clarté, justesse et

précision, ne satisfera certainement pas tous les goûts ; nous pensons toutefois qu'elle laisse peu à désirer.

Le troisième livre a pour objet l'*orthographe relative*, c'est-à-dire, les formes que les mots doivent prendre, suivant les diverses circonstances où ils se trouvent placés. Ainsi, ce livre renferme, entre autres choses, la conjugaison des verbes réguliers et des verbes irréguliers, les règles des participes ; et ce chapitre est un des plus lumineux de l'ouvrage. Nous avons aussi remarqué un traité de l'analyse logique qui appèlera l'attention des professeurs.

Le quatrième livre est celui de la syntaxe. Cette partie est extrêmement riche en faits, en observations de toute espèce, qui prouvent combien l'auteur avait étudié, recueilli, médité, avant de prendre la plume. Pour lui, chaque espèce de mots est féconde en difficultés dont les solutions sont des plus intéressantes. M. Boniface ne se borne pas à donner son avis, quand il s'agit de points douteux, de faits controversés ; il cite alors les opinions contradictoires, et s'il y ajoute son sentiment, du moins c'est avec une modeste retenue, et non point comme ce Diogène grammairien qui tranche à tort et à travers sur toutes les questions, injuriant effrontément ceux qui ne partagent pas son avis. M. Boniface, toujours réservé, appuie ses décisions sur de nombreuses autorités ; il y joint la sienne, en laissant au lecteur la liberté de prononcer.

Le cinquième livre a rapport à la ponctuation ; il n'offre rien de neuf ; mais il était nécessaire pour rendre l'ouvrage complet.

Il résulte de cet exposé que M. Boniface échappe aux reproches que ses devanciers ont encourus, reproches que nous avons signalés en commençant cet article. Il écrit de manière à exercer le jugement de son lecteur, et pourtant il ne destine pas son livre aux enfans, mais il l'a rédigé pour les professeurs, ou du moins pour des jeunes gens déjà initiés à la science grammaticale. « Entre les mains d'un enfant, dit l'auteur lui-même, une grammaire proprement dite ne peut être qu'un instrument au moins inutile. »

Ainsi, les avantages qui doivent faire distinguer la grammaire de M. Boniface sont : un ordre de matières vraiment méthodique ; des définitions heureuses ; une foule d'observations neuves et d'exemples curieux, extraits, pour la plupart, des auteurs classiques, et d'où sont déduites les différentes règles, mais non ces règles sévères qui restreignent l'expression, et inspirent à l'élève la crainte de violer les lois de la grammaire à chaque mot qui lui échappe ou à chaque phrase qu'il écrit. M. Boniface cherche la pureté ; mais il a le bon esprit de fuir le purisme ; c'est un écueil dont beaucoup de grammairiens ne savent pas toujours se garantir. Ce caractère est surtout celui des jeunes gens qui débutent dans la carrière. Ainsi, M. Boniface avait regardé comme vicieuses dans son *Manuel des Amateurs de la Langue française* plusieurs locutions qu'il ne condamne plus dans sa *Grammaire*.

Il est encore un mérite de cet ouvrage que nous ne devons pas passer sous silence ; c'est qu'il réunit dans un format commode et peu coûteux (un vol. in- 12

2 fr. 50 c.) tout ce que la science grammaticale offre de plus important jusqu'à ce jour. Enfin, nous ne prétendons pas qu'on ne puisse rien reprendre dans l'ouvrage de M. Boniface. Hélas! toute médaille a son revers, les meilleures choses du monde sont encore loin d'être parfaites; et, pour justifier ce que nous avançons ici, après avoir fait dans ce numéro l'éloge bien mérité de la *Nouvelle Grammaire française*, nous ferons dans le numéro prochain la part de la critique.

FELLENS,

ANNONCES.

Histoire abrégée des Empereurs, *depuis César jusqu'à Constantin ; par M.* Toulotte, *ancien sous-préfet, auteur de l'*Histoire philosophique des Empereurs, *avec cette épigraphe :*

> L'histoire n'est d'aucun parti, elle n'adopte point de secte : sa seule passion est la justice ; sa seule religion, la vérité.

Cette histoire abrégée présente l'ensemble des faits compris entre le guerrier qui imposa définitivement à l'orgueil du patriciat le sceptre des Césars, et l'empereur qui plaça sur le trône la croix de Jésus-Christ.

C'est au siècle où nous vivons un véritable phénomène, qu'un ouvrage dont les journaux de toutes les couleurs s'accordent à dire du bien. Tous en ont recommandé la lecture aux hommes les plus instruits.

Ce n'est point un simple narré des faits qui ont suivi la principale des révolutions romaines. M. Toulotte ne s'est pas borné à cette tâche, quelque difficile qu'elle fût d'ailleurs, son principal but a été de comparer les institutions des empereurs, les événemens de leurs siècles et l'état du genre humain sous le paganisme, avec la civilisation actuelle des peuples. De cette comparaison, il fait jaillir une foule d'observations intéressantes,

de réflexions neuves, de pensées hautes et utiles. Un style clair, animé, dramatique, toujours approprié au sujet, ajoute à l'intérêt que l'ouvrage présente par lui-même.

Après une quarantaine d'écrivains qui, depuis l'ère vulgaire, ont traité le même sujet, M. Toulotte a trouvé le secret d'être neuf. Il a profité de leurs documens pour éclairer une des portions les plus dramatiques et les plus curieuses de l'histoire des peuples. Il a fait converger sur la vie des empereurs, toutes les leçons de philosophie et d'expérience; tous les rayons épars que lui ont fournis les siècles suivans. Par ce parallèle ingénieux et soutenu, il a mis sans cesse le passé en présence du présent. Il s'est, pour ainsi dire, appuyé sur les idées de son siècle, pour s'élever, par la philosophie et par la pensée, au-dessus de Dion, de Suétone, de Gravina, de Royou et de Crévier.

Cet ouvrage est fait pour remplacer les autres histoires des empereurs : il est plus philosophique, plus fort de vues et de pensées; il est au niveau des idées présentes.

Deux volumes in-12; à Paris, chez Guillaume, libraire, rue Haute-Feuille, n° 14.

Nous avons sous les yeux le Musée moral de M. de Sambucy. Cet ouvrage renfermé en deux livraisons, contient les préceptes, conseils, et exemples de tous les anciens moralistes et de tous les personnages célèbres de l'antiquité. La première livraison comprend les neuf siècles qui précèdent notre ère; la seconde, les six siècles qui la suivent. Il n'appartenait qu'à un esprit juste d'interroger les siècles passés, d'aller puiser dans leurs annales pour en recevoir les réponses et les leçons capables d'exciter les âges,

présens et à venir a l'amour de la vertu. Le goût avec lequel l'auteur du *Musée moral* s'est acquitté de la tâche laborieuse qu'il a entreprise, assure à son ouvrage l'estime et le succès que l'on a droit d'attendre lorsque l'on a bien fait. Que l'on ne s'étonne pas de voir figurer dans son recueil des noms qui repoussent toute idée de vertu : sans doute que l'auteur a voulu venger la nature du reproche injuste qu'on serait tenté de lui adresser. d'enfanter, comme par mégarde, des êtres faits pour la honte et le malheur de l'humanité. Non, les crimes de Néron n'ont pas été les conséquences d'un naturel invinciblement mauvais ; ce monstre s'est fait tel lui-même et par degré ; ses premières pensées furent celles d'un homme bon et généreux.

Il eût peut-être été à désirer que les maximes, les préceptes et les exemples fournis en abondance par le christianisme eussent trouvé place dans cet estimable ouvrage, comme pour prouver qu'il manquait à la vertu pratiquée chez les anciens ce caractère auguste et sacré qu'elle reçoit de la religion chrétienne. Quoi qu'il en soit, nous ne pouvons assez recommander la lecture du *Musée moral* ; il est à la portée de toutes les classes de la société. Un style simple et pur en rend l'étude facile et agréable ; les femmes elles-mêmes ne le liront point sans éprouver le désir de remplir avec exactitude tous les devoirs auxquels elles sont appelées dans les différentes positions de la vie.

A Paris, chez Carillan-Gœury, libraire, quai des Augustins, n° 41 ;

Gérard, libraire, rue Poupée-Saint-Germain, n° 11.

ERRATA.

Page 270 (36e numéro), ligne 2, au lieu de *loi électorale et du jury*, lisez, *nous avons exposé le mode de révision annuelle des listes électorales et du jury*.

Page 82 (32e numéro), ligne 12, au lieu de *une idée* POSITIVE, lisez, *une idée* PARTITIVE.

LE GÉRANT, **MARLE** AINÉ.

JOURNAL

DE

La Langue Française,

GRAMMATICAL,

DIDACTIQUE ET LITTÉRAIRE.

PREMIÈRE PARTIE.

DISCUSSION.

Nous avons découvert un manuscrit de Domergue, renfermant une théorie savante sur notre prosodie, et dont Domergue lui-même était très-content ; nous nous empressons d'en faire jouir nos abonnés.

PROSODIE FRANÇAISE.

1° SONS.

Les sons de la langue française sont ainsi représentés :

a *o* an.

è	*ou*	in.	
é	*eu*	on	*e.*
i	*u*	un.	

Il y en a treize; ils sont simples, quoique sept se trouvent figurés par un signe double.

Oua, *oui*, *ian*, *io*, *iè*, sont des sons doubles ou des diphtongues. La diphtongue *oi* se prononce *oa* et non *oè*, comme dans *moi*, *boire*, etc.

Le son simple *è* dans ba*lai* est représenté par *ai*; *é* est représenté par le même signe dans j'all*ai* : ces sons n'en sont pas moins simples, et doivent être notés comme tels.

2° QUANTITÉ.

Dans *rat*, *rase*, *rasé*, le son *a* ne se prononce pas exactement de même; il n'a pas la même étendue, la même *quantité* : dans *rat* il est bref; dans *rase*, très-long; et dans *rasé*, un peu moins long, à cause de l'appui de la voix sur la seconde syllabe; dans ce cas, nous l'appelons *moyen*.

En prononciation on entend par *quantité* la *valeur métrique* ou la mesure de la syllabe; c'est une émission de voix *brève*, *longue* ou *moyenne*.

Dans l'écriture il y a peu de signes qui indiquent la valeur des sons, ce sont les accents, encore l'*aigu* et le *grave* ne se placent-ils que sur l'*e*; d'où la nécessité d'adopter certains signes pour déterminer la quantité des syllabes. Ceux que nous prenons sont :

1° ˘ Pour les sons brefs, comme dans *răt*, *sĭ*, *mŏt*.

2° - Pour les sons longs, comme dans *rāse, sīse, ā.*

3° ˘ Pour les sons moyens, comme dans *răsé, cĭseau.*

Observation. 1° Il sera inutile de mettre le signe de longueur sur les voyelles affectées de l'accent circonflexe, qui le remplace, comme dans *pâte, gîte,* etc.

2° L'accent aigu et l'accent grave doivent être conservés, et le signe se mettra audessus, comme dans *dé, désir, coudée, diète, dièse,* etc.

EXERCICE.

Să, sābrĕ, săbré. — Pĕstĕ, pēse, aĭsé, être. — Dĕ, coudē, désir. — Lĭt, līsĕ, lĭsōns. — Pŏt, paūsĕ, pŏsĕ, ăpôtre. — Coŭ, coūse, cŏusŭ, feŭ, feūtrĕ. — Dŭr, dūrĕ, dĕnt, dānsĕ. — Mŏn, mŏndĕ. — Tĕint, teīnte. — ŭn, hūmble. L'*e* dit muet est essentiellement bref.

La prosodie est l'art de donner à chaque syllabe le ton qui lui est propre; elle nous en fait connaître la juste mesure.

Les règles de notre prosodie se bornent à déterminer la quantité des syllabes; tandis que, dans la langue grecque et dans la langue romaine, ainsi que chez quelques peuples modernes, la prosodie est la base de la versification, qui consiste, non dans la rime et dans la quantité numérique des syllabes, mais dans la quantité prosodique, et dans une cadence régulière appelée rhythme ou nombre. Dans nos vers, ainsi que l'expres-

sion, le rhythme ou le nombre distingue le poète du versificateur.

Il est un heureux choix de mots harmonieux.

Mais chez nous, ce choix n'est déterminé que par le goût et le sentiment.

Comparez ces vers de Boileau :

Au pied du mont Adule, entre mille roseaux;
Le Rhin, tranquille et fier du progrès de ses eaux,
Appuyé d'une main sur son urne penchante,
Dormait au bruit flatteur de son onde naissante.

avec ceux-ci, en style de chapelain; c'est une épigramme de Boileau contre cet auteur :

Maudit soit l'auteur dur, dont l'âpre et rude verve,
Son cerveau tenaillant, rima malgré Minerve;
Et de son lourd marteau martelant le bon sens,
A fait de mauvais vers douze fois douze cents.

On entend par *pieds*, dans la versification latine, un accord ou une alliance de plusieurs syllabes; c'est ce qu'on appèle aussi mesure : les pieds forment les vers. Voici les principales compositions et dénominations des pieds; mais au lieu de prendre un mot latin, je citerai un mot français de la même mesure :

1° Sāurōns, mēs vērs, aūx vēnts, etc., présentent chacun deux syllabes longues : ce sont des *spondées*.

2° Sŏldăt, tă loĭ, bŭtĭn, présentent deux syllabes brèves : ce sont des *pyrrhiques*.

3° Rĕçoīs, mă crōix, lă pāix; ceux-ci sont composés d'une brève et d'une longue : ce sont des *iambes*.

4° Aūssĭ, nōs fĭls, pērds-tŭ; ici les pieds sont composés d'une longue et d'une brève : ce sont des *trochées* ou des *chorées*.

Ainsi les pieds de deux syllabes sont de quatre espèces : les *spondées*, composés de deux longues; les *pyrrhiques*, de deux brèves; les *iambes*, d'une brève et d'une longue; et enfin les *trochées*, d'une longue et d'une brève; et on les appelle aussi *chorées*.

Passons aux pieds de trois syllabes.

1° Otĕr ă, māndĕr ă, fōndĕs-tŭ, etc., présentent chacun une longue et deux brèves : ce sont des *dactyles*.

2° Fĭnĭrōns, lă nătūre, présentent deux brèves et une longue : ce sont des *anapestes*.

3° Făvŏrĭ, mŏn ămĭ, quĕ dĭs-tŭ, sont composés de trois brèves : ce sont des *tribraques*.

4° Osōns-nōus, ô mēs vērs, lēs āutāns, sont composés de trois longues : ce sont des *molosses*.

5° Quĕ vēux-tŭ, mŏn āngĕ, dĕmāndĕ, sont composés d'une brève, d'une longue et d'une brève : ce sont des *amphibraques*.

6° Mēs ĕnfāns, aūrĕz-vōus, lēs doūcēurs, sont composés d'une brève entre deux longues : ce sont des *amphimacres*.

D'où six espèces de pieds de trois syllabes.

Des différentes combinaisons de ces pieds et de leur

nombre se sont formées différentes espèces de vers chez les anciens.

La brève ne fesait qu'un tems dans la mesure; la longue en valait deux. La mesure à trois tems était donc l'iambe ˘ ¯ ; le trochée ou chorrée, ¯ ˘; et le tribraque, ˘ ˘ ˘. Les mesures à quatre temps, les plus en usage, étaient le spondée, ¯ ¯; le dactyle, ¯ ˘ ˘ et l'anapeste, ˘ ˘ ¯.

D'où différentes espèces de vers latins, dont il est inutile de faire ici l'énumération.

Nous avons beaucoup de vers français qui doivent leur harmonie à un certain rhythme bien observé, et qui, sous ce rapport, ressemblent en quelque sorte aux vers latins, en voici plusieurs exemples :

Jĕ tĕ pērds | fŭgĭtīve | ĕspĕrānce |
Oŭblĭōns | quĕ jĕ fūs | trŏp | hĕurēux |

Jĕ sōrs | ĕt vāis | mĕ joīndre | ă lā | troūpĕ | fĭdēlle,
Qu'ăttīrĕ | dĕ cĕ joūr | lă pōmpĕ | sŏlĕmnēlle.

RACINE.

Dans ces vers il n'y a qu'un temps de moins.

Les Grecs et les Latins avaient porté leur prosodie à un tel point de perfection qu'un Athénien ou un Romain de la lie du peuple aurait sifflé un acteur qui eût allongé ou accourci une syllabe mal-à-propos, aussi la prosodie était non-seulement l'agrément, mais la base même de leur versification, tandis que la nôtre consiste rigoureusement dans un certain nombre de syllabes et dans la rime, ce qui est bien différent. Cependant nos meilleurs poètes nous offrent des vers

imitatifs, où l'emploi des longues et des brèves présente à l'oreille une image parfaite de ce qu'ils veulent exprimer.

Boileau veut-il exprimer la rapidité du temps, il dit :

Lĕ mŏmĕnt oŭ jĕ părlĕ est dĕjă lŏin dĕ mŏi.

Ce vers, composé de syllabes brèves, est d'une prononciation douce et rapide.

Veut-il peindre la mollesse, qui se plaint à la nuit des exploits de Louis XIV, du travail introduit dans les couvens; elle termine un discours *interrompu vingt fois* par ces mots :

Du moīns ne permēts pās... Lă mŏllēsse ŏpprĕssēe,
Dans sa bouche à ce mot *sent sa langue glacée ;*
Et lāsse de parler, succombant sous l'effort,
Soŭpīre, ĕtĕnd lēs brās, fĕrmĕ l'œīl ĕt s'ĕndŏrt.

Quel est ici l'objet du poète ?—D'achever le portrait de la mollesse. Et comment le peindrait-il mieux, qu'en la supposant hors d'état de finir sa phrase ? Des cinq derniers mots qu'elle articule, trois par leur longueur, peignent l'effort qu'elle fait; les deux dernières syllabes expriment bien la lassitude. *Opressée* est moins un mot qu'une image. La gradation dans la longueur des syllabes fait sentir le poids qui l'accable de plus en plus.

Tant de monosyllabes dans le vers suivant continuent à me peindre l'état de la mollesse, et je vois effectivement sa *langue glacée*. Je le vois par l'embarras

que cause la rencontre de ces monosyllabes, *sa* à *ce* mot *sent sa*, qui augmente encore par *langue glacée*, où *gue gla* me font presque à moi-même l'effet qu'on dépeint.

Le dernier vers surtout est admirable.

> Soŭpīrĕ, ĕtĕnd lēs brās, fĕrmĕ l'œĭl ĕt s'ĕndŏrt.

Assurément, si des syllabes peuvent figurer un soupir, c'est une longue précédée d'une brève et suivie d'une muette. Dans l'action d'étendre les bras, le commencement est prompt, mais le progrès demande une lenteur continuée : ĕtĕnd lēs brās. Les signes prosodiques ne suffisent pas pour peindre l'harmonieuse gradation de ces syllabes. Voici qu'enfin la mollesse parvient où elle voulait : *fĕrmĕ l'œĭl*, avec quelle vitesse! et de là, par deux brèves suivies d'une syllabe finale moyenne, mais qu'on peut allonger, *ĕt s'ĕndŏrt*, elle se précipite dans un profond assoupissement.

Nous n'avons rien dans notre langue, dit d'Olivet, de plus beau que ces vers.

Enfin voici quatre vers qui servent de cadre à deux tableaux opposés :

> Dāns sēs immēnses mōts, l'Espagnol plein d'emphāse,
> Majestueusement traīne sa lōngue phrāse.
> Pleĭn de lĕgĕrĕtĕ, l'Itālĭen brillant
> Sāutille dāns sŏn style, āinsĭ quĕ dāns sŏn chānt:
>
> *L'abbé* DE LA SERRE.

Ces vers, et beaucoup d'autres que je pourrais citer, sont parfaitement harmonieux, quoiqu'ils ne soient pas,

comme les vers latins, soumis à un rhythme régulier.

Puisque la prosodie nous enseigne la juste mesure des syllabes, elle est utile, elle est nécessaire à une énonciation correcte. On ne peut pas plus se flatter de parler bien sans savoir la prosodie, que de chanter juste sans savoir solfier; mais ce serait parler très-mal que d'en observer les règles, surtout dans le discours familier, avec une exactitude qui laisserait apercevoir de l'affectation ou de la contrainte.

De l'intonation des voix ou des sons ci-après.

PROSODIE DES SONS HORIZONTAUX.

i, u, é, ou, eu.

Le *crĭ*, le *crĭme*, le *crĭtĭque*, le *crĭstal*.
Le *bŭt*, la *bŭbe*, le *bŭtĭn*, le *bŭsc*.
Le *dĕ*, le *dĕfi*.
L'*oŭvrage*, l'*oŭtre*, l'*oŭrs*.
Le *feu*, les *feŭilles*.

RÈGLE GÉNÉRALE.

Tout son horizontal est bref au commencement, ou au milieu, ou à la fin d'une syllabe.

Exceptions.

1° Pour les syllabes longues.

1° Gîte, flûte, voûte, jeûne, et autres mots affec-

tés de l'accent circonflexe, excepté *dû*, participe du verbe devoir, et *vîte*, qu'on écrit aussi sans accent.

L'accent circonflexe remplace le signe de longueur.

2° Des *sōus*, des *feūx*, et autres mots où les sons *ou* et *eu* finals sont suivis d'une *s* ou d'une *x*. Il en est de même des pluriels *loūps*, *boūts*, etc., où le *p* et le *t* sont nuls; cependant plusieurs prosodistes allongent le pluriel des mots en *eur* en *our;* les *vapeūrs*, les *joūrs*. Comme l'*r* influe beaucoup sur la valeur de la voyelle précédente, nous adopterons cette prononciation.

L'*s* finale dans les autres sons n'en change pas la prosodie; ainsi prononcez de même un *crĭ*, des *crĭs*, un *bŭt*, des *bŭts*, un *dé*, des *dés*, etc.

3° La *pīe*, la *rūe*, la *fēe*, la *boūe*, la *queūe*, et autres mots où le son horizontal est suivi d'un *e* muet; ainsi l'*i* est bref dans je *lĭrai*, futur du verbe lire, et long dans je *līerai*, futur du verbe lier.

4° *Brīse, rūse, peloūse, creūse* et autres mots où le son horizontal est suivi de la syllabe *se* ou *ze*.

5° *Empīre, murmūre*, qu'il *coūre, qu'il meūre,*

Vītre, feūtre, poūtre,

Foūdre, hydre.

et autres mots où le son horizontal est suivi de l'une des syllables *re, tre, dre*, dans les mots en *outre*, *poutre et coutre* sont les seuls longs.

Observation 1° *heure* et *majeure* varient de prosodie selon leur position. On dit une *heŭre* entière, et une mortelle *heūre*, la *majeŭre* partie, et elle est *majeūre*;

c'est ainsi qu'on prononce une *honnête* homme et un homme *honnête*. Dans ces mots, la syllabe devient brève, lorsqu'ils font nécessairement attendre un autre mot. 2° *i* et *u* sont toujours longs dans ils *fīrent*, ils *punīrent*, ils *crūrent*, ils *būrent* et autres troisièmes personnes plurielles du passé défini.

6° *Vive*, *fugitīve* et autres adjectifs en *ive*.

7° *Loūvre* et autres mots en *oūvre*.

8° *Broūille*, *foūille* et autres mots en *ouille*.

10° Dans *vīvres*, substantif.

poūsse,
boūrre, et autres mots où le son *ou* est avant.

Meūte,		La longueur ici fait image.
Roūte,	rouler.	
Ecroūle,	écrouler.	
Loūrd,		
Baloūrd,		

2° Exceptions pour les syllabes moyennes.

1° *Brĭsé*, *rŭsé*, il *coŭsit*, il *creŭsa*, *dĕsert* et autres mots où le son horizontal est suivi de l'articulation *z* et d'une voyelle sonore.

2° Que je *fĭsse*, que je *lŭsse*, et dans les autres imparfaits du subjonctif.

3° *Contrĭtion*, *replĕtion*, *absolŭtion* et autres mots où le son horizontal est suivi de la finale *tion*.

4° *Tĭge*, *refŭge*, *maubĕuge*, *rŏuge* et autres mots où le son horizontal est suivi de la syllabe *ge*.

5° Dans *tuĭle*,
huĭle,
Style,
ĭvre,
ajoŭte.

1er EXERCICE.

Tube brisé, absolution refusée, flûte harmonieuse, des jeux défendus, époux jaloux, épouse jalouse, des odeurs exquises, des ris moqueurs, des épées nues, je vous prierai, des cerises mûres, des confitures délicieuses, des sourires gracieux, des empires détruits, bravoure merveilleuse, qu'il demeure ici, litre, mesure nouvelle, poutre brisée, poudre fulminante, une heure et demie, une demi-heure, que dirent-ils? fille craintive, rive fleurie, ouvre la croisée, la pluie mouille, les vivres épuisés, la boule roule, la masure s'écroule, la lourde massue, le rusé renard, que nous fissions notre devoir, style concis.

2e EXERCICE.

Le vaisseau fatĭguĕ, s'oŭvre, se brīse, ĕclate,
Et les torrens vainqueūrs entrent de toūs côtĕs.

DELILLE.

J'aime mieūx un rŭisseau, quĭ, sŭr la molle arène,
Dans un prĕ plein de fleūrs lentement se promène,
Qu'un torrent dĕbordĕ, quĭ, d'un coūrs orageūx,
Roūle plein de gravĭĕr sŭr un terrein fangeūx.

BOILEAU.

Aimĕz qu'on voŭs conseille ĕt non pas qu'on voŭs loŭe.

BOILEAU.

Contre la calomnĭe ĭl n'est point de refŭge.

Une chŭte toŭjoŭrs entraîne ŭne autre chŭte.

Voici les biens que je dĕsĭre :
Un cœŭr sensible et gĕnĕreŭx,
Un amĭ poŭr me rendre heŭreŭx,
Et du bon sens poŭr me conduĭre.

REYRAC.

De l'ĕmŭlatĭon dĭstinguĕ bĭen l'envĭe.

VOLTAIRE.

Tel donne à pleines mains qui n'oblĭge personne :
La façon de donner vaut mieŭx que ce qu'on donne.

CORNEILLE.

La gloire de l'empĭre est de coŭrte dŭrée.

Plŭs l'offenseŭr est cher, plŭs on ressent l'injŭre.

RACINE.

PROSODIE DES SONS ASCENDANS.

De l'intonation des voix ou des sons.

Si l'on prolonge le son *ou*, il suit une ligne horizontale, il en est ainsi des sons *i*, *é*, *u*, *eu*; d'où nous les appellerons *sons horizontaux*.

Le prolongement de *a* suit au contraire une ligne *ascendante* de même que celui des sons *o*, *è*; appelons-les *sons ascendans*.

Les sons *an*, *in*, *on*, *un*, ne sont que des modifi-

cations nasales des sons *a*, *e*, *o*, *eu*; on les nomme *sons nasals*.

De ces quatre voix nasales *un* est la seule qui appartienne à la classe des sons horizontaux; les autres sont ascendantes.

L'*e* muet est l'affaiblissement de tous les sons, et n'appartient spécialement à aucune classe.

Les sons peuvent donc se diviser, quant à leur nature, en deux classes générales, les *horizontaux* et les *ascendans*.

Les premiers, dans leur prolongement, se prononcent, pour ainsi dire, en ligne *horizontale*; les seconds en ligne *ascendante*.

Dans *bis*, le son *i* est bref; dans *bise*, il est long; dans *bison*, il est moyen.

Les sons horizontaux sont *brefs* comme dans *bis*, *dé*, *bu*, *feu*; longs comme dans *bise*, *coudée*, *buse*, *feutre*; moyens, comme dans *bison*, *désir*, *abusé*, *creusé*.

Dans *rat*, le son *a* est *aigu*; dans *rase*, il est grave, et dans *rasé* il est moyen.

Les sons ascendans sont *aigus*, comme dant *rat*, *pot*, *laid*; graves, comme dans *rase*, *pose*, *laie*; moyens, comme dans *rasé*, *posé*, *laide*.

D'où l'on voit que la dénomination d'*aigu* et de *grave* appartient aux sons ascendans, tandis que celle de *bref* et de *long* s'applique aux sons *horizontaux*. Ainsi l'on dit un *a* aigu ou un *a* grave, et un *i* bref ou un *i* long.

Toutefois le même signe indiquera la *brièveté* ou *l'aiguité;* si je puis me servir de ce mot.

Răt, rĭs, etc.

La longueur et la gravité seront aussi représentées par le même signe prosodique.

Rāse, crīse, etc.

Telle est la nature ou la qualité des sons; occupons-nous maintenant de leur quantité, sur laquelle les prosodistes mêmes ne sont guère d'accord.

A, O, È.

Le sofă, la fămille, la răme, le făste, etc.
Le dŏminŏ, le pŏt, la rŏbe, le pŏste, etc.
Le pĕre, la pĕrte, le balăi, le ballĕt, etc.

RÈGLE GÉNÉRALE.

Tout son ascendant est *aigu*, quelque place qu'il occupe dans le mot.

Exceptions.

1° Pour les syllabes graves.

1° *Pâle, pôle, prêtre* et autres mots où la voyelle est surmontée d'un accent circonflexe, excepté *hôpital, hôtel, hôtellerie;*

2° *Rāse, rōsāise* et autres mots où le son ascendant est suivi de *ze;* dans gāz l'*a* est aussi grave;

3° *Repās*, *hélās*, *repōs*, *frais*, *procēs* et autres mots où le son ascendant est suivi d'une *s* nulle.

4° *Nātation*, *nōtion*, et autres mots où le son est ascendant est suivi de la finale *tion*. Il est de même grave dans pāssion, compāssion.

5° *Lāsser*, *pāsser*, *dōssier*, *ōsseux* et autres dérivés de mots en *as*, *os*. C'est pour la même raison qu'on prononce grave *lăcer*, *enlăcer* qui dérivent de lācs.

6° *Menélās*, *Argōs*, *Déjocès* et autres substantifs propres où le son ascendant est suivi d'une *s* sonore. L'*a* est aussi grave dans *ās*.

Exceptions particulières pour le son A.

1° *Arrhes*, *bārre*, et autres mots où l'*a* est suivi de deux *rr* dont l'une est nulle, excepté dans *arriver*, *arrêter* et autres mots où l'*a* est particule initiale.

2° *Pāille*, *tāille*, *rāiller*, et autres mots où l'*a* est suivi de *ll* mouillé, excepté *médaille*.

3° *Barbāre*, *rāre*, et autres mots en *āre*. Dans les dérivés l'*a* devient aigu avant une syllabe sonore: *barbărie*, *avărice*, *prépărer*, etc.

4° *Sābre*, *cābre* et autres mots en *ābre*.

5° Dans *āme*, *āffres*; *cāble*, *clāsse*, *cadāvre*, *crābe*, *cādre*; *dāmner*, *délābrer*, *diāble*; *espāce*, *échāsse*, *esclāve*, *escādre*; *flāmme*, *fāble*; *gāgner*, *grāce*; *infāme*, *Jācques*; *māçon*; *mirācle*, *mānes*, *mārdi*, *mādré*; *nāvré*; *orācle*; *prāline*; *rācle*, *rāfle*; *sābre*, *sāble*; *tāsse*, et peut-être quelques autres.

EXERCICES.

1° Pasteur, assuré, il chanta, portez, cornet, net, dé, canapé, alité, courez, il courut, etc.

2° Gîte, croûte, mûr (adj.), plâtre, le nôtre, hôpital, dû, prêtre, hôtel, vîte, jeûne, etc.

3° Phrase, crise, abuse, phrasier, vous abusez, je suis aise, style aisé, la rose, joli rosier.

4° Plusieurs loups, des coups dangereux, jours malheureux, douleurs affreuses, soldats révoltés, doux repos, trépas assuré, cris confus, vérités précises, etc.

5° Interprétation dangereuse, station nécessaire, potion purgative, passion outrée, il soupire, nature avare, couteau tranchant, poudre légère, ossemens pulvérisés, passage redoutable, passereau timide.

6° Epaminondas, Minos inflexible, Douvres fréquenté, fouille coûteuse, il pousse à la roue, patrie chérie, vivres épuisés, le faîte s'écroule, je voudrais que tu chantasses, nul refuge contre la calomnie, huile grasse, tuile rouge, barre rompue, tintamarre affreux.

7° Arrivée inattendue, raillerie délicate, elle se pare, elle est toujours parée, cœur navré, oracles trompeurs, cadres dorés.

Les sons dont la prosodie manque sont *an*, *tu*, *on*, *un*.

Quelques-uns des autres sont incomplets.

SOLUTIONS.

Réponse a M. Bouyon.

(Numéro précédent, pag. 309.)

Dire des amitiés. Cela est-il français? L'amitié est un sentiment, une affection morale qui se témoigne, qui se manifeste ou par des caresses ou par des paroles obligeantes, mais on ne prononce pas des amitiés comme on dit des paroles. Cette définition donnée par l'Académie que *les amitiés sont des paroles obligeantes qui marquent l'affection*, ne me semble pas juste. C'est pour l'avoir prise à la lettre que M. Bouyon croit pouvoir s'exprimer ainsi : *Faites* mes amitiés à vos enfans ; et *dites* mes amitiés à cet homme que j'ai connu, que j'ai vu quelquefois avec plaisir. La première expression est bonne ; la seconde ne l'est pas. *Faites mes amitiés*, signifie : faites part de mes sentimens affectueux. Mais *dites mes amitiés*, offre une incohérence d'idées. Je conseille à notre estimable correspondant de renoncer à cette locution, et de croire que le Dictionnaire de l'Académie n'est pas toujours un guide sûr ; ses définitions, parfois, sont désavouées par la raison.

Bescher.

Réponse a M. Dumoulinet.

(Numéro précédent, pag. 311.)

Vous demandez, Monsieur, si l'on doit dire : un des abonnés *au* Journal de la Langue Française, ou bien, un des abonnés *du* Journal, etc.

Du établit un rapport d'appartenance, ou de convenance intime entre deux substantifs. Ainsi l'on dit : le faîte *du* bâtiment, la rose *du* jardin, le couvercle *du* vase. Mais il n'existe pas un rapport de cette nature entre l'abonné et le journal. On ne dira donc point *un des abonnés du journal*. Il vaut mieux admettre l'ellipse et considérer *abonné* comme adjectif. Un abonné *au* journal, signifie, *un individu abonné* au *journal*. C'est selon moi la seule expression qui convienne.

Vous demandez encore si, d'après le dictionnaire de M. de Lamadelaine de l'académie de Lyon, le mot *impromptu* peut être considéré comme adjectif, et en prendre les variations sous le rapport du genre et du nombre.

Ce terme vient du latin, et doit conserver son orthographe originelle. On l'emploie comme substantif. On dit, un joli *impromptu*, personne mieux que lui ne fait des *impromptu*. Quelques-uns lui donnent le signe du pluriel et écrivent *des impromptus*. A cela il n'y a pas grand inconvénient ; mais je ne sache pas qu'on ait jamais dit et écrit, des discours *impromptus*, des harangues *impromptues*. Ni le titre ni l'emploi d'adjectif ne conviennent à ce mot. Nous avons celui d'*improvisé*

qui n'a aucun besoin d'équivalent. Un nouveau terme, pour signifier la même chose, serait parfaitement inutile; nous ne voyons point, sous ce rapport, de lacune à remplir dans notre langue.

Quant à votre dernière question, je partagerais volontiers votre avis pour admettre *discréditer* et *décrédit*; mais nous avons *décréditer* et *discrédit* qui en tiennent lieu. La seule difficulté est d'employer tantôt *dé*, tantôt *dis* qui sont également des syllabes privatives. On pourrait faire disparaître ce léger inconvénient en créant un mot nouveau, ce qui ferait un double emploi pour rendre la même idée, ou en supprimant celui qui est en usage, ce qui n'est pas facile. Puisqu'on dit *décréditer*, *discréditer* serait inutile. Nous avons aussi *discrédit*, à quoi bon y ajouter *décrédit?* il n'y a donc point encore ici de lacune à remplir, tous les termes nécessaires existent, pourquoi ne les conserverait-on pas?

BESCHER.

MONSIEUR,

Prononce-t-on?

Mœurs *ou* mœurce?
Petiller *ou* pétiller?
Secrétaire *ou* segrétaire?
Pussillanime *ou* pusillanime?

Les deux *ll* de *Sully* sont-elles mouillées? Prononce-t-on le *t* final de *net*, *respect*, *subit*, *succinct?*

Comment se prononce *sanguinaire ?*

Moelle, *Noel*, et autres mots ainsi terminés, se prononcent-ils *moalle*, *Noal ?*

J'ai remarqué que ces mots étaient diversement prononcés dans la conversation ; j'ai consulté les dictionnaires et les grammaires pour savoir quelle en était la véritable prononciation, et je n'ai trouvé que des décisions contradictoires. Par exemple : MM. Noel et Chapsal veulent qu'on prononce le mot *pusillanime* comme si on écrivait *pussillanime*. Wailly dit qu'il se prononce *puzillanime*. L'un dit que *sanguinaire* se prononce comme *Guise* (nom propre), l'autre comme *guide*. Qui a raison ? qui a tort ? je vous prie de décider.

BOURLET.

Un de vos abonnés.

RÉPONSE.

Dans *mœurs* on prononce *s* ; dans *pétiller é* est fermé ; on dit *secrétaire* et non *segrétaire*, *pusillanime* et non *pussillanime*. Les deux *ll* dans *Sully* s'articulent et ne sont point mouillées. Dans *net*, *subit*, *succint*, le *t* se prononce comme dans *brut*, *correct*, *direct*, *dot*, *lest*, *mat*, *fat*, *ouest*, *est*, etc. ; il n'en est pas de même dans *respect*, on prononce *respect infini*, *respect humain*, ainsi que *aspect agréable* sans faire sentir le *t*. On dit aussi *désert immense*, *effort extrême*, comme si l'on écrivait *déser*, *effor*. Tel est l'effet de l'euphonie qui adoucit les sons pour rendre harmonieuse la prononciation.

Dans *sanguin, sanguinaire, sanguinolent*, le son doit être doux comme dans *guide*, *guittare*. Autrefois on prononçait *u i* d'après l'influence étymologique ; aujourd'hui l'euphonie française reprend ses droits sur cette sorte d'expressions.

Moelle, Noel et autres mots de cette nature se prononcent comme ils s'écrivent. Pourquoi changer l'*e* en *a*, et cela pour obtenir un son désagréable ?

Voilà, Monsieur, les solutions que vous paraissez désirer ; je les crois conformes à la bonne prononciation, quoi qu'en puissent dire MM. Noel et Chapsal. L'oreille est le meilleur juge en cette circonstance.

BESCHER.

MONSIEUR,

Si des esprits se montrent si peu favorables aux innovations, et si les novateurs éprouvent tant de difficultés à faire réussir leurs découvertes, il faut au moins tirer de ce qui existe tout l'avantage possible. En fait de langage, si l'on s'oppose à la création de mots nouveaux, on doit conserver soigneusement ceux qui sont faits et reçus, et ne pas les laisser tomber en désuétude.

C'est par ces motifs que vous avez fait une observation juste sur les mots perdus *septante, octante, nonante*, etc.

Qu'il me soit permis d'en faire une sur le mot *maint*.

Il paraît vieillir. On le voit rarement employé de nos jours. Quelle est sa signification? J'ouvre les dictionnaires.

Je vois dans l'un : *maint*, *mainte*, adjectif, *plusieurs*. Je lis dans l'autre : *maint*, *mainte*, adjectif collectif, qui signifie *plusieurs*.

Ainsi, *maint homme*, *mainte femme*, signifient *plusieurs hommes*, *plusieurs femmes*.

La Fontaine a souvent employé ce mot, ex.

Maint oisillon se vit esclave retenu.

Si *maint* signifie plusieurs, et s'il est adjectif, pourquoi le substantif et le verbe qui s'y rapportent sont-ils au singulier? Pourquoi lui-même a-t-il l'avantage, le privilége d'exprimer un pluriel avec la forme du singulier?

Pour justifier cette expression, on dira qu'elle est analogue à celle-ci, *plus d'un*. Quoique *plus d'un* signifie *plusieurs*, néanmoins on met au singulier le verbe et le substantif qui s'y rapportent.

Exemples :

« Plus d'un pays *serait* peut-être *devenu* une solitude, si des vertus souvent ignorées ne combattaient sans cesse les erreurs ou les crimes de la politique. »

(LAHARPE, *Éloge de Fénélon.*)

« Souvent plus d'un *pays s'est* plaint de leurs intrigues. »

(VOLTAIRE, en parlant de religieux, *Henriade.*)

Alors,

Plus d'un oisillon se vit esclave retenu,
Maint oisillon se vit esclave retenu.

sont deux phrases analogues et également correctes.

Mais La Fontaine a dit aussi au pluriel :

« J'ai *maints chapitres* vus.

Pourquoi donc, si *maint* au singulier signifie *plusieurs*, l'emploie-t-on au pluriel? N'est-ce pas inutile? Il faudrait donc retrancher l'un ou l'autre, et je pencherais à supprimer la forme du singulier. Car malgré l'analogie qu'on peut lui trouver avec l'expression *plus d'un*, *maint* adjectif, avec la forme du singulier, signifiant *plusieurs*, n'est pas susceptible d'analyse.

Ainsi on ne dirait plus, comme La Fontaine :

Maint oisillon se vit esclave retenu.

On dirait :

Maints oisillons se virent esclaves retenus.

Quant à cette expression : *maint* et *maint*, elle ne serait pas perdue; on la retrouverait au plusiel : *maints* et *maints*.

Voici donc, d'après ma manière de penser, l'usage qu'il faudrait faire de cette expression :

Voulez-vous exprimer seulement un pluriel, sans faire entendre un nombre très-considérable, vous direz : *maintes personnes m'ont dit cela*.

Voulez-vous enchérir, exprimer un nombre très-

considérable, vous direz : *maintes et maintes personnes m'ont dit cela.*

Mais si l'on conserve le singulier, il faudra supprimer le pluriel, puisque *maint* avec la forme du singulier signifie *plusieurs*.

J'ai l'honneur, Monsieur, de vous demander votre avis là-dessus, les dictionnaires ne m'ayant point satisfait.

Agréez, Monsieur, etc.

DUMOULINET, *abonné*.

RÉPONSE.

Vous désirez, Monsieur, que l'on conserve avec soin les expressions déjà reçues. Rien de plus juste. Mais pourquoi voulez-vous les priver d'une de leurs propriétés, et effacer de notre langue une vue de l'esprit qui sert à l'enrichir? Vous dites : puisque *maint*, adjectif, s'emploie au pluriel comme au singulier, et qu'il a dans les deux nombres la même signification, l'un de ces nombres est inutile, le pluriel doit lui suffire.

Je ne partage pas votre sentiment. *Maint* au singulier équivaut à *plusieurs*, d'accord; mais à *plusieurs* pris individuellement, pris un à un; tandis que *maints*, au pluriel n'offre aucune idée d'individualité.

Maint oisillon se vit esclave retenu.

Cela signifie que plusieurs petits oiseaux furent pris l'un après l'autre.

Si le poète eût écrit :

Maints oisillons se virent retenus.

Il aurait parlé de plusieurs oiseaux à la fois. Il ne s'agirait plus d'individus pris alternativement. L'image n'eût plus été la même ; le singulier offre plus de délicatesse.

Lorsque le même auteur dit :

J'ai *maints* chapitres vus.

L'idée de pluralité frappe d'abord l'esprit ; l'écrivain n'avait pas besoin de peindre une succession de chapitres considérés l'un après l'autre. J'ai vu *plusieurs* chapitres. Voilà le véritable objet de la pensée. Ici le mot *plusieurs* convient parfaitement pour remplacer *maints ;* mais dans le premier passage, il ne serait pas à sa place.

Cela prouve que *maint* au singulier ne doit pas se traduire par *plusieurs ; plus d'un* rendrait mieux sa signification.

Si La Fontaine se fût exprimé ainsi :

Chaque oisillon se vit esclave retenu.

Il aurait conservée l'idé d'individualité ; mais le sens de la phrase ne serait plus le même. Cela signifierait que tous les petits oiseaux, l'un après l'autre, furent pris sans exception, ce que *maint* ne dit pas.

Ainsi chaque expression a son utilité ; il ne s'agit que de l'employer à propos.

Quant à ce que vous dites du rare emploi du mot

maint ; à la vérité, il n'est pas reçu dans la haute littérature ; il n'a jamais figuré que dans le style familier. On s'en sert encore dans les contes, dans les fables. *Maintes fois* est très-usité. Il n'est , je pense, nullement question de le bannir de la langue.

BESCHER.

Bordeaux, 10 mai 1829.

M. Marle est prié de donner son avis sur la phrase suivante :

Personne n'est bien aise qu'on ait une mauvaise opinion de *soi*.

Nul doute qu'il serait mieux de dire :

Nul homme n'est bien aise qu'on ait une mauvaise opinion de *lui*.

Mais est-il raisonnable de soutenir que cette phrase est *équivoque*, si l'on fait rapporter *soi* au pronom *on*?

Une *phrase équivoque* est une phrase *à double sens*, *à double entente*, *qui peut s'interpréter de* DEUX *manières différentes*. (Voyez *Boiste*, au mot *équivoque*). — Telles sont les phrases suivantes :

Virgile a imité Homère dans tout ce qu'*il* a de plus beau.

En effet, *il* peut se rapporter à Virgile et à Homère.

En remplissant les volontés de son père, ce jeune homme travaille pour *lui*.

Pour lui, offre un sens louche : on ne sait s'il s'agit du fils ou du père.

Mais dans la phrase qui fait l'objet de la discussion, serait-il possible de l'*interpréter* de la manière suivante :

Nous ne sommes pas bien aises que les autres aient une mauvaise opinion d'*eux-mêmes*.

Cela n'aurait aucun sens raisonnable.

Donc, *il n'y a pas d'*ÉQUIVOQUE, d'après la définition de ce mot.

***

RÉPONSE.

La phrase proposée est plus qu'équivoque ; elle n'est pas française ; car on ne sait ce que veut dire celui qui l'a écrite. Met-il en rapport *soi* avec *on* ou avec *personne*, c'est une énigme difficile à deviner. L'interprétation qu'il donne lui-même du sens qu'il attache à ses expressions, ne fait que redoubler l'incertitude. Selon notre correspondant, il serait mieux de dire :

Nul homme n'est bien aise qu'on ait une mauvaise opinion de *lui*.

Cela ne fait aucun doute ; mais remarquons qu'ici *lui* se trouve en rapport avec *nul homme;* et comme *lui* remplace *soi*, et que *nul homme* est substitué à *personne* ; il est clair que dans la phrase citée, l'intention de l'anonyme est de faire rapporter *soi* avec *personne*.

Mais il dit ensuite :

Est-il raisonnable de soutenir que cette phrase est équivoque, si l'on fait rapporter *soi* au pronom *on* ?

On voit que l'auteur de la lettre n'est pas bien sûr lui-même de ce qu'il a voulu dire.

Le défaut de la phrase soumise à notre examen est que le pronom *soi* convient à la fois à chaque sujet des deux propositions, qu'on ne sait auquel l'attribuer, ce qui la rend d'une obscurité qu'on chercherait en vain à dissiper.

Nous nous serions dispensés d'arrêter notre attention sur cette prétendue difficulté qui n'en est point une, si elle ne nous fournissait l'occasion de rappeler à nos lecteurs que la question de l'emploi des pronoms *soi* et *lui* a été traitée à la page 389, première année du journal.

BESCHER.

Berné, le 19 juin 1829.

MONSIEUR,

Il vient de s'élever à Vic-Fezensac, petite ville peu distante de Berné, une vive discussion, entre les élèves de deux maisons d'éducation, au sujet de l'expression *être en campagne*. Les uns prétendent avec Lhomond, et je ne sais quel autre grammairien, qu'*en campagne* ne se dit que du mouvement des troupes, et que, pour faire entendre qu'une personne est en voyage pour ses affaires, il faut dire : *elle est à la campagne*, et non *en campagne*. Les autres, au contraire, soutiennent avec MM. Laveaux, Chapsal et Girault-Duvivier qu'il faut dire qu'une personne est *en campagne* pour ses affaires,

et, *à la campagne* pour ses plaisirs. Vous m'obligerez beaucoup, Monsieur, de m'apprendre, par la voie de votre journal, à laquelle de ces deux opinions on doit donner la préférence.

J'ai l'honneur, etc.

LÉBÉ PLACIDE.

Un de vos abonnés.

RÉPONSE.

Il y a cette différence entre *être à la campagne* et *être en campagne*, que la première expression offre une idée de station ou de résidence, quelle qu'en soit la durée, et que la seconde peint le mouvement, l'action de parcourir la campagne dans un but quelconque. On dit :

Il n'est pas chez lui, il est *à la* campagne. Il est allé *à la* campagne.

Et dans l'autre sens :

Les armées sont *en* campagne. — Les troupes se mettront bientôt *en* campagne, doivent entrer *en* campagne.

On a mis des espions *en* campagne pour découvrir la trace des malfaiteurs.

On met ses amis, on met des gens *en* campagne. — Il s'est mis *en* campagne à la recherche de son fils qui a disparu de la maison paternelle.

On dit aussi au figuré :

Son imagination est *en* campagne, bat la campagne.

Ainsi on est *à la* campagne aussi bien pour ses affaires que pour ses plaisirs. La distinction qu'établissent, entre ces deux locutions, MM. Laveaux, Chapsal et Girault Duvivier ne repose sur aucun fondement. La raison la désavoue.

BESCHER.

QUESTION. Dans quel cas le mot *couple* est-il masculin, dans quel cas est-il féminin ?

Belle question! s'écrient bien des lecteurs. Ouvrez tous les dictionnaires, toutes les grammaires, vous y trouverez :

Couple est féminin, quand il signifie deux choses quelconques de même espèce, qui ne vont pas ensemble nécessairement, qui ne sont unies qu'accidentellement. (Suivent les exemples.)

Mais *couple* est masculin, quand on parle d'un homme et d'une femme unis par l'amour ou par le mariage, ou *seulement* envisagés comme pouvant former cette union. Il est encore masculin, quand il se dit du mâle et de la femelle des animaux que l'on a appareillés ensemble. (Suivent les exemples.)

Cette explication, conforme au sentiment de l'Académie, est encore appuyée de l'autorité de Ménage, de Beauzée, de Sicard, de Laveaux, de Lemare, de Boiste, etc., etc.

Je répondrai : toutes ces autorités sont très-respectables, mais toute théorie doit reposer sur des faits, et

malheureusement pour ces messieurs, les faits sont contraires à leur décision; nouvel exemple qu'il ne faut jamais jurer *in verba magistri*. En effet, si la règle ci-dessus est juste et exclusive, il y a de lourdes fautes dans les passages suivans, où il n'est question ni d'amour, ni de mariage, ni de mâle appareillé avec sa femelle :

Puis cet homme et son fils le portent comme un lustre.
Pauvres gens ! idiots ! *couple ignorant* et rustre !

(La Fontaine, *le Meunier, son Fils et l'Ane*.)

Certain couple d'amis en un bourg établi.

(*Id. fable XII; liv. VII.*)

L'honneur, cher Valincourt, et l'équité, sa sœur,
. . . .
Tout vivait en commun sous *ce couple adoré*.

(Boileau, *sat. XI.*)

Jupiter fit l'homme semblable
A ces deux jumeaux que la fable
Plaça jadis au rang des dieux :
Couple de déités bizarre,
Tantôt *habitant* du Tartare,
Et tantôt *citoyen* des cieux.

(J.-B. Rousseau, *Odes*.)

Delille a dit, en parlant des deux serpens qui vinrent envelopper Laocoon :

Tout fuit épouvanté. *Le couple monstrueux*, etc.

(*Énéide*, liv. II.)

En parlant d'Euryale et de Nisus, il a dit encore :

Couple heureux! Si mes vers vivent dans la mémoire, etc.

(*Ibid.*, liv. IX.)

Et que l'on ne s'imagine pas que ce soit par licence poétique que ce mot se trouve ainsi employé dans les vers précédens : non, Binet, traducteur en prose de Virgile, a dit comme Delille, en parlant de ces deux jeunes amis : *Couple heureux! etc.*

Nul doute que les phrases citées ne soient correctes, nul doute par conséquent que la règle des grammairiens ne soit fautive; donc il faut la refaire. Voici la rédaction que je propose, dans l'espoir qu'un plus habile que moi la rectifiera, si elle n'est pas exacte.

Le mot *couple* est du masculin, quand il désigne deux êtres animés, ou supposés tels, unis par la volonté, par un sentiment quelconque, ou par toute autre cause qui les rend propres à agir de concert et volontairement.

Le mot *couple* est du féminin, quand il désigne seulement deux êtres animés ou inanimés, de la même espèce, unis accidentellement, et sans participation de la volonté.

D'après ces définitions, *un couple d'amis* signifie deux hommes unis ensemble par l'amitié; Oreste et Pilade étaient *un couple* d'amis. *Une couple d'amis* sont deux individus pris dans la généralité des hommes qui méritent ce titre; en nommant Harmodius et Pylade je cite *une couple* d'amis.

DESSIAUX.

OBSERVATION.

Nous partageons entièrement l'avis de notre estimable correspondant. La définition du mot *couple* est encore à donner dans les dictionnaires comme dans les grammaires. La distinction qu'il en fait nous paraît juste. Cependant l'action des deux êtres qui forment le *couple* est-elle toujours *volontaire?* Deux bœufs attelés à une charrue ne sont-ils pas *un couple*, de même que deux chevaux à une voiture, lorsqu'ils sont côte à côte? ils agissent de concert; mais est-ce *volontairement?* ce mot me paraît inutile. S'il était admis dans la description du mot *couple* au masculin; il ne pourrait se dire, à l'égard des animaux, que du mâle et de la femelle; tandis qu'il s'étend à tous ceux qui sont attachés deux à deux. On dira de deux chiens accouplés : voilà *un beau couple* de chiens, comme on le dit de bœufs, de chevaux, cependant il est assez d'usage dans la campagne d'employer cette expression, *une paire* de bœufs attelés. Mais le mot *paire* ne conviendrait ni à deux chevaux, ni à deux chiens, et il peut toujours se remplacer par *couple*, quand il s'applique à des êtres animés.

BESCHER.

TROISIÈME PARTIE.

DIDACTIQUE.

Monsieur,

Dans le n° 35, page 204 du journal est un article sur les mots nouveaux. L'auteur dit, d'après Quintilien, qu'*il ne faut rien innover dans la langue; qu'en fesant un mot nouveau, s'il est bien reçu, on acquiert peu de gloire; que s'il est rebuté, on s'attire la raillerie du public.*

Pour admettre ce principe il faudrait que les langues fussent nées toutes formées, nées tout d'un coup, dans un état de perfection. Mais Dieu, lorsqu'il créa l'univers, ne dit pas, comme il le dit de la lumière, *que le langage soit*, (et le langage fut), alors il y aurait eu un langage universel. Il doua l'homme de la pensée et lui donna la parole comme moyen d'exprimer la pensée. Mais l'homme qui avait alors peu d'idées, parce qu'il avait peu de besoins, ou parce que les corps qui l'environnaient étaient peu variés, n'avait aussi besoin que de peu de mots pour signifier ces objets. Mais l'espèce humaine se multipliant, par une civilisation progressive, les hommes se réunirent dans les villes. Ainsi plus nombreux et plus rapprochés, ils

eurent des rapports plus intimes, et plus fréquens. Aux premiers besoins donnés par la nature, se joignirent les besoins factices nés de la civilisation. L'industrie se développa; les institutions sociales se formèrent, l'étude de la nature ou l'histoire naturelle fit faire des découvertes : toutes ces créations, toutes ces découvertes nouvelles reçurent des noms, et ces mots nouveaux augmentèrent la nomenclature des expressions de chaque langue.

Si nous consultons Condillac, il nous dira : (chap. 2, *Considérations sur la formation des langues et sur leurs progrès*, page 71). « Les hommes qui forment » une langue, éprouvent combien elle leur est avan» tageuse, et sentent toujours davantage le besoin de » l'enrichir de quelques nouvelles expressions; ils l'en» richiront donc peu à peu. »

Je me résume.

Les hommes et la nature créent sans cesse des objets nouveaux; or, il faut des mots nouveaux pour signifier ces objets; donc, dans ce genre, les innovations ne s'arrêteront jamais. Je dis *jamais*, car, à cet égard, qui peut prévoir un terme?

Mais en est-il de même de la syntaxe?

Cette partie fondamentale de la langue sera-t-elle toujours variable? Est-il un point où les règles de la construction des mots doivent être irrévocablement fixées pour chaque langue?

Les progrès des langues suivent les progrès de la civilisation. La Syntaxe ne peut être irrévocablement fixée que lorsque la civilisation d'un peuple sera par-

venue à son terme. Est-il une nation arrivée à ce point de perfection? Non; par conséquent aucune nation ne peut dire qu'elle a une syntaxe fixée irrévocablement.

S'en suit-il qu'une langue ne doive pas avoir de règles? Non. Il faut des règles communes du langage chez chaque nation, parce que, si chacun se fesait des règles particulières, l'arbitraire règnerait, et les citoyens ne s'entendraient plus. Mais ces règles seront-elles variables tant que la civilisation ne sera pas perfectionnée? Oui.

Qu'entend-on par civilisation? Les sciences et les arts. Mais les sciences et les arts arriveront-ils un jour à la perfection, c'est-à-dire à un point tel que l'esprit humain ne puisse plus rien inventer? Si l'on ne peut prévoir un terme à la civilisation, peut-on en assigner un à la syntaxe d'une langue? C'est-à-dire, une langue qui est une science ou un art, comme on voudra, doit-elle être stationnaire, tandis que les autres sciences se perfectionnent? Je ne le pense pas. Les sciences se tiennent toutes par quelque point. Lorsque l'une d'elles reçoit une impulsion de l'esprit humain, les autres suivent le mouvement avec une vîtesse plus ou moins grande.

Admettons donc qu'il faut des règles communes du langage chez chaque nation; mais gardons-nous de dire que ces règles sont immuables. Si nous reconnaissons qu'il faut des règles, il faut reconnaître à quelqu'un de droit de les faire. Qui donc a ce droit?

Chaque peuple a toujours eu des lettrés, des savans dans la littérature à qui l'on a confié le droit de faire

les règles du langage national. Des écoles se sont élevées, et dans ces écoles on a enseigné les principes sanctionnés par les docteurs, par les académiciens. Ainsi lorsqu'une académie a, par ses décisions, posé les règles d'une langue, on doit s'y conformer; jusqu'à ce que des hommes éclairés, persévérans, infatigables aient, en montrant l'erreur, fait changer la doctrine ancienne, pour lui substituer une doctrine nouvelle plus conforme à la raison.

Les novateurs, en quelque genre que ce soit, ne peuvent réussir à faire adopter leurs idées nouvelles, s'ils n'ont pour eux la raison. Et même avec ce puissant et indispensable auxiliaire, le triomphe est quelquefois long et difficile à obtenir. Mais enfin ce moment arrive; et c'est lorsque l'opinion publique est disposée à accueillir l'innovation. Les hommes qui ont obtenu ce beau triomphe, jouissent, s'ils sont vivans, de l'estime et de la reconnaissance publiques; et, s'ils ne sont plus, leur mémoire est bénie de la postérité. Ainsi marche la civilisation à travers et malgré les amours-propres et les intérêts particuliers blessés.

Mais la civilisation n'est pas également prompte chez tous les peuples. C'est chez les peuples libres qu'elle fait les progrès le plus rapides. Lorsque, par la constitution de l'état, il est permis à chaque citoyen de manifester sa pensée, alors des rayons de lumière partent de tous les points du pays libre; alors paraissent au grand jour l'erreur et la vérité : le combat s'engage; il est plus ou moins long, plus ou moins opiniâtre, mais il finit toujours à l'avantage de la vérité. Ainsi l'a voulu la divinité. Les hommes, en général,

en ont reçu un sens droit. Si quelques-uns perdent ce don divin, ce don précieux, c'est par des préjugés acquis par une fausse, par une mauvaise éducation, ou par l'ascendant de quelque intérêt personnel, qui se refuse à reconnaître la vérité lorsqu'elle lui est contraire.

La vérité victorieuse a bientôt pour elle la majorité. Alors elle fait loi. Qu'on n'oublie pas que je parle de la civilisation dans un gouvernement libre.

Si donc, en matière de littérature, le goût et la raison font voir que les règles établies sont erronées, et qu'ils en proposent de nouvelles, pourquoi ce changement n'aurait-il pas lieu? pourquoi l'académie ne le proclamerait-elle pas? Sous un gouvernement qui protège la liberté de la presse, où les novateurs avec les armes de la raison reviennent sans cesse à la charge, l'académie doit enregistrer l'innovation sous peine de ridicule et de discrédit.

En résumé, une langue fixée est celle dont les règles sont recueillies dans un code littéraire, par des hommes à qui cette mission a été donnée par une autorité nationale, mais ces règles ne sont pas irrévocables. Elles doivent suivre les progrès de la civilisation, c'est-à-dire des siences et des arts.

Ici se présente une question, et nous ne craignons pas de la poser.

Comment et par qui les académiciens doivent-ils être nommés?

DUMOULINET.

LE FRANC PARLEUR
A
LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

CACOLOGIE ET CACOPHONIE.

J'arrivai là tout essoufflé un certain jour après avoir avalé force poussière qu'un vent du midi me jetait à la face, vent qui redoublait de violence à mesure que j'approchais du sanctuaire où l'éloquence de M. de Martignac se dessine si gracieusement.

Or, je n'avais point de billet d'entrée, et je me trouvais fort embarrassé, lorsqu'au vestibule je rencontre M. *Labbey de Pompières*, en costume de député, lisant le *Journal de Paris*. — Monsieur, j'ai grande curiosité d'assister à la séance de ce jour.... Voudriez-vous être assez bon pour... — Mais, êtes-vous de mon département? — Oui, Monsieur, je suis Français. — Bien, cela suffit... J'ai là justement une carte que je réservais à quelqu'un qui n'est pas venu. Profitez-en. — Mille remercîmens, Monsieur; mais comme je veux être *franc*, je vous dirai que je viens à la Chambre pour trouver matière à critique. — Comment donc? — On retourne les discours de MM. les honorables de tous côtés; mais on ne s'est pas encore avisé de les examiner

sous le point de vue grammatical; et je me propose de faire connaître à nos abonnés la physionomie du son de voix, de la prononciation et de l'accent de chacun des plus renommés parmi les honorables. — Vous êtes donc encore un journaliste? — Oh! mon dieu, non, Monsieur, je ne suis qu'un pauvre *Franç-Parleur*, et vous savez que l'un ne ressemble guère à l'autre. — Pas toujours; allons je vous souhaite une moisson abondante.

Armé de ma carte d'entrée, je me présente fièrement à un huissier de la chambre qui me livre aussitôt passage, et m'indique un escalier tournant, étroit comme un cornet de cheminée, et obscur comme une cave. Je le gravis à tâtons, et j'arrive dans une espèce de caisse suspendue à la hauteur d'un troisième étage, et qui a été gratifiée du nom de *Tribune publique*.

Je suis tout yeux et tout oreilles; car me voici en présence des grands hommes du royaume. Vis-à-vis de moi, en inclinant un peu à droite, est M. Royer-Collard agitant du haut de son trône parlementaire une cloche à long manche et à son aigre pour faire cesser le bruit qui couvre la voix d'un orateur grand partisan des *réductions*.

Pendant ce tumulte, je plonge mes regards de tous côtés, je les arrête, à droite, à gauche, au centre, sur le banc des ministres; partout je distingue des groupes qui se forment, qui se déforment, qui se reforment; vu de mon troisième, cela ressemblait assez à une fourmilière en désordre.

Enfin, grâce à la cloche, le calme se rétablit, et

l'*intrépide demandeur de réductions*, qui n'avait point abandonné la tribune, régala l'immense auditoire de la lecture d'un manuscrit qu'il aurait bien pu *réduire* aussi des deux tiers ou des trois quarts sans lui porter le moindre préjudice.

Une épidémie de bâillemens régnait dans l'assemblée. Pour moi, j'éprouvais des crispations continuelles, et les expressions suivantes ont failli me donner une indigestion grammaticale.

« *Je vous observe*, Messieurs, *que* nos commettans » nous ont envoyés ici pour réduire le budjet.

« *J'en* conclus *de là* qu'une nouvelle réduction est » nécessaire.

» Ne restons jamais en *arrière*, Messieurs, lorsqu'il » s'agit d'alléger le *poids des charges* des contribua- » bles. »

Ce qui a fait avorter mon indigestion, ce sont les nobles sentimens de l'orateur; mais je regretterai toute ma vie de les avoir entendu exprimer en si mauvais français.

A celui-ci succède un *amateur* du *poids* des *charges*, Sa parole est brillante, animée, grave et douce, et son expression est toujours pure; je crus entendre Ulysse: mais je m'aperçus bientôt de mon erreur, car Ulysse ne se mettait jamais en colère.

Un seul mot m'a choqué, le mot *solennelle* que cette bouche harmonieuse a prononcé deux fois *solan-nel* au lieu de *sola-nel*.

Un vieux tribun, couvert de vieux et de nouveaux lauriers parlementaires, paraît à la tribune. Il éparpille devant lui de petits carrés de papier hérissés de notes amies des *réductions*, et ces notes qui soulagent sa mémoire, lui suffisent pour improviser un discours qui fait trépigner les uns, et éclater les autres en *bravos* unanimes. Son organe n'est pas fort agréable, et j'ai remarqué qu'il prononce la lettre *s* comme les Espagnols articulent le *z*, c'est-à-dire, en mettant la langue entre les dents.

Un orateur de l'extrême droite remplace le vieux champion de l'extrême gauche. Il est grand et gros ; sa voix est forte, et sa main frappe à coups redoublés sur le marbre de la tribune. Il parle avec autorité, et improvise tout ce qu'il dit. Né sur les bords de la Garonne, il nasille et articule toutes les consonnes finales. *Budjet, gouvernement, net, respect, mot, trop, beaucoup*, etc., sonnent dans sa bouche comme *budjète, gouvernemente, nète, respecte, mote, trope, beaucoupe*. Je regrette qu'il n'ait pas eu à prononcer les mots *loup, rang, almanach, clef*; je suis persuadé qu'il aurait également fait sentir la finale de chacun de ces mots. Après tout, *less lettress sonte faitess pour être prononcéess*.

(*La suite à un prochain numéro.*)

ANNONCES.

Nouveau Dictionnaire de la Langue française, dans lequel on trouve les étymologies, la prononciation, des définitions claires et précises, appuyées d'exemples tirés de nos meilleurs auteurs; les termes propres aux sciences, aux arts et aux manufactures; les synonymes; la conjugaison de tous les verbes irréguliers et des verbes réguliers dont l'emploi peut embarrasser; le pluriel des substantifs composés ou dérivés des langues étrangères, etc.; avec la solution de toutes les difficultés que présente notre langue, par M. Noel, inspecteur général de l'Université, et M. Chapsal, professeur de grammaire générale. Seconde édition, revue avec le plus grand soin et considérablement augmentée. 1 vol. grand in-8°. Prix: 8 fr. Chez Roret, libraire, rue Hautefeuille, n. 12.

On désirait depuis long-temps un dictionnaire de la langue française, qui, sans sortir des bornes d'un seul volume in-8°, pût suppléer aux dictionnaires de l'Académie, de Laveaux, de Boiste, de Gattel, etc., peu propres par leur format ou leur étendue, à être mis entre les mains de la jeunesse ou des gens du monde, et d'ailleurs d'une acquisition coûteuse.

Celui que nous annonçons aujourd'hui a-t-il résolu ce problême? C'est ce qu'on ne saurait révoquer en doute, si l'on considère que le *Nouveau Dictionnaire de la Langue française* a été successivement adopté pour les colléges, pour les écoles militaires, et pour la Maison royale de Saint-Denis.

Pour prouver que l'ouvrage de MM. Noël et Chapsal mérite ces suffrages honorables, il nous suffira de faire connaître le plan qu'ils se sont tracé.

D'abord, ils se sont imposé la loi de n'omettre aucun des mots qui se trouvent dans les lexiques antérieurs, et d'en donner soigneusement la prononciation et l'étymologie.

Quant aux définitions, ils ne se sont pas bornés à transcrire servilement celles de leurs devanciers : toutes les fois qu'il s'en est présenté, soit à leurs recherches, soit à leurs méditations, qui leur ont paru plus justes, plus claires, plus précises, ils n'ont pas hésité à les adopter; et l'on sent combien cette justesse, cette clarté, cette précision sont propres à faire contracter insensiblement à l'esprit l'habitude d'une logique pratique, sans le rebuter par l'appareil dogmatique de la science.

De nombreux exemples tirés des écrivains des deux derniers siècles, viennent à l'appui des définitions, et justifient, non-seulement les acceptions tranchantes, mais encore les nuances les plus délicates, les sens détournés, les tours neufs, les alliances de mots, les hardiesses heureuses, etc.

MM. Noël et Chapsal n'ont pas exclu les mots nouveaux, fruits des progrès de l'esprit humain et de la civilisation; mais ils ont cru devoir adopter principalement ceux dont il leur a semblé que la langue ne peut plus se passer, soit parce qu'ils sont impérieusement réclamés par la pensée, soit parce qu'ils sont autorisés par l'emploi qu'en ont fait de bons écrivains.

Aux mots de la langue usuelle, oratoire et poétique, les auteurs ont joint le plus grand nombre possible de termes de sciences, d'arts et de métiers. Dans cette partie de leur travail est comprise une nomenclature géographique fort étendue, et dans laquelle, outre tout ce qui a rapport à la géographie de la France, se trouvent les grandes divisions du globe, les noms des provinces, des mers, des fleuves, des rivières, des montagnes, des capitales et des villes importantes des états de l'Europe et des autres parties du monde.

Pour donner à leur ouvrage un genre d'utilité qu'on chercherait vainement dans les autres vocabulaires, MM. Noël et Chapsal ont cru devoir y joindre, dans l'ordre alphabétique, et à la suite de chaque mot qu'elles concernent, toutes les règles don-

nées par nos plus habiles grammairiens, toutes ces remarques sur notre langue, toutes ces observations fines et délicates, disséminées dans Vaugelas, Bouhours, Voltaire, La Harpe, Marmontel, etc. L'ensemble de ces règles et de ces remarques présente *la solution de toutes les difficultés* qu'offre notre langue, et donne au *Nouveau Dictionnaire* de MM. Noël et Chapsal le mérite de remplacer avec avantage le *Dictionnaire des Difficultés* de Laveaux, la *Grammaire des Grammaires*, le *Dictionnaire des Synonymes*, et une multitude d'autres ouvrages estimables, presque toujours volumineux et d'un prix élevé.

Au moyen de cette addition importante, qu'on peut considérer comme une innovation extrêmement heureuse, le dictionnaire de MM. Noël et Chapsal embrasse tout ce qui concerne l'art d'écrire et de parler notre langue, et, sous ce rapport, il nous semble devoir être un livre indispensable, non-seulement pour ceux qui ne savent pas, mais encore pour les gens du monde, pour l'homme de cabinet, pour l'écrivain, pour l'orateur qu'un doute arrête, qu'une difficulté embarrasse; enfin pour tous les Français jaloux de connaître à fond le génie et les principes de notre langue.

La Langue latine, rappelée a ses élémens, par M. Pastelot, membre de la Société royale académique des Sciences et de la Société grammaticale, avec cette épigraphe : *Quamobrem licet irrideat, si quis vult. plus tamen apud me vera ratio valebit quàm vulgi opinio.* (Cic., *Parad.*, liv. 1er.)

La preuve la plus éclatante du mérite et de l'importance de cet ouvrage et l'éloge le plus flatteur qu'on puisse en faire, sont dans le rapport même du Conseil royal de l'Instruction publique, signé Royer-Colard, Sylvestre de Sacy et G... Cuvier.

Que dire après des noms si célèbres? La critique se tait. Ces noms imposent le respect, commandent la confiance, assurent le succès d'un ouvrage absolument neuf et lui impriment le cachet de la célébrité, dans un moment où nous recherchons avec

empressement ce que la perfidie et l'obscurantisme avaient trop longtems comprimé.

Or, *la Langue latine rappelée à ses élémens*, est un livre qui se recommande de lui-même aux professeurs qui veulent s'arracher à l'ornière de la routine; aux chefs d'institution qui préfèrent les moyens intellectuels aux moyens mécaniques: aux pères de famille qui repoussent les lenteurs de l'instruction aride, et nous le recommandons, nous, à tous les jeunes gens qui, ayant franchi les classes inférieures de latinité, veulent enfin s'élever au-dessus des routes grammaticales, ou syntaxiques, et porter le flambeau d'une didactique pure au milieu du cahos dont ils sont environnés.

Ce livre se vend chez l'auteur, rue du Petit-Carreau, n. 32, et au bureau du *Journal grammatical*, rue de Richelieu, n. 21.

Les méthodes longues, pénibles et rebutantes, suivies depuis plusieurs siècles dans les écoles du monde civilisé, ont mérité depuis longtemps l'improbation des hommes éclairés qui, sans prejugés, sans passion et sans intérêt, ont observé attentivement la marche de l'intelligence humaine dans le développement de ses facultés. En effet, il a été facile de reconnaître que ces méthodes, bien loin de soutenir, de diriger l'esprit, et de mettre en action ses propres forces, ne sont bonnes qu'à le retarder, à l'entraver et à lui faire perdre l'énergie dont il est doué. Pour l'étude des langues, la méthode interlinéaire est la plus propre à remplacer les vieilles pratiques. Un de ses avantages les plus marqués, c'est qu'elle peut être mise en pratique par ceux qui ne possèdent pas les connaissances qu'ils désirent transmettre aux autres, et même que l'élève seul et sans maître explicateur; peut, au moyen de ces traductione, parvenir à un haut degré d'instruction. Nous nous empressons donc d'annoncer la publication du *Manuel latin et grec* de M. E. Boutmy, renfermant la traduction interlinéaire et correcte de tous les auteurs classiques. Nous recommandons particulièrement cet ouvrage aux jeunes gens qui sont appelés aux professions d'avocat et de mé-

decin, aux pères de famille, enfin à tous les amis de l'antiquité, qui savent que c'est par les chefs-d'œuvre que la raison se fortifie, et que l'imagination se renouvelle. Une lecture attentive de l'Art poétique, des odes, des satyres, des épitres d'Horace; de Virgile, de Salluste, de Cicéron, de l'OEdipe roi, de Sophocle, nous ont mis à même d'apprécier le talent du professeur, chargé de cet important travail. Nous ne doutons pas qu'il ne continue d'apporter dans les livraisons suivantes, ces soins et cette exactitude qui lui mériteront le suffrage des hommes éclairés. Cet ouvrage se trouve chez Mansut fils, rue de l'École-de-Médecine, n. 4.

Ouvrages de *Grammaire* et de *Sténographie*, par M. CLOUZET, aîné. (Chez Emler, frères, libraires, rue Guénégaud, n. 23, à Paris.)

1° De l'Analyse grammaticale.

2° Tableau synoptique des quatre conjugaisons et des différentes espèces de verbes de la langue française.

3° Mécanisme de la conjugaison française, et APPLICATION de ce mécanisme à plus de 1600 *verbes*, considérés MAL-A-PROPOS, par la plupart des Grammairiens, comme *difficiles* ou *irréguliers*.

4° Petit Traité-Pratique des participes.

5° Division de la Grammaire, ou Plan d'une Grammaire complète de la Langue française.

6° Résumé des principes de la sténographie (système de M. *Aimé Pâris*).

7° Mélanges en prose et en vers, écrits en caractères sténographiques d'après le système de *Bertin*).

LE GÉRANT, **MARLE** AINÉ.

JOURNAL

DE

La Langue Française,

GRAMMATICAL,

DIDACTIQUE ET LITTÉRAIRE.

PREMIÈRE PARTIE.

DISCUSSION.

La Lexigraphie latine ramenée à un type unique.

Dans la langue latine; on peut ramener toutes les déclinaisons et toutes les conjugaisons à un type unique, par l'isolement de la voyelle épeuthétique ou commune à toutes les inflexions d'un même radical, comme suit :

TABLEAU DES 5 DÉCLINAISONS.

Déclinaisons. . . .	Radicaux. . . .	Voyelles communes.	Lettres figuratives des cas — Singulier.	Lettres figuratives des cas — Pluriel.	Cas. . . . . .
5....	di.......	E.	donné.	S ou I ...	nom.
4....	port.	U.....	donné.	(7) UM......	gén.
3....	pupp. ...	I......	I.	BUS.....	dat..
1....	de.......	A.	M. ...	S........	acc..
2....	domin. ..	» ou O.	».....	comme le datif.	abl..

TABLEAU DES DEUX VOIX DES 4 CONJUGAISONS.

FIGURATIVES DES TEMPS DÉRIVÉS DU

Conjugaisons. . . .	Radicaux. . . .	Voyelles communes.	Présent.		Passé.	
2.	del.	E.	imparf....	(») BA. ...	parf..........	VI...
1.	am.	A.	fut.......	BI ou E.	plus q. parf....	ERA.
4.	aud.	I......	sub. p....	(e) A......	fut. pas. et parf. sub.	ERI..
3.	leg.	» ou E.	*id.* imparf.	RE.....	plus q. parf. sub.	ISSE.

	Singulier 1.	Singulier 2.	Singulier 3.	Pluriel 1.	Pluriel 2.	Pluriel 3.
Actif..	M, o, »..	S.	T....	Mus..	Tis...	NT...
Passif..	R........	Ris ou *re*	Tur..	Mur..	mini..	NTur.
	1.........	2.	3. ...	1. ...	2.....	3. ....

FIGURATIVES PERSONNELLES.

NOTA. On a dit *omnis* pour *omnes*, et *rosai* pour *rosæ*, au radical plus la voyelle, ajoutez les lettres figuratives successivement. (») signifie

La Syntaxe latine ramenée à huit règles générales.

Comme il n'y a que huit espèces d'associations latines, cinq de cas, deux d'identité et une de subjonctif, et que chaque association a toujours le même caractère idéologique ou de rapport d'idées, on peut ramener toute la syntaxe aux huit règles suivantes, réduites à des questions, parce que la métaphysique est peu à la portée des enfans; savoir :

1re. A la question *qu'est-ce qui?* et le verbe personnel répond le sujet qu'on met au nominatif, si c'est un substantif, et à l'infinitif si c'est un verbe. Le verbe prend le nombre et la personne du sujet : *Ego audio.*

2e. A la question *qui? quoi? vers où?* répond le complément de tendance qu'on met à l'accusatif. (Quand le verbe passe à l'infinitif, son sujet passe à l'accusatif) : *Amo Deum. Malos cognosci est utile.*

3e. A la question *pour qui?* répond le complément d'attribution qu'on met au datif : *Do vestem pauperi.*

4e. A la question *par qui? quand, comment, combien, pourquoi? où étant, d'où?* répond le complément circonstanciel qu'on met à l'ablatif : *Amor à Deo.—Vincis.*

---

rien. Mon tableau admet des exceptions, et on fera bien de ne pas diminuer l'ancien nombre des paradigmes; mais, par cette méthode analytique, on montre l'identité dans la variété, ce qui soulage la mémoire et abrège le temps de l'étude. A étant l'épeuthétique de la première conjugaison, a nécessité un subjonctif présent en E. Pour les modes impersonnels, on les obtient sans ajouter les figuratives personnelles : *am* A RE. — *am* A V ISSE, etc.

formâ. — *Sum Româ, venio Româ.* (Si le verbe passe au participe, son sujet passe à l'ablatif : *Partibus factis, sic locutus est.*)

5ᵉ. A la question *de qui?* entre deux noms de choses différentes, répond le complément restrictif qu'on met au génitif : *Liber petri.*

6ᵉ. A la question *quel?* entre deux noms qu'on peut lier par *est*, répond le complément opposé qu'on met au cas de l'antécédent : *Carolus rex.* — *Urbs Roma. Quelle ville?* et non *la ville de qui?*

7ᵉ. A la question *qu'est-ce qui est?* l'adjectif répond au substantif dont il prend le genre, le nombre et le cas : *Deus sanctus.*

8ᵉ. A la question *quoi?* entre deux verbes, on met le second au subjonctif : *Sum ubi es, nescio tamen ubi sis.* Avec ces huit principes, il n'est pas de phrase latine dont on ne puisse rendre compte.

Le jugement d'un enfant pourra-t-il rattacher à chaque principe toutes les combinaisons qui y ont rapport? Non : aussi ne faut-il pas diminuer le nombre des remarques particulières; mais encore une fois, on montrera l'identité dans la variété, ce qui soulage la mémoire et abrège le temps de l'étude. La règle du génitif suit celle des quatre autres cas, parce que ceux-ci peuvent en être l'antécédent.

Quel ordre suivra-t-on dans l'application des huit principes généraux à tous les cas particuliers?

1° On prendra les rapports physiques qui deman-

dent une préposition, *eo in galliam;* puis les rapports qui n'en demandent pas, *eo Romam*, *amo Deum;* on prendra, pour première conjonction, *qui*, *æ*, *od*, pour *queis*, etc. On passera ensuite aux corrélatifs variables comme *qualis*, etc.; puis aux invariables, *quàm*, *quantùm*, etc.; aux subjonctifs, *dignus est* QUI *imperet*, UT, etc.; enfin aux interrogatifs, sans antécédent, le tout dans les phrases où les deux langues sont parallèles.

2° On passera aux divergences dans le nombre des propositions, par les modes impersonnels : Lorsque la ville fut prise, je désirais vous parler; mais, quoique je n'avais que peu de choses à vous dire, je craignais de vous aborder, parce que je ne suis qu'un esclave; cinq propositions réduites à une : *Urbe captâ*, *cupiens pauca tibi dicere reformidabam servus*. De là, on ira aux divergences des termes de la proposition : Je me repens de ma faute, en latin : il me peine de ma faute, *me pænitet culpæ mæ;* enfin on abordera les divergences d'espèces de mot : Je l'ai fait *volontiers*, *id feci* LIBENS, etc., etc., etc.

Puis viennent les équivalens : *Velum longum tres ulnas*, ou *tribus ulnis*, question *quò?* ou question *undè?* Tendance ou départ, etc., etc., etc.

Tous les cas sont des nominatifs.

Faire une science, c'est expliquer plusieurs faits par un fait principe, recherche analogue à celle du plus grand diviseur; on aura donc fait une science de la

phrase, lorsqu'on aura expliqué toutes les propositions par la proposition simple. On a déjà vu un zeugma dans la proposition composée, mais je ne sache pas qu'on ait encore décomposé la proposition complexe dans les langues à *cas*. Voici mon système à ce sujet:

Si l'on n'avait en latin qu'un cas, le nominatif, on dirait : *Deus amat Paulus*, et, comme dans cette langue la place ne fait rien, il y aurait amphibologie. Quel serait le moyen de la détruire sans inventer des cas? Ce serait de mettre *Deus amat*, *Paulusque amatur;* mais ne pourrait-on pas faire ici un zeugma du verbe *aimer*, comme dans la proposition composée *Deus amat*, *Paulusque amat*, qui devient *Deus Paulusque amant?* En supprimant *amatur*, il y a amphibologie; hé bien! donnons à *Paulus* une terminaison qui remplace la conjonction et indique le zeugma, et nous aurons, sans amphibologie, *Deus amat Paulum*, ou, *Deus Paulum amat*, ou, etc., il en est de même des autres cas. Donc, chaque cas indique l'ellipse d'une conjonction et d'un verbe, ou d'une proposition simple dont il est le sujet; donc aussi, toute complexe se résout en autant de propositions simples qu'elle a de complémens. *Petrus dat errore librum Pauli Jacobo*, est une abréviation de *Petrus dat liberque datur*, *Paulusque est possessor*, *Jacobusque est accipiens*, *errorque est causa*, etc.

Nota. Ma prochaine dissertation sera sur la signification des lettres de l'alphabet.

On me dit que la phrase : *La peine que cela leur a* FAITE, quoique correcte, est mal sonnante, et on m'en

demande une raison. Comme on dit *faire* DE *la peine*, et non *faire la peine*, peut-être ne voudrait-on pas que *que* représentât l'objet direct de *fait*: cependant *faire* est un de ces verbes que nous mettons à la place de mille autres, et *faire de la peine*, est un sens *partitif* plutôt qu'un gallicisme, *causer un degré de peine*.

AMICE.

SOLUTIONS.

Saint-Brieuc, ce 23 mars 1829.

GENRE DU MOT SENTINELLE.

Le substantif commun *sentinelle* est-il mieux employé au genre masculin qu'au genre féminin ?

L'auteur de la *Grammaire des grammaires*, qui cite Trévoux, Wailly, Domergue et quelques autres écrivains, pense que le genre féminin convient davantage ; il ajoute cependant que Voltaire n'a pas partagé cette opinion, et M. Girault fait même remarquer que les éditeurs du *Dictionnaire de l'Académie*, édition de 1802, reconnaissent, sans le blâmer, que plusieurs personnes suivent l'exemple de Voltaire.

Je pencherais aussi, Monsieur, pour l'orthographe de l'auteur de *la Henriade*, et j'aurais à vous offrir, en ma faveur, la leçon de quelques auteurs distingués.

M. Parseval-Grandmaison a dit :

> Quand le cap africain sous les traits d'un géant,
> Sentinelle *hideux* du dernier Océan....

MM. Delille, Fontanes, Gattel dans son dictionnaire, M. Millié, dans son excellente traduction des *Lusiades*, du Camoëns, tom. 2, pag. 296, aux notes,

et d'autres, justifient mon objection. Je sais bien qu'elle est combattue par l'usage :

Et quoique je le fronde,
L'*usage* est un vieux sot qui gouverne le monde....
(*Amours épiques*, chap. 1er.)

Ainsi, je vous aurai beaucoup d'obligation de me faire connaître si j'ai tort ou raison, et quel exemple je dois suivre de préférence.

PROSPER HUGUET.

RÉPONSE.

Lorsque le mot *sentinelle* se dit d'un substantif masculin, quel inconvénient y a-t-il à s'écarter de l'usage, et à lui attribuer le masculin, comme dans les vers que vous avez cités, et que personne ne condamnera? Mais dans d'autres circonstances, il est indispensable de lui conserver le féminin,

La vertu est une *sentinelle vigilante* qui nous signale les dangers où le vice peut nous entraîner.

Ici on ne pourrait pas dire, *un sentinelle vigilant*. Laissons donc au goût de l'écrivain le choix du masculin ou du féminin, selon les vues de son esprit; et classons le mot *sentinelle* au nombre des substantifs qui peuvent prendre les deux genres.

TOUT-A-L'HEURE.

Une dame, parlant assez correctement sa langue, disait : Le blé est si cher *tout-à-l'heure*, etc.... Un puriste peu civil, pour ne pas dire plus, la reprit assez rudement, et soutint que *tout-à-l'heure* ne peut s'employer que pour un temps futur. La plus grande partie des assistans, moins par conviction qu'en haine de l'insulte, se rangea du parti de la personne offensée. On cherche alors dans le dictionnaire de l'Académie, dans celui de Laveaux, dans Girault-Duvivier, et on ne trouve rien de satisfesant ; la question reste sans solution.

Consulté sur cette expression, et voyant l'insuffisance de nos grammaires, je pensai que nos bons auteurs seuls m'indiqueraient à quelle époque de la durée elle peut se rapporter, et voici les exemples que ma mémoire et quelques recherches m'ont fournis.

Pour le passé :

Tout-à-l'heure on craignait tout pour Andromaque ; à présent c'est pour Hermione. (La Harpe.)

Prenons pour exemple cette apostrophe d'Ajax à Jupiter, dont nous parlions *tout-à-l'heure*. (*Le même.*)

Des sciences, des arts *tout-à-l'heure* inventés
Implorent quelquefois des mots inusités.
(Daru.)

Pour le présent :

1. Les vices, les vertus, tout cela est brut encore, et sort, pour ainsi dire, *tout-à-l'heure* du cœur humain (Dupaty.)

2. J'attache fort peu d'importance aux accusations intentées contre un de vos généraux, que vous pouvez poursuivre aux termes de la loi, soit *tout-à-l'heure*, soit dans un autre temps, peu importe. (La Harpe.)

3. Je vous ai commandé de partir *tout-à-l'heure*.
(Racine, *Mithridate*.)

4. Je prétends juger *tout-à-l'heure* votre vieille querelle.
(Fénélon, *Dialogues*.)

Pour le futur :

Nous verrons *tout-à-l'heure* que cela n'est que trop vrai.
(La Harpe.)

On ne pouvait lui reprocher en toute sa vie que de.... et de s'être confié à un de ses sujets que je vous dépeindrai *tout-à-l'heure*. (Fénélon, *Télémaque*.)

J'ai cru, d'après ces exemples, pouvoir dire que *tout-à-l'heure* se rapporte également aux trois époques de la durée, et qu'il signifie *il n'y a qu'un moment*, s'il s'agit d'un passé; *maintenant*, s'il s'agit d'un présent; *dans un moment*, s'il s'agit d'un futur. La traduction que donne Boudot du *modò* des latins semble confirmer ce jugement; on lit dans son dictionnaire : *Modò, tout-à-l'heure, il n'y a pas long-temps, maintenant, dans un moment*.

Il ne sera pas hors de propos, en parlant de cette expression, de dire que La Fontaine, dans sa fable du *Mal marié*, l'emploie pour synonyme d'*aussitôt*.

Eh! Madame, reprit son mari, *tout-à-l'heure*...

Je ne sais si l'on peut approuver ou non cet emploi, je n'en connais pas d'autre exemple; on trouve cepen-

dant, dans l'*Encyclopédie*, à l'article de l'adverbe : *Statim, d'abord, tout-à-l'heure,* traduction qui semblerait l'autoriser.

Si cette solution vous paraît bonne, je vous prie de vouloir bien l'insérer dans un des prochains numéros de votre journal.

LECOINTE.

OBSERVATIONS.

Nous pensons que le *puriste* dont parle notre correspondant, n'a eu vraiment d'autre tort envers la dame qui s'exprimait ainsi : Le blé est si cher *tout-à-l'heure*, etc., que d'avoir manqué, non aux règles de la grammaire, mais à celles de la civilité. Une dame qui fait une faute contre la pureté du langage ne perd pas, pour cela, ses droits à nos hommages ; on ne doit la reprendre qu'avec égards et ménagemens ; sous ce point de vue, on a raison d'embrasser sa défense ; mais cette expression *tout-à-l'heure*, sortît-elle de la plus belle bouche du monde, ne signifie point un présent, et la locution dont il s'agit, n'en déplaise aux champions du beau sexe, n'est pas française.

Les temps du passé et du futur de nos verbes ne sont pas toujours propres à peindre la pensée. Pour les rapprocher du présent, on y a joint d'autres expressions qui en modifient la signification. Si je veux indiquer le départ prochain d'un individu, au lieu de dire : *il partira,* je dis *il va partir, il part dans un instant, il part tout-à-l'heure ;* l'action indiquée n'en est pas moins fu-

ture ; mais elle touche en quelque sorte au présent. Il en est de même du passé. Si l'individu est parti, je dis *il vient de partir, il part à l'instant même, il est parti tout-à-l'heure, il ne fait que de partir,* tout cela indique un passé rapproché, autant que possible, du moment de la parole.

Ainsi *tout-à-l'heure* peut s'allier avec l'idée du futur comme avec celle du passé, mais jamais avec celle du présent. On dit :

Il était malheureux *tout-à-l'heure*, maintenant il est heureux.

pourrais-je dire :

Il était malheureux, il est heureux *tout-à-l'heure*.

Qu'est-ce que cela signifierait ?

Les phrases mêmes que cite M. Lecointe, et où il voit l'idée de l'époque présente, n'indiquent que celle du passé ou du futur.

Les vices, les vertus, tout cela est brut encore, et sort, pour ainsi dire, *tout-à-l'heure* du cœur humain.

Par ces mots *pour ainsi dire*, l'auteur détruit l'incohérence de ces deux idées *sort tout-à-l'heure*. Son but est de rapprocher du moment actuel une action passée : les vices, les vertus sont sortis du cœur humain ; mais l'écrivain les peint comme venant d'en sortir au moment même : *tout-à-l'heure* se rattache donc ici au passé.

Dans le second exemple, *tout-à-l'heure* est lié à une idée de futurition. *Vous pouvez poursuivre soit* tout-à-l'heure, *soit dans un autre temps*, etc. Quand on dit

qu'on peut faire telle action, c'est la preuve qu'on ne la fait pas encore.

Dans le troisième, c'est la même idée de futurition qui frappe l'esprit :

Je vous ai commandé de partir *tout-à-l'heure*.

Le sens des mots indique un intervalle, quelque court qu'il soit, entre l'ordre donné et l'action de partir. *Sur-le-champ* eût été plus expressif, il aurait offert une idée d'exécution plus rapprochée encore du présent.

Dans le quatrième passage, on reconnaît de même une idée d'avenir : je prétends juger *tout-à-l'heure*, c'est-à-dire *dans l'instant*. L'action de juger ne peut ici coïncider au moment de la parole, il faut nécessairement qu'elle lui soit postérieure.

C'est donc une erreur de croire que le présent du mode indicatif indique nécessairement une époque présente, cette forme du verbe peut appartenir aux trois temps de la durée, selon la pensée de celui qui l'emploie.

M. Lecointe est trop raisonnable pour penser que ce soit par esprit d'une injuste critique que nous nous sommes livrés à ces observations ; il sera le premier à reconnaître que le seul intérêt de la science nous les a dictées.

BESCHER.

BIEN PORTANT.

1° A la page 293 du 37e numéro du Journal, on trouve cette locution : *bien portante*...

On l'a retrouve à la page 110 du 33e numéro. Mais elle n'est pas française par la raison suivante :

Le verbe *se porter*, quand il signifie avoir de la santé, est pronominal accidentel. Le pronom régime direct donne au verbe *porter* une signification particulière. Si vous ôtez ce pronom, vous changez la signification du verbe. Quand je dis : *Je me porte bien*, tout le monde entend que je jouis d'une bonne santé. Si je dis : *Je suis bien portant*, la suppression du pronom régime direct change la nature du verbe, qui, de pronominal qu'il était, devient actif; et l'on est tenté de demander : *Bien portant quoi*. Il faudrait donc dire, pour ne pas violer la règle : *Je suis me portant bien*; ce qui paraîtrait peut-être un peu barbare. Il vaut donc mieux conclure que le verbe pronominal *se porter*, lorsqu'il signifie avoir de la santé, ne s'emploie jamais sans un pronom personnel direct.

Alors on ne dira point : *Je suis bien portant*; mais on dira bien : Cet homme *se portant* mal depuis long-temps, devrait consulter un médecin.

2° Je lis à la page 307 du 37e numéro cette phrase :

L'un et l'autre parti s'observe, s'envisage.

Boileau a dit aussi, dans le *Lutrin* :

« L'un et l'autre rival, s'arrêtant au passage,
« Se mesure des yeux, s'observe, s'envisage. »

Cette phrase est donnée mal-à-propos pour exemple dans quelques Grammaires, car elle n'est pas française.

Voici, à cet égard, la règle :

Lorsqu'il y a réciprocité, l'on ne doit pas employer *l'un et l'autre*, mais bien *l'un l'autre.*

Or, dans la phrase que nous critiquons (l'un et l'autre rival s'observe, s'envisage), il y a réciprocité. En effet, la pensée de l'écrivain est que les deux rivaux s'observent, s'envisagent, non chacun soi-même; mais que l'un observe, envisage l'autre, et que l'autre observe, envisage à son tour réciproquement son rival. Ainsi pour exprimer cette réciprocité, il faut employer *l'un l'autre,* et dire : Les deux partis, les deux rivaux s'observent, s'envisagent *l'un l'autre*, et non pas *l'un et l'autre.* Cette dernière locution signifierait, comme je l'ai déjà fait observer, que chaque parti, chaque rival s'observe, s'envisage lui-même. Ce n'est pas, je le répète, la pensée de l'auteur.

Ces deux observations paraîtront minutieuses peut-être mais dans le *Journal de la Langue française,* rien ne doit être négligé.

Agréez, etc.

DUMOULINET.

Sainte-Suzanne, le 16 juin 1829.

HOMME REPENTANT.

La question précédente sur *bien portant* me conduit à examiner celle-ci : *Homme repentant*. Des lexicographes, et, d'après eux, beaucoup de personnes font *repentant* adjectif; par conséquent on entend souvent dire : Un homme *repentant*, une femme *repentante*. Cette locution n'est-elle pas vicieuse? Je crois qu'elle l'est, et je vais essayer de le prouver.

Se repentir est un verbe pronominal essentiel; c'est-à-dire qu'un pronom personnel régime direct est de l'essence du verbe. Sans pronom personnel régime direct, *repentir*, verbe, n'est le signe d'aucune idée. Voulez-vous lui donner une signification ? ajoutez le pronom *se* qui fera là l'office d'un régime direct, et vous aurez une expression française qui équivaudra à celle-ci : *Avoir du repentir*. Un pronom personnel régime direct est donc indispensable dans toute la conjugaison du verbe *repentir*, ainsi que dans celle de tous les verbes pronominaux essentiels. *Repentant*, sous quelque nature qu'on le considère, ne peut signifier que *qui repent* et non qui *se repent*. On ne peut donc raisonnablement en faire un adjectif. Un homme *repentant* (ou une femme *repentante*) est donc une locution vicieuse.

Par la même raison on ne dit point un homme *repenti*, une femme *repentie*.

Quant au substantif *repenties* signifiant des femmes qui sont renfermées à cause du désordre de leur vie passée, c'est un mot elliptique. Des *repenties* sont des femmes qui se sont repenties, ou qu'on suppose telles.

Ce mot a été commandé par la nécessité; mais cette nécessité n'existe pas pour créer l'adjectif *repentant*; car, au lieu de dire: un homme *repentant*, on peut s'exprimer ainsi : un homme qui se *repent*, qui sent du *repentir*, plein de *repentir*, etc. Ce sont là des circonlocutions; mais elles sont préférables aux locutions vicieuses qu'un désir trop grand d'abréger introduit dans le langage. Il faut donc bannir toutes celles qui sont contraires à la raison, lorsqu'elles ne sont pas réclamées par une nécessité absolue.

DUMOULINET.

VINGT-ET-UN OU VINGT-UN.

Pourquoi dit-on *vingt et un*, *trente et un*, *quarante et un*, *cinquante et un*, *soixante et un ?* Ne vaudrait-il pas mieux dire et écrire *vingt-un*, *trente-un*, etc., sans la conjonction *et* qui serait remplacée par le tiret, comme on dit et comme on écrit *vingt-deux*, *trente-deux*. etc. On ne dit pas *quatre-vingt et un*, mais *quatre-vingt-un*, c'est donc une bizarrerie que de dire *vingt et un ?*

Pourquoi, dans la série des nombres composés depuis vingt jusqu'à l'infini, quelques-uns exceptés, a-t-on retranché la conjonction *et*? c'est que cette conjonction aurait été prononcée trop souvent, et que cette répétition aurait rendu la prononciation trop traînante. Dans une longue numération : *trente et deux*, *trente et trois*, *trente et quatre*, *trente et cinq*, etc.; *cent et un*, *cent et deux*, etc., *mille et un*, *mille et deux*, etc., la répétition de la conjonction eût été fatigante; on a mieux fait de la suppri-

mer et de la remplacer par le tiret. Alors on a dit et l'on a écrit *trente-deux, trente-trois, trente-quatre, trente-cinq*, etc. ; *cent-un, cent-deux*, etc. ; *mille-un, mille-deux*, etc. Ainsi quelle raison a-t-on eue de conserver la conjonction dans *vingt et un, trente et un*, etc. ?

En supprimant la conjonction dans presque tous les nombres composés, on a voulu abréger. Eh bien, abrégeons encore ; disons et écrivons *vingt-un*, *trente-un*, etc. Cela ne me paraît pas avoir d'inconvénient.

DUMOULINET.

19 juin 1829.

OBSERVATIONS

SUR LES DEUX LETTRES PRÉCÉDENTES.

Des quatre questions que traite M. Dumoulinet, nous en éloignons deux sur lesquelles nous partageons son sentiment, celle de *l'un et l'autre*, et la seconde concernant le conjonctif *et* dans les nombres composés ; mais nous ne sommes pas d'accord sur *bien portant* et *repentant* que notre correspondant regarde comme des expressions vicieuses. Il ne veut pas qu'on dise : Cette femme est *bien portante*, pas plus que : Elle est contrite et *repentante*, et cela, parce que se *porter*, quand il signifie *avoir de la santé*, est pronominal accidentel, et que *se repentir* est un verbe pronominal essentiel ; qu'on ne peut donc enlever à ces verbes leur pronom personnel. Ainsi *portant*, dans le sens indiqué, et *repentant* ne sont pas français.

Si M. Dumoulinet eût voulu considérer qu'un mot en *ant* construit avec *être* n'est jamais un verbe, qu'il n'est qu'un pur adjectif, il n'aurait point cherché à assimiler *bien portant* avec *se portant bien*, et *repentant* avec *se repentant*, et à les faire dériver l'un de l'autre. Lorsque je dis: Je suis *bien portant*, j'emploie *bien portant* comme adjectif. Il en est de même de : J'en suis *repentant*; il ne s'agit point là de verbes; la présence du verbe *être* qui précède ces mots l'indique positivement. *Je suis me bien portant*, *je suis me repentant* ne sont pas des locutions françaises. La question est donc de savoir si *bien portant*, *repentant* peuvent être considérés comme adjectifs. Ce dernier est indiqué comme tel dans tous les dictionnaires. Le premier ne l'est pas; mais je pense que c'est une locution que l'Académie se fera un devoir de rétablir. On dit : Cette femme a été malade, maintenant elle est *mieux portante*; il est impossible de nier que cette manière de s'exprimer ne soit fort en usage, et même qu'elle ne soit correcte. Nous invitons M. Dumoulinet à l'employer sans scrupule. Pourquoi chercher à bannir de la langue des expressions reçues, consacrées par l'usage général, et que la raison ne peut désavouer?

BESCHER.

PARLER MAL, MAL PARLER.

Existe-t-il une différence entre ces deux locutions *parler mal* et *mal parler ?*

Bauzée l'établit ainsi : « *Mal parler*, tombe sur les » choses que l'on dit ; *parler mal* sur la manière de les » dire. Le premier est contre la morale, le second » contre la grammaire, etc. Il ne faut ni *mal parler* des » absens, ni *parler mal* devant des savans.

» Cependant cette distinction n'a lieu qu'à l'infinitif » et aux tems composés. »

Je demanderai à Bauzée pourquoi la position de l'adverbe *mal* n'influe pas également sur la signification des verbes avec lesquels il se construit de la même manière ? *Mal faire*, par exemple, devrait tomber aussi sur les choses que l'on fait, et *faire mal* sur la manière de les faire. Mais non, cette analyse ne regarde que le verbe *parler*. Je trouve déjà deux raisons de rejeter cette distinction ; 1° parce que ce n'est qu'une exception ; 2° parce que cette exception a tous les tems simples pour exceptions.

Mais, me répondra quelque partisan de Bauzée, cette distinction lève toute équivoque.

Je replique : puisque l'équivoque subsisterait aux tems simples, cas où *parler* s'emploie le plus fréquemment, il n'y aurait pas grand danger de la laisser aux tems composés : mais il n'y a jamais d'équivoque à redouter quand on se sert de ces locutions : les circonstances

du discours en déterminent le juste sens. Bien plus, quand on emploie *mal parler*, ou *parler mal*, pour *médire*, il est indispensable d'énoncer l'objet de la censure : *mal parler des absens*.

On m'objectera sans doute qu'une foule de Grammairiens distingués ont adopté l'avis de Bauzée, que l'usage actuel y est favorable, qu'enfin je viens un peu tard pour détruire cette erreur, si c'en est une.

A cela je réponds que l'opinion de la multitude est de peu de poids dans la balance de la raison; qu'une subtilité spécieuse, échappée à un métaphysicien tel que Bauzée, a dû séduire, et qu'elle a séduit; que les droits de la vérité sont imprescriptibles; qu'enfin je ne suis pas le premier qui ait protesté contre la décision de ce profond Grammairien. En effet, voici comme Roubaud s'exprime à ce sujet : « Pour moi, je ne vois dans ces » deux manières de parler qu'une différence de cons- » truction, sans aucune différence de sens.... *Mal* se » met également devant ou après mille autres verbes » avec la même signification. »

Avant de lire cette remarque de Roubaud, j'avais douté que la distinction établie par son émule en synonymie fût vraie. Fort de l'autorité de Roubaud, plus fort de l'appui que la raison me prête, je viens attaquer cette distinction avec une arme à deux tranchans, le raisonnement, les faits.

Le raisonnement; il a déjà prouvé à tout homme sans préventions que l'opinion de Bauzée ne repose sur aucun fondement solide.

Les faits ; en voici quelques-uns.

Contre la première partie de cette distinction :

Je ne vous dirai point que vos chevaux sont sur la litière ; les pauvres bêtes n'en ont point, et ce serait *mal parler*.

(MOLIÈRE, l'*Avare*, III, 5.)

Thomas Corneille pense que peut-être ce ne serait pas *mal parler* que de dire, etc.

(*Gramm. des Gramm.*, p. 444, 6e édit.

A la cour, c'eût été très-*mal parler* que de se servir de cette phrase proverbiale : cela est beau comme le *Cid*.

(FONTENELLE, *Vie de P. Corneille*.)

C'est *mal parler* que de dire : je lui ajouterai un pavillon (à une maison). (*Gramm. de Port Royal*, ch. VIII.)

Contre la seconde partie de cette distinction :

Il ne se contente pas de *parler mal* de moi.

(VOLTAIRE, *Corresp.*)

Dieu nous défend non-seulement de *parler mal* du prochain, etc. (LHOMOND, *Doct. Chrét.* LVI sec.)

On dit *parler bien*, *parler mal* d'une personne pour en dire du bien, en dire du mal, en discourir en bien ou en mal.

(ACADÉMIE) (1)

Parler mal, ou mal, médire. (BOISTE, *Dict.*, au mot *parler*.)

---

(1) Cette observation de l'Académie est d'un style inélégant ; *pour dire*, *en dire*....

Nous remarquons encore que M. Boiste est en contradiction avec lui-même. Voyez ses *Synonymes*.

Le lecteur suppléera par ses lectures au petit nombre de ces citations : tous nos écrivains corrects ont méconnu le principe que je combats. Il est donc tems qu'il disparaisse des livres qui traitent de la pureté du langage. Il est tems aussi que MM. les grammatistes cessent de mettre leurs opinions à la place de l'autorité de l'usage et de celle des écrivains, et d'augmenter ainsi bénévolement les difficultés de l'art d'écrire.

Voici une distinction plus réelle.

Bien parler de quelqu'un ou de quelque chose, c'est en *parler beaucoup*.

Parler bien de quelqu'un ou de quelque chose, c'est en *dire du bien*.

Cependant on préfère dans ce cas, *parler en bien* à *parler bien*.

Parler bien ou *bien parler*, sans complément, signifie, ou dire les choses à propos, ou s'exprimer correctement.

Je demande sur tout cela l'avis de M. Bescher, en le prévenant que j'adopte la suppression du mot *volontairement* dans la définition que j'ai donnée du mot *couple*, (38e numéro).

DESSIAUX.

Berné, le 31 juillet 1829.

Monsieur,

J'ignore si ce qu'a dit M. Bescher sur les locutions : *être à la campagne*, et *être en campagne*, a paru évident à tous vos abonnés. Je vous déclare, pour ce qui me concerne, que sa réponse ne m'a pas entièrement satisfait; je n'y ai point trouvé ce qu'il m'importe de savoir. Je me vois donc forcé de vous récrire pour vous soumettre les questions sur lesquelles je désirerais avoir des éclaircissemens :

1° *En campagne* est-il synonyme d'*en voyage?* Il me semble que je trouve la réponse à cette question dans la phrase suivante que je lis au mot *droguier*, dans le Dictionnaire de l'Académie : *Il faut garnir ce droguier pour le porter en campagne.*

2° Si *en campagne* et *en voyage* sont synonymes, comme je le crois, d'après l'exemple que je viens de citer, quelles sont les nuances qui distinguent ces deux locutions ?

3° Enfin pour peindre le mouvement, peut-on se servir d'une expression qui offre à l'esprit l'idée de station? Je m'explique : *Si mon père n'est point à la campagne*, je veux dire, *à sa maison de campagne*, mais *en voyage*, puis-je dire qu'*il est à la campagne?* Ne dois-je pas plutôt m'exprimer ainsi : *Mon père est en campagne* ou *en voyage*.

Voilà, Monsieur, les questions sur lesquelles je serais bien aise d'avoir des explications claires. Je les attends de la complaisance de M. Bescher.

J'ai l'honneur d'être, etc.

LÉBÉ PLACIDE.

RÉPONSE.

Je suis fâché de n'avoir pas bien saisi le sens de la question que nous adressait M. Lébé Placide. Je ne pouvais me douter qu'il regardât comme synonymes ces deux expressions *être en campagne*, et *être en voyage*.

Un marchand, dans le dessein d'étendre ses relations, envoie un de ses commis parcourir les principales villes commerçantes de la France et de l'étranger; un père qui veut achever l'éducation de son fils, le fait partir avec son gouverneur pour visiter différens états, diverses contrées du globe : on dira fort bien que le commis, que le fils de famille sont *en voyage*, qu'*ils voyagent;* mais jamais qu'ils sont *en campagne*. Il n'y a point de synonymie entre les deux locutions. La première a un sens bien autrement étendu que la seconde.

Quant à la phrase que notre estimable correspondant a puisée dans le *Dictionnaire de l'Académie*, je ne la crois pas sans reproche. Plusieurs individus qui partent pour la campagne sont dans le dessein d'arriver à une destination quelconque, d'y faire un séjour; je dirais donc : Il faut garnir ce droguier pour le porter avec nous à *la campagne*, et non *en campagne*.

Ainsi je m'en réfère à la distinction que j'ai établie. *Être en campagne* ne suppose aucune idée de station ou de destination. *Être à la campagne* suppose l'idée contraire. Le mot *campagne* est pris, dans l'un, sous un sens vague, indéterminé; dans l'autre, il présente à l'esprit l'idée d'un lieu de séjour, de résidence, qu'on met en opposition avec la même idée de séjour ou de résidence à la ville.

Je sais que beaucoup de personnes disent assez indifféremment : *Être en campagne*, et *être à la campagne;* mais quand l'examen et la raison ont fait reconnaître entre deux expressions une différence réelle de signification, il est bon de tracer une limite entre les deux sens, afin qu'on s'habitue à ne plus les confondre.

BESCHER.

Charonne, ce 28 mai 1829.

MONSIEUR,

Faut-il écrire : *Carte des deux Amériques*, ou *Carte des deux Amérique?*

Le substantif propre, disent tous les Grammairiens, ne prend la marque du pluriel que lorsqu'il est employé par antonomase.

Il n'y a point antonomase dans *Carte des deux Amériques*.

Il faudrait donc écrire : *Carte des deux Amérique*.

Mais tout le monde écrit : *les Indes*, *les Espagnes*, *l'empereur de toutes les Russies* ; tout le monde écrirait aussi : *Carte des deux Amériques*.

Faut-il rejeter cette orthographe, qui me paraît contraire à la règle, ou bien l'usage doit-il ici l'emporter sur l'esprit de la règle ?

J'attends, avec impatience, Monsieur, que vous vouliez bien me faire connaître votre opinion là-dessus.

Agréez, etc.

SARDOU,
Ecole spéciale de Commerce.

Nota. Réponse au prochain numéro.

MOTS NOUVEAUX.

J'ai l'honneur d'adresser à M. Marle les observations suivantes, qui, je crois, intéresseront ses lecteurs.

Un certain nombre de noms qui ont passé d'une langue étrangère dans la langue française sont réputés invariables. Comme : *Alibi*, *alinea*, *duplicata*, *errata*, *alleluia*, *auto-da-fé*, *à parte*, *concetti*, *lazzi*, *duo*, *libera*, *in-folio*, *in-quarto*, *quiproquo*.

D'autres de même origine recoivent le *s* ; tels *écho*, *numéro*, *solo*, *factum*, *bravo*, *opera*.

Piano, *concerto*, prennent ou ne prennent pas le *s*, au gré de l'écrivain.

Toutes ces exceptions ou distinctions prétendues

scientifiques sont en effet disparates et fatiguent inutilement la mémoire.

A quoi bon ces distinctions ? Pourquoi ne pas tout soumettre au même principe? Un mot est devenu français, il doit s'habiller à la française. Le tout étant soumis à la même règle, la syntaxe s'apprendrait et se retiendrait facilement; les entraves se briseraient d'elles-mêmes.

On invoque l'usage. Qu'est-ce donc que l'usage? Un despote qui ne raisonne pas, qui ne se rend pas compte de ses motifs. Eh bien! puisque l'aveuglement est son partage; qu'il domine dans tout ce qui n'appartient pas au raisonnement, qu'il décide de la forme des verbes anomaux, qu'il règle le genre des mots épicènes; mais que l'usage, à peine d'être réputé mauvais usage, s'impose silence dans tout ce qui est soumis au raisonnement, qu'il nous débarrasse d'une multitude d'exceptions étrangement fantasques; écrivons toujours des *pianos*, des *concertos*, etc.

ROBERT.

ÉTYMOLOGIE DU MOT PONT-NEUF.

MONSIEUR,

Dulaure, dans son *Histoire de Paris*, prétend que le pont sur lequel est la statue équestre d'Henri IV a été nommé *Pont-Neuf* parce qu'il a neuf issues. Êtes-vous de son avis ?

Agréez, etc. BERVILLE.

RÉPONSE.

Non, nous ne sommes pas de l'avis de M. Dulaure :

1° Parce qu'au lieu de neuf issues le Pont-Neuf en a 10;

2° Parce qu'à l'époque où il a été bâti et nommé, il n'en avait que trois; et qu'en vertu du principe de M. Dulaure, il eût reçu le nom de *Pont-Trois*;

3° Parce que ce faux principe n'est fondé sur aucun fait, ni déduit d'aucune analogie; car il n'existe nulle part des *Ponts-Trois*, des *Ponts-Quatre*, des *Ponts-Cinq*, des *Ponts-Six*, etc., pourquoi donc y aurait-il des *Ponts*-9?

4° Parce qu'il est plus naturel de croire que notre *Pont-Neuf*, comme ceux de tous les autres pays, n'a été nommé *Neuf* que pour le distinguer d'un autre qui était vieux, du *Pont-Notre-Dame* par exemple, qui est le plus ancien de la capitale.

D'ailleurs, n'avons-nous pas à Paris un *Marché-Neuf*, une rue *Neuve-des-Bons-Enfans*, une rue *Neuve-de-Seine*, une rue *Neuve-Saint-Eustache*, etc., etc.; dans les départemens, un *Château-Neuf*, un *Ville-Neuve*, etc., etc., etc., expressions ou le mot *neuf* signifie nouveau, et non pas trois fois trois : voilà, selon nous, la véritable analogie qui a conduit nos pères à nommer aussi *Pont-Neuf* un pont qui a été *neuf* relativement au *Pont-Notre-Dame*, bâti long-temps auparavant.

DU ou DE.

MONSIEUR,

J'ai eu l'honneur de vous adresser, il y a quelque temps la question suivante : doit-on dire ;

Histoire *du* Poitou,

Ou

Histoire *de* Poitou.

Jusqu'ici cette question n'a pas encore été traitée dans votre journal ; j'espère, Monsieur, que ma nouvelle requête sera plus heureuse.

Agréez, etc.

RÉPONSE.

Si je rassemble tous les noms de *provinces*, de *royaumes*, d'*empires*, etc., qui, dans des circonstances semblables, veulent être précédés de la particule *du*, je vois qu'ils sont masculins. Ainsi on dit :

Histoire *du* Languedoc,
— *du* Roussillon,
— *du* Maconnais,
— *du* Dauphiné, etc., etc.
— *du* Portugal,
— *du* Mogol,
— *du* Japon,
— *du* Pérou, etc., etc.

Donc, d'après cette grande analogie, on doit dire aussi :

Histoire *du* Poitou.

Si, au contraire, je rassemble des noms de provinces, de royaumes, etc., qui soient au féminin, je vois qu'on les fait précéder de la particule *de*. On dit :

Histoire *de* Gascogne,
— *de* Bourgogne,
— *de* Picardie,
— *de* France,
— *de* Russie,
— *de* Turquie, etc., etc.

Telle est, Monsieur, la double raison qui me porte à conclure qu'on ne peut pas dire ;

Histoire *de* Poitou.

HARMONIE, MÉLODIE.

Ces deux termes ne sont nullement synonymes ; et l'on sent, aussi bien qu'on peut l'exprimer, la différence qui existe entre l'un et l'autre.

Le premier, qui a une signification moins limitée, exprime l'accord parfait qui subsiste entre les diverses parties d'un tout. C'est ainsi qu'on dit : *l'harmonie de l'univers*, pour signifier que les différens corps qui composent le monde sont parfaitement d'accord dans leurs rapports respectifs ; *l'harmonie* d'un discours, pour signifier que les mots y sont rangés dans l'ordre convenable, de sorte que les phrases rendues plus douces, plus légères ne blessent aucunement l'oreille.

Le second, qui a une signification plus bornée, ne se dit que des sons agréables du chant. *Une voix mélodieuse* est une voix qui séduit par une suite de sons doux, agréables, qui pénètrent l'âme d'un saisissement involontaire. *Une langue mélodieuse* est une langue sonore pleine d'inflexions vives, touchantes et passionnées.

La même différence se fait sentir entre *harmonieux* et *mélodieux*. C'est ainsi qu'on dit : *Les chants harmonieux des légers habitans des airs*, parce qu'il y a accord dans les parties ; et *le chant mélodieux du rossignol*, parce qu'on ne considère ici qu'une succession heureuse de sons, que les inflexions d'une même voix.

N. Bruandet.

TROISIÈME PARTIE.

DIDACTIQUE.

Quoiqu'un premier jugement sur la méthode Jacotot ait déjà été porté dans notre Journal, nous ne pouvons nous dispenser de parler encore de ce système d'enseignement aujourd'hui qu'il fait fureur dans un grand nombre de maisons d'éducation de Paris. Dans les premiers articles dont il a été l'objet, c'est surtout la théorie qui a été examinée. Nous nous proposons maintenant de rendre compte des résultats. Mais avant tout, nous devons faire connaître à nos abonnés les pièces suivantes, comme une sorte d'introduction au nouvel examen.

Lettre du fondateur de l'Enseignement universel à Son Excellence le Ministre de l'instruction publique.

« Monseigneur,

» Votre Excellence sait qu'il existe à Louvain une méthode d'enseignement universel.

» L'émancipation intellectuelle a jeté l'effroi parmi les hommes qui vivent de l'abrutissement des peuples. On m'écrit de France que des inspecteurs universitaires parcourent les départemens pour avertir les pères de famille de se tenir en garde contre *cette affreuse méthode*. Ces gens-là font leurs affaires, et cela ne me regarde pas.

» Mais comme un de ces commis-voyageurs a poussé jusqu'à Louvain, et qu'il se sert du nom de Votre Excellence dont il a, dit-il, une mission, je crois utile de vous prévenir de ce fait.

» Il est venu, mais il ne m'a point parlé de sa mission. Il ne m'a point demandé des leçons d'enseignement universel.

» Je ne fatiguerai point Votre Excellence de détails sur le voyage scientifique de ce missionnaire de l'abrutissement européen. Vos occupations ne vous laissent pas le temps de rire des airs d'importance que se donnent parfois les savans. Vous avez tant de ces gens-là à vos pieds que je ne vous apprendrais rien de nouveau.

» Mais, si Votre Excellence n'a envoyé personne à Louvain, il est bon qu'elle sache qu'un espion littéraire s'est faufilé dans quelques-uns de nos établissemens, et qu'il a essayé d'abrutir nos élèves, en corrigeant leurs fautes d'orthographe. Je lui ai proposé l'expérience pour laquelle j'attends M. le duc de Lévis; mais il est parti, et M. le duc n'est pas encore venu.

» Permettez-moi, Monseigneur, de profiter de cette circonstance pour supplier Votre Excellence de faire savoir aux pauvres pères de mon pays, que si (comme le prétendent les intéressés) les riches ont besoin d'une Université *explicatrice* pour s'instruire, *tout pauvre Français peut apprendre quelque chose sans le secours d'aucun maître explicateur, c'est-à-dire, sans argent.*

» Tel est le bienfait de l'enseignement universel. Je le recommande, Monseigneur, à votre humanité.

» J'ai l'honneur d'être, avec respect, Monseigneur,

de Votre Excellence, le très-humble et très-obéissant serviteur,

J. JACOTOT.

Louvain, 21 juillet 1829.

Il était naturel qu'une lettre semblable fut l'objet de vives critiques dans *la terre classique de la politesse*. Aussi tous nos journaux scientifiques en ont-ils fait justice sous le rapport des *convenances*. Il est bon, peut-être, de mettre en regard la justification qui en est partie de la Belgique. La voici textuellement.

*Extrait de l'*INDUSTRIEL BELGE *du mois de juillet dernier.*

AMBASSADE DE L'UNIVERSITÉ DE FRANCE PRÈS DE L'INVENTEUR DE L'ENSEIGNEMENT UNIVERSEL.

« M. Guignaux, directeur de l'École Normale de France, vient d'être envoyé par le ministre de l'Instruction publique, M. de Vatimesnil, pour étudier la méthode de J. Jacotot, examiner ses résultats dans toutes les branches, et lui en faire un rapport circonstancié, à cette fin de savoir s'il faut continuer à laisser se propager en France *une aussi dangereuse innovation;* a accordé un *grand congé de dix jours* à cet effet à M. Guignaux.

» Il partit un mercredi de Paris, arriva le vendredi à Bruxelles, et se transporta le samedi à Louvain, où il eut une entrevue avec M. Jacotot, en présence de MM. de Brouckere et Campan; on causa beaucoup *de la pluie* et *du beau temps*, ensuite on revint passer le dimanche à Bruxelles avec *ces Dames ;* on retourna le lundi à Louvain pour examiner le pensionnat des demoiselles Marcellis. Le rendez-vous avait été demandé et accordé pour huit heures du matin, et ces Messieurs arrivèrent à leur aise après déjeûner, à onze heures et demie : on pense bien qu'ils ne furent pas introduits ; mais le congé expirait, il fallut partir..... qu'importe ! M. Guignaux *en sait assez*, il va faire son rapport sur la méthode, et la France sera enfin éclairée sur *le charlatanisme le mieux conditionné du monde, puisqu'il n'y manque pas même le désintéressement :* ce sont les propres paroles de M. Guignaux.

» Le docteur Helden Meier, du canton de Vaud, et l'avocat Blackette, de Valence, viennent de repartir de Louvain, le premier pour l'Angleterre et le second pour le midi de la France, où ils vont fonder des établissemens de la méthode universelle, que M. de Brouckere a déjà introduite dans sa propre maison. »

Espérons qu'après avoir lu cette pièce importante, les écrivains impartiaux de la capitale de la France s'empresseront de la reproduire, pour éclairer les pères de famille sur la manière avec laquelle les diplomates traitent leurs plus chers intérêts, et appeler l'attention de l'autorité, dont la religion a pu être trompée à ce point par la conduite de ses délégués.

(La suite à un prochain numéro.)

QUATRIÈME PARTIE.

CRITIQUE GRAMMATICALE.

C'est bien aujourd'hui que la république des lettres est en proie à la plus affreuse anarchie. Tout est renversé, confondu, on ne sait plus où l'on est, et l'on sait moins encore où l'on va. Ici une coterie prétend rajeunir la littérature en ressuscitant le langage du XIIe siècle; là une secte moins extravagante, mais plus sotte peut-être, crie à la *profanation* quand on enrichit la langue de Louis XIV d'expressions qui lui manquaient; plus loin une bande de brouillons littéraires exhumant des mots barbares de tous les dialectes, parlent un jargon qu'ils ne comprennent pas eux-mêmes. Le discours suivant tiré d'un ouvrage encore inédit offre les nouvelles preuves de ce désordre.

« Différentes circonstances sont venues, plus récemment, favoriser ce système d'emprunts, qui nous rend tributaires du monde entier : l'anglomanie, au milieu du siècle dernier, maladie mal guérie, et qui, de la politique où elle avait pris naissance, s'est rejetée sur la littérature; les guerres lointaines, l'extension du commerce, et plus encore ce goût généralement répandu pour les récits des voyageurs, et ce besoin si universel-

lement senti d'étudier les usages civils, les cérémonies religieuses et les institutions politiques de tous les peuples du globe. Un idiome qu'on avait lieu de croire si riche et si parfait, s'est trouvé tout d'un coup insuffisant, quand il s'est agi de décrire les habitudes et tout ce qui tient au génie des diverses familles du genre humain, et la pureté de la langue s'est altérée à proportion des progrès de la géographie.

Sont ensuite venus les écrivains romanciers ou romantiques, prosateurs ou poètes, toujours avides des moyens de faire effet et d'éveiller des sensations inconnues, et pour qui, dans cette intention, des sons peuvent tenir lieu d'idées, parce qu'il est plus facile de faire contraster des syllabes que des sentimens. Rien ne leur a paru plus propre à frapper l'imagination, à la surprendre, à lui préparer des illusions, que de faire résonner, aux oreilles du lecteur, les termes mêmes qui servent de signes aux objets dans la contrée où l'on veut le transporter. Il est si agréable, pour remplir un vers, ou faire ronfler une phrase, de pouvoir, au besoin, y glisser une expression madécasse, ou un mot de la langue galibi! Un terme welsche, galic ou norwégien rend si bien, si vivement, avec tant d'énergie et de fidélité, le vague des impressions ossianiques, ou la bouillante ardeur des conceptions scandinaves!

Dans l'emploi d'un si ingénieux artifice, les traducteurs des livres orientaux ne pouvaient rester en arrière: le zèle dont ils sont dévorés pour la gloire de leurs auteurs, la vénération dont ils sont pénétrés pour les objets de leurs études, que sait-on? peut-être aussi le dé-

sir de faire partager ces sentimens respectueux à leurs lecteurs, et d'en profiter pour eux-mêmes, tout les induit à conserver, dans leurs versions, ce qui fait en partie le charme des originaux, les noms propres si harmonieux, les titres honorifiques que rien ne saurait rendre exactement, une foule de termes relatifs aux usages ainsi qu'aux productions locales, et qu'on ne pourrait traduire sans les désenchanter. De là, ces phrases mi-partie européennes et asiatiques dont ils font un si fréquent usage, et dont, au grand regret de ceux qui ne savent pas le turc, l'arabe, le persan, le samskrit, le chinois, et huit ou dix autres langues encore, tout le sel reste caché dans un ou plusieurs mots qu'on n'entend pas. L'un nous parle d'un insensé qui a déraciné un superbe *âmra*, pour le remplacer par un *palâsa*. L'autre peint un *Yoghi*, disciple des *Mounis* les plus versés dans la connaissance des *Védas*. Un troisième, décrivant la flèche à cinq pointes de l'amour indien, y place le *tchampa* pénétrant, semblable à de l'or parfumé, le brûlant *âmra*, nourri dans un terrain céleste, le desséchant *nagkeser* aux feuilles argentées, le *kiticum*, qui jette le trouble dans les sens, et l'éclatant *bela*, qui verse dans les veines une ardeur dévorante. Il y a des pièces entières écrites de cette manière, et le hasard fait tomber sous mes yeux ce passage traduit, ou plutôt extrait d'un historien de l'Hindoustan : « Quand *Chouja-'a-ed-Doulah* succéda à son père dans le *ssoubahdâry d'Aoude* et d'*Allan-âbad*, *Balavent-singh* possédait déjà, en qualité de *zemyndâr*, un domaine très-étendu comprenant quatre *serkârs*. Pendant la guerre

que *Choujâ-'a-ed-Doulah* fit aux Anglais pour le rétablissement de *Qâcem-Aly khan*, le *zemyndâr* de *Bénârès* se joignit à ceux-ci. A l'époque de la paix, son *zemyndâri* fut extrait du *ssoubah d'Aoude*, et réuni à celui de *Bahar*, afin de le soustraire au ressentiment de *Choujà-'a-ed-Doulah*, son premier *ssoubahdâr*. »

Maintenant, voici comment on traduit un livre anglais ou saxon. « Le *were* d'un *thane* ordinaire était de deux mille *thrmysae*. Lorsqu'un *eéorl* accroissait assez sa fortune pour posséder cinq *hides* de terrain, et accompagner le roi à la guerre, son *were* était également de deux mille *thrymsae*; mais s'il ne possédait aucune terre, de quelque façon qu'il fût armé, il n'était jamais considéré que comme un *céorl*. Toutefois, si son fils et son petit-fils pouvaient acquérir une assez grande quantité de terre, il montait au rang de *gesith*, et son *were* était de deux mille *thrymsae*; d'après cela, il me semble qu'un *gésith* était autant qu'un *thane*, c'est-à-dire un homme possédant cinq *hides* de terre, et le droit de suivre le roi à la guerre. »

Il y aura des personnes qui trouveront qu'on a laissé trop de mots persans et saxons dans les phrases que je viens de citer; d'autres penseront, au contraire, qu'on y a fait entrer trop de mots français. S'il y a quelque mérite d'exactitude à les traduire de cette manière, il y en aurait encore davantage à ne pas les traduire du tout.

On sent bien que ce n'est plus l'emploi de tel ou tel terme plus ou moins expressif, plus ou moins indispensable, qu'il s'agit de discuter et d'autoriser, mais un système entier qui ne va rien moins qu'au bouleverse-

ment de la langue ; car le motif qu'on met en avant est de ceux qu'on peut étendre indéfiniment : ce qu'on a dit d'une chose, on pourra le dire d'une autre, avec autant ou aussi peu de fondement. Si, dès qu'il s'agit d'un objet étranger à nos idées actuelles ou à nos mœurs européennes, il ne suffit plus de le rapprocher de ce qui chez nous y ressemble le plus, et qu'il faille adopter le mot même du pays pour le désigner, il n'est rien, dans l'ordre physique ou dans l'ordre moral, qui ne soit soumis à cette loi générale. Ce qui se retrouve en tous les lieux du monde, n'est nulle part complètement identique. Il n'est pas jusqu'aux passions les plus naturelles, et aux sentimens les plus universels qui, si l'on poussait les choses à la rigueur, n'exigeassent un langage à part ; car enfin les Asiatiques attachent quelques nuances particulières aux idées d'honneur, de gloire et d'amour même, et quand un Persan jure à sa maîtresse une éternelle fidélité, il n'entend pas pour cela qu'il sera tenu de renoncer à son sérail. Faudra-t-il trouver des mots spéciaux pour exprimer ces légères différences ? Cette source abondante de néologismes verserait plus de mots, dans notre idiome, que toutes les autres ensemble. Tous les mots de toutes les langues pourraient se présenter successivement sous notre plume ; ce serait une nouvelle invasion des barbares, et nos cours de langues étrangères acquerraient une utilité toute particulière, celle de préparer à l'intelligence des livres français. Loin que le *Dictionnaire de l'Académie* pût y servir désormais, le *Glossaire de Boiste* deviendrait lui-même insuffisant, et il faudrait le remplacer par une polyglotte. Ou bien il

faudrait, à chaque production nouvelle, un commentaire particulier, avec un catalogue des mots les plus difficiles.

Ce n'est pas une exagération ou une supposition gratuite : le secours dont je parle a déjà été jugé indispensable pour quelques-uns de ces ouvrages dans le goût moderne, qui ne sont pas moins bien placés dans un boudoir que dans le cabinet d'un ministre, parce qu'on a su y concilier une politique attendrissante avec une galanterie patriotique, et qu'ils tiennent à la fois du madrigal et du pamphlet, de l'élégie et de la gazette. Un ingénieux auteur, qui aurait désiré rendre son roman généralement intelligible, l'avait fait précéder d'un petit vocabulaire espagnol-français, qui n'en était pas la partie la moins exacte, et la moins intéressante. Il faudra bientôt des appendices du même genre à ces livres d'étrennes où l'on voit figurer tour à tour le *higlander* couvert de son *plaid*, le *laird* armé de sa *claymore*, le *mandarin* dans sa *jonque*, le *djogoun* japonais revêtu de son *nosime*, et le *talapoin* de Siam porté sur un *palanquin*; et le *rongging* ou le *beksakembang* de Java dansant au son du *djender* ou du *tchelempang*; et les *arraoy* de l'Océanique, traversant les *hippak* de la Nouvelle-Zélande, les *moraïs* et les *tapapous* d'Otahiti, ou les *fiatouka* de Tongatabou.

Que le génie protectenr de notre belle langue nous préserve du débordement de tant de mots sauvages, d'expressions mal sonnantes et de syllabes cacophoniques! *L'ogueilleux solécisme* a déjà fixé notre attention; c'est contre le *pompeux barbarisme* que nous nous éle-

vons aujourd'hui. Nous devons de la reconnaissance à tant d'auteurs pour le soin qu'ils prennent de nous instruire; mais on est tenté de leur demander, comme Despréaux, disait à un méchant auteur : « Que vous ont fait nos oreilles, pour les traiter si durement ? »

Je sais quelle réponse on fait à ces reproches : l'emploi des termes exotiques a, dit-on, l'avantage de conserver la *teinte locale*. Par teinte locale, on entend, si je ne me trompe, l'exacte et naïve observation des mœurs, la peinture fidèle des habitudes, des manières de voir et de toutes les circonstances naturelles qui peuvent y concourir. Ceux qui pensent que, pour atteindre ce but, il est indispensable d'employer des sons étrangers, loin de se plaindre d'en trouver un trop grand nombre, devraient regretter d'en rencontrer si peu : car si la teinte locale ne subsiste qu'à l'égard des objets dont on a conservé les noms originaux, que devient-elle pour ceux dont les noms ont été traduits? Et, au contraire, si les effets qui s'adressent à l'imagination peuvent être produits avec des mots français, quelle nécessité d'employer des termes barbares? On fait trop, ce me semble, ou bien on fait trop peu. Ce n'est pas assez d'un petit nombre de mots, il faudrait les admettre tous. Pourquoi quelques traits épars là où l'on cherche un tableau entier? Les partisans de la couleur locale ne devraient pas s'arrêter en si beau chemin; encore une fois, le vrai moyen de les contenter serait de ne rien traduire. L'imagination serait alors complètement satisfaite, et l'esprit parfaitement en repos. On n'entendrait rien, on admirerait tout; car il n'arrive

que trop souvent aux traducteurs de ne pas réussir à faire admirer ce qu'ils parviennent à faire comprendre.

Tout ceci repose sur une erreur qu'il est bon de relever en passant. »

ANNONCES.

LITTÉRATURE.

Bien que le titre de notre journal semble nous interdire les détails d'une certaine étendue sur des ouvrages qui ne paraissent pas entrer essentiellement dans le domaine de la science grammaticale, nous croirons cependant faire plaisir à nos abonnés en leur recommandant spécialement *les Nouveaux Élémens d'Histoire générale* (1), de M. Lévi. D'ailleurs, tout ce qui tend à favoriser les progrès des lumières, à répandre les connaissances utiles au milieu des masses, fait l'objet de nos recherches; nous l'avons prouvé par l'analyse que nous avons donnée des diverses méthodes d'enseignement les plus estimées de nos jours.

Un ouvrage d'histoire qui tend à guider « les jeunes intelli- » gences dans le chemin des faits; qui leur présente des événe- » mens sous une forme claire, intelligible; où l'auteur se borne » à réunir les pierres du monument dont l'élève, dans un âge » plus avancé, doit être lui-même l'architecte., » un tel ouvrage

(1) Un volume in-18 de 500 pages. Prix: 3 francs. Paris, Garnier, libraire, rue de Valois, Palais-Royal.

mérite de fixer notre attention, et l'examen que nous en ferons ne peut paraître fastidieux à ceux de nos lecteurs qui s'occupent d'enseignement, à ceux surtout qui cherchent une instruction facile et des livres bien rédigés pour la communiquer.

« Dans un enseignement élémentaire de l'histoire, que faut-il? Une simple exposition des faits, un style clair, correct et concis, des jalons placés avec discernement pour soulager la mémoire, et, avant tout, de la méthode, ce flambeau de toutes les connaissances humaines sans lequel tout devient confus, pénible et fastidieux. Voilà, dit M. Lévi, ce qu'on exige dans un ouvrage classique; voilà les avantages que je voudrais offrir dans tous mes écrits destinés à la jeunesse. »

Ajoutons que ce sont en effet les qualités que nous avons rencontrées dans les *Nouveaux Élémens d'Histoire générale*.

L'auteur, à l'imitation de Mentelle, dont les exercices chronologiques et historiques paraissent lui avoir servi de guide, a divisé les évènemens par séries de siècle en siècle, qu'il subdivise ensuite d'après chaque histoire particulière.

Il indique, à différentes époques, des tableaux synoptiques, des cartes et des voyages que les élèves doivent tracer sur le papier. M. Lévi sait par expérience combien ce travail est propre à commander l'attention et à graver les choses par le secours des yeux; car, on le sait :

. . . . . Pour bien comprendre,
Il faut souvent mieux voir qu'entendre.

L'auteur prescrit aussi, à la fin de la plupart des chapitres, quelques lectures qui se rattachent aux principaux évènemens du siècle dont il vient d'esquisser l'histoire. C'est ainsi qu'il fait passer en revue à ses élèves les chefs-d'œuvre de notre littérature à mesure que les circonstances les rappèlent. La tragédie de *Tibère* (Chénier), celle de *Britannicus* (Racine), par exemple, se groupent autour du siècle d'Auguste, ce sont des coups de pinceau qui font connaître avec précision les principaux caractères de l'époque.

On voit, par cet exposé, que M. Lévi s'est attaché principalement à noter les faits généraux, et qu'il renvoie pour les détails aux histoires particulières et aux leçons éloquentes des professeurs de l'Université. Il ne discute point; son plan lui défend de pénétrer dans les obscurités qu'offre l'histoire du moyen âge, mais il rapporte simplement les faits reconnus pour constans par les critiques les plus estimés.

Peut-être aurait-il pu omettre l'article des *Temps fabuleux*; l'histoire sainte aussi, du moins quant à la partie qui est considérée comme révélée, ne devrait pas se trouver mêlée avec l'histoire toujours plus ou moins douteuse des nations païennes, surtout dans les premiers âges du monde. Des faits qui échappent à l'examen de la raison, ne peuvent se placer sur la même ligne que les évènemens sur lesquels le doute est permis. Il résulte de cette observation que l'histoire sainte a besoin d'être mise en dehors d'une histoire générale qui ne doit présenter que les faits à peu près positifs; je dis positifs au jugement des hommes. Il eût fallu sans doute un effort de courage pour tenter une innovation de cette nature; mais M. Lévi méritait de donner l'exemple.

A cela près, les *Nouveaux Élémens d'Histoire générale*, répandus dans toutes les classes de la société, seront lus et relus par l'homme du monde curieux de trouver aisément dans un petit volume ce qu'il lui faudrait chercher avec peine dans d'énormes in-folios; par le savant qui voudra repasser promptement ce qui l'avait le plus frappé dans ses études historiques; enfin, par l'étudiant qui désire un guide sûr pour connaître des évènemens auxquels il doit fixer son attention, afin d'apprendre avec fruit l'histoire du monde.

Fellens,
Membre de l'Athénée.

Revue Grammaticale, ou Réfutation des principales Erreurs des Grammairiens; ouvrage composé d'observations analytiques sur la nature, l'emploi et la fonction des parties les plus importantes du discours, par L. N. Bescherelle, de la Bibliothèque du cabinet du Roi. professeur de français, de latin et d'italien. Chez l'auteur, rue du Faubourg-Saint-Honoré, n. 7; et chez Garnier, libraire, cour des Fontaines, au Palais-Royal. Prix : 50 cent.

Guide pratique de la Prononciation anglaise, ou Recueil d'Anecdotes choisies, et de passages tirés des meilleurs auteurs, dont la prononciation est figurée par des chiffres, avec une traduction interlinéaire et des notes grammaticales pour faciliter l'étude de cette langne et servir d'introduction aux classiques anglais, par J. Johnson, de Londres, membre de la Société grammaticale.

Prix : 2 fr. Chez les principaux libraires, et chez l'auteur, rue Richelieu, n. 10.

L'auteur de ce petit ouvrage, livré depuis longtemps à l'enseignement de la langue anglaise, a dû chercher les moyens d'aplanir les difficultés de la prononciation de cette langue devenue universelle, et absolument nécessaire aux personnes qui se livrent, soit au commerce, soit à l'étude, ou qui se piquent seulement d'une bonne éducation, et ses efforts n'ont pas été sans succès.

Ces difficultés consistent dans la grande différence qu'il y a entre la langue parlée et la langue écrite ; le professeur a remédié, autant que possible, à cet inconvénient, au moyen d'une prononciation figurée par des chiffres placés sur les lettres, et qui se rapportent à un tableau des sons primitifs, lequel tableau, servant de clef à la méthode de l'auteur, se trouve en tête de son ouvrage.

L'accent prosodique, chose très-importante et entièrement négligée dans les livres élémentaires, y est indiqué par des ac-

cens circonflexes et graves qui déterminent en même temps les sons longs ou brefs des voyelles.

Nous possédons dans notre langue un grand nombre de mots dans lesquels figurent encore une certaine quantité de lettres qui ne se prononcent plus ; cette nouvelle difficulté, plus fréquente encore dans la langue anglaise, se trouve écartée au moyen de caractères italiques que l'auteur a employés pour distinguer des lettres, que l'on peut nommer parasites ; ce qui facilite singulièrement l'étude de la prononciation.

Une traduction interlinéaire, accompagnée de notes aussi justes que précises, exempte à l'élève une autre étude, non moins ennuyeuse dans le commencement, celle des règles grammaticales.

Rien n'est plus nécessaire dans un livre élémentaire qu'une gradation sagement combinée pour conduire, progressivement et par le facile, du connu à l'inconnu ; cette marche a été observée avec le glus grand soin ; commençant par un excellent choix d'anecdotes, le professeur termine son ouvrage par des morceaux tirés des meilleurs auteurs, au moment où son élève est arrivé au degré d'avancement nécessaire pour entendre sans trop de peine, et même pour apprécier les beautés de la langue qu'il étudie.

Ce professeur, avantageusement connu par les nombreux élèves qu'il a formés, et par la clarté et la facilité de sa méthode analytique et pratique, ouvre chez lui, le premier de chaque mois un cours de commençans. Plusieurs autres cours gradués et permanens qui ont lieu matin et soir, offrent aux élèves la facilité de commencer à quelque époque que ce soit.

Leçons particulières chez lui et en ville.

D'autres cours sont ouverts par le même professeur au Lycée commercial et industriel, passage Violet, n. 4 ; à l'École de Commerce, passage du Grand-Cerf, n. 2, etc., etc.

Le gérant, **MARLE** aîné.

JOURNAL

DE

La Langue Française,

GRAMMATICAL,

DIDACTIQUE ET LITTÉRAIRE.

PREMIÈRE PARTIE.

DISCUSSION.

A M. le Rédacteur du journal de LA LANGUE FRANÇAISE.

Bar-sur-Seine, le 18 août 1829.

MONSIEUR,

Je lis dans le n° 37 de votre intéressant journal une dissertation de M. Vanier sur le participe présent, qui bouleverse toutes les idées que je m'étais faites de cette espèce de mot. J'ai été, je vous l'avoue, on ne peut plus étonné de voir un grammairien qui jouit, dans la capi-

tale, d'une réputation justement méritée, attribuer à la propagation des bonnes doctrines, le peu d'usage que l'on fait maintenant dans les grammaires françaises des termes de *gérondif* et de *supin*, et encore plus surpris des espérances qu'il manifeste de voir bientôt les *participes* entièrement bannis de la langue grammaticale.

Je m'étais toujours figuré que la langue grammaticale devait s'établir sur des principes communs à toutes les langues en général; que si les langues anciennes ont des gérondifs, des supins et des participes, il ne serait pas contraire à la raison d'en admettre dans la langue française. Pour être autorisé à le faire, il suffirait, ce me semble, de trouver dans notre langue des locutions analogues à celles où les anciens employaient le gérondif, le supin et le participe, etc.; d'après ces faits, de déterminer les différens caractères qui distinguent ces sortes de mots. Je ne suis pas grammairien, Monsieur, et je me garderai bien de traiter cette matière *ex professo;* mais je me permettrai de faire remarquer que tout ce que M. Vanier a dit pour appuyer l'expulsion du participe, plaide au contraire en faveur de son maintien dans la langue grammaticale.

D'abord M. Vanier se demande que veut dire *participe?* et M. Vanier répond : « Mot participant *tout à la* » *fois* de la nature du verbe dont il prend le régime, et » de celle de l'adjectif dont il prend le genre et le nom- » bre. » Puis s'appesantissant sur ces mots *tout à la fois*, qui signifient *en même temps*, *simultanément*, M. Vanier cherche à prouver que le même mot ne peut pas exprimer *tout à la fois*, *simultanément*, deux idées diffé-

rentes; ainsi comparant l'homonyme *obligeant*, dans *obligeans enfans* et dans *obligeant* sans réflexion, M. Vanier trouve que ces deux mots ne sont nullement synonymes, et que les deux natures d'idées qu'ils expriment les distinguent éminemment. C'est pourquoi il appelle l'un modificatif d'état et l'autre modificatif d'action. Le premier est variable et le second invariable de sa nature. C'est ici que j'arrête notre grammairien. Si le premier est variable, c'est qu'il appartient essentiellement à la classe des mots variables, et spécialement à celle qui est susceptible de prendre des terminaisons relatives au genre. Or, c'est la classe de mots communément appelée *adjectif* qui a seule la propriété de prendre ces terminaisons, c'est-à-dire, d'être tantôt au masculin, tantôt au féminin. Mais si le second est invariable de sa nature, c'est-à-dire, s'il ne prend ni genre ni nombre, peut-on raisonnablement le ranger dans la classe des adjectifs ou des modificatifs? (car je suppose que *modificatif* est encore une dénomination nouvelle que M. Vanier veut substituer à celle *d'adjectif*). J'en appelle à la raison même de M. Vanier qui dit ensuite : « Chaque » fois qu'un homonyme se dédouble, il faut lui donner » deux noms pour caractériser chacune de ses significa- » tions, parce qu'alors il appartient tantôt à une classe » des parties du discours, et tantôt à une autre, selon le » sens dans lequel nous l'employons. Par exemple, les » mots *bon*, *mauvais*, *faux*, sont adjectifs dans, cette » soupe est *bonne*, cette volaille est *mauvaise*, cette » pièce est *fausse;* ils sont adverbes dans cette soupe » sent *bon*, cette volaille sent *mauvais*, cette pièce sonne

» *faux*. Dira-t-on pour cela que ce sont des participes ?
» Non, répondrons-nous ; parce qu'ils ne participent
» pas simultanément de deux natures différentes ; ils
» sont de l'une ou de l'autre, et jamais de l'une et de
» l'autre tout à la fois ; toujours variables comme adjec-
» tifs ; jamais variables comme adverbes. »

Tout cela est parfaitement juste à quelques expressions près, qui ne me paraissent pas exactes ; par exemple, je ne dirais pas : « Chaque fois qu'un homonyme
» se dédouble, il faut lui donner deux noms pour carac-
» tériser *chacune de ses significations*, parce qu'alors, etc.,
» selon *le sens* dans lequel nous l'employons. » Mais je dirais : Chaque fois qu'un homonyme remplit deux fonctions différentes dans le discours, il appartient nécessairement tantôt à une classe de mots, tantôt à une autre. Or, les fonctions des mots dans le discours consistent toujours à ajouter une idée à une autre idée ; et c'est moins l'idée en elle-même et par conséquent la signification, le sens du mot qui caractérise la classe à laquelle il appartient, que la manière dont cette idée est liée à une autre. Ainsi dans cette pièce est *fausse*, et cette pièce sonne *faux*, c'est toujours l'idée de *fausseté* qui forme le sens, la signification du mot ; mais ce qui fait que le mot est tantôt *adjectif* et tantôt *adverbe*, c'est qu'il peut, en ajoutant cette idée, compléter le sens soit d'un substantif, soit d'un adjectif, soit d'un verbe. Il est adjectif, s'il complète le sens d'un substantif ; il est adverbe s'il complète le sens d'un adjectif ou d'un verbe.

C'est ce même raisonnement que j'appliquerais à

l'homonyme *obligeant*, si effectivement ce mot remplissait deux fonctions différentes dans le discours, s'il servait à compléter le sens de mots qui appartinssent à différentes classes. Mais au contraire le participe en *ant*, qu'il soit variable, qu'il soit invariable, est toujours le complément d'un substantif. Il est donc toujours employé d'une manière analogue à l'adjectif; cependant ce n'est point proprement dit un adjectif, et ce qui le prouve, c'est qu'il n'est pas toujours variable. C'est même dans ce seul cas, je crois, qu'il est véritablement participe, parce qu'alors il tient de la nature de l'adjectif en ce qu'il se lie immédiatement à un substantif, pour en modifier le sens, et de la nature du verbe en ce qu'il est susceptible à son tour d'être modifié par les mêmes complémens qui modifient le verbe. Mais s'il cesse d'être invariable, s'il prend les terminaisons relatives au nombre et au genre, je conviendrai qu'on peut, à l'exemple de la plupart des grammairiens, le considérer comme un véritable adjectif, et l'appeler *adjectif-verbal*, parce qu'alors il perd réellement ses attributs comme verbe; il n'a plus de régime ou complément objectif, plus de complément modificatif, circonstanciel de tems, de lieu, etc.

M. Vanier fait même à cet égard une remarque qui vient à l'appui de cette doctrine; après avoir dit que ce prétendu participe présent, qui *ne participe de rien* est tout uniment un *adjectif* ou un *infinitif*, ce grammairien fait observer que dans chacun de ces deux cas il a son caractère particulier; employé comme adjectif, l'adverbe se place toujours avant lui; employé

comme modificatif d'action (1), l'adverbe ne se place qu'après. N'est-ce pas prouver par les faits mêmes que, dans le premier cas, le mot *obligeant* est un véritable adjectif, et que dans le second il est verbe? Mais verbe au mode *participe* et non pas au mode *infinitif*, comme paraît le penser M. Vanier.

M. Vanier aurait-il confondu le gérondif avec le participe? Le gérondif est le véritable homonyme du participe en *ant;* mais le premier appartient au mode infinitif, etc., le second forme le mode participe. L'homonyme *obligeant* n'a le caractère de l'infinitif qu'après la préposition *en*.

Maintenant si M. Vanier combat la dénomination de *participe* comme ne pouvant former une classe particulière de mots, constituer ce qu'on appelle une des parties du discours, il a, selon moi, parfaitement raison. Mais si, considérant le participe comme un mode du verbe, il entend rayer cette expression du vocabulaire grammatical, et par conséquent réduire d'autant les modes du verbe, je le crois tout-à-fait dans l'erreur. Le verbe est, disent les grammairiens, le mot par excellence. C'est suivant moi, un véritable Protée, qui sous les mille formes qu'il prend, remplit dans le discours les fonctions de presque toutes les autres espèces de mots. C'est au moyen de ces formes si variées qu'il échappe à l'analyse du grammairien philosophe. Quoi qu'il en soit, les modes me paraissent être des formes du

---

(1) Pourquoi M. Vanier ne dit-il pas employé comme infinitif?

verbe qui font envisager sa signification sous différentes modifications. Indépendamment des quatre principaux modes qui ont la propriété de présenter l'idée fondamentale du verbe comme liée à un sujet mis en action dans l'esprit de celui qui parle, propriété qui rend cette espèce de mots susceptible de terminaisons relatives aux nombres et aux personnes, le verbe a encore deux autres modes : *l'infinitif et le participe.* Ces deux autres modes ne lient point au sujet l'idée fondamentale du verbe de la même manière que les quatre premiers; c'est pour cela qu'ils sont dépourvus de terminaisons relatives aux nombres et aux personnes. L'infinitif ne présente la signification du verbe liée au sujet, que de la même manière qu'un substantif est lié à un autre substantif; c'est-à-dire, par le moyen d'une préposition, comme *l'heure de mourir, le moment de jouir;* ou à un autre verbe, *comme il veut combattre, il pourra triompher.* Le participe à son tour présente la signification du verbe liée à un substantif de la même manière que l'adjectif lui-même s'y lie : c'est en cela que le verbe participe de l'adjectif sans cesser d'être verbe.

Quant à la dénomination de participe *présent*, que critique M. Vanier, je partage son avis sur cette qualification de *présent*; mais ce n'est point parce que l'infinitif est de tous tems et d'aucun en particulier; mais parce que l'idée de tems que rappelle le mot *présent* n'a rien à voir dans cette affaire. Si l'on entend par ce surnom distinguer le participe en *ant* (aimant) du participe en *é* (aimé), il vaut mieux, ce me semble, les appeler l'un

actif et l'autre *passif*, attendu que l'idée distinctive qui en résulte est plus directe à la signification du verbe, que celle de tems. Le mot *aimant* n'en sera pas moins le présent du mode participe, qui aura pour tems passé *ayant aimé*, et pour futur *devant aimer;* comme le mode infinitif a aussi ses trois tems :

Présent, *aimer*.
Passé, *avoir aimé*.
Futur, *devoir aimer*.

Je hasarderai aussi un mot sur le supin, qui est l'homonyme du participe passif comme le gérondif est l'homonyme du participe actif; l'un et l'autre appartiennent au mode infinitif, et la même nuance les distingue des participes. Le gérondif et le supin s'emploient comme les substantifs, et les participes comme les adjectifs.

Il est vrai que dans notre langue l'emploi de ces formes du verbe est bien borné : le gérondif ne se lie jamais aux autres mots de la phrase que par le moyen de la préposition *en*, et le supin est toujours le régime du verbe auxiliaire *avoir*. Mais ce n'est pas une raison pour les bannir du langage grammatical.

Je me proposais, Monsieur, de vous entretenir plus particulièrement du supin et du participe passif; mais je préfère vous adresser une série de lettres, qui m'ont été écrites à ce sujet il y a environ vingt ans, par un de mes parens qui avait la bonté de surveiller mon éducation, lorsque j'étais au collége de Bar-sur-Seine.

Si vous les jugez propres à intéresser vos lecteurs, je vous autorise à les publier par la voie de votre journal.

J'ai l'honneur etc. *Un de vos abonnés.*

LETTRES A ÉMILE
SUR
LES PARTICIPES DE LA LANGUE FRANÇAISE.

PREMIÈRE LETTRE.

Paris, le 1808.

Je t'ai promis depuis long-tems, mon cher Émile, de t'écrire sur les participes de notre langue : je trouve enfin un moment de loisir, et j'en profite pour remplir ma promesse.

La plupart des grammairiens qui ont écrit sur les participes, se sont contentés de rapporter des faits, de donner quelques règles avec beaucoup d'exceptions; mais n'ont point établi un principe. De là ces diverses opinions des uns et des autres, qui nous ont laissés longtems dans l'incertitude : de là cette foule de questions adressées à l'Académie Française sur cet objet. Il est tems cependant que la raison vienne fixer d'une manière invariable l'opinion des grammairiens sur cette partie du verbe : (Je dis cette partie du verbe, parce que je ne considère pas le participe comme une partie d'oraison; je ne le considère que comme un mode du

verbe ; et il n'est pas plus partie d'oraison que les autres modes).

Le moyen donc de fixer notre opinion est de remonter au principe. Les règles se multiplient suivant les différentes circonstances où l'on emploie cette partie du verbe ; mais toutes ressortissent du principe, et doivent toujours en démontrer la vérité.

C'est dans la nature même du mot qu'il faut chercher ce principe ?

Qu'est-ce que le participe ?

C'est un mode du verbe, qui joint à l'essence du verbe la propriété de l'adjectif ; c'est pourquoi on l'appelle *participe ;* car il participe du verbe et de l'adjectif.

Il y a deux sortes de participes ; le participe actif, *aimant, finissant, lisant,* le participe passif, *aimé, fini, lu.*

Tous les deux ont été autrefois déclinables, l'usage a fait perdre au premier sa déclinabilité ; (ce qui prouve que le participe actif tient plus du verbe que de l'adjectif).

Le second est constamment déclinable ; (ce qui prouve qu'il est plus adjectif que verbe).

C'est donc du *participe passif* que je vais t'entretenir, puisqu'il est le seul qui présente des difficultés en raison de sa déclinabilité.

Il résulte de la définition que je viens de te donner du participe passif, qu'étant un véritable adjectif, il ne doit être employé dans la proposition qu'avec son caractère de déclinabilité. (Tu sais ce que c'est que la

proposition; si tu l'as oublié, je te renvoie à la *Méthode latine* de M. Guéroult.)

Pourquoi donc presque tous les grammairiens disent-ils que le participe passif est tantôt déclinable, et tantôt indéclinable? C'est qu'ils ne veulent pas, à l'exemple de Beauzée et de l'abbé Sicard, reconnaître dans notre langue un *supin*. Cette erreur les fait tomber dans l'absurde, car quoi de plus contraire à la raison en matière de principes, que de dire que le même mot est tantôt déclinable et tantôt indéclinable; la déclinabilité est le caractère propre de certains mots, l'indéclinabilité est le caractère de certains autres. Ainsi un mot déclinable est toujours déclinable, et ne peut cesser de l'être sans changer de caractère. Et précisément ce qui a induit en erreur presque tous les grammairiens, c'est qu'ils ne se sont pas assez pénétrés de cette vérité; qu'un mot peut changer de caractère, sans changer de forme, c'est-à-dire qu'un mot, sans cesser d'être écrit de la même manière, peut appartenir à plusieurs classes de mots, suivant les différentes fonctions qu'il remplit dans le discours. En effet, ne voit-on pas des adjectifs être employés comme noms; des participes actifs et passifs être employés comme prépositions (*suivant*, *moyennant*, *excepté*, *hormis*, *vu*); des noms employés comme prépositions (*devant*, *derrière*); des prépositions employées comme noms (*le pour*, *le contre*), etc. etc. Ce n'est donc pas la forme du mot qui doit déterminer à quelle classe il appartient, c'est l'idée dont il est le signe.

Or, l'idée dont l'adjectif est le signe lui permet, dans notre langue, de prendre des terminaisons rela-

tives au nombre et au genre; s'il cesse d'avoir cette propriété, il n'exprime plus la même idée, dès lors il appartient à une autre espèce de mots. Voilà précisément le cas où se trouve ce prétendu participe indéclinable; c'est qu'alors il tient de l'espèce des noms, et point de l'espèce des adjectifs; c'est un des cas de l'infinitif. Ah! je t'entends dire : comment! l'infinitif a des cas! Oui, mon ami; parce que l'infinitif est un mode du verbe qui joint à l'essence du verbe la propriété du nom; c'est proprement dit, le nom abstractif du verbe, comme le participe en est l'adjectif; et en cette qualité il peut avoir des cas.

C'est ici l'occasion de te faire remarquer que le nom, l'adjectif et le pronom sont susceptibles de se décliner dans toutes les langues; mais toutes n'admettent pas les cas dans ces trois parties du discours, ou en admettent plus ou moins; la langue latine, comme tu sais, a six cas; la langue grecque en a cinq; la nôtre n'en a point pour les noms, ni pour les adjectifs, mais elle en a pour les pronoms : par exemple, *je, me, moi; tu, te, toi; il, le, lui; elle, la, ils, leur, eux, elles;* sont autant de cas; elle en a aussi à l'infinitif des verbes comme

L'infinitif, *aimer.*
Le gérondif, *aimant.*
Le supin, *aimé.*

C'est à ce supin que je voulais en venir; ce supin que tant de grammairiens s'obstinent à ne pas vouloir reconnaître, et confondent avec le participe passif, qu'ils appellent alors très-improprement participe indéclinable.

Ce n'est pas que l'indéclinabilité soit précisément le caractère du supin ; puisqu'il tient d'une espèce de mots qui est essentiellement déclinable, au moins sous le rapport du nombre, je veux dire le nom ; mais il a toujours la même terminaison, parce qu'il est de la nature des noms de n'avoir qu'un genre, et de la nature de quelques-uns, surtout parmi les noms abstractifs, d'exprimer un être qui est seul de son espèce.

Le supin ne peut donc jamais prendre le signe du féminin, puisqu'il est toujours du masculin dans notre langue, (comme il est toujours neutre dans la langue latine, *amatum*), ni le signe du pluriel puisqu'il n'exprime jamais qu'un seul être abstrait, qui est l'acte qui résulte de l'action exprimée par le verbe ; je pourrais ajouter qu'il est toujours au même cas, qui serait le cas complétif, parce qu'il n'est jamais employé que comme complément du verbe auxiliaire *avoir*.

Je me bornerai, mon ami, dans cette première lettre, à la distinction que je viens d'établir entre le participe et le supin ; je m'attacherai dans ma seconde à te convaincre de la nécessité de cette distinction, d'où découle le vrai principe qui doit nous fixer sur la manière, je ne dirai pas d'écrire les participes, ce ne serait pas exact, mais de conjuguer les prétérits des verbes.

DEUXIÈME PARTIE.

SOLUTIONS.

A M. le Rédacteur du journal de la LANGUE FRANÇAISE.

4 avril 1829.

MONSIEUR,

Je lis avec plaisir dans le 34e no de votre Journal précieux et intéressant votre décision sur la prononciation de *un* devant une voyelle *eu n'ami*, et non pas u-n'ami, comme l'ont prétendu vainement MM. Domergue et Dubroca. Excusez-moi, je vous prie, si j'ai osé insister tant de fois sur cette admission; mais j'ai regret en même tems que vous n'ayez pas fait d'une pierre deux coups, c'est-à-dire, que vous ayez oublié de fixer la prononciation de *mon*, *ton*, *aucun*, *commun*, *ancien*, *certain*, *vilain*, *on*, *en*, *bien*, *rien*, *bon*; *mon ami*, *ton amour*, *aucun incendie*, *commun accord*, *ancien ami*, *certain auteur*, *vilain homme*, *on a*, *aller en Italie*, *bien utilement*, *rien autre chose*, *bon enfant*, qui souffrent la même dissonance ou irrégularité : car en effet ces mots ne doivent-ils pas conserver leur son *nasal* comme *un* ?

Voilà de nouveau la question que je mets sur le tapis ; et sur laquelle je vous prie d'avoir la bonté de prononcer.

J'ai l'honneur d'être, etc. LE TOULOUX.

RÉPONSE.

Notre avis est le même que celui de notre correspondant. Dans *mon*, *ton*, *son*, etc., la consonne finale appartient au mot dont elle forme la terminaison ; que ce mot soit placé devant une voyelle, qu'il le soit devant une consonne, formant initiales du mot suivant, la prononciation doit être la même. On dira donc :

Mon n'ami, et non *mo* n'ami, ton n'habit, et non *to* n'habit, etc. ; aucun n'homme, et non *aucu* n'homme ; d'un commun n'accord, et non d'un *commu* n'accord ; ancien n'ami, et non *ancié* n'ami ; certain n'auteur, et non *certai* n'auteur ; vilain n'homme, et non *vilai* n'homme ; aller en n'Italie, et non aller *é* n'Italie, etc., etc,

---

M. Martin de Festieux, nous demande s'il faut dire :

Plus d'une femme *sait*, ou plus d'une femme *savent* se faire obéir.

Il résoud lui-même cette question qui lui a été adressée par M. Loroy, professeur au collége de Laon.

« J'ai soutenu, dit-il, que le singulier, dans ce cas, » est préférable, et j'ai pour moi l'autorité de Boileau, » qui a dit dans sa dixième satire : plus d'une Pénélope *honora* son pays. On trouve aussi dans l'Émile » de Rousseau, liv. IV : plus d'un lecteur *pensera*, etc. »

Nous partageons l'avis de notre correspondant, *plus*

d'un offre l'idée d'individus pris successivement, et non réunis, agglomérés comme ils le seraient par le mot *plusieurs*. *Plus* ajoute à l'idée du nombre qu'il précède mais il ne le multiplie pas. *Plus d'un* ne signifie pas plus *plusieurs fois un*, plus que *plus de quatre* ne signifierait *plusieurs fois quatre*.

Dans la phrase citée, ces mots *une femme* forment le sujet du verbe, et en déterminent l'accord : une femme et même plus d'une femme *sait* se faire obéir.

M. Martin nous demande encore si l'on doit écrire : *en voici bien* D'UN AUTRE, ou *en voici bien* D'UNE AUTRE. Nous répondons que lorsque ces mots sont en relation, dans l'esprit de celui qui parle, avec un masculin, il doit écrire : en voici *d'un autre*, et s'ils se rapportent à un féminin, il écrira : en voici *d'une autre*. Ainsi les deux locutions sont bonnes. Si l'on trouve dans Trévoux l'emploi du féminin, et dans le dictionnaire de l'Académie, celui du masculin, c'est un motif de plus pour se servir à son gré de l'une ou de l'autre expression.

Sur l'emploi de NE *après* PLUS QUE, MOINS QUE, AUTRE QUE, AUTREMENT QUE.

On lit dans la grammaire de M. Boniface (article 708), cette explication au sujet des deux phrases suivantes :

Il est plus heureux qu'il *n'*était ou qu'il *ne* l'était.
Il est moins heureux qu'il *l'était*.

« Quoique *il est plus heureux qu'il* ne *l'était*, signifie

» proprement ou grammaticalement, il est heureux » *plus*, c'est-à-dire, à un degré supérieur au degré au» quel il l'était, et quoique l'analyse rejette la négation, » l'expression n'en est pas moins négative, parce que » celui qui parle veut exprimer une idée d'opposition, » idée dont le *ne* qu'il emploie est l'expression. Son but » est de faire entendre que la personne n'était pas si » heureuse qu'elle l'est.

» Dans la seconde phrase, il n'y a point de négation, » parce que l'idée d'opposition ou de négation ne tombe » plus sur la proposition subordonnée, qui est positive » dans l'esprit de celui qui parle. »

Ainsi, d'après la doctrine de M. Boniface, *plus que*, construit dans le sens affirmatif, serait toujours suivi de *ne*, et *moins que* ne le serait jamais.

Cependant notre illustre grammairien cite cette phrase, au nombre de celles qu'il croit propres à justifier la distinction qu'il établit.

Depuis l'invention de la poudre, les batailles sont beaucoup moins sanglantes, qu'elles *ne* l'étaient, parce qu'il n'y a presque plus de mêlée. (MONTESQUIEU.)

Ici, la proposition subordonnée a un sens positif, *les batailles étaient sanglantes*, pourquoi le signe négatif s'y trouve-t-il? Ou la phrase est vicieuse, ou la règle posée n'est pas juste.

Cette question a été traitée dans plusieurs articles du journal. M. Perrier (page 125, troisième année) répondant à M. Galland, qui avait traité le même sujet (page 466 de la deuxième année), pose ce principe :

« Toutes les fois que l'idée du mot auquel *ne* se rap-

» porte est dubitative, *ne* s'emploie seul et n'est point » négatif, et toutes les fois que le mot qu'il modifie ren» ferme l'idée d'une négation, *ne* est accompagné d'un » complément négatif, exprimé ou ellipsé; ce dernier » peut toujours être rétabli dans l'analyse, tandis que » la dubitative peut se remplacer par le mot *peut-être*. »

Je nie ces deux propositions. Dans mille circonstances nous employons *ne* comme signe de négation, sans qu'il soit ou qu'il puisse être suivi du complément négatif,

Personne *ne* le sait. — Rien *ne* vous touche. — Aucun auteur *n*'a soutenu cette proposition. — Nulle raison *ne* peut excuser le mensonge. — Il *ne* boit plus. — Je *n*'ai parlé à âme qui vive, à qui que ce soit. — Je *ne* le verrai de ma vie. — *Ne* vous déplaise. — Que *ne* le faites-vous? — Il *ne* pense qu'à lui. — Il y a longtemps que je *ne* l'ai vu. — Je *ne* sais que dire. — Il *ne* saurait ouvrir la bouche sans dire une sottise.

Souvent même le complément négatif ajouté à *ne*, déjà signe de négation, change le sens de la phrase. Il *ne* boit plus, il *ne* boit *pas* plus, ont une signification différente; ainsi que : Il *ne* sait ce qu'il dit, il *ne* sait *pas* ce qu'il dit. Il *ne* cesse de pleuvoir, il *ne* cesse *pas* de pleuvoir, etc.

Quant à la seconde proposition avancée par M. Perrier, elle peut recevoir son application dans quelques circonstances; mais elle est loin d'être générale. Dans *il est plus heureux qu'il n'était* (heureux), il n'y a aucune idée de dubitation, aucune idée de *peut-être*, pas plus que dans ce vers cité par M. Perrier lui-même :

Brûlé de plus de feux que je *n*'en allumai.

Et qu'il analyse ainsi : Brûlé d'un nombre de feux, plus grand, *peut-être*, que celui des feux que j'allumai. L'idée de ce *peut-être* n'est nullement dans le premier hémistiche du vers de Racine : Le sens de la proposition est positif. C'est le cas de dire qu'à l'aide d'un effort d'imagination, les grammairiens trouvent toujours dans les phrases, non ce qu'il y a réellement, mais ce qu'il leur convient d'y trouver.

Ce n'est donc point encore M. Perrier, malgré l'étendue de ses connaissances en grammaire, que nous devons prendre pour juge de la difficulté qui nous arrête.

Voyons si M. Galland l'a résolue.

Ce grammairien judicieux que la mort a enlevé, et qui a laissé parmi nous de si honorables souvenirs, prenant Beauzée pour guide, pose ces trois règles.

1° « Si la comparaison donne égalité, le *que* qui » réunit les deux membres de la comparaison, ne doit » pas être suivi de *ne* : »

Il fit *autant* de réponses victorieuses qu'on lui avait fait d'objections.

L'un est *aussi* généreux que l'autre.

Je n'ai pas *tant* de crédit que vous vous l'imaginez.

Je ne suis pas *si* aveugle que vous le croyez.

Le principe posé est juste ; mais M. Galland en fait une fausse application. Dans ses deux derniers exemples, il y a vraiment comparaison d'inégalité ; et en fesant précéder de la négation les adverbes des deux premiers, l'égalité sera niée également dans les quatre passages.

Ainsi ces mots *autant que*, *tant que*, *si que*, *aussi que*, qui, construits dans le sens négatif, comme dans le sens affirmatif, ne sont jamais suivis de *ne*, sont étrangers à notre dissertation. Conservons donc la règle, et rayons les exemples.

2° « Dans les comparatifs d'inégalité, qui sont caractérisés par *plus*, *moins*, *meilleur*, *pire*, *mieux*, si le » premier membre de la phrase est affirmatif, le second » qui vient après *que*, doit être négatif, et comprendra » la négative *ne* : »

Il est plus sage que vous *ne* pensez.
Il est moins riche qu'il *ne* l'était.
Il est meilleur que vous *ne* croyez.
Il est devenu pire qu'il *n*'était.
Il travaille mieux qu'il *ne* fesait.

La règle est juste, celui qui parle veut exprimer une idée d'opposition. Peu importe qu'elle se manifeste dans la proposition principale ou dans la subordonnée, son signe expressif ou plutôt le signe destiné à la corroborer, à y fixer la pensée, doit être en évidence.

3° « Si, au contraire, dans ces comparaisons d'inégalité, le premier membre est négatif, le second, qui » vient après le *que*, doit être affirmatif, et la négative » ne peut y paraître.

» Ceci a lieu par une raison toute simple; si les deux » membres étaient négatifs, il n'y aurait plus d'inégalité : »

Il n'est pas plus sage qu'il l'était.
Il n'est pas moins riche que vous l'avez été.

Il n'est pas meilleur que l'est son frère.
Il ne devient pas pire qu'il l'était.
Elle n'a jamais été mieux (1) qu'elle l'est aujourd'hui.

Ici se présente une réflexion. M. Galland prétend que la comparaison se fonde, dans ces exemples, sur l'inégalité, et que, si le second membre des phrases devenait négatif, cette inégalité serait détruite. Ce n'est point cela. Il ne suffit pas que ces mots *plus*, *moins*, *meilleur*, etc., soient énoncés dans une phrase, pour qu'on doive affirmer qu'elle renferme une comparaison d'inégalité. Si la valeur de ces mots est niée, l'inégalité disparaît, l'égalité la remplace. Les cinq phrases ci-dessus expriment donc véritablement une comparaison d'égalité; les deux propositions se trouvent dans un parfait équilibre, ayant un sens égal, ne renfermant aucune idée d'opposition, elles n'ont plus besoin du *ne* qui romprait cet équilibre et cette égalité de sens :

Il était sage, il l'est également.
Vous avez été riche, il l'est au même degré.
Son frère est bon, il l'est aussi.
Il était méchant, il l'est autant.
Elle a été bien, elle l'est de même.

C'est donc ici que la première règle de M. Galland

---

(1) Dans l'analyse, ces mots *meilleur*, *pire*, *mieux* doivent se décomposer par leurs équivalens *plus bon*, *plus méchant*, *plus belle*.

Il n'est pas plus bon que son frère est bon.
Il ne devient pas plus méchant qu'il était méchant.
Elle n'a jamais été plus belle qu'elle est belle aujourd'hui.

trouve son application ; la seconde doit se placer la première, et la troisième devient inutile.

Ces phrases :

Vous parlez autrement que vous *ne* pensez.
Vous ne parlez pas autrement que vous pensez.
Elle est tout autre qu'elle *ne* paraît.
Elle n'est pas autre qu'elle paraît.

sont de même nature que les précédentes.

La question que nous agitons a donné lieu à de graves discussions dans la Société grammaticale. On a reconnu que les faits se trouvaient souvent en contradiction. Pour mettre les typographes d'accord, plusieurs membres ont manifesté le désir de voir disparaître tous ces *ne* qu'ils nomment *explétifs*, et que ne connaissent point les autres langues. D'autres en ont pris la défense. La discordance des écrivains n'est pas, ont-ils dit, un motif pour bannir de la grammaire ces signes de négation. Quand les faits se contredisent, on prend la raison pour base de la règle à établir. Il importe que notre manière d'écrire devienne uniforme. Ce n'est pas sans motifs, sans doute, que ces mots ont été introduits dans le langage. Ils sont nécessaires pour faire ressortir entre les diverses propositions ces nuances délicates de couleurs opposées qui, en variant les expressions, contribuent à la beauté et à la délicatesse de la langue.

La Société n'a encore pris que des décisions provisoires, voulant examiner tous les cas où doit figurer la particule *ne*, et juger s'il ne serait pas possible de faire dériver son emploi d'un principe général.

Nous nous proposons aussi de l'étudier successive-

ment dans toutes ses positions. Mais comme les constructions dans lesquelles se présente ce monosyllabe sont de diverse nature, nous le classerons par divisions, selon le sens des mots avec lesquels il se trouve combiné, et d'après l'influence qu'il a dans la phrase.

Nous nous bornons dans cet article à reconnaître la justesse des deux règles que nous avons conservées sur les trois que Beauzée a établies, et dont s'est étayé M. Galland pour justifier l'emploi du *ne* après *plus que*, *moins que*, *autre que*, *autrement que*, construits dans le sens affirmatif.

BESCHER.

A M. le Rédacteur du journal de LA LANGUE FRANÇAISE.

Mende, le 30 août 1829.

MONSIEUR,

Lorsque je lus, dans le 32e numéro de votre journal, la lettre de M. Le Touloux, lettre qui me fit grand plaisir, j'eus l'idée de dire, moi aussi, un mot sur le verbe *aller* que l'on a mêlé avec le verbe *être*.

On dit que le verbe *aller* a pour participe *allé* ou *été*; voulant citer quelqu'un, je nomme Gattel. Voilà donc le mouvement associé avec le repos, chose qui paraît un peu singulière.

On me répondra que cette double expression, les grammairiens l'ont approuvée, comme utile, et que tous nos premiers écrivains s'en servent. Comment voudrait-on, par exemple, que l'on sût si l'ami dont nous par-

lons se trouve encore à Bordeaux, ou s'il est de retour? Dans le premier cas, nous dirons qu'il y est *allé*; dans le second, qu'il y a *été*. On ajoutera même, peut-être : vous parlez du mouvement et du repos; eh! bien, c'est parce que le voyageur est encore en route et conséquemment encore en mouvement, que l'on se sert du verbe *aller*; lorsqu'il est de retour, c'est-à-dire, en repos, on emploie le verbe *être*. Au moyen de ces deux mots, on exprime toujours, sans équivoque et simplement, une différence que bien souvent il importe de connaître.

Aurions-nous tort de dire que l'homme trouve des raisons pour tout? Mais, Messieurs, en admettant, pour un instant, l'utilité de votre règle, vous ne sauriez disconvenir qu'il ne soit ridicule de l'appliquer à la première et à la seconde personne; car moi qui vous parle et vous qui m'écoutez, nous n'avons pas besoin d'énoncer que nous sommes de retour; notre présence le montre assez clairement : cependant vous usez de la même distinction pour les trois personnes. Je le sais, vous avez pour vous des autorités respectables et dans la langue écrite et dans la langue parlée; mais nous aussi, nous avons nos autorités : les Laveaux, les Chapsal, les Boinvilliers, etc. Vous viendrez m'objecter à l'égard de Voltaire, que bien qu'il se récrie contre le verbe *être*, ce célèbre écrivain ne laisse pas de l'employer lui-même pour le verbe *aller*. Oui : mais ignorez-vous l'influence de l'habitude et de l'exemple?

L'Académie, après avoir donné la distinction, cite des cas où l'on emploie indifféremment le verbe *aller* et

le verbe *être*; il me semble que son ton n'est pas très-décisif.

Mais pourquoi une règle, pour une seule personne? car il est démontré qu'elle ne peut être utile que pour la troisième; et alors même, il est rare que ce qui précède et ce qui suit ne nous mettent à l'abri du doute; et si le cas demandait la distinction, un seul mot ôterait toute équivoque.

Est-il question d'un voyage, d'une promenade, d'une visite? puisqu'il y a ou qu'il y a eu du mouvement, ne devrions-nous pas toujours employer le verbe *aller?* Mais nous pourrions faire usage du verbre *être*, si, parlant d'un voyage, notre idée se portait principalement sur le séjour. Quelqu'un disait hier qu'il *était allé* faire sa visite à M. le préfet; ah! vous *avez été* faire votre visite, lui dit son voisin, d'un air qui sentait la leçon. Cela m'amusa fort.

Je voudrais bien qu'il vous plût de venir au secours de notre verbe *aller*; le moyen serait efficace pour faire disparaître ce petit manque d'uniformité qui existe aujourd'hui sur ce point dans notre langage.

J'ai l'honneur, etc.

BOUYON.

RÉPONSE.

Être à Lyon, c'est y habiter, y faire sa résidence pour un tems quelconque.

Avoir été à Lyon, c'est y avoir habité, y avoir fixé sa résidence.

Il y a ici analogie entre le passé et le présent. La signification du verbe est et doit être la même. Ainsi l'on dit :

J'ai été à Lyon pendant six mois, je n'y ai été que huit jours.

Mais on prétend qu'on doit dire aussi :

J'ai été à Lyon en huit jours de marche, j'y ai été en poste.

Ici le verbe *être* passe de l'idée de repos, de situation, à celle d'action, de mouvement.

D'où vient cette espèce d'anomalie? d'une négligence, d'un abandon dans la valeur du terme, et qui de la conversation a passé dans le style.

En faut-il conclure que le vebe *être* soit propre, dans quelques cas, à remplacer le verbe *aller?*

On lit dans le dictionnaire de l'Académie :

Être dans les temps où ce verbe prend l'auxiliaire *avoir* est quelquefois synonyme d'*aller*:

On dit: *J'ai été à Rome* pour dire qu'on y est allé, et qu'on en est revenu; *il est allé à Rome* pour marquer qu'il n'en est pas encore de retour.

On dit aussi, dans la conversation: *J'aurais été* ou *je serais allé* vous voir; *je fus* ou *j'allai hier* à l'Opéra.

On dit aussi quelquefois : *Je fus*, *j'ai été*, *j'avais été*, *j'aurais été*, pour *j'allai*, *je suis allé*, *j'étais allé*, *je serais allé*.

Quel style pour notre Académie! *on dit pour dire!* et tous ces *on dit!* quelle conséquence dans l'exposé du principe! Être *dans les tems où ce verbe prend l'auxiliaire* avoir *est quelque fois synonyme* d'aller, et l'on cite pour exemple : *Je fus hier à l'Opéra*, où il ne s'agit point d'auxiliaire. Quel défaut d'examen joint à la négligence de rédaction!

Et pourquoi *j'allai à Rome l'an dernier* ne signifierait-il pas que j'en suis revenu ?

Quand je dis : où est mon frère ? on me répond : Il est allé à la campagne ? Et cela signifie qu'il n'est pas encore de retour.

Mais pourquoi, en ce cas, se servir du verbe *aller* ? pourquoi ne pas dire : il est à la campagne ? car si l'action d'*aller* est passée, il doit être revenu, et s'il n'est pas de retour, ne peut-on pas dire encore : il est parti pour la campagne ?

Je pensais que M. Boniface aurait banni de son excellente grammaire cet emploi forcé du verbe *être* substitué au verbe *aller*, ou mis en concurrence avec ce verbe et placé sur la même ligne comme son synonyme.

Voici comme il s'exprime :

« C'est à tort qu'on dit, *je fus* le voir, pour *j'allai* le » voir, puisqu'on ne dit point, *je suis* le voir, *je serai* » le voir, pour *je vais* le voir, etc. »

Ce début promettait un exposé franc sur la différence de signification des deux verbes, mais il ajoute :

« L'usage a cependant assez généralement adopté, » dans certains cas, *j'ai été* pour *je suis allé*, il *a été* » pour *il est allé*, etc., et la plupart des grammairiens » ont établi entre ces expressions une différence qui » mérite quelque attention. *Il est allé* le voir, fait en» tendre que l'action se fait au moment de la parole, et » *il a été* le voir, exprime un temps passé, et suppose » le retour. »

Pourquoi cela? quand je dis : *je suis allé ce matin voir mon frère,* est-ce que je ne suis pas de retour? *Vous êtes allé hier au spectacle,* est-ce que vous n'êtes pas revenu? Si ces locutions sont bonnes, le doute entre l'action qui se fait encore et l'action passée n'aurait donc lieu que lorsque l'on parle d'une personne tierce.

Mais en se servant d'expressions propres on levera toute obscurité : Si mon frère est en route pour la province, au lieu de dire *il est allé,* je dirai *il est parti pour.* S'il a le dessein d'assister au spectacle, je dis, *il est sorti pour aller,* et non *il est allé,* ou simplement si je suppose qu'il soit arrivé : *il est au spectacle.*

Au surplus, que le retour soit effectué, qu'il ne le soit pas, toutes les fois qu'il s'agit de peindre l'action, le mouvement, c'est le verbe *aller* qu'il faut employer.

M. Boniface ajoute :

« Cette distinction combattue par d'autres grammai-
» riens, a été observée par de bons écrivains. On en
» trouve des exemples dans *Corneille*, *Fontenelle*,
» *Molière*, *Montesquieu*, *Racine*, *madame de Sévigné*,
» *Voltaire*, *Boileau*, *Châteaubriand*, ect., et l'Académie
» par l'organe de d'Alembert, a approuvé cette manière
» de parler. »

Nous convenons, comme nous l'avons dit, que cette locution a passé, par négligence, de la conversation dans le style, mais ce n'est que dans le style familier. Je ne pense pas qu'on en trouve des exemples dans les satires de Boileau, ou dans les tragédies de Racine et de Voltaire.

Quoi qu'il en soit, M. Le Touloux et M. Bouyon sont fondés, selon moi, à réclamer contre une manière de s'exprimer qui ne s'appuie que sur un abus d'expression, un mauvais usage, et que la raison condamne.

BESCHER.

RÉPONSE A M. SARDOU.

(*Voy.* page 411).

Vous demandez, Monsieur, s'il faut écrire : *Carte des deux Amériques*, ou *carte des deux Amérique*.

Cette question ne présente aucune difficulté. On dit : Les *Socrate*, les *Solon*, les *Montesquieu*, les *Voltaire*, quoique le signe de pluralité précède le nom propre, parce qu'il n'est pas dans la pensée de parler de plusieurs *Socrate*, de plusieurs *Solon*, etc. Ici le substantif est individuel.

Il n'en est pas de même quand on joint à *les* un nombre quelconque, comme les *deux*, les *trois*, les *quatre* premiers *Césars*, les deux *Scipions*, les deux *Catons*, etc. alors le nom n'est plus individuel.

On a divisé l'Amérique en deux grandes parties, la septentrionale et la méridionale, et l'on a dit les deux *Amériques*. On a en vue alors de parler de ces deux parties, qu'on réunit dans son esprit, et non de *l'Amérique* en général, de même qu'on dit : les deux *Siciles*, les deux *Laponies*, etc.

Il n'y a pas de doute que le substantif ne doive prendre alors le signe de la pluralité.

Je dirai en même tems à M. Dessiaux que je suis parfaitement de son avis sur *parler mal* et *mal parler* (voyez page 405). L'autorité de Beauzée a successivement induit en erreur les grammairiens qui sont venus après lui. Combien n'écrivent que sous l'influence de leurs prédécesseurs! Tous se copient; la raison d'autrui fait leur propre raison, par là on se trouve dispensé de réfléchir soi-même et de juger.

BESCHER.

A M. le Rédacteur du Journal de la LANGUE FRANÇAISE.

Saint-Flour, le 29 mars 1829.

MONSIEUR,

1° Faut-il prononcer rude le mot *aiguiser*, ou doux, comme s'il y avait *aighiser*, ainsi que prononcent des personnes même bien élevées, et ne convient-il pas, en écrivant ce mot, de marquer l'*u* d'un trait, qui en fasse sentir la rudesse?

2° Comment écrire *Guise* (le duc); et *guise* (vivre à sa *guise*)?

Le Guide (peintre italien), et le *guide* (le conducteur)?

Je suis avec considération,

L'abbé BELLET, *v. g.*

Nota. La réponse au prochain numéro.

A M. le Rédacteur du journal de LA LANGUE FRANÇAISE.

Paris, 9 octobre 1828.

MONSIEUR,

Une discussion qui s'éleva dernièrement, en ma présence, entre deux grammairiens, sur ce qu'on doit entendre dans la proposition, par attribut du sujet, m'a rappelé que dans le n° 7 de votre journal (page 340, 1re année), M. Martin, avocat, vous adressa cette question :

Le verbe *être* peut-il avoir un complément?

Je ne sais si la réponse insérée par M. Pompée aura pleinement satisfait votre abonné. J'ai trois raisons pour en douter : la première, c'est que la question n'a été qu'effleurée; la seconde, c'est que la solution donnée repose sur un principe qui me paraît erroné; la troisième enfin, c'est que votre collaborateur a fait, à l'occasion du complément direct des verbes actifs, une remarque qui a dû troubler de nouveau les idées de vos lecteurs.

Permettez-moi, Monsieur, d'entrer dans quelques développemens qui pourront, je pense, répandre un plus grand jour sur la matière dont il s'agit.

D'abord, en considérant, dans toute sa généralité, la question qui vous a été proposée, je dis : Oui, le verbe *être* peut avoir un complément; mais en même temps je nie qu'un même mot puisse être tout à la fois *complément* et *attribut*.

Pour justifier cette double assertion, il me suffira d'examiner ce qu'on entend par *attribut*, ce qu'est le verbe *être* en lui-même, enfin ce qu'on doit entendre par *complément*.

Les premières notions de l'analyse grammaticale nous enseignent que la proposition se compose de deux parties bien distinctes, le sujet et l'attribut. Le sujet est la partie de la proposition qui exprime l'être auquel nous pensons; l'attribut est l'autre partie qui exprime ce que nous pensons du sujet.

Quant au verbe *être* interposé entre le sujet et l'attribut, il exprime la relation qui existe entre eux; il en est ce que les logiciens nomment la *copule*. Par sa présence, à un mode personnel, le nom ou le pronom qui le précède devient sujet, et l'adjectif qui le suit devient attribut; en un mot, il est le créateur de la proposition. Mais en créant ainsi un sujet et un attribut, il donne à chacun d'eux une existence indépendante.

Disons maintenant que dans toute proposition, l'attribut, aussi bien que le sujet, peut être exprimé par un seul mot ou par plusieurs. S'il est exprimé par un seul mot, il est incomplexe, c'est-à-dire exprimé sans complément; s'il est exprimé par plusieurs mots, il est complexe, c'est-à-dire que le mot principal a un ou plusieurs complémens.

Qu'est-ce donc, en général, qu'un complément? C'est une addition faite à un mot pour en compléter le sens. D'où il suit que, dans une proposition complexe par le sujet et l'attribut, le sujet a ses complémens, et l'attri-

but les siens. Mais dans une proposition dont le sujet et l'attribut, liés ensemble par le verbe abstrait *être*, sont exprimés chacun par un seul mot, il n'y a point de complément. C'est précisément ce qui arrive dans la proposition citée par M. Pompée, *Dieu est éternel*. *Dieu*, voilà le sujet; *est*, voilà la copule; *éternel*, voilà l'attribut. M. Pompée m'objectera peut-être que cette analyse n'est pas exacte; qu'il faut dire : *Dieu*, voilà le sujet; *est éternel*, voilà l'attribut. D'où la conséquence que l'attribut est complexe, et qu'*éternel* est le complément du verbe *est*. A cela je répondrai que dans tout attribut complexe le mot principal, et susceptible d'être complété, ne peut être que celui qui renferme l'idée principale attribuée : or, dans *est éternel*, quel est le mot qui exprime ce qu'on pense du sujet *Dieu*, sinon l'adjectif *éternel*? rien, dans la proposition, ne vient modifier l'idée de l'éternité renfermée dans cet adjectif : l'attribut est donc aussi simple, aussi incomplexe que possible.

Cette démonstration prouve que, dans l'analyse grammaticale, le verbe abstrait *être* doit être considéré comme marquant le point où finit le sujet et celui où commence l'attribut. Or, si l'attribut commence après le verbe *être*, le mot qui sert à l'exprimer étant le premier mot, le mot principal de l'attribut, ce mot ne peut lui-même être complément. D'où je conclus que le même mot ne saurait être attribut et complément tout à la fois.

J'ai dit cependant que le verbe *être* pouvait avoir un complément; je m'explique : c'est lorsque ce verbe est employé à un mode impersonnel, parce qu'alors il ne

constitue pas de proposition, comme dans cette phrase :

Il faut être sobre en tout.

Il, voilà le sujet ; *faut être sobre en tout*, voilà l'attribut total. *Faut* est le mot principal de l'attribut ; il a pour complément le verbe *être*, lequel a pour complément l'adjectif *sobre*, dont le sens reçoit une modification par le complément adverbial *en tout*.

Le verbe *être* peut aussi être attribut ; mais c'est lorsqu'il exprime l'existence réelle, lorsqu'il veut dire exister, comme dans la première proposition citée par M. Pompée, *Dieu est*, pour *Dieu existe ;* parce que, dans ce cas, le verbe *être* cesse d'être verbe abstrait ; il devient verbe concret et renferme en soi l'attribut.

Il me reste à signaler l'erreur commise par M. Pompée à l'égard du complément direct des verbes actifs. « Remarquons en passant, dit M. Pompée, que le complément attributif modifie le sujet, *tandis que le complément direct est lui-même modifié par le verbe.* »

Je pense que votre collaborateur a voulu dire, *tandis que le complément direct modifie le verbe ;* car un mot ajouté à un autre mot pour en compléter le sens ne peut en recevoir aucune modification ; c'est le complément qui modifie le mot complété, et non le mot complété qui peut modifier le complément.

J'ai l'honneur, Monsieur, etc.

ROUGET-BEAUMONT.

A M. le Rédacteur du journal de LA LANGUE FRANÇAISE.

MONSIEUR,

Voici deux ans que le dessein de me charger moi-même de la première éducation de mes enfans m'a conduit à l'examen des méthodes de lecture les plus généralement en usage. Plusieurs m'ont paru vicieuses dans leurs moyens, toutes incomplètes dans leur objet et dans leurs résultats. Je me suis donc laborieusement livré à la recherche de toutes les combinaisons possibles des caractères destinés à l'expression des *voix* et des *articulations* de la langue française, et j'ai ainsi constitué, à quelques inexactitudes près, qui seront le tribut obligé de mon incapacité personnelle, une masse d'élémens propres à composer un traité de lecture et de prononciation. J'ai sous la main tous mes matériaux coordonnés d'une manière fort intelligible, du moins pour moi; mais je me sens trop de conscience et trop de respect pour le public, pour me décider à lui présenter un travail au développement duquel je n'aurais pas donné tous les soins dont je puis être capable. Il faut donc en suspendre la publication quelque temps encore.

Cependant une méthode nouvelle vient de faire son entrée dans le monde littéraire, soutenue de l'approbation de quelques savans, et comme portée par les suffrages presque unanimes des journaux. C'est un secret encore, à la vérité; mais finissant par où, peut-être, elle aurait dû commencer, bientôt elle pourrait cesser d'en être un. D'autres travaux sur le même sujet peu-

vent d'ailleurs se produire d'une façon moins mystérieuse.... Dois-je, en retardant mon entrée au concours, m'exposer à n'y arriver qu'avec les apparences du plagiat?

J'ai pensé, Monsieur, que je pouvais éviter ce double inconvénient, en appelant, dès à présent, le public à la confidence d'investigations dont le résultat ne lui sera soumis qu'après des méditations nouvelles; et j'ose espérer que vous voudrez bien ouvrir les pages précieuses de votre journal à l'exposé succinct de mon travail et à la production d'un tableau qui, à l'appui, vient présenter le résumé matériel de l'une de ses parties les plus importantes.

Nos signes graphiques n'étant que la représentation des sons et des articulations, c'est, fidèle à la méthode déjà adoptée dans un autre ouvrage (1), vers la connaissance de ceux-ci que j'ai cru devoir diriger d'abord mes recherches. Attentif au mécanisme dont ils sont le produit, j'ai reconnu leur nature, le mode et l'ordre de leur génération, leur caractère distinctif; puis, sur ces bases, j'ai procédé à leurs subdivisions, en prenant le soin de n'emprunter leurs dénominations qu'aux noms mêmes des organes qui concourent à les former.

Passant ensuite à l'examen des signes eux-mêmes, les *voyelles* et les *consonnes*, je me suis attaché à en bien constater la nature et les différences; puis, parcourant les usages divers auxquels ils sont employés, sans égard

---

(1) *La Grammaire ramenée à ses principes naturels*, par J. E. Serreau et N. Boussi, 1 vol. in-8° avec tableaux, chez Pélicier, libraire, place du Palais-Royal.

au nombre des lettres qui peuvent entrer dans leur composition, j'ai posé des règles générales sur leur prononciation habituelle, accidentelle ou sur leur caractère purement orthographique, en les accompagnant de séries exceptionnelles aussi complètes que possible. C'est ici que l'immensité de mon travail me fait sentir, surtout jusqu'à ce qu'il ait reçu son entier développement, le besoin de l'indulgence pour ses inexactitudes et ses innovations. Je ne me dissimule point la témérité d'une tentative qui a pour objet de ramener à un petit nombre de règles la prononciation si variée de la langue française; mais, en toute chose, c'est peu, à mes yeux, que d'ouvrir la route, si l'on ne fait ses efforts pour la parcourir tout entière.

N'allez pas croire pourtant, Monsieur, que j'aie créé les difficultés à plaisir : elles étaient dans le sujet; seulement je ne les ai pas omises. J'ai travaillé à les réduire même, et j'espère qu'on voudra bien le reconnaître, quand, par l'intelligence de mes tableaux, on verra que la partie positive de la lecture est bornée à la connaissance d'un certain nombre de voyelles et de consonnes dont la combinaison ne consiste plus ensuite que dans les modifications produites sur les *voix* par l'effet antérieur ou postérieur des articulations isolées ou combinées.

Faut-il dire que ces théories ne seront pas offertes en masse à l'intelligence de l'enfant comme à l'expérience des hommes de lettres? Qu'on lui soumettra d'abord successivement, par exemple, les voyelles simples, qui sont comme des chefs de colonne dans leurs classes res-

pectives? Qu'ensuite on ajoutera à chacune d'elles ses identiques composées? Qu'on ne parlera que plus tard des exceptions? Qu'enfin l'enseignement sera progressif et sagement mesuré?

Mais combien donc faudra-t-il de leçons pour apprendre tant de choses? — L'appréciation serait facile et la réponse rassurante peut-être; mais ce n'est pas là, à mon sens, la question qui importe le plus. — Que saura-t-on après tout cela? Si je ne me suis trop abusé, on sera réellement entré dans la science de bien lire et de prononcer exactement; on aura fait quelques pas dans la connaissance de l'orthographe d'usage qui restera hérissée de difficultés pratiques si nombreuses, tant qu'elle ne sera pas franchement soumise à une sage réforme, et peut-être aussi les étrangers qui se livrent à l'étude de notre langue trouveront-ils quelque profit à la lecture d'un tel ouvrage.

J'aurais, Monsieur, à l'appui de ma réclamation, ajouté le tableau complémentaire des consonnes, si je ne sentais combien c'est abuser déjà de votre obligeance que d'y joindre celui des voyelles dont l'utilité vous paraîtra peut-être fort douteuse.

J'ai l'honneur d'être, etc.

N. Boussi.

Nota. Le tableau au prochain numéro.

TROISIÈME PARTIE.

PROVERBES.

C'est le fils de la poule blanche.

Le sens de cette expression proverbiale que nous avons prise de Juvénal est très-bien développé dans les vers suivans extraits de la 3e satire de Régnier.

> Du siècle les mignons, *fils de la poule blanche*,
> Ils tiennent à leur gré la fortune en la manche,
> En crédit élevés, ils disposent de tout,
> Et n'entreprennent rien qu'ils n'en viennent à bout.

Quant à son origine, elle est fondée, suivant Erasme, sur cette anecdote rapportée par Suétone dans le début de son histoire de Galba. Un jour que Livie, peu de temps après son mariage avec Auguste, allait visiter sa maison de plaisance, aux environs de Veies, un aigle laissa tomber, du haut de l'air, sur son sein, une poule blanche vivante, qui tenait en son bec un rameau de laurier : accident fort singulier que les augures regardèrent comme un présage merveilleux. Aussi l'heureuse poule fut-elle prise en affection par l'impératrice et révérée dans Rome à l'égal des poulets sacrés ; dès-lors elle n'eut plus à craindre les serres d'aucun oiseau ravisseur, et elle pondit tranquillement ses œufs, d'où l'on vit éclore, en quantité, de jolis poussins qui furent élevés avec soin dans une belle ferme à laquelle on donna le

nom de *Villa ad Gallinas*. C'est par allusion à ce sort prospère que Juvénal a dit :

Te nunc, delicias! Extrà communia censes
Ponendum? quia tu GALLINÆ FILIUS ALBÆ,
Nos viles pulli nati infelicibus ovis.

Ce qui est rendu ainsi dans la traduction de Dussaulx, revue par M. Jules Pierrot :

« Penses-tu, homme simple qu'on doive t'excepter » de la loi commune? es-tu donc le fils de la poule » blanche, et nous autres de vils rejetons sortis d'œufs » malheureux? »

Avoir ou *tenir quelqu'un dans sa manche.*

C'est en être assuré, l'avoir à sa disposition.

Les manches étaient autrefois des livrées que deux futurs époux se donnaient réciproquement dans la cérémonie de leurs fiançailles, comme ils se donnent aujourd'hui des anneaux, et qu'ils portaient, pendant quelques semaines, en témoignage de l'engagement qu'ils avaient contracté. De là notre expression qui était alors littérale. De là aussi le dicton : *c'est une autre paire de manches*, imaginé par opposition pour signifier : *C'est une autre affaire, c'est une chose bien différente.*

Se faire payer en bourreau.

Se faire payer d'avance.

Cette locution est fondée sur le droit d'avage en vertu

duquel le bourreau percevait sur certaines denrées de la halle une contribution en argent ou en nature, lorsqu'il devait faire quelque exécution.

On rapporte à l'an 1260 ou 1261 l'origine du nom de *bourreau*, en le fesant dériver de celui du clerc Richard Borel, qui possédait, dit-on, le fief de Bellemcombre, à la charge de faire pendre les voleurs du canton, et qui prétendait que le roi lui devait les vivres tous les jours de l'année en conséquence de cette charge. Mais cette origine est évidemment fausse, car le nom de *Borel*, pris dans le sens de *bourreau*, est antérieur de près de deux siècles à l'époque assignée. Odon ou Eudes Ier, qui était duc de Bourgogne, sous le règne Louis VII, avait été surnommé Borel, parce qu'il ne se fesait aucun scrupule d'assassiner les riches voyageurs qui passaient sur ses terres, pour s'emparer de leur argent.

Donner du fil à retordre à quelqu'un.

Lui susciter des obstacles, des difficultés, des embarras.

Allusion aux peines d'Hercule obligé de filer chez la reine Omphale qui punissait sa maladresse en le frappant à coups de sandale, et en lui donnant son ouvrage à recommencer, ou, en d'autres termes, *du fil à retordre*. Cette locution fut introduite dans le langage populaire à l'époque où les confrères de la passion représentaient le *mystères d'Hercule* sur leur théâtre, car le titre de *mystère* était devenu alors un terme générique qui désignait également les sujets profanes et les sujets religieux.

QUATRIÈME PARTIE.

MORT DE RAMUS.

Notre notice sur Ramus, ce savant du seizième siècle, qui le premier tenta d'introduire d'utiles réformes dans notre langue et dans la méthode de l'enseignement, mais qui tomba victime de son zèle ardent pour la science; cette notice, dis-je, serait incomplète, si nous n'y ajoutions les détails et les circonstances de l'événement qui enleva à la France ce beau génie. Lisez, Français, vous reculerez d'horreur; cependant c'est votre histoire. Puisse la peinture de pareils faits briser pour jamais dans vos mains les armes qu'aiguisa de tout tems l'aveugle fanatisme! (Voyez la notice, page 197, et le portrait de Ramus, page 165, troisième année du Journal).

A l'angle de la rue des Carmes, au cinquième étage, et dans une chambre qui n'a pour ornemens qu'une chaise de bois peint, une mauvaise coupe de faïence, et un peu de paille fraîche, habite un sage que les monarques vont visiter quelquefois, dont le nom est prononcé en Italie, en Allemagne, en Angleterre, partout où disputent deux intelligences, et qui a le premier troublé le monde moral, en mettant le premier en doute l'infaillibilité d'Aristote; c'est Ramus.

Il se promenait dans la cour du collége de Presles, si souvent témoin de ses sarcasmes amers contre l'empirisme du siècle, et rêvait, selon sa coutume, comment il blesserait de quelque nouveau coup cette vieille scholastique déjà toute mutilée par lui, quand un de ses disciples vient le distraire de sa méditation en lui montrant du doigt la place Maubert, et répétant : *Les voilà! les voilà!* Ramus le comprit, et alla se cacher.

Bientôt on aperçut un homme d'une haute stature, le corps courbé, le front chauve, l'œil étincelant d'un feu livide, et vêtu d'une robe qu'il avait usée sur les bancs de l'école en interprétant les oracles d'Aristote. C'était Charpentier, que suivait un peuple d'adolescens, d'adultes, de vieillards, disciples ou plutôt athlètes du philosophe de Stagyre, dont ils soutiennent la divinité par des argumens qu'on ne connaissait pas dans les gymnases d'Athènes. A ces âmes enthousiastes d'une philosophie qui pèse sur l'espèce humaine depuis dix-huit siècles se sont mêlés quelques écoliers de Ramus lui-même, que Charpentier a gagnés en leur démontrant, dans trois discours divisés à la manière de l'école, que ne pas croire à Aristote, c'est être huguenot. Toute cette cohue de sages reste dans la cour du collége, pendant que Charpentier monte les degrés qui conduisent à la retraite de Ramus. La porte en était ouverte. Les deux représentans de l'empirisme et du spiritualisme se saluent, et alors s'établit entre eux ce colloque latin qu'un historien contemporain nous a conservé, et dont il serait difficile de rendre l'énergique rapidité :

— L'heure est venue. — Que veux-tu? — Ta vie. — Ma vie? — Je te la vends. — Combien? — Tout ce que tu possèdes. — Qu'il soit dit.

Alors Ramus fouille dans son lit, et trouve une bourse pleine d'or qu'il remet à Charpentier. Le prix du sang enveloppé sous un pan de sa robe, Charpentier descend l'escalier, et s'enfuit. Quelques écrivains veulent qu'il ait désigné la fenêtre de son rival; d'autres racontent qu'il s'échappa comme un voleur nocturne.

A peine était-il éloigné, que la multitude commence à murmurer : on entend distinctement *Aristote! Aristote!* Les régens crient *Huguenot!* en désignant du doigt ces niches en pierre d'où Ramus avait enlevé, quelque tems auparavant, les images des saints. Des femmes de la place Maubert, attirées par le tumulte, font le signe de croix; d'autres joignent les mains et répètent *Jésus! Jésus!* Des écoliers ramassent des pierres et essaient de les lancer jusqu'aux fenêtres de l'habitation du professeur. Enfin, un adolescent, plus hardi que ses camarades, pousse violemment la porte de bois du collége, et tous les autres le suivent pêle-mêle à travers l'escalier étroit qui conduit au scenium du nouveau Platon. Ramus, assis sur la paille, attendait tranquillement que son sort s'accomplît : l'écolier qui était venu l'avertir de l'approche de Charpentier était à ses côtés, l'œil fixe sur son maître. La main qui frappa le philosophe fut celle d'un jeune homme auquel il aimait à faire lire ses livres de philosophie. Heureusement il ne le vit pas; car il avait relevé sur ses yeux son épaisse barbe blan-

che. Ses yeux, dit-on, étaient tout mouillés; le meurtrier l'affirma. Son témoignage peut être vrai : qui oserait reprocher cet amour de la vie à un vieillard qui, de son galetas, occupait si puissamment le monde intellectuel? Dans ce corps usé par les veilles et les disputes philosophiques, la vie ne tenait qu'à un souffle, et ce souffle s'échappa bientôt : un seul coup tua le vieillard. On ouvrit la fenêtre; on souleva le cadavre, et on le jeta dans la cour. En tombant, son ventre se rompit, et les entrailles se répandirent sur le pavé. On vit alors des écoliers se précipiter, à la voix de leurs régens, sur ces restes sanglans, les partager entre eux comme des trophées, et les disperser ensuite dans les rues voisines aux cris de la populace, qui, armée de verges, fustigeait le corps du philosophe. On traversa la place Maubert pleine de vendeurs, qui, s'approchant pour voir le seul homme qui honorât la France par sa science, ramassaient de l'herbe pourrie, et la jetaient sur cette figure que le primatrice avait prise pour modèle, et que les rois avaient baisée en signe d'admiration. Ce disciple bien-aimé, dont l'histoire n'a pu sauver le nom, et quelques autres encore, suivaient de loin le cortége, recueillant d'une main avide les débris de la robe de leur maître, que déchirait la pointe des cailloux. Arrivé presque en face de l'église Notre-Dame, le corps fut poussé dans le fleuve. Il surnagea, et vint aborder au pont Saint-Michel, où l'attendaient ses fidèles élèves. La foule avait couru à d'autres spectacles.

Il amarrèrent le corps, le lavèrent, l'enveloppèrent

de leurs vêtemens, et ils se préparaient à l'emporter, lorsque des passans les chassèrent à coups de pierres. Un homme du peuple étant descendu sur la Grève, écarta la barbe blanche qui couvrait la figure du mort, et cria : *C'est Ramus !...* Tout Paris voulut voir les restes du savant. Pendant que des princes allaient entendre ses leçons, Ramus avait eu des courtisans ; il ne s'en trouva pas un, après sa mort, qui vînt garantir sa face des insectes ou des insultes de la populace. Au premier bruit du meurtre, ils s'étaient précipités dans les appartemens du monarque, pour lui baiser les mains, lui jurer une inviolable fidélité, et le féliciter sur le trépas d'un homme qui méprisait à ce point les richesses qu'il n'avait pas même de draps pour dormir. Ils parlaient d'aller remercier le ciel ; mais le prince rougit de cette ivresse de servitude, et il ne voulut pas les accompagner. On prétend que pendant la nuit un chirurgien se glissa dans l'ombre, et sépara la tête du tronc. Des historiens ont écrit qu'on jeta le tronc dans un égout voisin.

Pendant que le fleuve emportait doucement le corps, des hommes de la lie du peuple, qui croyaient que la fortune et la gloire doivent habiter ensemble, fouillaient la demeure de Ramus, et s'étonnèrent de n'y trouver que quelques gouttes de vin blanc dont il se lavait la barbe, un vieux manteau d'hiver, et deux ou trois volumes grecs tachés de sang. Ces livres étaient les seuls instrumens avec lesquels Ramus, durant trente ans, remua les esprits.

Ainsi s'éteignit une des plus brillantes lumières qui

aient lui dans le seizième siècle. Ce fut Ramus qui le premier tenta de ruiner cette ténébreuse philosophie où les plus nobles esprits erraient en aveugles, et qui aurait exilé de nos écoles toutes les images d'Aristote, s'il eût vécu quelque tems encore; car la nature lui avait donné tout ce qu'il faut pour opérer les révolutions intellectuelles : une âme ardente, une complexion vigoureuse, une activité de corps infatigable, l'amour de la gloire et de la pauvreté, une éloquence vive et impétueuse. Il couchait sur la paille, ne vivait que de légumes qu'il allait acheter et qu'il apprêtait lui-même, pendant que d'un œil curieux il mesurait l'intelligence d'Aristote, pour la trouver en défaut. Ses modestes revenus étaient employés à élever de pauvres écoliers, auxquels il ne demandait, pour toute reconnaissance, qu'une haine sans bornes contre l'empirisme scholastique. On aurait tort de blâmer ce fanatisme philosophique, car une âme froide se serait renfermée dans le doute, et Descartes n'aurait pas trouvé les voies hautes préparées pour la régénération de l'entendement humain.

Dans le même temps, un de nos statuaires les plus purs et les plus gracieux, Jean Goujon, qui avait fait fleurir l'antique en France, tombait sous les coups de la populace, au moment où sa main achevait au Louvre une de ces belles cariathides qu'Athènes eût admirées. La populace s'était trompée, elle avait pris, dit-on, Jean Goujon pour un de ses ouvriers qu'on soupçonnait de calvinisme. Aucun honneur ne fut rendu aux restes de ce grand homme; son corps fut mêlé avec celui des autres réformés, et jeté dans une fosse commune.

A M. le Rédacteur du journal de la LANGUE FRANÇAISE.

Paris, 15 août 1829.

MONSIEUR,

Depuis 1819, M. Malinas (Léon-Achille), professeur de mathématiques, qui se livre à l'enseignement élémentaire, se sert d'un tableau syllabique mobile, dont il est l'inventeur, et que j'ai eu l'honneur de vous communiquer il y a six mois. C'est particulièrement chez M. Guillaume Pougnet, maître de pension de l'académie de Montpellier qu'il en a fait le premier essai. Ce tableau mobile a été imprimé, même année 1819, chez M. Isard, imprimeur breveté à Cette, et de plus confié à M. Poulacroix, alors inspecteur de l'Académie de Montpellier, et présentement recteur de celle de Nancy, sur le désir que ce dernier parut avoir de le connaître. M. Malinas, peut-être trop modeste et trop désintéressé, ne crut pas devoir faire un mystère de son invention, ni songer à prendre un brevet, ne pensant pas qu'elle dût lui être enlevée. On demande si M. l'avocat Bricaille, breveté en 1829 pour le même objet (voyez son insertion dans *le Constitutionnel* du 6 août), serait en droit d'interdire à M. Malinas l'usage et la vente de son tableau, ou de ses tableaux, qu'il a depuis perfectionnés et étendus, et de s'en réserver à lui seul le débit, et même s'il peut bien se dire l'inventeur, ou le premier inventeur d'une chose connue dix ans avant lui?

Permettez-moi, Monsieur, de me servir de la voie de votre journal pour réclamer la priorité en faveur de mon frère, et veuillez avoir la bonté d'insérer ma lettre dans votre plus prochain numéro.

Daignez agréer, etc.

MALINAS aîné.

PARIS. — IMPRIMERIE DE CARPENTIER-MÉRICOURT,
rue Traînée, n. 15, près Saint-Eustache.

TABLE DES MATIERES.

Quatrième Volume.

Pag.

A.

A, enseigner à. 82
Abécédaire de M. Vernhes. 133
Abonnés. Un des abonnés *au* Journal, ou un des abonnés *du* Journal. 311, 355
Accusé de. 74
Allé, *été*. 435
Ambouchoir, embouchoir. 224
Ame ou âme. 81
Améliorations à introduire dans l'instruction primaire. 180
Amérique. Carte des deux *Amérique*, ou carte des deux *Amériques*. 411, 461
Amitiés. Dire des amitiés. Faire des amitiés. 309, 354
Appeler à lui-même, ou *en* appeler, etc. 20
Auxiliaires *être*, *avoir*. Leur emploi. 307
Avoir été, être allé. 79, 457

B.

Bauchard. Dit-on *nombre singulier*, comme on dit *nombre pluriel*. 272
Béni ou bénit. 14
Bescher. Théorie du verbe. 245
Solutions. 306, 308
Accord du participe après *tant de*, et autres adverbes. 322
Allé, été. 457

Pag.

Bescherelle. Genre des noms. 154
Boite ou tabatière. 70
Boussi. Valeur des voyelles. 467
Bouyon. Questions. 152, 309
Bruandet. Qualificatif, exprimé seul, forme-t-il une proposition? 315
Bruandet. Orthographe de *sourd-muet*. 71

C.

Cacologies, cacophonies. 280, 376
Campagne. Être *en* campagne, être *à la* campagne. 365, 409
Chrétienté ou *chrétienneté*. 21
Citolégie. 44
Classification des mots. 194, 199, 294
Couple: Genre de ce mot. 467
Cours de M. Cousin. 24
Cours théorique de Martin. 88
Création et origine de quelques mots. 200
Critique grammaticale. 273, 239, 421

D.

Dans la rue ou *sur*, etc. 83
D...jou. Réponse à M. Rouget-Beaumont. 194
De ou *en*. 16
De ou *des*. 22
De. Valeur de ce mot. 317

Pag.

DEMANDER excuse. 62
DESSIAUX. Emploi de l'indicatif et de l'imparfait. 123
Origine de plusieurs mots français. 255
Genre du mot *couple*. 367
Parler mal, mal parler. 405
DICTIONNAIRE des rimes. 288
DICTIONNAIRE nouveau. 380
DIDACTIQUE. 371
DISCRÉDITER, décréditer. 311, 356
DU, DE, entre deux substantifs. 415
DU ou *de*. 17, 23, 57
DUMOULINET. Loi du juri, loi juriale. 270
Critique grammaticale. 273
Questions. 311

E.

EST-CE, ou *sont-ce*. 22
ET entre deux nombres. Vingt-et-un, vingt-deux, etc. 402
ÊTRE. Ce verbe peut-il avoir un complément. 463
ETYMOLOGIE de Pont-Neuf. 415
EVITER. 22
EXEMPLE, un ou une. 73, 225

F.

FAIT ou *font*, précédé de : aussi bien que. 11
FELLENS. Examen de la grammaire de M. Boniface. 329

G.

GRAMMAIRE de M. Boniface. 329
GRAMMAIRE et sténographie. 384
GRANDIE de moitié. 11
GRILLET. *Possible* ou *possibles*. 117

H.

HARMONIE, mélodie. Différence de signification. 416

Pag.

HISTOIRE abrégée des empereurs, par M. Toulotte. 334
HISTOIRE générale (Nouveaux élémens). 428

I.

IMPARFAIT (emploi de l'). 123
INDICATIF (emploi de l'). *id.*

J.

JACOTOT (méthode). 417

L.

LANGUE latine. 382
LÉBÉ PLACIDE. Emploi des verbes *être, avoir* comme auxiliaires. 312
LE PLUS BELLE, les plus belles. 12
LES ou LE. 129
LE TOULOUX. Questions. 304
LEXIGRAPHIE latine. 385
LIMOZIN. Genre des substantifs. 325
LOI du juri, loi juriale. 270
L'UN et l'autre, l'un l'autre. 399

M.

MALINAS. Réclamation. 480
MARLE. *Possible* ou *possibles*. 1
Différence entre *de* et *en*. 16
Appeler. *En* appeler. 20
Nonante, octante, etc. 65
Demander excuse. 62
Boîte ou tabatière. 70
Un exemple ou une exemple. 74
Tomber. 76
Statilégie, 4e question. 85
Prononciation des noms étrangers. 162
Embouchoir, embauchoir. 224
Nouvelle lettre sur le genre d'exemple. 225
Deux *un* ou deux *uns*. 241
Orthographe du mot *tout*. 250
Loi juriale. 270
Réforme orthographique, 281

Pag.

MARRAST. Cours de M. Cousin. 24
Examen d'un ouvrage de M. Taillefer. 180
MÉLODIE, harmonie '416
MOTS. Classification. 294
MOTS nouveaux tels que *alibi*, *alinéa*, *duplicata*, etc., doivent-ils prendre le signe du pluriel. 412
MUSÉE moral. 335

N.

NOMBRE. Peut-on dire nombre singulier. 272
NONANTE, octante, septante. 65

O.

OI. Prononciation. 229
OLIVIER (D'). Participe. 260
Valeur du mot de. 317
OMNIBUS du langage. 59
Origine de plusieurs mots français. 255
ORTHOGRAFISTE français. 44

P.

PARLER mal, mal parler. 405
PARTICIPE. 148, 174, 260, 289.
PLURIEL de *ave*. 56
POMPÉE, orthographiste français. 44
PONT-NEUF. Etymologie. 413
PORTANT (bien). 399
POSSIBLE ou *possibles*. 1, 6
PRONONCIATION de *mœurs*, *pétiller*, *secrétaire*, *pusillanime*. 556
Aiguiser, *Guise*, *Le Guide*. 462
PRONONCIATION. 56, 145, 161, 172, 228
— Domergue. 337
PRONONCIATION anglaise. 431
PROSODIE, par Domergue. 337

PROVERBES :

Conter des fagots. 267
Saigner du nez. *id.*

Pag.

Donner une salade à quelqu'un. *id.*
Avoir de l'esprit argent comptant. *id.*
C'est le fils de la poule blanche. 471
Avoir ou tenir quelqu'un dans sa manche. *id.*
Se faire payer en bourreau. *id.*
Donner du fil à retordre à quelqu'un. 473

Q.

QUALIFICATIF. Employé comme signe d'une proposition. 315
QUEL *que soit*. Orthographe. 17
QUESTIONS et solutions. 304, 309, 314
QUITTARD. Proverbes. 267

R.

RAMUS (circonstances de sa mort). 474
RÉFORME orthographique. 281
REPENTANT. 401
REVUE grammaticale. 431
ROBERT ESTIENNE. Sa vie. 49
ROUGET-BEAUMONT. *Possible* ou *Possibles*. 1
Classification des mots. 90, 294,
Participe. 433
Le verbe *être* peut-il avoir un complément. 563

S.

SENTINELLE. Genre de ce mot. 392
SERREAU. Réponse à M. Bescher sur le verbe. 97
SOI, lui, après un pronom indéfini. 363
SOURDS-MUETS ou *sourd-muet*. 71
STATILÉGIE, 4e question. 84
Statilégie comparée, etc. 133
SUBSTANTIFS. Leur genre. 325
SUR. *Méditer sur* ou *méditer les*, etc. 81

Pag.
Synonymie entre négoce et commerce. 167

T.

Tant de vertu fut-il.... tant de vertu fut-elle. 322
Théorie nouvelle du participe français. 288
Tomber. 76
Tout, syllabique. 194
Tout-a-l'heure peut-il signifier un présent. 394

V. Pag.

Vanier. Participe. 289
Verbe. M. Serreau. 97
Voyelles. Leur valeur pour la prononciation, lettre de M. Boussi. 467

U.

Un. Deux *un* ou deux *uns*. 241



